2021
CONCERTATION
FILIÈRE
ENVIRONNEMENT

Sommaire Interactif (*merci de cliquer directement sur le texte des puces)*

SUPPORTS POUR LA CONCERTATION

- Diagnostic
- Fiches par diplôme
- Note d'analyse de Défi Métiers
- Tableau croisant établissements/diplômes

PRÉSENTATIONS EN RÉUNION DE CONCERTATION

- Diaporama Région
- Diaporama Défi Métiers

A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

- Contributions des partenaires
- Compte-rendu de la concertation du 26 Mars 2021

Diagnostic sur les débouchés et l'appareil de formation initiale de la filière de formation Environnement

L'Etat et la région poursuivent des concertations entre les différents acteurs du monde économique et de la formation afin d'actualiser les préconisations par diplômes utilisées pour adapter la carte des formations professionnelles initiales lors des prochaines rentrées. La Région/pôle lycées/service offre de formation a élaboré ce diagnostic qui est complété par des fiches sur les diplômes : ces deux documents ont pour objectif de faire l'état des lieux de la filière de formation " Environnement ".

Une préconisation = une grande catégorie de préconisation + un commentaire

Définitions :

1	DEVELOPPER	Il est souhaitable que des capacités d'accueil nouvelles soient proposées
2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	Quelques places nouvelles peuvent être proposées, souvent sous condition
3	NE PAS REDUIRE	Il est souhaitable de ne plus diminuer les capacités ou/et de mieux les utiliser pour accueillir plus de formés
4	MAINTENIR	Il est souhaitable de préserver l'offre ou d'en éviter une variation importante
5	NE PAS DEVELOPPER	Il est nécessaire de ne pas ou de ne plus créer de capacités d'accueil supplémentaires
6	REDUIRE	Il est souhaitable de réduire les capacités d'accueil

Les préconisations par diplôme constituent un outil synthétique définissant les priorités d'ouvertures et de fermetures de formations sur le territoire francilien.

Les préconisations actuelles de la filière Environnement figurent page suivante.

Libellé diplôme	*Code grandes catégories*	*Grandes catégories de préconisations*	*Commentaire*
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	Quelques places peuvnet être crées par la voie scolaire pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte et assurer une complétude de formation dans ce secteur pour certains établissements.
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	L'offre du diplôme rénové à la rentrée 2021 peut être développée en formation initiale pour répondre aux besoins des professionnels de la jardinerie
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte
GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de cette formation rare pour répondre aux besoins potentiels d'emplois
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	3	NE PAS REDUIRE	Préserver l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme très rare en privilégiant l'utilisation des places vacantes.
METIERS DE L'EAU (BTS)	4	MAINTENIR	Les capacités actuelles de ce BTS rénové à la rentrée 2018, implanté en pôles, doivent être maintenues, voire développées si la demande sociale le justifie. L'information des jeunes doit se poursuivre.
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	4	MAINTENIR	Les capacités d'accueil de ce diplôme, stables, semblent suffisantes pour répondre aux besoins des professionnels.
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	4	MAINTENIR	Ce diplôme rare peut être maintenu en Ile-de-France sans être développé en formation initiale car il est plus adapté à la formation continue, compte tenu de la nécessité de conduire des engins spécialisés.
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	5	NE PAS DEVELOPPER	Ne plus développer l'offre de ce BTS compte tenu du peu d'emplois à pourvoir au regard du nombre de sortants
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	5	NE PAS DEVELOPPER	Donner la priorité à l'utilisation des capacités d'accueil existantes et relancer la demande sociale par une campagne d'information auprès des jeunes.
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP)	5	NE PAS DEVELOPPER	Ne pas augmenter les capacités d'accueil de ce CAP sauf s'il permettait d'alimenter un bacpro HPS implanté
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)		Attendre les préconisations de la branche professionnelle	BP dispensé exclusivement en apprentissage
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5)		Attendre les préconisations de la branche professionnelle	BP dispensé exclusivement en apprentissage
AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)		Préconisation en attente de définition	Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels
PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)		Préconisation en attente de définition	Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels

Définition du champ

La filière de formation Environnement définie dans le cadre de ce diagnostic correspond à deux sous-ensembles tel que décrit dans le schéma ci-dessous :

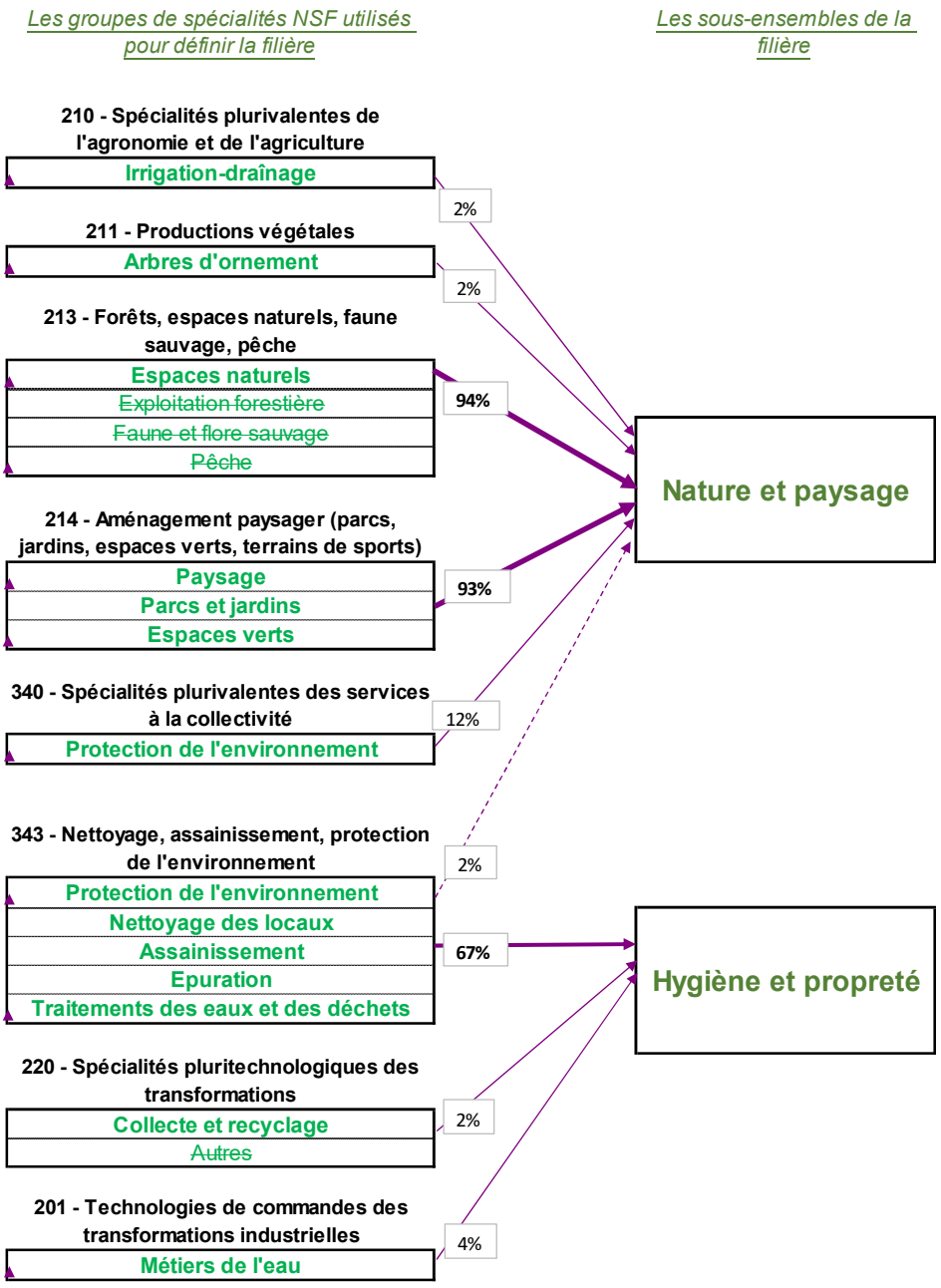

En résumé, les deux sous-ensembles correspondent à trois principaux groupes de spécialités de formations de la NSF[1] :

- Le sous-ensemble **Nature et paysage** correspond pour une très large part aux spécialités de formation 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (94%) et 214 - Aménagement paysager (93%).

- Le sous-ensemble **Hygiène et propreté** correspond pour une large part (67%) à la spécialité de formation 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.

[1] NSF, nomenclature interministérielle des spécialités de formation construite par l'INSEE.

L'analyse concerne les niveaux V (CAP) à II (Licence) dispensés en lycées ou en CFA. La liste de ces formations et des éléments de méthodologie figurent en annexe (dernière page de ce document).

Pour relativiser la comparaison des indicateurs présentés dans le diagnostic, il convient de noter que dans ces 2 sous-ensembles, les flux de formés[2] ont des volumes différents selon le niveau de formation : en 2020 pour le scolaire et en 2019 pour l'apprentissage[3], par exemple, le sous-ensemble Nature et paysage au niveau IV (4 CEC) accueille presque 3 fois plus de formés que le sous-ensemble Hygiène et propreté au même niveau.

Répartition des flux de formés

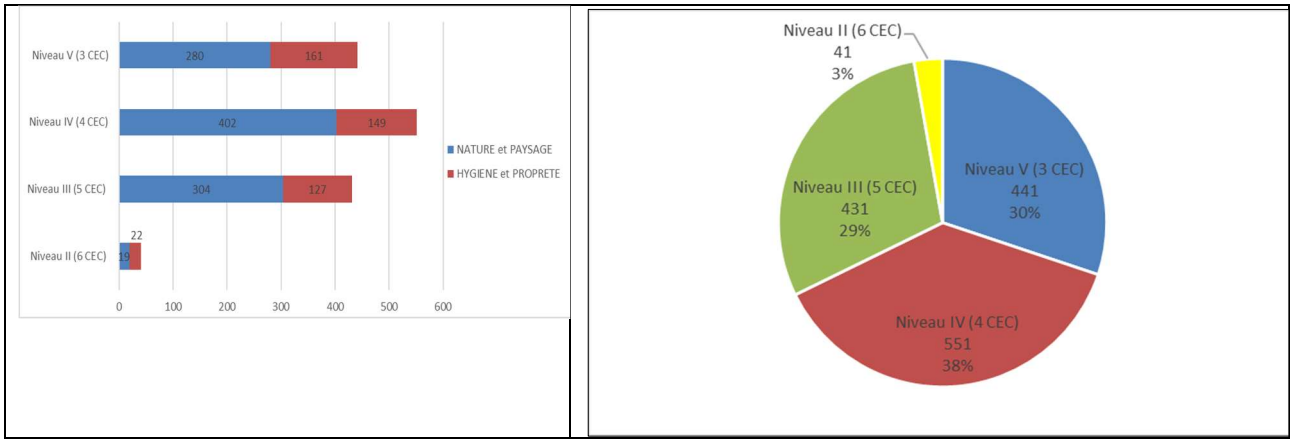

[2] Les flux de formés : les premières professionnelles, les années terminales des BTS et des CAP et les premières années de tout autre diplôme.
[3] Les effectifs d'apprentis 2020 ne sont pas disponibles.

Table des matières

1. Diagnostic débouchés 6

1.1. Comment s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ? 6

1.2. Comment s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (diplômés de la voie scolaire et apprentissage) ? 9

1.3. Dans quels secteurs d'activités s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire) ? 11

1.4. Dans quels secteurs d'activités s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ? 11

1.5. Dans quels métiers s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire) ? 12

1.6. Dans quels métiers s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ? 12

2. Diagnostic appareil de formation 14

2.1. Quelle est la structure de l'offre de formation en Ile-de-France ? 14

2.2. Quelles sont les évolutions récentes et prévues de l'offre de formation en Ile-de-France ? 16

2.2.1. Evolution des flux de formés de la filière Environnement depuis 2016 (niveaux V à III) 16

2.2.1.1. Pour le sous-ensemble Nature et Paysage (986 flux de formés soit 69% de la filière) 16

2.2.1.2. Pour le sous-ensemble Hygiène et Propreté (437 en flux de formés soit 31% de la filière) 17

2.3. Quelle est l'implantation de l'offre de formation en Ile-de-France ? 21

2.3.1. A la rentrée 2020 21

2.3.2. Aux rentrées 2021 et suivantes 22

2.4. Quelles sont les caractéristiques des diplômes ? Quelles évolutions d'effectifs ? Quels publics ? Quelles réussites ? 22

2.4.1. Nombre de diplômes de niveaux V à II ouverts hors premières années communes, par sous-ensembles 22

2.4.2. Diplômes en rénovation 22

1. Diagnostic débouchés

1.1. Comment s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ?

Les taux franciliens triennaux d'insertion issus des enquêtes à court terme des apprentis (IPA) sont disponibles pour la période 2017 à 2019, en scolaire (IVA), ils sont disponibles pour la période 2018 à 2020 et précédente. *Le nouveau dispositif de mesure de l'insertion des jeunes, Inserjeunes, dont les premiers résultats ont été publiés début février, ne sont actuellement exploitables en open data qu'au niveau national : ils figurent à la fin de ce document, avec une alerte méthodologique.*

Les données détaillées issues des enquêtes d'insertion à court terme ne sont pas toujours publiables : aucune pour les scolaires au niveau V (3 CEC) pour la filière Environnement.
Pour le sous-ensemble Nature et paysage, les données sont publiables en scolaire uniquement au niveau III (5 CEC) et en apprentissage uniquement au niveau IV (4 CEC).
Pour le sous-ensemble Hygiène et propreté, aucune donnée publiable en scolaire, en apprentissage les données sont publiables uniquement au niveau V (3 CEC). Cependant on observe :

- ✓ **Au niveau V (3 CEC),** pour l'ensemble de la filière *Environnement* en apprentissage, l'insertion est très faible comparée à la moyenne et s'en écarte de plus en plus : les CAP ont un taux d'insertion de 45% alors que la moyenne des CAP toutes filières confondues est de 58% (soit un écart de -13 points). Si l'on considère l'ensemble du niveau V l'écart à la moyenne est encore plus important : -18 points. Pour ceux qui sont en emploi, la part des CDI est bien plus faible qu'en moyenne (-10 points). Les difficultés d'insertion des apprentis semblent particulièrement marquées pour le sous-ensemble *Hygiène et propreté* : les CAP ont un taux d'insertion de 36%, l'écart à la moyenne toutes spécialités confondues est donc de -22 points. Les CAP du sous-ensemble *Nature et paysage* insèrent donc vraisemblablement largement mieux mais cependant visiblement en dessous de la moyenne toutes spécialités confondues.

- ✓ **Au niveau IV (4 CEC),** pour l'ensemble de la filière *Environnement* l'insertion est meilleure qu'au niveau V (3 CEC) en apprentissage ; elle est bien au-dessus du taux moyen toutes filières confondues en scolaire : en apprentissage, les Bac pro ont un taux d'insertion de 68% alors que la moyenne des Bac pro toutes filières confondues est de 65% (+3 points), en scolaire, le taux est de 54% contre 46% en moyenne (+8 points). Si l'on prend l'ensemble du niveau IV (4 CEC), les écarts à la moyenne sont identiques à ceux des Bac pro et la part des CDI est plus faible qu'en moyenne (-3 points en scolaire et -6 points en apprentissage). La bonne insertion des apprentis semble particulièrement marquée pour le sous-ensemble *Nature et paysage* : au niveau IV (4 CEC) le taux d'insertion est de 80% contre 71% en moyenne toutes filières confondues (soit + 9 points).

- ✓ **Au niveau III (5 CEC),** pour l'ensemble de la filière *Environnement*, en scolaire comme en apprentissage, les taux d'insertion sont en dessous des taux moyens toutes filières confondues : en apprentissage, les BTS ont un taux d'insertion de 70% alors que la moyenne des BTS toutes filières confondues est de 76% (-6 points) ; en scolaire, le taux d'insertion est de 62% contre 67% en moyenne (-5 points). Si l'on prend l'ensemble du niveau III (5 CEC), les écarts à la moyenne sont identiques à ceux des BTS et la part des CDI est assez proche de la moyenne (-2 points en scolaire et en apprentissage). Les données scolaires pour le sous-ensemble *Nature et paysage* sont très proches de l'ensemble de la filière *Environnement* au niveau III (5 CEC) et BTS : le taux d'insertion est de 63% pour *Nature et paysage* contre 62% pour la filière *Environnement.*

En conclusion : des difficultés d'insertion de court terme au niveau V (3 CEC) en apprentissage surtout en Hygiène et propreté ; une bonne insertion au niveau IV en scolaire et en apprentissage notamment en Nature et paysage ; une faible insertion au niveau III (5 CEC) en scolaire et en apprentissage.

			Insertion des scolaires (IVA)				Insertion des apprentis (IPA)			
			Taux d'insertion 2018 - 2020	Part des CDI 2018 - 2020	Taux d'insertion 2017 - 2019	Part des CDI 2017 - 2019	Taux d'insertion 2017 - 2019	Part des CDI 2017 - 2019	Taux d'insertion 2016 - 2018	Part des CDI 2016 - 2018
Niveau V (3 CEC)	CAP	NATURE et PAYSAGE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
		HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	36%	52%	NS	NS
		Environnement	NS	NS	NS	NS	45%	52%	NS	NS
		TOUS	30%	40%	29%	38%	58%	64%	58%	62%
	TOUS	HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	36%	52%	NS	NS
		NATURE et PAYSAGE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
		Environnement	NS	NS	NS	NS	43%	53%	49%	58%
		Toutes les filières	33%	43%	32%	41%	61%	63%	61%	61%
Niveau IV (4 CEC)	BAC PRO	NATURE et PAYSAGE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
		HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	ND	ND
		Environnement	54%	38%	56%	38%	68%	37%	NS	NS
		Toutes les filières	46%	41%	46%	39%	65%	61%	65%	59%
	TOUS	HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	ND	ND
		NATURE et PAYSAGE	NS	NS	NS	NS	80%	64%	NS	NS
		Environnement	54%	38%	56%	38%	74%	57%	NS	NS
		Toutes les filières	46%	41%	46%	39%	71%	63%	71%	62%
Niveau III (5 CEC)	BTS	NATURE et PAYSAGE	63%	33%	59%	29%	NS	NS	NS	NS
		HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
		Environnement	62%	39%	58%	33%	70%	59%	NS	NS
		Toutes les filières	67%	40%	67%	39%	76%	63%	76%	59%
	TOUS	HYGIENE et PROPRETE	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
		NATURE et PAYSAGE	63%	33%	59%	29%	NS	NS	NS	NS
		Environnement	62%	39%	58%	33%	70%	60%	NS	NS
		Toutes les filières	68%	41%	67%	39%	76%	62%	76%	58%

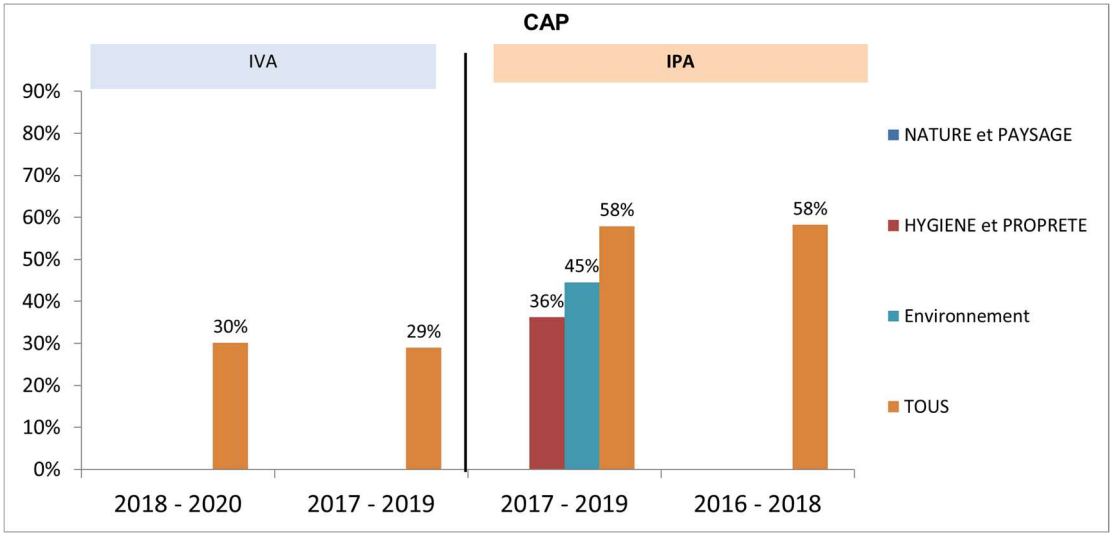
CAP
IVA
IPA
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
30%
29%
36%
45%
58%
58%
2018 - 2020
2017 - 2019
2017 - 2019
2016 - 2018
NATURE et PAYSAGE
HYGIENE et PROPRETE
Environnement
TOUS

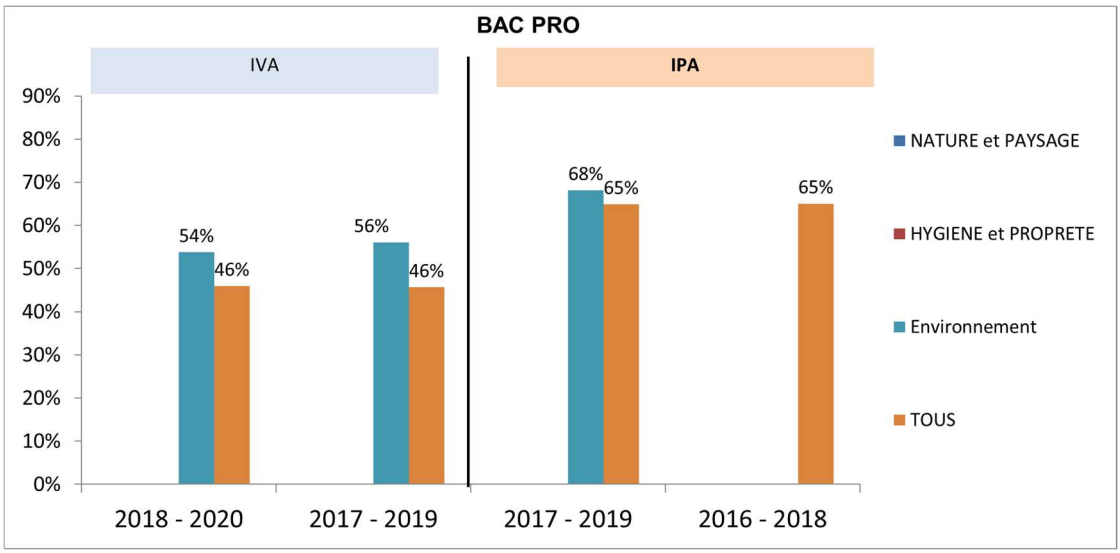
BAC PRO
IVA
IPA
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
54%
46%
56%
46%
68%
65%
65%
2018 - 2020
2017 - 2019
2017 - 2019
2016 - 2018
NATURE et PAYSAGE
HYGIENE et PROPRETE
Environnement
TOUS

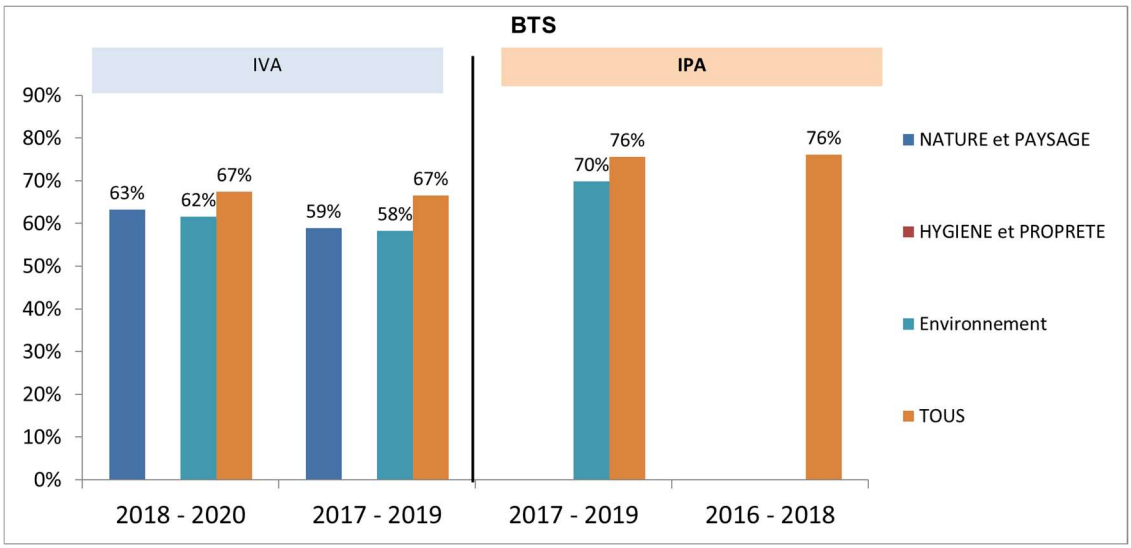
BTS
IVA
IPA
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
63%
62%
67%
59%
58%
67%
70%
76%
76%
2018 - 2020
2017 - 2019
2017 - 2019
2016 - 2018
NATURE et PAYSAGE
HYGIENE et PROPRETE
Environnement
TOUS

1.2. Comment s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (diplômés de la voie scolaire et apprentissage) ?

Les données issues des enquêtes à moyen terme sont disponibles uniquement par spécialités de formation[4] pour la France entière et l'Ile-de-France (les données sont assez fragiles pour l'Île-de-France car le nombre d'observations est faible, on se référera donc aussi aux données France entière).

Nature et paysage

Le sous-ensemble correspond pour une très large part aux spécialités de formation 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (94%) et 214 - Aménagement paysager (93%).
Pour l'Île-de-France, les données d'insertion à moyen terme ne sont pas publiables pour la spécialité 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche.

On observe pour les deux spécialités :

- ✓ Au **niveau V (3 CEC)**, on constate en France pour les deux spécialités *Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche* et *Aménagement paysager* mais aussi en Ile-de-France pour *Aménagement paysager*, que l'insertion à moyen terme est très bonne. Les écarts entre les taux d'insertion et le taux moyen toutes spécialités confondues du niveau V (3 CEC) sont élevés (+11 points). De plus, la part des CDI est importante en Ile-de-France pour *l'Aménagement paysager*.

- ✓ Au **niveau IV (4 CEC)**, le taux d'emploi en *Aménagement paysager* est largement supérieur à la moyenne en France et en Ile-de-France où il est excellent : 86% contre 74% en moyenne pour l'ensemble des spécialités en France (soit +12 points) et en Ile-de-France : 96% contre 70% en moyenne pour l'ensemble des spécialités en Ile-de-France (soit +26 points). Pour la spécialité *Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche* en France, le taux d'emploi est proche du taux moyen toutes spécialités confondues du niveau IV (4 CEC).

- ✓ Au **niveau III (5 CEC),** on constate une bonne insertion en *Aménagement paysager* en France et très bonne en Ile-de-France avec des écarts à la moyenne élevés : 90% contre 85% en moyenne pour l'ensemble des spécialités en France (soit +5 points) et 99% contre 84% en moyenne (soit +15 points) en Ile-de-France où les jeunes diplômés de formation initiale en emploi ont beaucoup plus souvent que les autres un emploi stable (93% en CDI contre 77% en moyenne). Pour la spécialité *Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche* en France, le taux d'emploi est légèrement inférieur au taux moyen toutes spécialités confondues du niveau III (5 CEC) avec une part de CDI qui semble assez faible à ce niveau.

En conclusion : une très bonne insertion à moyen terme en Ile-de-France voire excellente au niveau IV (4 CEC) en Aménagement paysager avec une part importante de CDI ; une insertion variable selon le niveau en Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche en France : bonne au niveau V (3 CEC), l'insertion est plus faible qu'en moyenne au niveau III (5 CEC) avec une faible part d'emplois stables.

Hygiène et propreté

Le sous-ensemble correspond pour une large part (67%) à la spécialité de formation 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.
Pour l'Île-de-France, les données d'insertion à moyen terme ne sont pas publiables qu'au niveau III (5) pour la spécialité 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.
.

[4] D'après la NSF, nomenclature interministérielle des spécialités de formation construite par l'INSEE.

On observe pour la spécialité *343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* :

- ✓ Au **niveau V (3 CEC)**, on constate, en France, des difficultés d'insertion à moyen terme pour la spécialité *Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement*. L'écart négatif entre le taux d'emploi et le taux moyen toutes spécialités confondues du niveau V (3 CEC) est important (-16 points). De plus, la part des CDI est assez faible : 58% en CDI contre 64% en moyenne des spécialités en France.

- ✓ Au **niveau IV (4 CEC)**, le taux d'emploi en France est un peu en dessous de la moyenne pour la spécialité *Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* : 71% contre 74% en moyenne pour l'ensemble des spécialités (soit -3 points) avec une faible part de CDI : 54% en CDI contre 65% en moyenne toutes spécialités confondues en France.

- ✓ Au **niveau III (5 CEC),** il semble y avoir une spécificité francilienne. Alors qu'en France le taux d'emploi à moyen terme en *Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* est légèrement au-dessus de la moyenne (+3 points par rapport à l'ensemble des spécialités), l'insertion semble très bonne en Ile-de-France au niveau III (5 CEC) : 98% contre 84% en moyenne pour l'ensemble des spécialités en Ile-de-France (soit +14 points) avec une assez forte part de CDI : 83% en CDI contre 77% en moyenne toutes spécialités confondues en Ile-de-France.

En conclusion : des difficultés d'insertion au niveau V (3 CEC) en France ; une très bonne insertion à moyen terme en Ile-de-France au niveau III (5 CEC)

			France		Ile-de-France	
Groupe de spécialité d'origine	Libellé Groupe de spécialité d'origine	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu	**Taux d'emploi année médiane 2016**	Part des CDI et fonction publique dans l'emploi (en %) année médiane 2016	**Taux d'emploi année médiane 2016**	Part des CDI et fonction publique dans l'emploi (en %) année médiane 2016
213	Forêts, espaces naturels, faunes sauvage, pêche	Niveau V (3 CEC)	78	47	NS	NS
214	Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)		78	64	77	86
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement		51	58	NS	NS
Toutes spécialités			**67**	**64**	**66**	**75**
213	Forêts, espaces naturels, faunes sauvage, pêche	Niveau IV (4 CEC)	75	61	NS	NS
214	Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)		86	64	96	75
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement		71	54	NS	NS
Toutes spécialités			**74**	**65**	**70**	**71**
213	Forêts, espaces naturels, faunes sauvage, pêche	Niveau III (5 CEC)	81	68	NS	NS
214	Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)		90	61	99	93
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement		88	76	98	83
Toutes spécialités			**85**	**73**	**84**	**77**

1.3. Dans quels secteurs d'activités s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire) ?

Les données issues du traitement spécifique d'IVA (sur les enquêtes 2015 et 2016) ne sont pas publiables pour les spécialités de formation[5] de la filière Environnement : 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche et 214 - Aménagement paysager correspondant au sous-ensemble Nature et paysage et 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement correspondant au sous-ensemble Hygiène et propreté.

1.4. Dans quels secteurs d'activités s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ?

Nature et paysage

Les données issues des enquêtes à moyen terme ne sont pas publiables pour les spécialités de formation 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche et 214 - Aménagement paysager.

Hygiène et propreté

Les données issues des enquêtes à moyen terme sont publiables pour la spécialité de formation 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement uniquement pour la France entière au niveau V (3 CEC).

On observe :

- ✓ **Au niveau V (3 CEC)**, à moyen terme en France, le principal secteur d'activités d'insertion des diplômés de formation initiale issus de la spécialité *Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* est le secteur *Santé humaine et action sociale* : ils s'y insèrent à 38% dont 25% en *Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement* et 13% dans des *Activités pour la santé humaine*. On les retrouve dans une moindre mesure dans les *Activités de services administratifs et de soutien* (23%) qui incluent les services publics et l'enseignement. L'insertion dans le secteur semble donc être en lien avec le diplôme obtenu au niveau V (3 CEC), les référentiels d'activités professionnels des agents de propreté indiquant qu'ils sont susceptibles de travailler notamment dans le secteur médicaux-social mais aussi d'autres secteurs où s'exercent des opérations de propreté et d'hygiène de locaux et d'équipements.

En France

Code Spécialité	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu	Secteur d'activité (NAF A38)	Part du secteur dans l'emploi du groupe (en %)
343	CAP BEP	QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	25%
		NZ : Activités de services administratifs et de soutien	23%
		QA : Activités pour la santé humaine	13%

[5] Cf. annexe méthodologique

1.5. Dans quels métiers s'insèrent les jeunes en Ile-de-France 7 mois après leur sortie de formation initiale (voie scolaire) ?

1 domaine professionnel = plusieurs familles professionnelles
1 famille professionnelle = plusieurs métiers

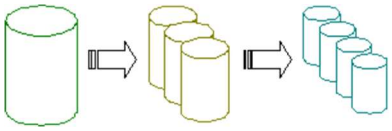

Les données issues du traitement spécifique d'IVA (sur les enquêtes 2015 et 2016) ne sont pas publiables pour les spécialités de formation[6] de la filière Environnement : 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche et 214 - Aménagement paysager correspondant au sous-ensemble Nature et paysage et 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement correspondant au sous-ensemble Hygiène et propreté.

1.6. Dans quels métiers s'insèrent les jeunes diplômés sortis depuis moins de 10 ans de formation initiale (voie scolaire et apprentissage) ?

1 domaine professionnel = plusieurs familles professionnelles
1 famille professionnelle = plusieurs métiers

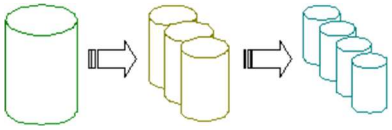

Nature et paysage

Les données issues des enquêtes à moyen terme sont publiables pour la spécialité de formation 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche uniquement pour la France entière au niveau V (3 CEC), et pour la spécialité de formation 214 - Aménagement paysager uniquement pour la France entière aux trois niveaux : V (3 CEC), IV (4 CEC) et III (5 CEC).

On observe :

- ✓ **Au niveau V (3 CEC)**, à moyen terme, pour les diplômés de formation initiale en France de la spécialité *Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche,* la concentration dans les domaines professionnels est très forte puisqu'ils sont 64% à exercer dans *l'Agriculture, marine, pêche* dont 40% dans la famille professionnelle *Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons*. Le principal domaine professionnel d'insertion des diplômés de la spécialité *Aménagement paysager* en France est aussi *Agriculture, marine, pêche* avec une plus faible concentration : ils sont 27% à exercer comme *Maraichers, jardiniers, viticulteurs*.

- ✓ **Au niveau IV**, à moyen terme, en France, on retrouve l'*Agriculture, marine, pêche* comme principal domaine professionnel d'insertion des diplômés de la spécialité de formation *Aménagement paysager* : ils sont 51% à exercer dans ce domaine dont 38% dans la famille professionnelle des *Maraichers, jardiniers, viticulteurs* et 10% comme *Techniciens et cadres de l'agriculture*.

- ✓ **Au niveau III**, à moyen terme, en France, on retrouve l'*Agriculture, marine, pêche* comme principal domaine professionnel d'insertion des diplômés de la spécialité de formation *Aménagement paysager* : ils sont 65% à exercer dans ce domaine dont 49% dans la famille professionnelle des *Maraichers, jardiniers, viticulteurs* et 13% comme *Techniciens et cadres de l'agriculture*. C'est à ce niveau que le lien formation/métiers est le plus fort.

[6] Cf. annexe méthodologique

Hygiène et propreté

Les données issues des enquêtes à moyen terme sont publiables pour la spécialité de formation 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement uniquement pour la France entière au niveau V (3 CEC).

On observe :

- ✓ **Au niveau IV (4 CEC)**, à moyen terme, pour les diplômés de formation initiale en France de la spécialité *Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement*, le principal domaine professionnel d'insertion est *Services aux particuliers et aux collectivités* : ils sont 25% à exercer dans ce domaine en tant qu'*Agents d'entretien*.

En France

Code Spécialité	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu	Domaine de la famille professionnelle	Part du domaine dans l'emploi du groupe (en %)	Famille professionnelle (FAP-2009 - 87 postes)	Part du secteur dans l'emploi du groupe (en %)
213	CAP BEP	A : Agriculture, marine, pêche	64	A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	40
			64	A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs	24
214	CAP BEP	A : Agriculture, marine, pêche	27	A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	27
	BAC	A : Agriculture, marine, pêche	51	A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	38
			51	A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	10
	BAC+2	A : Agriculture, marine, pêche	65	A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	49
			65	A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	13
343	CAP BEP	T : Services aux particuliers et aux collectivités	25	T4Z : Agents d'entretien	25
	BAC+2	E : Industries de process	24	E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	19

2. Diagnostic appareil de formation

2.1. Quelle est la structure de l'offre de formation en Ile-de-France ?

Globalement, pour la filière Environnement

→ En Ile-de-France, à la rentrée 2020 pour le scolaire, 2019 pour l'apprentissage, les flux de formés dans les diplômes des niveaux V (3 CEC) à III (5 CEC)[7] de la filière *Environnement* représentent **2%** des formés dans l'ensemble des filières : **1 423 jeunes.** Près de 7 sur 10 sont formés dans le sous-ensemble Nature et Paysage alors que le sous-ensemble Hygiène et Propreté concerne 3 jeunes sur 10.

Structure des flux de formés FPI par niveau 2020	Niveau V (3 CEC)	Niveau IV (4 CEC)	Niveau III (5 CEC)	Effectifs des flux de formés FPI
HYGIENE et PROPRETE	37%	34%	29%	437
NATURE et PAYSAGE	28%	41%	31%	986
Environnement	31%	39%	30%	1 423
Total FPI	**20%**	**48%**	**32%**	**84 836**

La part de la filière <u>Environnement</u> dans la formation professionnelle initiale (niveaux V à III)

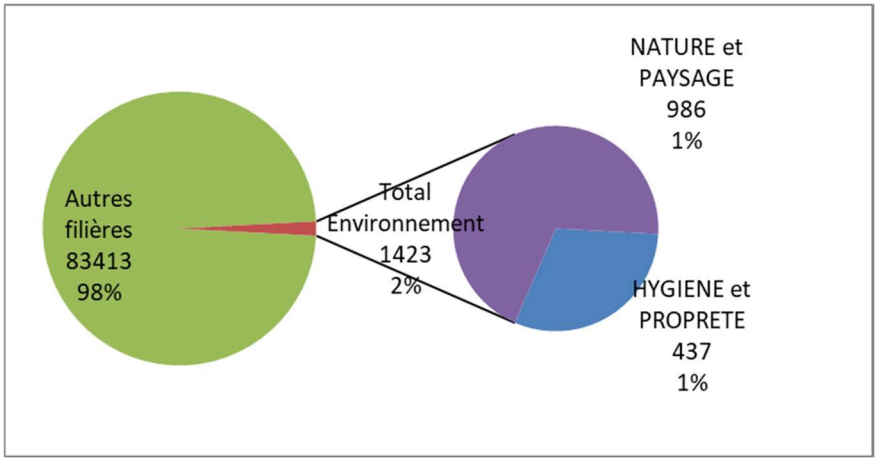

Il y a, davantage que dans l'ensemble des filières, une majorité de jeunes entrants formés au niveau V (3 CEC).

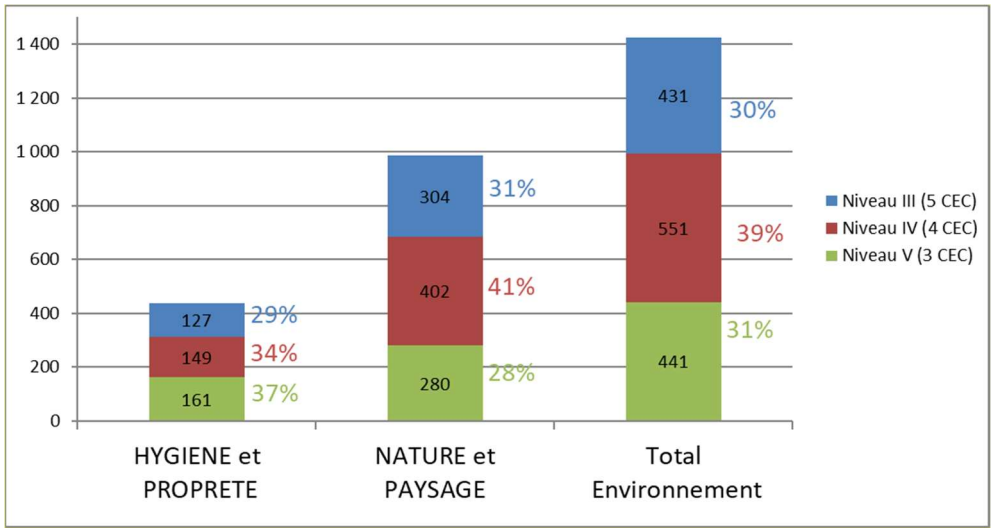

[7] L'analyse de l'offre ci-dessous ne concerne que les niveaux V (3 CEC) à III (5 CEC) afin de pouvoir établir des comparaisons avec les autres filières où le niveau II est inexistant en scolaire.

Le niveau V (3 CEC) est surreprésenté : 31% contre 20% en moyenne toutes filières confondues, tandis que la part du niveau IV (4 CEC) est en dessous de la moyenne (39% contre 48%). La niveau III (5 CEC) est très proche de la moyenne.

➢ ***Pour le sous-ensemble Nature et Paysage (986 entrants soit 69% de la filière)***

Le niveau V (3 CEC) est surreprésenté (28% contre 20% en moyenne toutes filières confondues). Le niveau IV (4 CEC) est quant à lui sous représenté par rapport à l'ensemble des filières (41% contre 48% en moyenne) alors que le niveau III (5 CEC) est dans la moyenne, toutes filières confondues (31% contre 32% en moyenne).

➢ ***Pour le sous-ensemble Hygiène et Propreté (437 entrants soit 31% de la filière)***

Le niveau V (3 CEC) est largement surreprésenté (37% contre 20% en moyenne toutes filières confondues). Le niveau IV (4 CEC) est quant à lui nettement sous représenté par rapport à l'ensemble des filières (34% contre 48% en moyenne) alors que le niveau III (5 CEC) est proche de la moyenne toutes filières confondues (29% contre 32% en moyenne).

✓ **Une majorité d'apprentis**

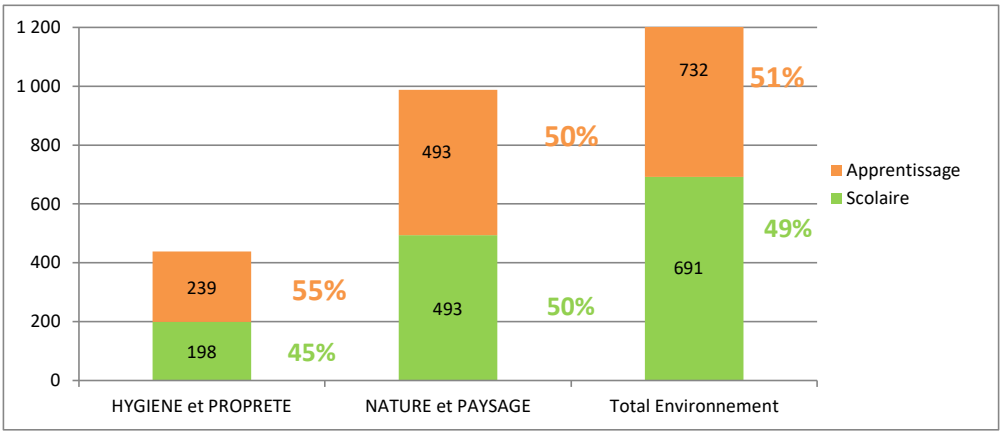

L'apprentissage est très présent, il concerne une majorité de jeunes formés : 51% (732) des flux de formés en formation professionnelle initiale contre 31% pour l'ensemble des filières ; c'est vrai à chacun des trois niveaux bien que cette sur-représentation soit plus marquée au niveau IV (4 CEC) 62% contre 18% soit 44 points d'écart par rapport à la moyenne. Le niveau V (3 CEC) affiche un écart de +17 points par rapport à la moyenne et le niveau III (5 CEC) +4 points.

Part des apprentis FPI par niveau 2020	Niveau V (3 CEC)	Niveau IV (4 CEC)	Niveau III (5 CEC)	Effectifs des flux de formés FPI
HYGIENE et PROPRETE	76%	42%	43%	239
NATURE et PAYSAGE	55%	55%	39%	493
Environnement	62%	52%	40%	732
Total FPI	**45%**	**18%**	**36%**	**24 812**

➢ ***Pour le sous-ensemble Nature et Paysage (493 entrants apprentis soit 67% des apprentis de la filière)***

Il y a beaucoup d'apprentis notamment aux niveaux V (3 CEC) et IV (4 CEC) où ils sont majoritaires (55%). Ils sont environ 4 sur 10 formés au niveau III (5 CEC).

➢ ***Pour le sous-ensemble Hygiène et propreté (239 entrants apprentis soit 33% des apprentis de la filière)***

Les apprentis sont particulièrement nombreux au niveau V (3 CEC) : ils représentent 76% des flux de formés contre 45% en moyenne toutes filières confondues. Ils sont un peu plus de 4 sur 10 formés aux niveaux IV (4 CEC) et III (5 CEC).
P.M. : la liste des diplômes des niveaux V à II, classés par sous-ensembles, figure en dernière page.

2.2. Quelles sont les évolutions récentes et prévues de l'offre de formation en Ile-de-France ?

2.2.1. Evolution des flux de formés de la filière Environnement depuis 2016 (niveaux V à III)

Le flux de formés de la filière Environnement a augmenté de 6 % entre 2016 et 2020[8] alors l'ensemble des filières a enregistré une baisse de 3% sur la même période. C'est le sous-ensemble Hygiène et propreté qui tire la croissance (+ 30%) quel que soit le niveau de formation.
Alors que le niveau IV (4 CEC) est stable comme l'ensemble des filières, les niveaux V (3 CEC) et III (5 CEC) évoluent à l'inverse de l'ensemble des filières (respectivement +10%/ -11% et + 6% / -3%).

Niveau	évolution 2016 - 2020 sous ensemble HYGIENE et PROPRETE	évolution 2016 - 2020 sous ensemble NATURE et PAYSAGE	évolution 2016 - 2020 total Environnement	évolution 2016 - 2019 tout groupe de spécialité
Niveau V (3 CEC)	31%	1%	10%	-11%
Niveau IV (4 CEC)	32%	-7%	1%	1%
Niveau III (5 CEC)	26%	2%	8%	-3%
Total	30%	-2%	6%	-3%

Tous niveaux (V à III)

	2016	2017	2018	2019	2020
NATURE et PAYSAGE	1 008	968	934	962	986
HYGIENE et PROPRETE	337	351	347	355	437
Environnement	1 345	1 319	1 281	1 317	1 423

Filière Environnement

	2016	2017	2018	2019	2020
Niveau V (3 CEC)	400	388	375	408	441
Niveau IV (4 CEC)	547	527	543	509	551
Niveau III (5 CEC)	398	404	363	400	431

2.2.1.1. Pour le sous-ensemble Nature et Paysage (986 flux de formés soit 69% de la filière)

Le flux de formés a légèrement baissé comme en moyenne toutes filières confondues : -2% contre -3%.
C'est au niveau IV (4 CEC) que la baisse est la plus marquée : -7% contre +1% en moyenne toutes filières confondues. Cependant, les effectifs des niveaux V (3 CEC) et III (5 CEC), plutôt stables, évoluent à l'inverse de l'ensemble des filières, notamment ceux du niveau V (3 CEC : +1% contre -11%).

Nature et paysage

	2016	2017	2018	2019	2020
Niveau V (3 CEC)	277	258	261	269	280
Niveau IV (4 CEC)	434	400	400	390	402
Niveau III (5 CEC)	297	310	273	303	304

[8] Rentrées N pour le scolaire et rentrées N-1 pour l'apprentissage

2.2.1.2 Pour le sous-ensemble Hygiène et Propreté (437 en flux de formés soit 31% de la filière)

C'est dans ce sous-ensemble et à tous les niveaux que les flux de formés ont le plus augmenté. Tous les niveaux ont enregistré une augmentation allant de 26% à 32%.

Hygiène propreté

	2016	2017	2018	2019	2020
Niveau V (3 CEC)	123	130	114	139	161
Niveau IV (4 CEC)	113	127	143	119	149
Niveau III (5 CEC)	101	94	90	97	127

Evolution des flux par sous-ensembles

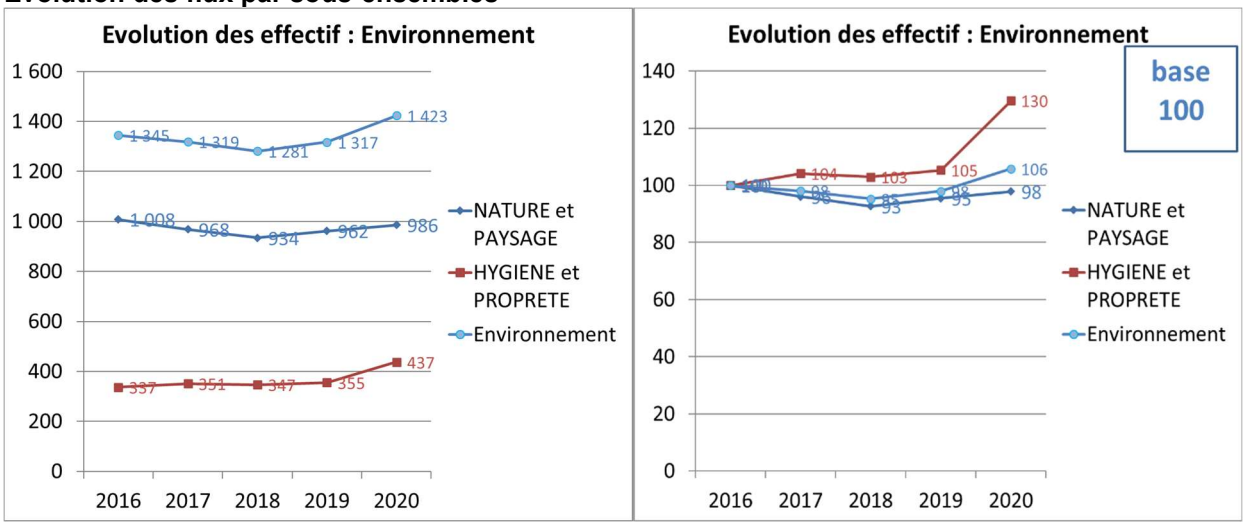

Evolution des flux par niveaux

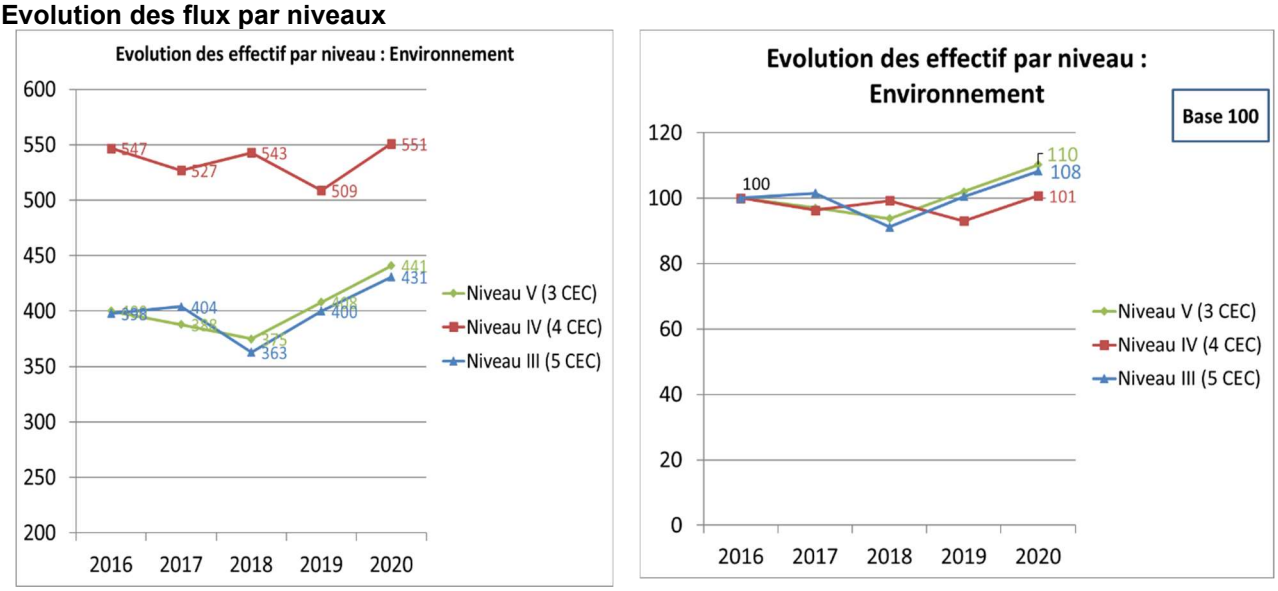

Evolution des flux par niveaux selon le statut

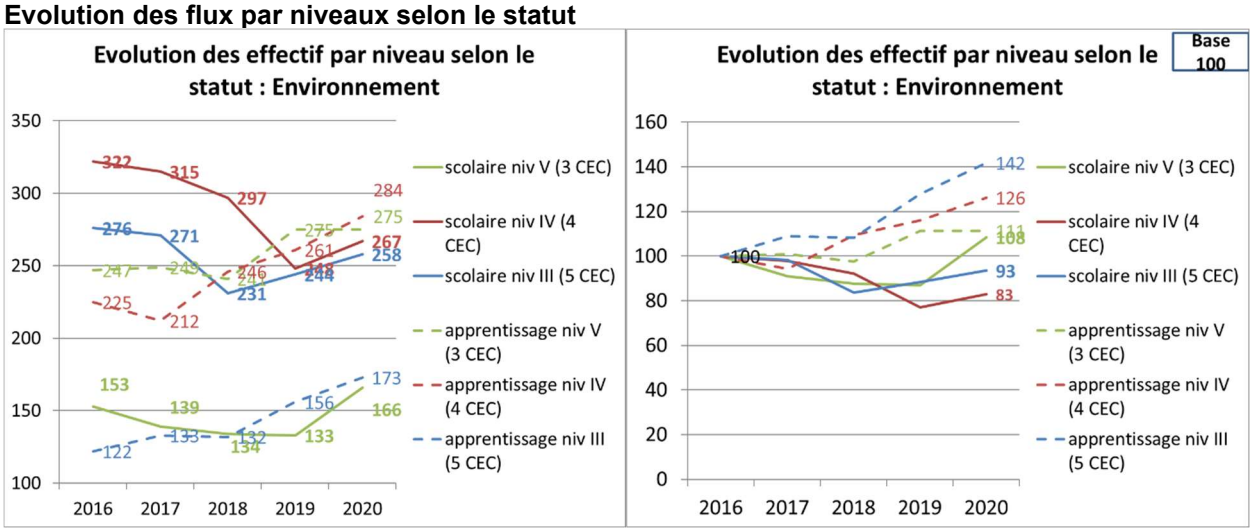

Sur l'ensemble de la période 2016 à 2020, les variations des flux de formés de la filière Environnement par niveau montrent une évolution différente selon le statut : alors que les flux de formés sont en baisse en scolaire, ils augmentent en apprentissage, surtout au niveau III (5 CEC). Pour le V (3 CEC), l'évolution est positive et proche entre scolaire et apprentissage.

Sous-ensemble Nature et paysage

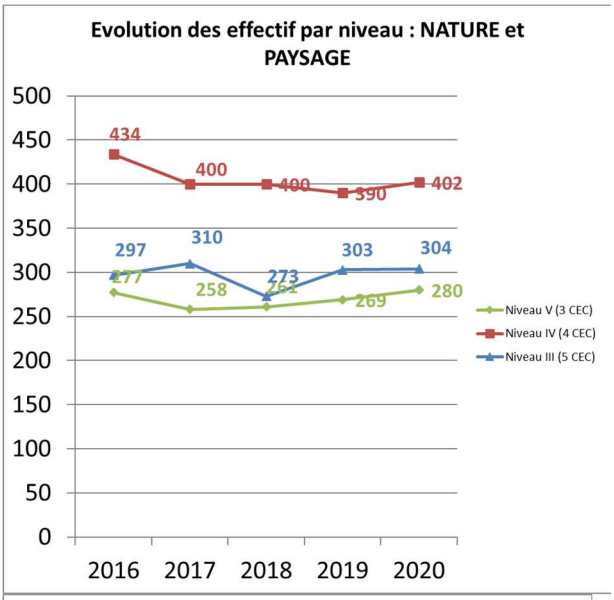

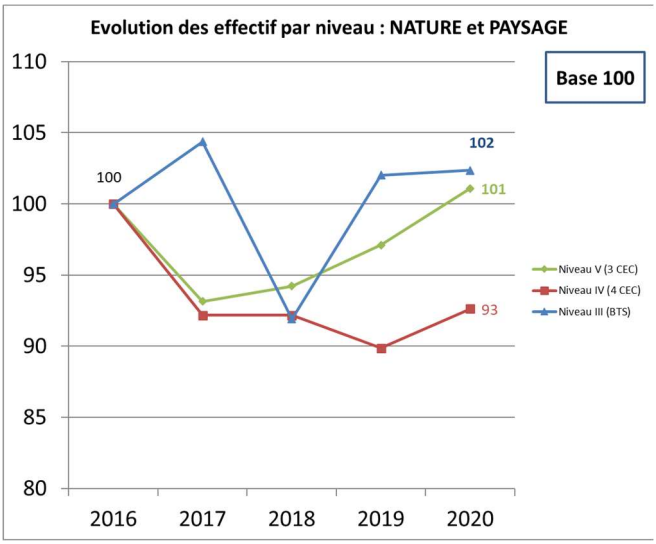

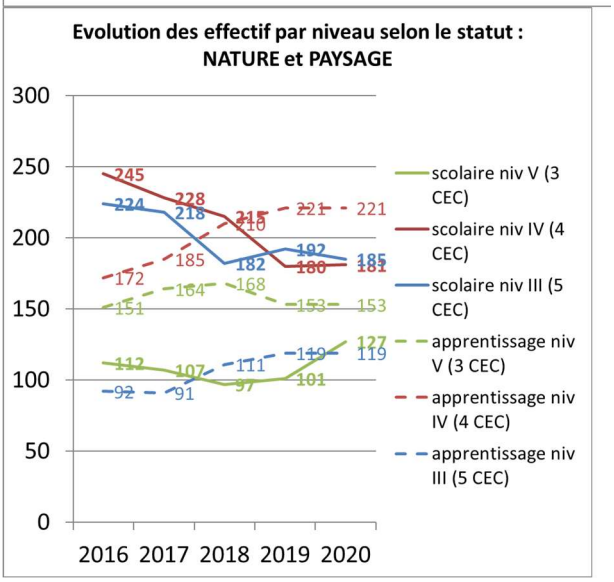

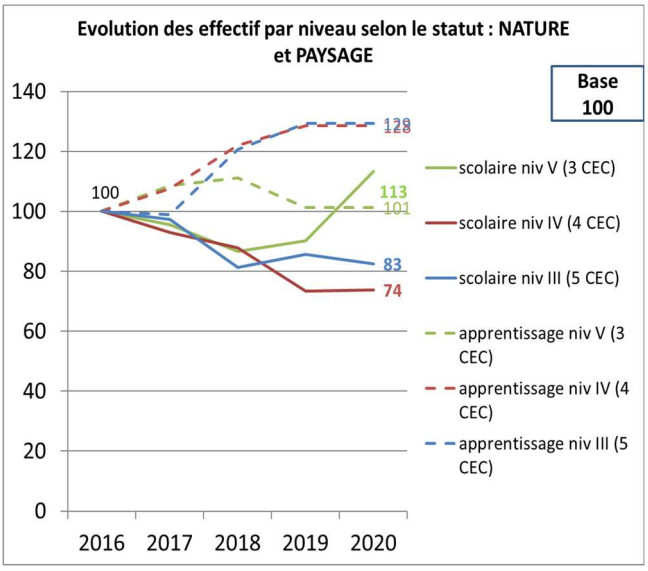

Sur l'ensemble de la période 2016 à 2020, les variations des flux de formés du sous-ensemble Nature et paysage par niveau montrent une évolution différente selon le statut aux niveaux IV (4 CEC) et III (5 CEC) : alors que les flux de formés sont en baisse en scolaire, ils augmentent en apprentissage. Ce n'est pas le cas au niveau V (3 CEC) qui augmente en scolaire et pas en apprentissage.

Sous-ensemble Propreté et Hygiène

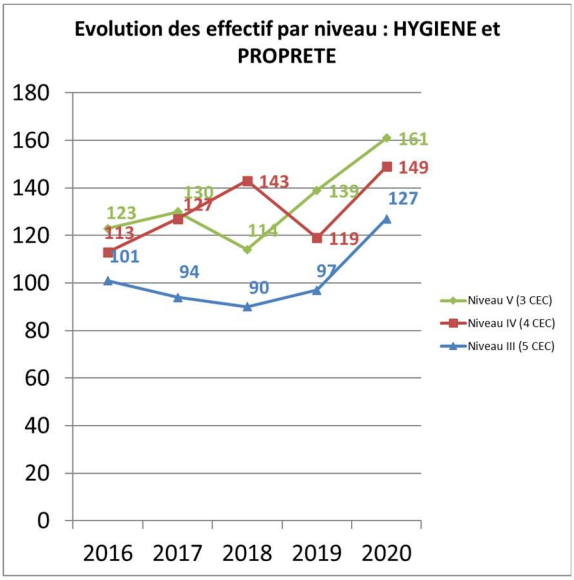

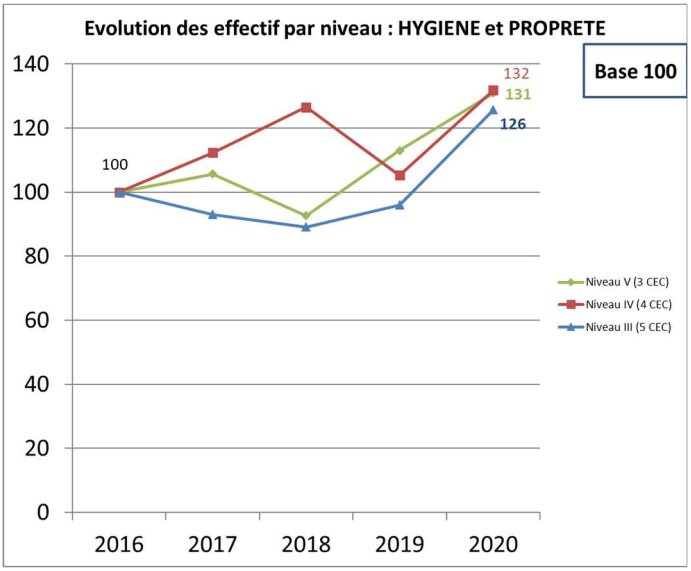

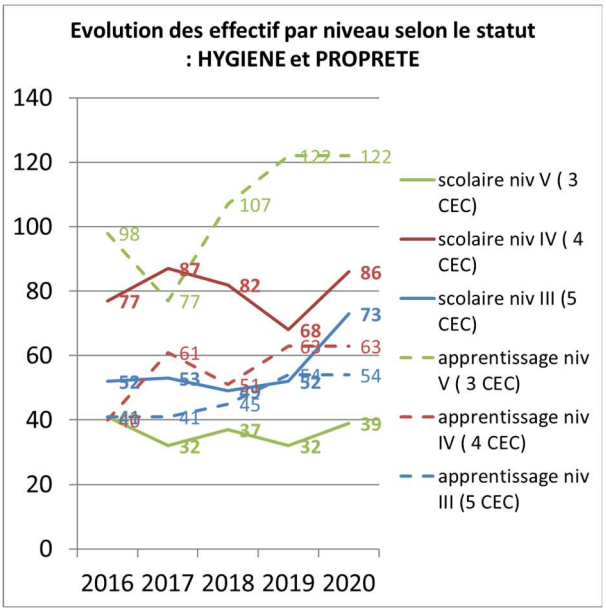

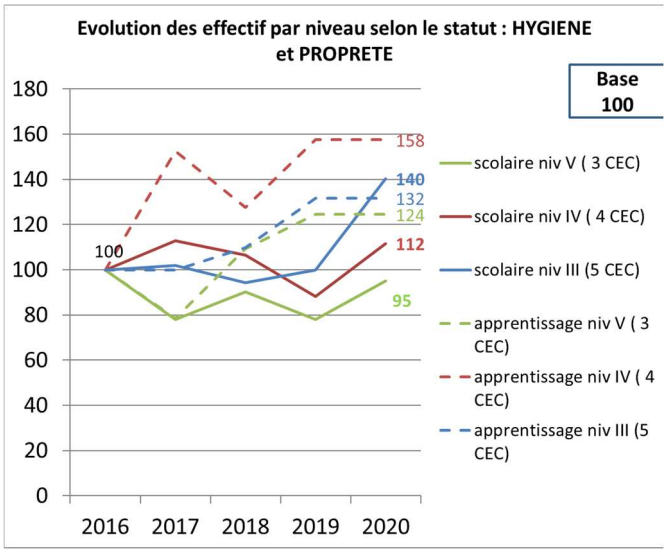

Sur l'ensemble de la période 2016 à 2020, les variations des flux de formés du sous-ensemble Hygiène et propreté par niveau montrent une évolution à tous les niveaux, en scolaire et en apprentissage à l'exception du niveau V (3 CEC) scolaire qui accueille peu de formés.

2.3. Quelle est l'implantation[9] de l'offre de formation en Ile-de-France ?

2.3.1. A la rentrée 2020[10]

La filière de concertation Environnement ne compte qu'un seul site qui offre des formations des 2 sous-ensembles : TECOMAH/Jouy en Josas (LEA CFI Les métiers de la ville de demain), essentiellement Nature et paysage.

Dans le sous-ensemble Nature et paysage :

- Les formations sont dispensées sous statut scolaire dans 8 lycées publics (498 lycéens)
  - 2 établissements accueillant plus de 100 jeunes en scolaire : 1 lycée EN Montreuil 93 (181) et 1 EPLEFA St Germain 78 (78) ; ils accueillent aussi des apprentis surtout l'EPLEFA St Germain qui est le plus important pôle de FPI (291 jeunes)
  - 1 autre EPLEFA accueille près de 100 jeunes en scolaire à Brie Comte Robert 77; il accueille aussi des apprentis
  - 1 autre lycée EN (94) accueille près de 60 scolaires
  - 4 EREA accueillent chacun environ 20 scolaires (91,77,94 95)

  Pas d'offre hors EREA dans le 75, 91, 92, 95.
- Les formations sont dispensées sous statut scolaire dans 9 lycées privés (626 jeunes)
  - 3 établissements accueillant plus de 100 jeunes en scolaire : TECOMAH/Jouy en Josas 78 (182), Le Tremblay/Mauldre 78 (131) et l'école du Breuil Paris (128) ; ces 2 derniers accueillent des apprentis notamment Le Tremblay/Mauldre qui est le plus important pôle de FPI (256 jeunes)
  - 6 autres lycées accueillent moins de 60 jeunes (91, 92, 91, 95, 91, 78).

  Pas d'offre dans le 77, le 93 et le 94.
- Les formations sont dispensées en apprentissage sur 6 sites publics (471)
  - 3 EPLEFA : 2 déjà cités (St Germain, Brie Comte Robert) mais aussi l'EPLEFA de Chailly en Brie 77 (150 apprentis)
  - le lycée de Montreuil déjà cité
  - 2 autres CFA parisiens accueillant peu d'apprentis : l'INJS et une université
- Les formations sont dispensées en apprentissage sur 8 sites privés (477)
  - 3 accueillent environ 100 apprentis : Le Tremblay/Mauldre et Ecole du Breuil déjà cités et les apprentis d'Auteuil/Meudon 92
  - 5 autres sites qui accueillent peu d'apprentis (95, 93, 91, 75, 91)

Dans le sous-ensemble Hygiène et propreté :

- Les formations sont dispensées sous statut scolaire dans 10 lycées publics (450 lycéens)
  - 2 lycées accueillant plus de 60 scolaires : Colombes 92 et Aubervilliers 93 ; ils accueillent les 3 niveaux de formation (uniquement propreté)
  - 1 lycée parisien qui accueille 50 scolaires en niveau III (eau)
  - 3 lycées qui offrent les niveau V et IV ou seulement IV (uniquement propreté) : 77, 75 et 91
  - 4 lycées qui offrent soit le BTS (75, propreté) soit les niveaux V et/ou IV (93, 95, propreté) soit le niveau V (75, eau)

  Pas d'offre dans le 78 et le 94
- Les formations sont dispensées sous statut scolaire dans 1 lycée privé (20 jeunes) : TECOMAH Jouy en Josas
- Les formations sont dispensées en apprentissage sur 3 sites publics (53 jeunes)

  Uniquement en post-bac, dans 3 lycées qui accueillent des scolaires
- Les formations sont dispensées en apprentissage sur 6 sites privés (500 jeunes)
  - 2 sites de l'INHNI accueillent près de 300 jeunes dans le 94 et plus de 100 dans le 92 (propreté)
  - 1site accueille dans le 95 moins de 50 jeunes (eau)
  - 3 autres sites, plus petits, (75, 93, 78)

[9] Données sur les implantations en stock

[10] Voir le tableau joint ; rentrée 20 pour le scolaire, =rentrée 19 pour l'apprentissage.

2.3.2. Aux rentrées 2021 et suivantes

La carte des formations professionnelles initiales pour la **rentrée 2021** a été adoptée par la région le 21 janvier 2021 et n'impacte qu'à la marge la filière Environnement de la façon suivante : transformation d'un 1 flux de bac pro aménagement paysager en 1 flux de CAP jardinier paysagiste (Ecole du Breuil Paris)
Par ailleurs, un projet de 8 places d'apprentissage en bacpro aménagement paysager à Marcoussis
A un horizon plus lointain, les programmes prévisionnels pédagogiques de lycées (PPL) établis le plus souvent dans le cadre de nouveaux lycées, de rénovations (avec ou sans places nouvelles supplémentaires) ne proposent aucune modification de l'offre pour l'Environnement.

Cependant :

- sur Paris, le transfert du BTS MSE du lycée Rabelais dans la structure du lycée NL Vauquelin est projetée après son implantation provisoire à la rentrée 2020
- sur Montreuil, la création d'un BP apprentissage serait envisagée dans le PPL

2.4. Quelles sont les caractéristiques des diplômes ? Quelles évolutions d'effectifs ? Quels publics ? Quelles réussites ?

Les **27 fiches-diplômes** (fichier joint) permettent de compléter ces éléments par l'évolution des principaux indicateurs : effectifs, capacités d'accueil, insertion, résultat aux examens, origine des élèves, devenir scolaire des élèves, taux de féminisation, âge, attractivité. On trouve aussi sur la fiche-diplôme un résumé du référentiel d'emploi, la préconisation actuelle pour l'adaptation de l'offre de formation et une carte de localisation des lycées et CFA proposant le diplôme.
Les fiches sont classées par sous-ensemble du niveau V (3 CEC) au niveau II (6 CEC) par ordre alphabétique des libellés de diplôme.

2.4.1. Nombre de diplômes de niveaux V à II ouverts hors premières années communes, par sous-ensembles

Hygiène et propreté
Nombre de diplômes de niveaux V (3 CEC), IV (4 CEC), III (5 CEC et II (6 CEC) : 9
Au niveau V : 4 CAP
Au niveau IV : 2 BAC PRO
Au niveau III : 2 BTS
Au niveau II : 1 TH2
Nombre de diplômes de niveau III, IV et V dans le champ des préconisations : 8

Nature et paysage
Nombre de diplômes de niveaux V (3 CEC), IV (4 CEC), III (5 CEC et II (6 CEC) : 17
Au niveau V : 3 dont 1 CAPA et 1 BPA
Au niveau IV : 8 dont 3 BAC PRO AG
Au niveau III : 5 dont 3 BTSA
Au niveau II : 1 Licence pro
Nombre de diplômes de niveau III, IV et V dans le champ des préconisations : 9

2.4.2. Diplômes en rénovation

Diplômes inscrits au programme de travail de la **CPC Agriculture, agroalimentaire et aménagement** :
BAC PRO AG Technicien conseil vente univers jardinerie (rénové à la rentrée 2020)

Diplômes inscrits au programme de travail de la **CPC Industrie** :
CAP Agent de la qualité de l'eau (en rénovation, sans date de mise en œuvre)

1) ANNEXE METHODOLOGIQUE

Sources utilisées pour le diagnostic sur les débouchés :

Les **enquêtes d'insertion IVA**[11] en Ile-de-France présentent la situation des lycéens franciliens 7 mois après leur sortie d'année terminale de leur cursus de formation, en moyenne sur les trois dernières années connues : 2018, 2019 et 2020 (moyenne mobile). On peut observer l'évolution des conditions d'insertion à court terme en comparant les moyennes mobiles successives.

Les **enquêtes d'insertion IPA**[12] en Ile-de-France présentent la situation des apprentis franciliens 7 mois après leur sortie d'année terminale de leur cursus de formation, en moyenne sur les trois dernières années connues : 2017, 2018 et 2019 (moyenne mobile). On peut observer l'évolution des conditions d'insertion à court terme en comparant les moyennes mobiles successives.

Les secteurs d'insertion et les métiers exercés 7 mois après la sortie du lycée peuvent être connus grâce au traitement spécifique des enquêtes d'insertion IVA 2015 et 2016 (https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/rapports-etudes/iva-specique-sep2018.pdf).

Grâce aux **enquêtes emploi en continu** (EEC) de l'INSEE, on dispose également d'informations recueillies de 2014 à 2018 (année médiane 2016), pour l'ensemble de la France et l'Ile-de-France, sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis diplômés de formation initiale depuis moins de 10 ans qu'ils aient été lycéens ou apprentis.

Les secteurs d'insertion et les métiers exercés après la formation initiale peuvent être connus grâce aux enquêtes emploi de l'INSEE de 2014 à 2018 (année médiane 2016), qui indiquent le devenir des jeunes diplômés sortis de formation moins de 10 ans auparavant, qu'ils aient été lycéens ou apprentis.

Lexique du diagnostic sur les débouchés :

GS : groupes de spécialité, issus de la NSF (Nomenclature interministérielle des spécialités de formation).

NS : non significatif (il y a des données mais elles ne sont pas publiables ou données indisponibles ou sans objet).

- Règle de significativité appliquée pour l'**enquête emploi en continu** (EEC) : au moins 30 observations dans un groupe de spécialité à chaque niveau du diplôme obtenu pour les indicateurs de la France métropolitaine et au moins 30 observations pour les indicateurs de l'Ile-de-France.
- Règle de significativité appliquée pour **IVA et IPA** : au moins 35 réponses de sortants d'un groupe de spécialité à chaque niveau de formation pour une année et au moins 120 pour la somme des trois années.

[11] Enquête annuelle « Insertion des lycéens dans la vie active », téléchargeable sur le lien http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/formation-emploi/site/lycee.
[12] Enquête annuelle « Insertion Professionnelle des Apprentis ».

Liste des formations de niveaux V à II de l'Environnement, dispensées en Ile-de-France en 2020, en lycées et en CFA

(Classées par niveau, et par ordre décroissant des effectifs)

SOUS ENSEMBLE	Type de Diplôme	Code diplôme	Libelle diplôme	Effectifs des flux de formés en scolaire	Effectifs des flux de formés en apprentissage
HYGIENE et PROPRETE	CAP	50034303	AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)	0	7
	CAP	50034301	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP)	7	0
	CAP	50034307	AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP)	24	111
	CAP	50022005	PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)	8	4
			TOTAL Niveau V (3 CEC)	***39***	***122***
	BAC PRO	40034303	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	15	0
	BAC PRO	40034304	HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	71	63
			TOTAL Niveau IV (4 CEC)	***86***	***63***
	BTS	32020114	METIERS DE L'EAU (BTS)	23	21
	BTS	32034304	METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	50	33
			TOTAL Niveau III (5 CEC)	***73***	***54***
	TH2-R	26R3430A	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)	0	22
			TOTAL Niveau II (6 CEC)	***0***	***22***
NATURE et PAYSAGE	BPA5	55321401	TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5)	0	30
	CAPA	50321405	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	127	120
	CSA NIV5	56321403	JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)	0	3
			TOTAL Niveau V (3 CEC)	***127***	***153***
	BAC PRO AG	40321405	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	134	82
	BAC PRO AG	40321302	GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	36	0
	BAC PRO AG	40321404	NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)	154	0
	BAC PRO AG	40321407	TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	11	0
	BPA4	45321403	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	0	81
	CSA NIV4	46321406	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	0	39
	CSA NIV4	46321004	ARROSAGE INTEGRE (CSA)	0	8
	CSA NIV4	46321404	CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA	0	11
			TOTAL Niveau IV (4 CEC)	***181***	***221***
	BTSA	32321401	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	132	92
	BTSA	32334302	GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA)	11	16
	BTSA	32321308	GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	42	0
	CSA NIV3	36321401	COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)	0	5
	CSA NIV3	36321106	GESTION DES ARBRES D'ORNEMENT (CSA)	0	6
			TOTAL Niveau III (5 CEC)	***185***	***119***
	LIC-PRO	25034011	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (LP)	0	19
			TOTAL Niveau II (6 CEC)	***0***	***19***

Orange : Première année commune non comptabilisée dans les chiffres globaux

Gris : hors champ des préconisations

Inserjeunes

Situation à 6 mois des jeunes en années terminales de CAP, CAPA, Bac PRO, Bac PRO A, BTS et BTSA pendant les années scolaires 2017/18 et 2018/19 (cumulées) dans **un lycée dépendant de l'Education nationale et dans les CFA**, au niveau national

		Scolaire			Apprentissage		
		Elèves en année terminale	Poursuite d'étude	Taux d'emploi salarié privé	Elèves en année terminale	Poursuite d'étude	Taux d'emploi salarié privé
CAP	NATURE et PAYSAGE	288	44%	28%			
	HYGIENE et PROPRETE	561	36%	13%	335	33%	40%
	Environnement	849	39%	18%	335	33%	40%
	Toutes filières confondues	50 312	50%	24%	66 805	44%	54%
CAPA	NATURE et PAYSAGE				2 025	44%	36%
	Environnement				2 025	44%	36%
	Toutes filières confondues				3 932	47%	38%
BAC PRO	NATURE et PAYSAGE	66	45%	36%			
	HYGIENE et PROPRETE	758	33%	31%	206	26%	47%
	Environnement	824	34%	31%	206	26%	47%
	Toutes filières confondues	162 300	51%	37%	16 874	33%	65%
BAC PRO A	NATURE et PAYSAGE				1 024	32%	57%
	Environnement				1 024	32%	57%
	Toutes filières confondues				2 796	32%	57%
BTS	NATURE et PAYSAGE	34	32%	43%			
	HYGIENE et PROPRETE	438	40%	38%	257	34%	60%
	Environnement	472	39%	39%	257	34%	60%
	Toutes filières confondues	93 149	36%	54%	29 095	26%	70%
BTSA	NATURE et PAYSAGE				1 235	25%	60%
	Environnement				1 235	25%	60%
	Toutes filières confondues				4 269	23%	65%

Source : Inserjeunes, MEN/DEPP et MT/DARES

Inserjeunes : un système de suivi national des élèves inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnel, piloté par le MEN/DEPP et le MT/DARES, qui informe notamment sur le nombre de jeunes poursuivant leurs études et le nombre de jeunes en emploi parmi les sortants, à différents moments (6 mois, 12 mois, 18 mois, 24 mois).

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Points de divergence (IVA-IPA/Inserjeunes) :

- date d'observation : 7 mois / 6 mois
- nature des dispositifs : enquête déclarative / appariement de fichiers administratifs
- forme d'emploi prises en compte : l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi) / l'emploi salarié relevant Déclarations Sociales Nominatives (DSN) : à cette étape, exclusion des indépendants, des auto-entrepreneurs, des salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).
- les scolaires des lycées agricoles ne sont pas pris en compte dans Inserjeunes

Accès au site national : InserJeunes (education.gouv.fr)

Accès aux notes des académies d'Ile-de-France : sur les sites académiques

Dans ce diagnostic et les fiches diplômes qui l'accompagnent, les données Inserjeunes présentent donc une rupture par rapport aux données IVA-IPA ne serait-ce que par la maille territoriale.

Région îledeFrance

Pôle Lycées

Lycée LAB

Service Offre de Formation

Fiches diplômes de la filière Environnement : concertation avec les professionnels

Cheffe du service

Emmannuelle MORENO

Rapport réalisé par :

Boubaker IKIJ

Julie TIBURCE

Martine FREEDMAN

Réda BEN-MENNI

L'Etat et la Région poursuivent des concertations entre les différents acteurs du monde économique et de la formation afin d'actualiser les préconisations par diplômes (1), utilisées pour adapter la carte des formations professionnelles initiales lors des prochaines rentrées. La Région/pôle lycées/ SOF a élaboré ce document qui rassemble des fiches sur les diplômes et complète le diagnostic : ces deux documents ont pour objectif de faire l'état des lieux de la filière de formation "Environnement".

La liste des formations professionnelles initiales par sous-filière (Nature et Paysage , Hygiène et propreté) se trouve page 7.

Le champ(2):

Elèves (3) et apprentis (4) des :

* Premières professionnelles.
* Années terminales pour les BTS et les CAP
* Première année pour toute autre formation

Le but de ce choix est de prendre la première année commune à tous les types diplômes. En effet pour le BAC, on a certains diplômes qui ont des secondes communes et pour les BTS et les CAP des premières années communes.

La liste des préconisations actuelles de de la filière de formation Bois dans la construction se trouve page suivante. Ci-desouus l'explication de chaque catégorie:

1	DEVELOPPER	Il est souhaitable que des capacités d'accueil nouvelles soient proposées
2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	Quelques places nouvelles peuvent être proposées, souvent sous condition
3	NE PAS REDUIRE	Il est souhaitable de ne plus diminuer les capacités ou/et de mieux les utiliser pour accueillir plus de formés
4	MAINTENIR	Il est souhaitable de préserver l'offre ou d'en éviter une variation importante
5	NE PAS DEVELOPPER	Il est nécessaire de ne pas ou de ne plus créer de capacités d'accueil supplémentaires
6	REDUIRE	Il est souhaitable de réduire les capacités d'accueil

(1) : Une préconisation = une grande catégorie de préconisation + un commentaire

Les préconisations par diplôme constituent un outil synthétique définissant les priorités d'ouvertures et de fermetures de formations.

(2) : Le champ des travaux d'analyse de l'état des lieux est plus large que le champ des préconisations.

(3) : Elèves des lycées publics et privés sous-contrat

(4) : Les effectifs d'apprentis en N-1 sont comptablisés comme des apprentis en N

NATURE et PAYSAGE

			Grandes catégorie de préconisation		Effectifs des flux de formés 2020		
					Scolaire	Apprentissage	Total
CAPA	50321405	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	127	120	247
BPA5	55321401	TRAVAUX D AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D ENTRETIEN (BPA5)	0	Attendre les préconisations de la branche professionnelle	0	30	30
CSA NIV5	56321403	JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)			0	3	3
				Total Niveau V (3 CEC)	**127**	**150**	**277**
BAC PRO AG	40321405	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	3	NE PAS REDUIRE	134	82	216
BAC PRO AG	40321404	NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)			154	0	154
BAC PRO AG	40321302	GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	4	MAINTENIR	36	0	36
BAC PRO AG	40321407	TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	11	0	11
BPA4	45321403	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	0	Attendre les préconisations de la branche professionnelle	0	81	81
CSA NIV4	46321406	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)			0	39	39
CSA NIV4	46321404	CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA			0	11	11
CSA NIV4	46321004	ARROSAGE INTEGRE (CSA)			0	8	8
				Total Niveau IV (4 CEC)	**181**	**163**	**344**
BTSA	32321401	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	132	92	224
BTSA	32321308	GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	5	NE PAS DEVELOPPER	42	0	42
BTSA	32334302	GESTION ET MAITRISE DE L EAU (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	11	16	27
CSA NIV3	36321106	GESTION DES ARBRES D ORNEMENT (CSA)			0	6	6
CSA NIV3	36321401	COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)			0	5	5
				Total Niveau III (5 CEC)	**185**	**108**	**293**
LIC-PRO	25034011	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L ENVIRONNEMENT (LP)			0	19	19

HYGIENE et PROPRETE

			Grandes catégorie de préconisation		Effectifs des flux de formés 2020		
					Scolaire	Apprentissage	Total
CAP	50034307	AGENT DE PROPRETE ET D HYGIENE (CAP)	5	NE PAS DEVELOPPER	24	111	135
CAP	50022005	PROPRETE DE L ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)	0	Préconisation en attente de définition	8	4	12
CAP	50034301	AGENT DE LA QUALITE DE L EAU (CAP)	3	NE PAS REDUIRE	7	0	7
CAP	50034303	AGENT D ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)	0	Préconisation en attente de définition	0	7	7
				Total Niveau V (3 CEC)	**39**	**122**	**161**
BAC PRO	40034304	HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO)	5	NE PAS DEVELOPPER	71	63	134
BAC PRO	40034303	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	4	MAINTENIR	15	0	15
				Total Niveau IV (4 CEC)	**86**	**63**	**149**
BTS	32034304	METIERS DES SERVICES A L ENVIRONNEMENT (BTS)	3	NE PAS REDUIRE	50	33	83
BTS	32020114	METIERS DE L EAU (BTS)	4	MAINTENIR	23	21	44
				Total Niveau III (5 CEC)	**73**	**54**	**127**
TH2-R	26R3430A	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)			0	22	22

Gris : Hors champ de préconisation

Quelques chiffres qui présentent le champ retenu pour la filière de concertation "Environnement"

Répartition statut

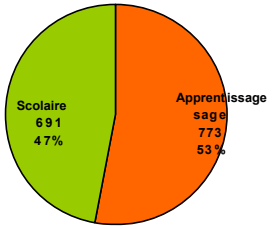

Répartition par niveau

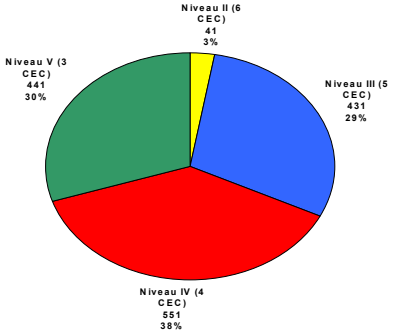

Répartition selon les sous filières

		2016	2017	2018	2019	2020
Total de la filière		1 365	1 351	1 301	1 335	1 464
HYGIENE et PROPRETE		357	383	367	373	459
	Niveau V (3 CEC)	123	130	114	139	161
	Niveau IV (4 CEC)	113	127	143	119	149
	Niveau III (5 CEC)	101	94	90	97	127
	Niveau II (6 CEC)	20	32	20	18	22
NATURE et PAYSAGE		1 008	968	934	962	1 005
	Niveau V (3 CEC)	277	258	261	269	280
	Niveau IV (4 CEC)	434	400	400	390	402
	Niveau III (5 CEC)	297	310	273	303	304
	Niveau II (6 CEC)	0	0	0	0	19

Répartition par niveau et sous filière

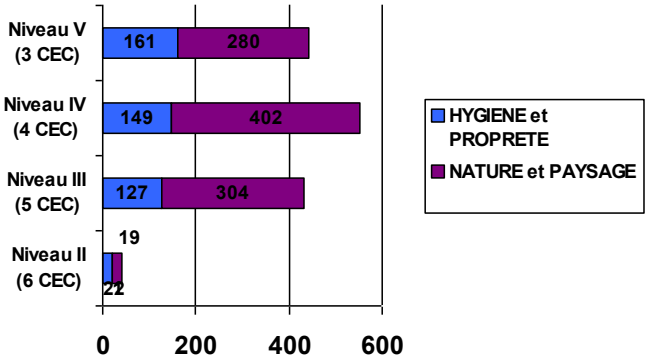

Evolution de taux de féminisation et des effectifs selon le statut

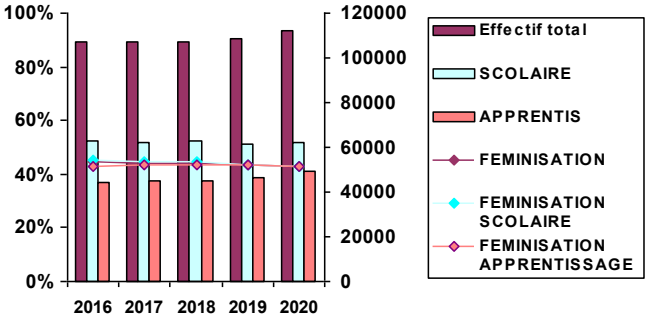

Sommaire

NATURE et PAYSAGE	**8**
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	**10**
JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)	**12**
TRAVAUX D AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D ENTRETIEN (BPA5)	**14**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	**16**
NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)	**18**
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	**20**
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	**22**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	**24**
ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	**26**
ARROSAGE INTEGRE (CSA)	**28**
CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA	**30**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	**32**
GESTION ET MAITRISE DE L EAU (BTSA)	**34**
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	**36**
COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)	**38**
GESTION DES ARBRES D ORNEMENT (CSA)	**40**
METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L ENVIRONNEMENT (LP)	**42**
HYGIENE et PROPRETE	**44**
AGENT D ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)	**45**
AGENT DE LA QUALITE DE L EAU (CAP)	**47**
AGENT DE PROPRETE ET D HYGIENE (CAP)	**49**
PROPRETE DE L ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)	**51**
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	**53**
HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO)	**55**
METIERS DE L EAU (BTS)	**57**
METIERS DES SERVICES A L ENVIRONNEMENT (BTS)	**59**
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)	**61**

Rouge : Diplômes fermés ou à fermer Orange : Première année commune non comptablisée dans les chiffres globaux **Gris : Hors champ de préconisation**

Sous ensemble : NATURE et PAYSAGE

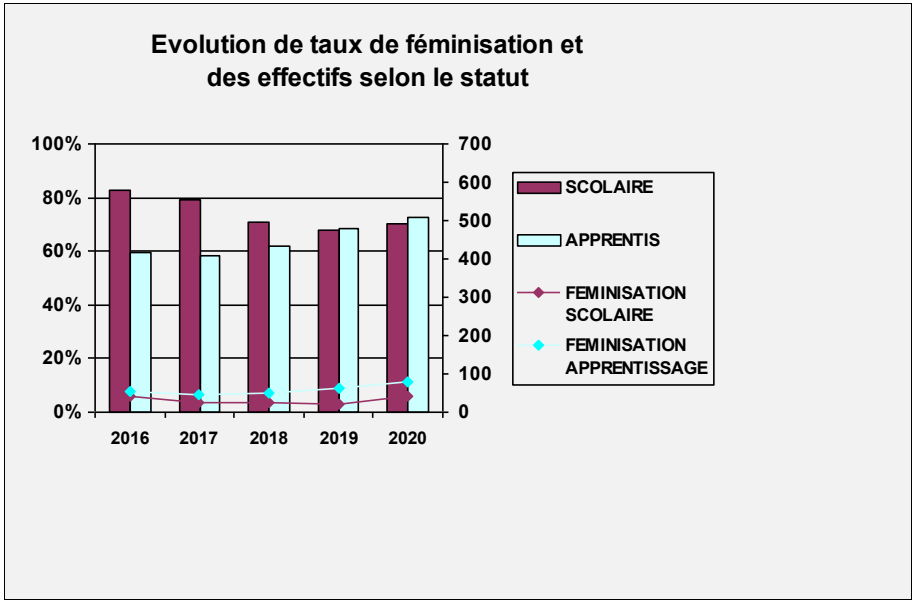

Evolution des effectifs selon le diplôme

	Effectifs					Part de l'apprentissage 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
CAPA	**241**	**237**	**237**	**221**	**247**	**49%**
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	241	237	237	221	247	49%
BPA5	**24**	**16**	**17**	**40**	**30**	**100%**
TRAVAUX D AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D ENTRETIEN (BPA5)	24	16	17	40	30	100%
CSA NIV5	**12**	**5**	**7**	**8**	**3**	**100%**
JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)	12	5	7	8	3	100%
BAC PRO AG	**333**	**296**	**303**	**266**	**263**	**31%**
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	56	46	52	45	36	0%
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	277	250	251	221	216	38%
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	0	0	0	0	11	0%
BPA4	**74**	**70**	**60**	**71**	**81**	**100%**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	74	70	60	71	81	100%
CSA NIV4	**27**	**34**	**37**	**53**	**58**	**100%**
ARROSAGE INTEGRE (CSA)	10	11	9	9	8	100%
JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)	0	0	0	0	0	
CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA	17	23	28	16	11	100%
ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	0	0	0	28	39	100%
BTSA	**288**	**302**	**267**	**292**	**293**	**37%**
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	22	33	27	35	42	0%
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	239	243	215	230	224	41%
GESTION ET MAITRISE DE L EAU (BTSA)	27	26	25	27	27	59%
CSA NIV3	**9**	**8**	**6**	**11**	**11**	**100%**
GESTION DES ARBRES D ORNEMENT (CSA)	5	7	2	8	6	100%
COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)	4	1	4	3	5	100%
LIC-PRO	**0**	**0**	**0**	**0**	**19**	**100%**
METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L ENVIRONNEMENT (LP)	0	0	0	0	19	100%

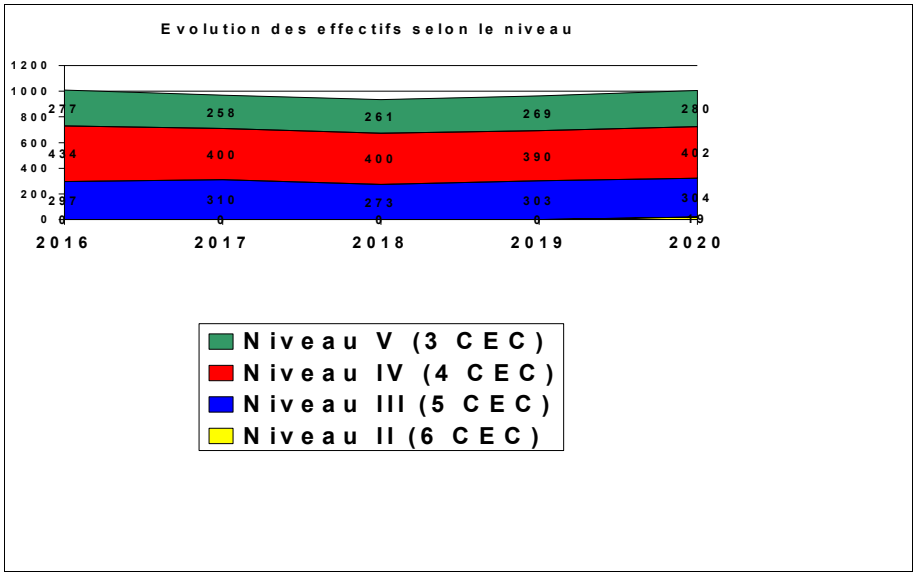

Répartition selon le niveau

	2016	2017	2018	2019	2020
NATURE et PAYSAGE	**1 008**	**968**	**934**	**962**	**1 005**
Niveau V (3 CEC)	277	258	261	269	280
Niveau IV (4 CEC)	434	400	400	390	402
Niveau III (5 CEC)	297	310	273	303	304
Niveau II (6 CEC)	0	0	0	0	19

Répartition par niveau

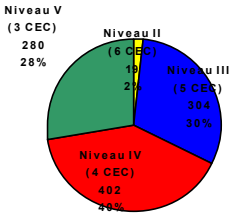

Répartition statut

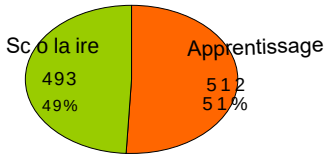

50321405 **JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)** Niveau V (3 CEC)

Résumé du référentiel d'emploi

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement en utilisant de fertilisants et produits phytopharmaceutiques. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Préconisation actuelle

DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE

Quelques places peuvnet être crées par la voie scolaire pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte et assurer une complétude de formation dans ce secteur pour certains établissements.

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	67	59	54	58	60
Scolaire Public : Capacités	49	46	48	48	49

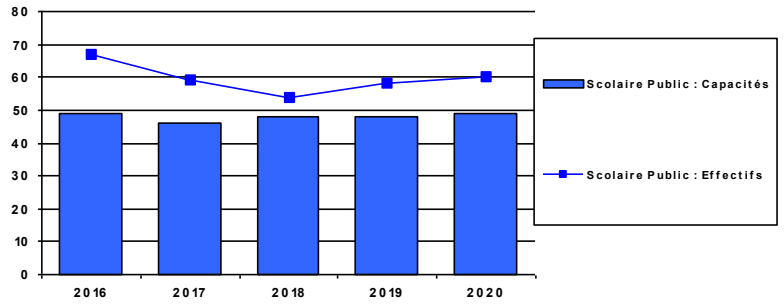

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

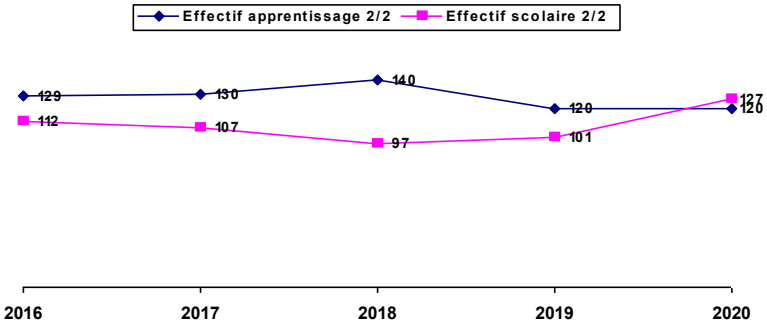

IVA : Insertion des lycéens

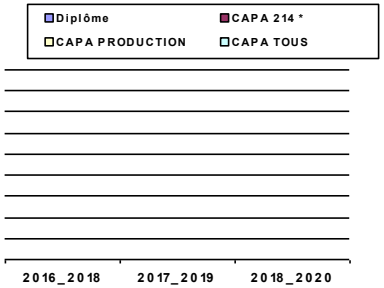

IPA : Insertion des apprentis

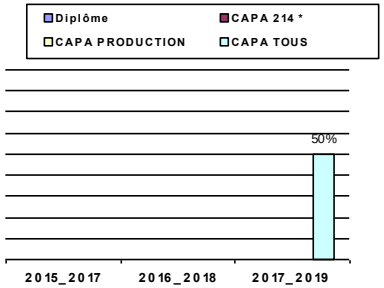

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme			124	130	114			98%	94%	89%
CAPA : TOUS	177	173	183	178	178	82%	94%	99%	94%	90%
SCOLAIRE										
Diplôme			112	101	110			96%	97%	99%
CAPA : TOUS	230	242	254	221	236	86%	94%	95%	94%	94%

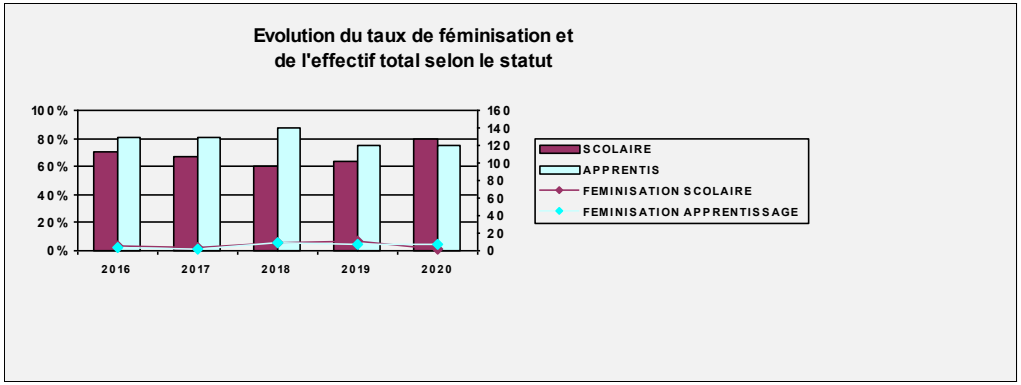

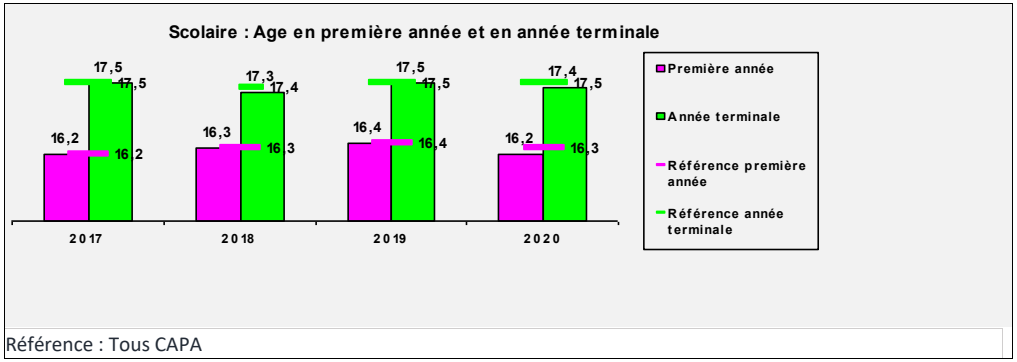

Référence : Tous CAPA

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
2NDE PRO	6	8%	8%
3E SEGPA	**17**	**24%**	**22%**
3EME	**39**	**54%**	**52%**
AUTRES	3	4%	9%
MLDS	2	3%	3%
Redoublant	3	4%	4%
Réorientation	2	3%	2%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 65 24

BAC PRO	**1**
PHOTOGRAPHIE (BAC PRO)	1
BAC PRO AG	**7**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	4
NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)	3
CAP	**7**
ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (CAP)	1
FLEURISTE (CAP)	5
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C MATERIELS D'ESPACES VERTS (CAP)	1
CAPA	**9**
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	3
METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPA)	6

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CAP : Tous	Diplôme	CAP : Tous
Scolaire	**288**	44%	50%	28%	24%
Apprentissage	**2025**	44%	47%	36%	38%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	53	58	91%	6%

Site d'implantation du diplôme

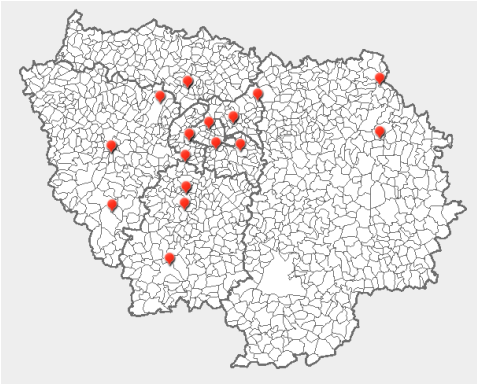

55321401 **TRAVAUX D AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D ENTRETIEN (BPA5)** Niveau V (3 CEC)

Résumé du référentiel d'emploi

Ce BPA forme des ouvriers qualifiés dans le secteur du paysage. Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagement paysager. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles Il entretien les plantations et les terrains, applique les traitements phytosanitaires et assure les apports d'engrais. Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

Préconisation actuelle

Attendre les préconisations de la branche professionnelle

BP dispensé exclusivement en apprentissage

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

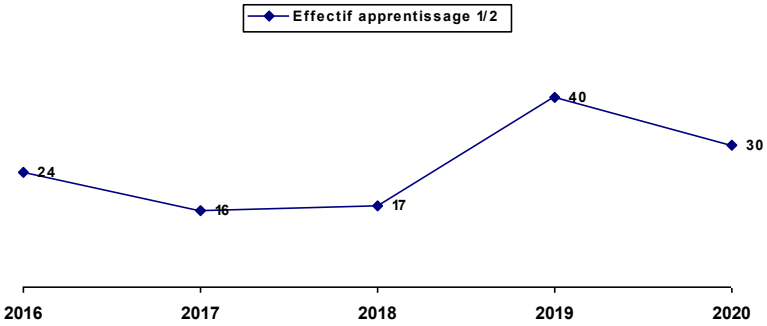

IVA : Insertion des lycéens

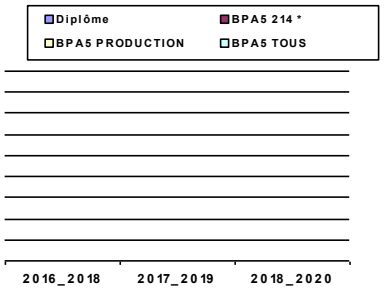

IPA : Insertion des apprentis

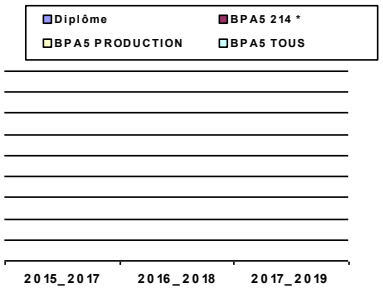

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

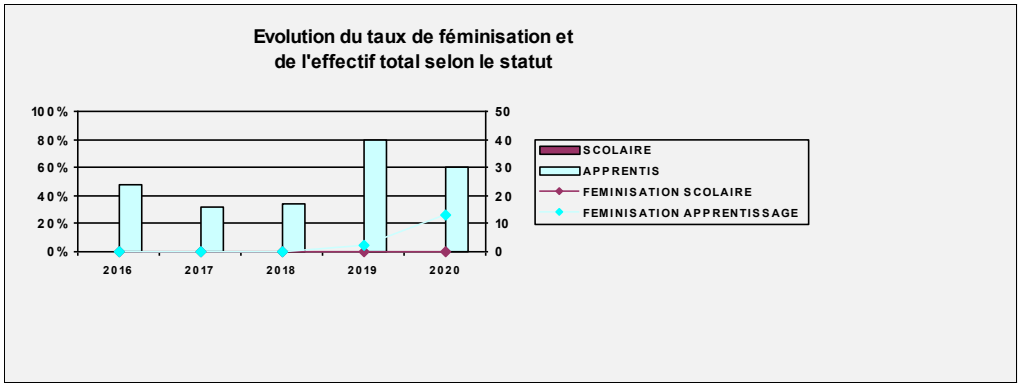

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BPA5 : Tous	Diplôme	BPA5 : Tous
Apprentissage	**462**	28%	33%	51%	53%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Site d'implantation du diplôme

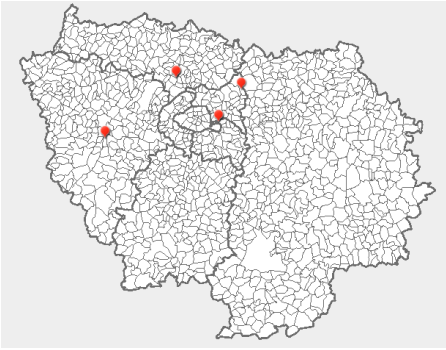

56321403

JARDINIER DE GOLF ET ENTRETIEN DE SOLS SPORTIFS (CSA)

Niveau V (3 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

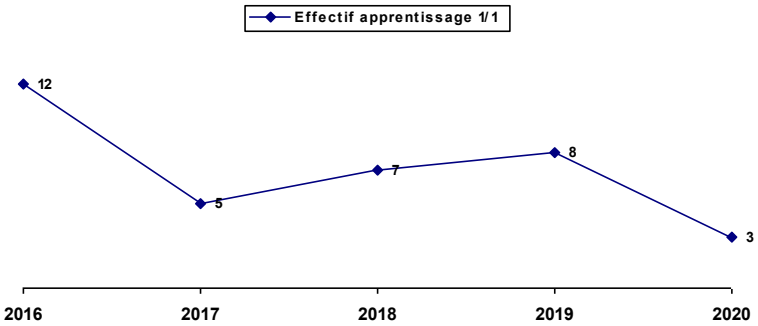

IVA : Insertion des lycéens

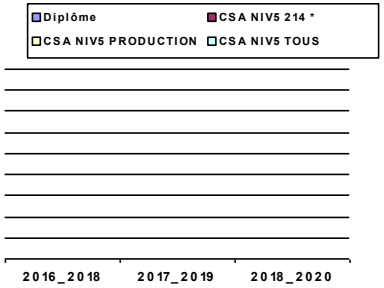

IPA : Insertion des apprentis

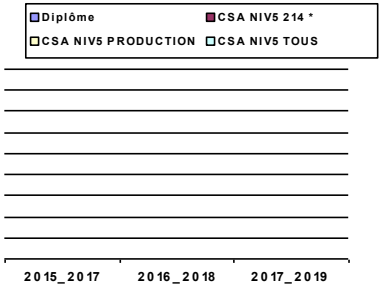

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

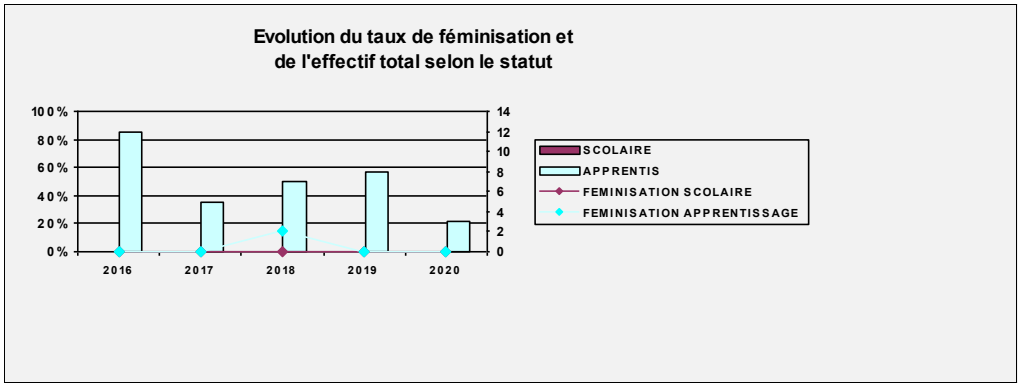

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**35**	0%	8%	71%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

40321302 **GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)** Niveau IV (4 CEC)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire du bac pro GMNF contribue à la sauvegarde des espaces naturels et à la préservation de la biodiversité. Il occupe un emploi lié à la protection du territoire et à sa valorisation touristique (écotourisme, tourisme de chasse). Il prépare et veille au bon déroulement d'un chantier de mise en valeur du milieu, assure des actions d'animation, de vulgarisation, de promotion de produits régionaux ou d'espèces locales. Il observe de façon permanente l'état écologique de l'environnement et assure certains travaux d'entretien.

Préconisation actuelle

MAINTENIR

Les capacités d'accueil de ce diplôme, stables, semblent suffisantes pour répondre aux besoins des professionnels.

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

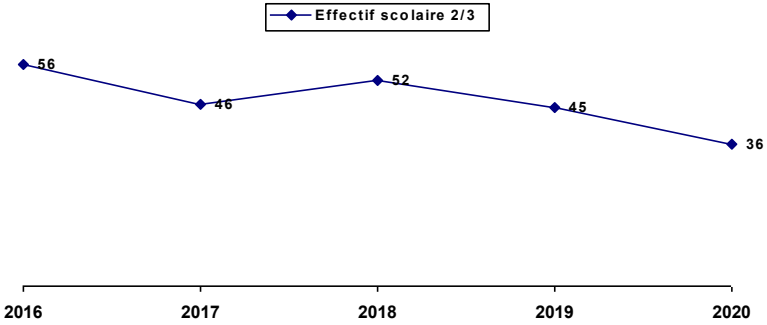

IVA : Insertion des lycéens

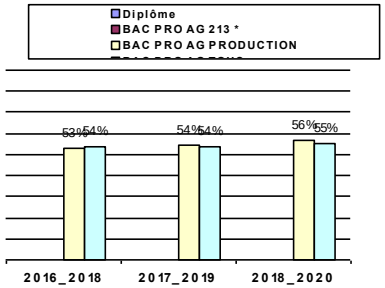

IPA : Insertion des apprentis

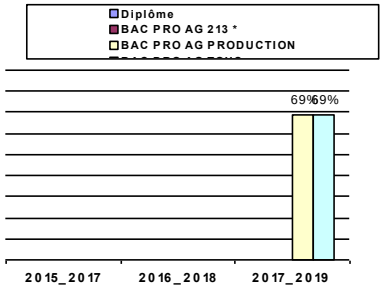

FORETS, ESPACES NATURELS, FAUNE, PECHE

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme	29	48	41	52	49	93%	100%	93%	81%	88%

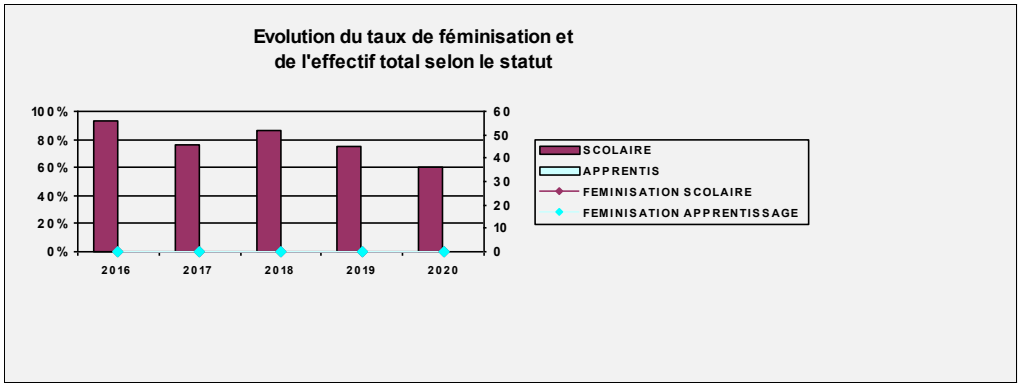

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BAC PRO : Tous	Diplôme	BAC PRO : Tous
Apprentissage	**15**	27%	33%	36%	63%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	PremAnCom	PremAnCom	94%	PremAnCom

Site d'implantation du diplôme

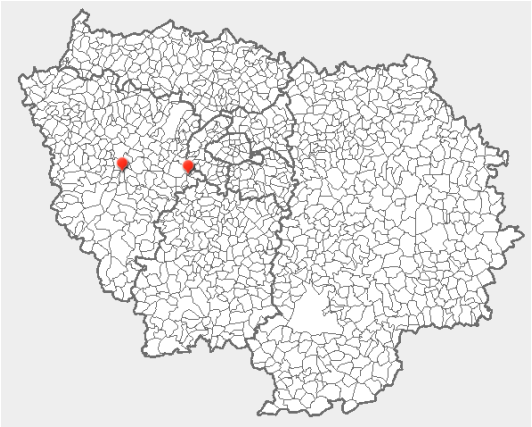

40321404

NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)

Niveau IV (4 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	78	75	61	65	54
Scolaire Public : Capacités	51	51	38	38	38

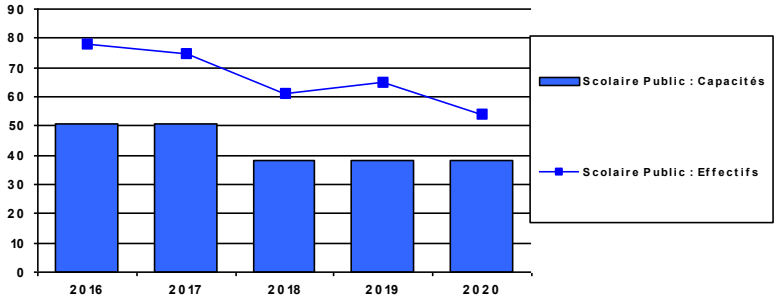

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

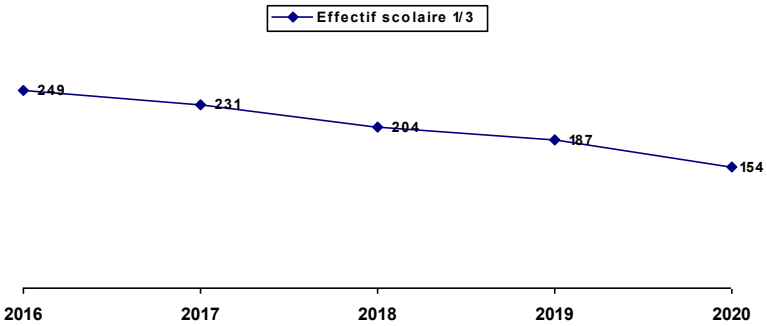

IVA : Insertion des lycéens

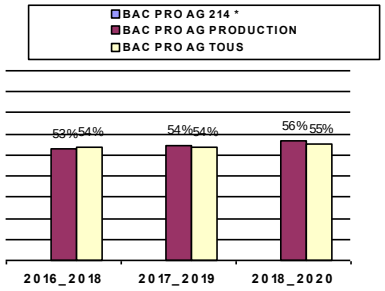

IPA : Insertion des apprentis

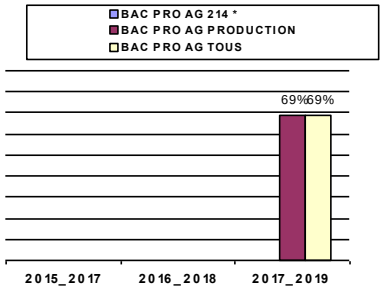

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

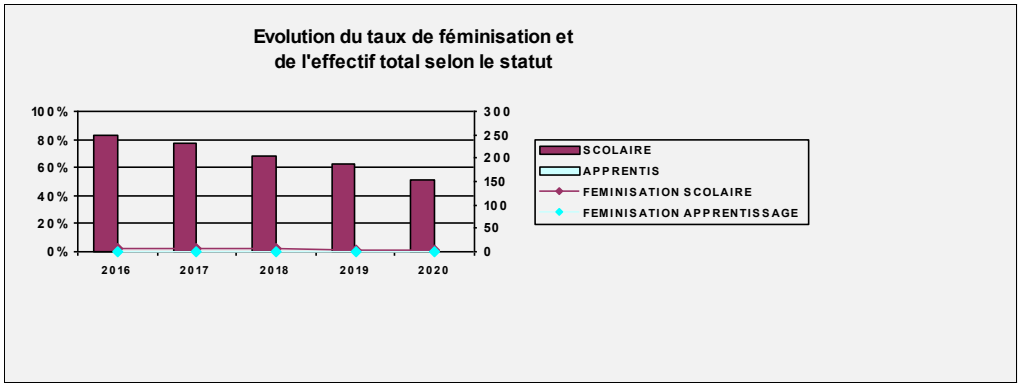

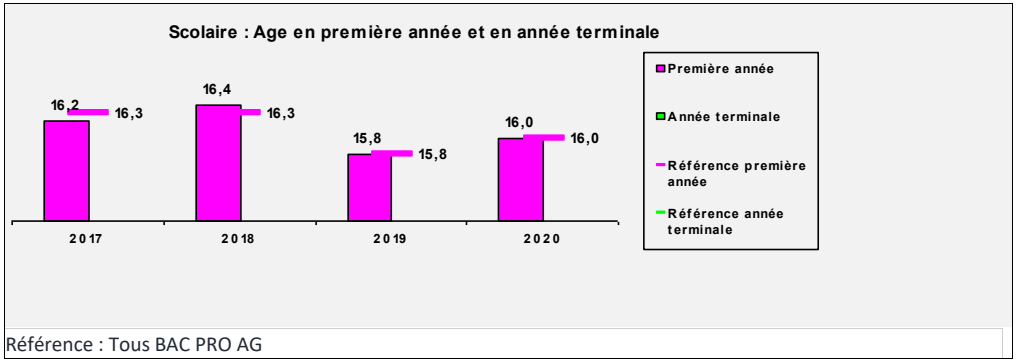

Référence : Tous BAC PRO AG

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
1CAP2	1	5%	1%
2CAP2	2	10%	15%
3E SEGPA	1	5%	3%
3EME	**16**	**76%**	76%
AUTRES	1	5%	1%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	80	85	94%	13%

Site d'implantation du diplôme

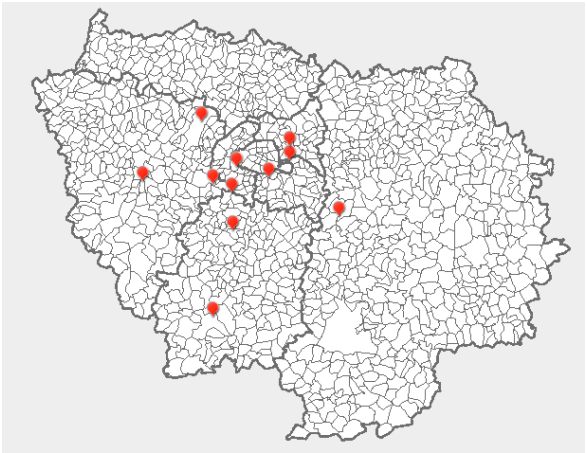

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements. Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier. Il peut aussi entretenir les espaces paysagers, suivre l'état sanitaire des végétaux et assurer leur traitement.

Préconisation actuelle : NE PAS REDUIRE

Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	80	76	69	61	74
Scolaire Public : Capacités	59	39	39	30	30

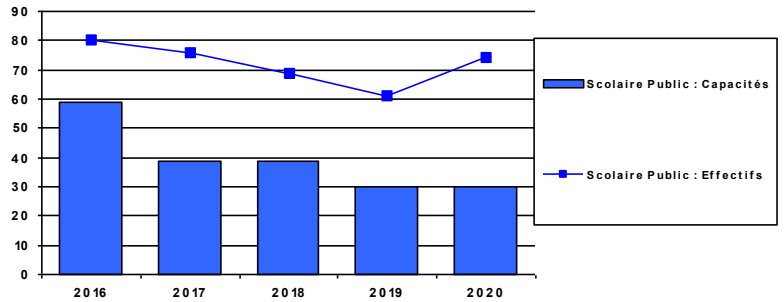

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

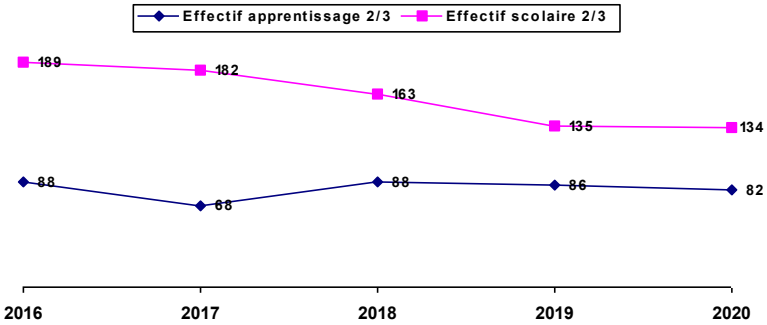

IVA : Insertion des lycéens

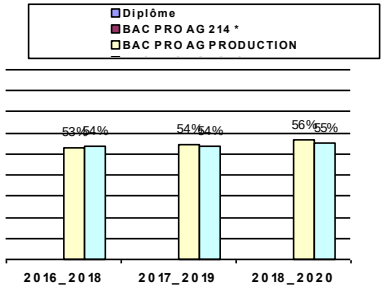

IPA : Insertion des apprentis

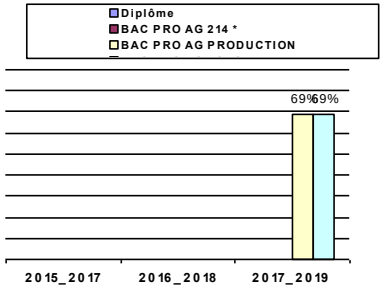

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme	67	61	78	54	72	73%	74%	79%	78%	79%
SCOLAIRE										
Diplôme	221	201	171	162	159	90%	86%	80%	84%	87%

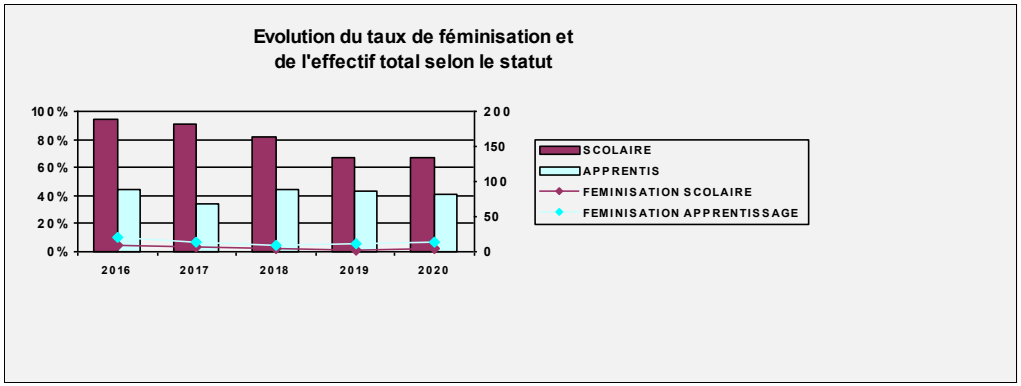

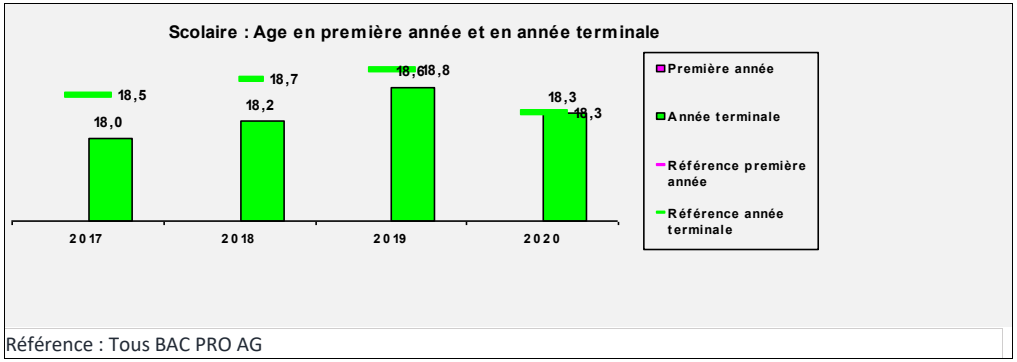

Référence : Tous BAC PRO AG

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 22 16

BAC PRO AG	**5**
PRODUCTIONS HORTICOLES (BAC PRO AG)	2
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	3
BTS	**1**
PROFESSIONS IMMOBILIERES (BTS)	1
BTSA	**10**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	10

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BAC PRO : Tous	Diplôme	BAC PRO : Tous
Scolaire	**66**	45%	51%	36%	37%
Apprentissage	**1009**	32%	33%	58%	63%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	PremAnCom	PremAnCom	94%	PremAnCom

Site d'implantation du diplôme

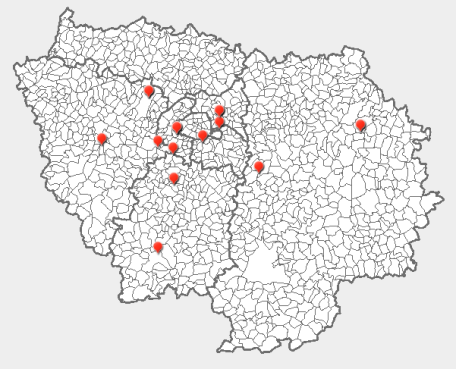

Préconisation actuelle DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE

L'offre du diplôme rénové à la rentrée 2021 peut être développée en formation initiale pour répondre aux besoins des professionnels de la jardinerie

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	0	0	0	0	11

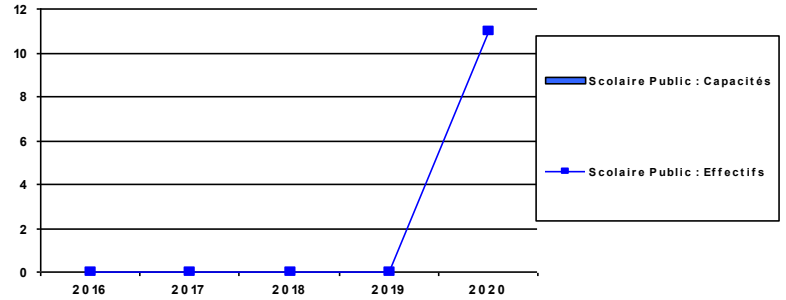

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

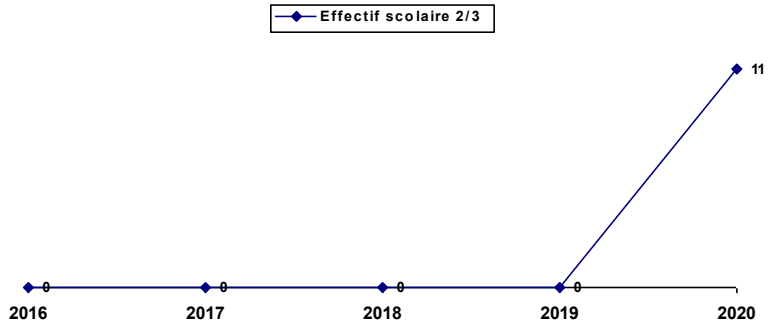

IVA : Insertion des lycéens

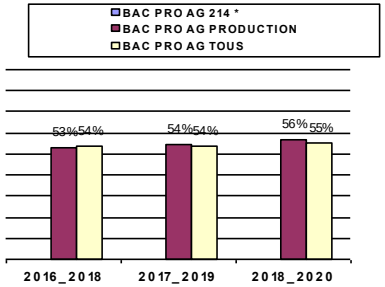

IPA : Insertion des apprentis

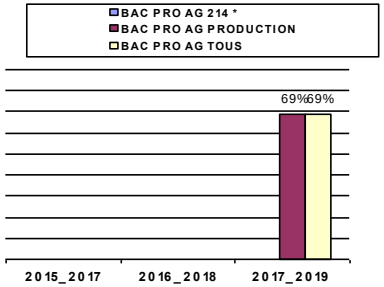

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

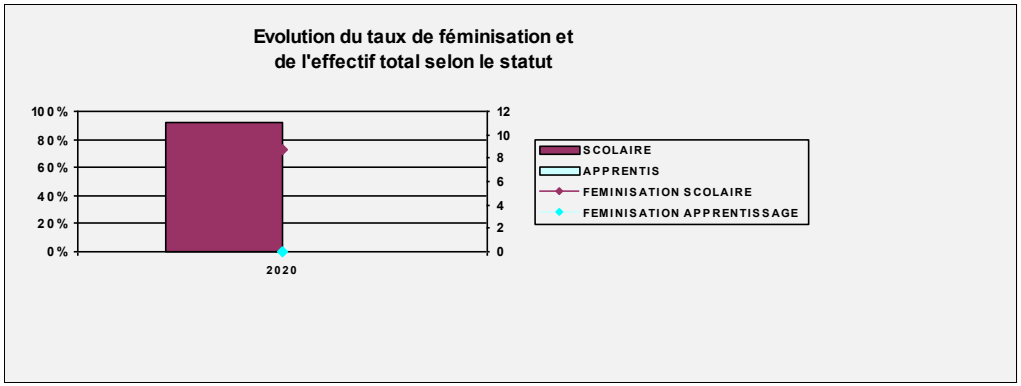

Site d'implantation du diplôme

45321403

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)

Niveau IV (4 CEC)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce diplôme réalise et entretient des jardins et espaces verts. Il est salarié d'une entreprise paysagère ou du service espaces verts d'une ville, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite du chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus. Il maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux.

Préconisation actuelle

Attendre les préconisations de la branche professionnelle

BP dispensé exclusivement en apprentissage

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

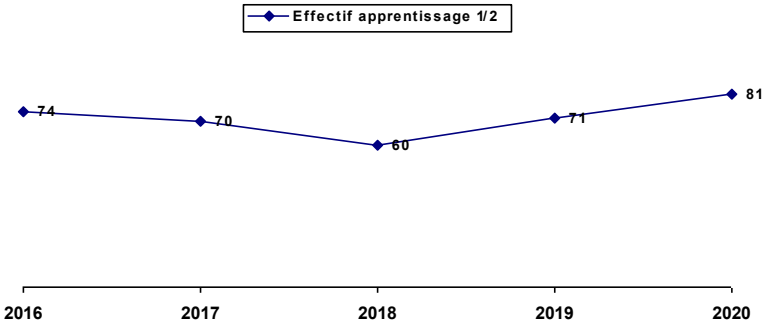

IVA : Insertion des lycéens

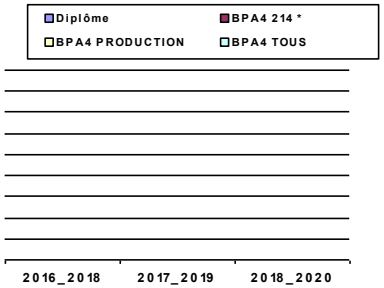

IPA : Insertion des apprentis

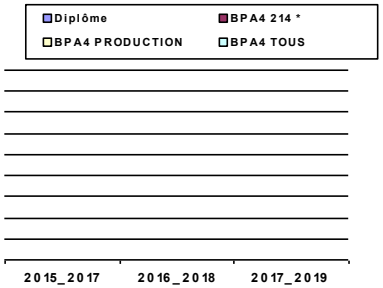

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

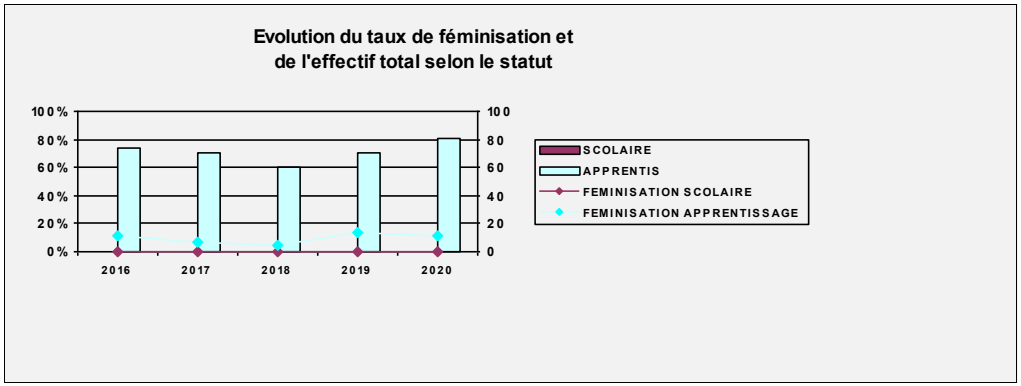

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BPA : Tous	Diplôme	BPA : Tous
Apprentissage	**576**	19%	16%	53%	55%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Site d'implantation du diplôme

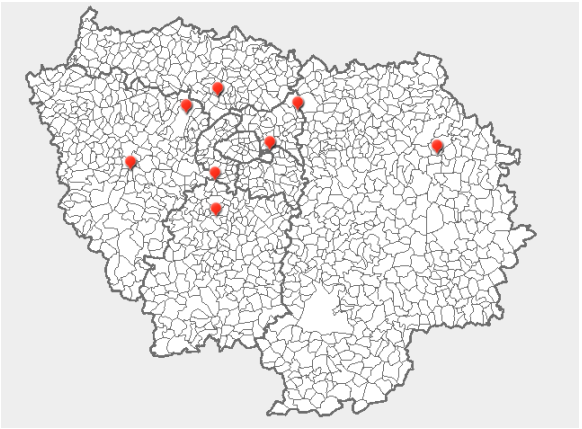

46321004

ARROSAGE INTEGRE (CSA)

Niveau IV (4 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

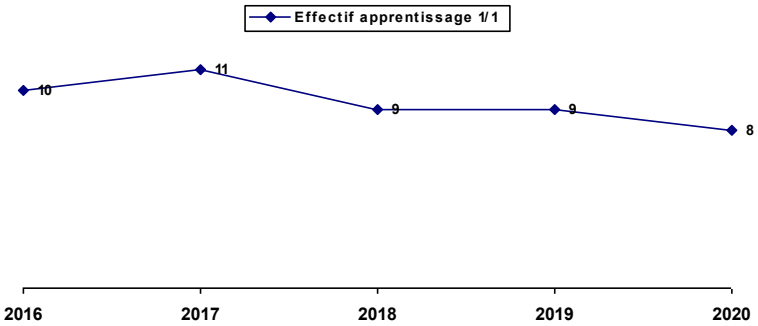

IVA : Insertion des lycéens

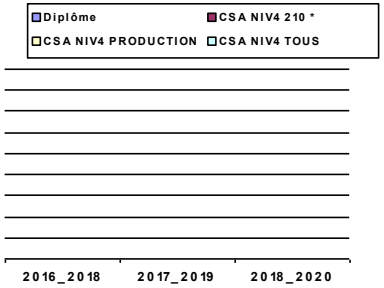

IPA : Insertion des apprentis

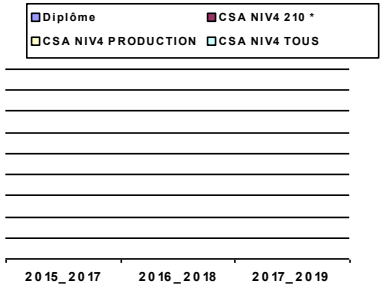

SPEC.PLURIVAL.DE L'AGRONOMIE & AGRICULT.

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

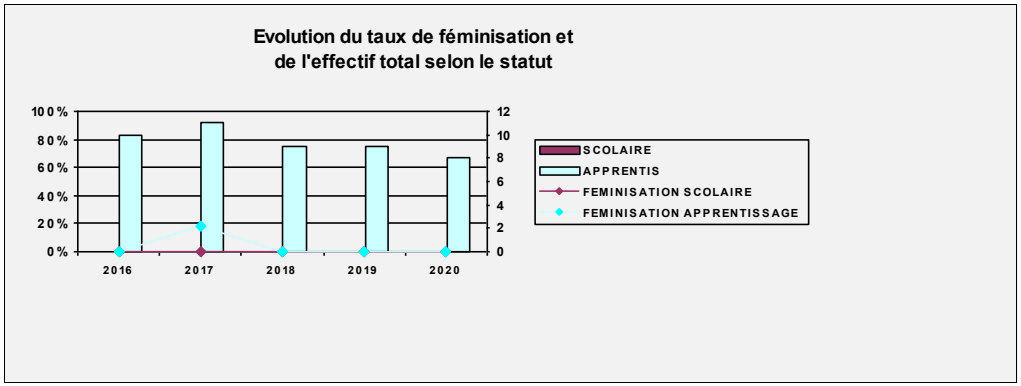

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**28**	21%	8%	82%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

46321404

CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA

Niveau IV (4 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

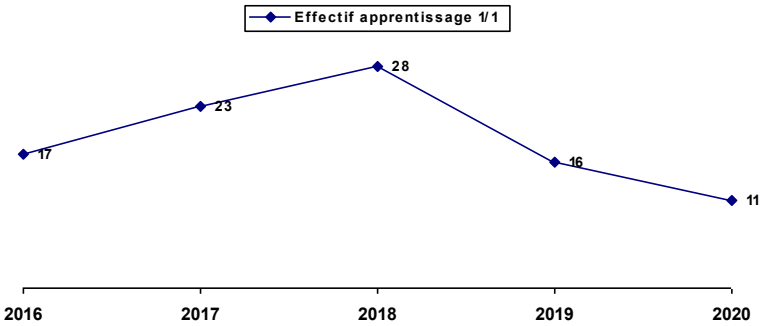

IVA : Insertion des lycéens

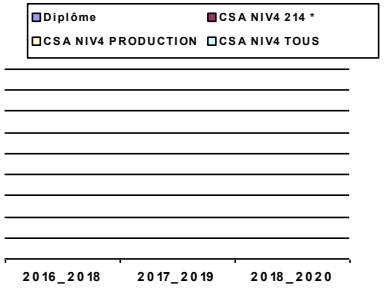

IPA : Insertion des apprentis

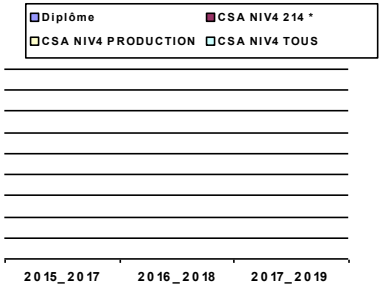

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

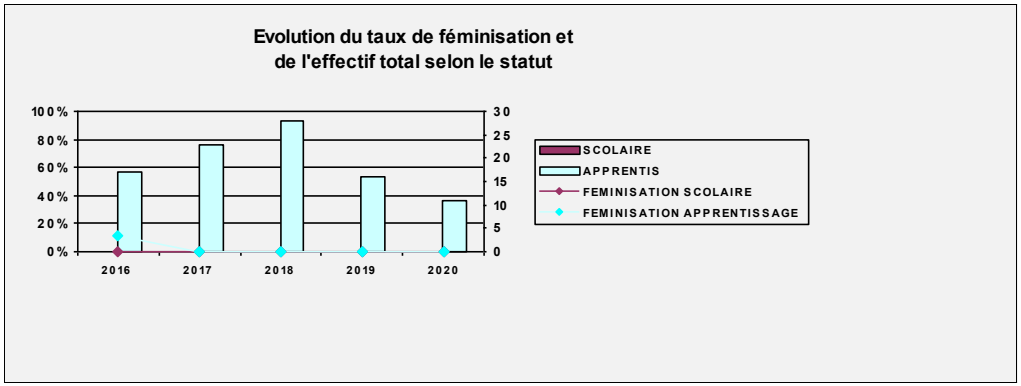

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**189**	11%	8%	76%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

46321406

ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)

Niveau IV (4 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

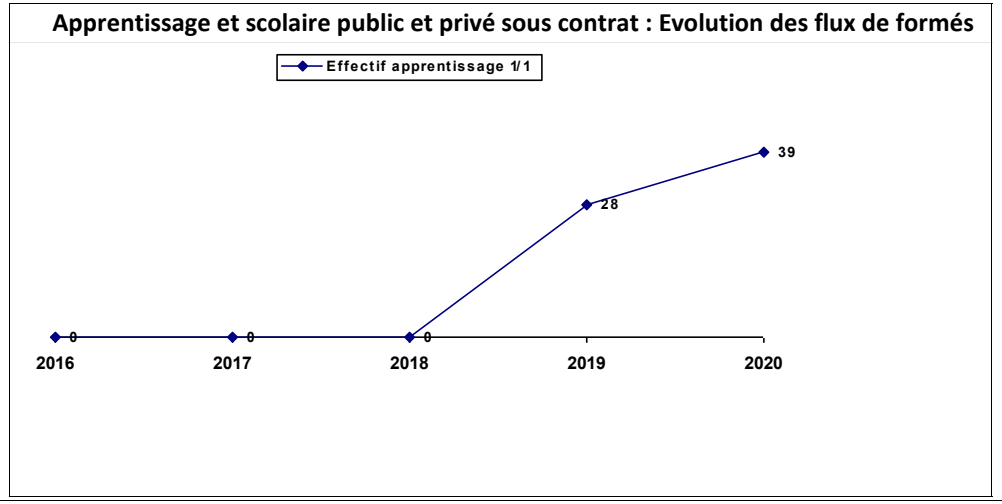

IVA : Insertion des lycéens

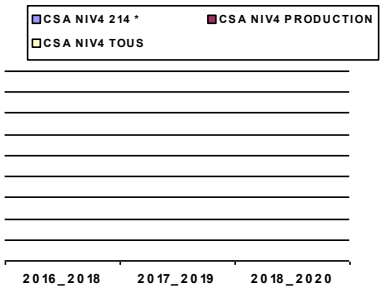

IPA : Insertion des apprentis

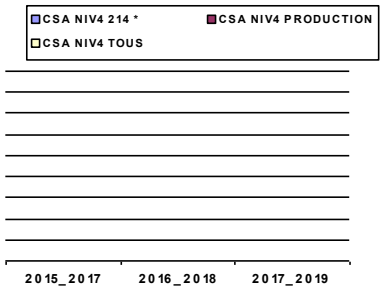

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

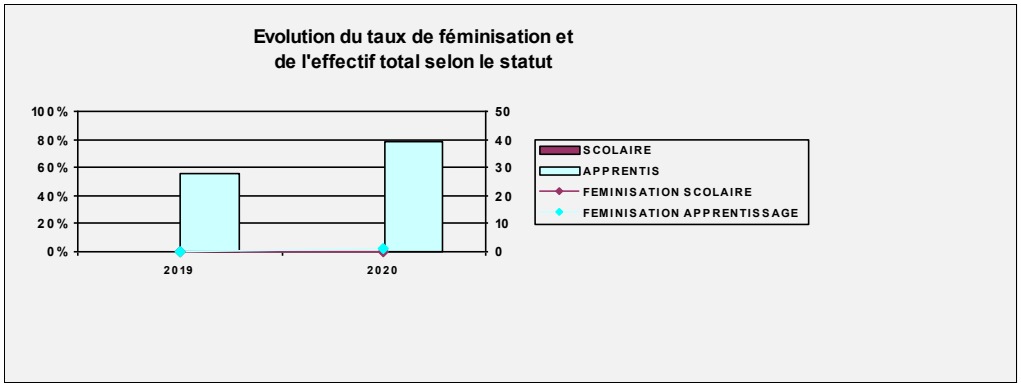

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**300**	6%	8%	71%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

32321308

GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)

Résumé du référentiel d'emploi

Technicien de terrain, le gestionnaire d'espaces naturels participe à des projets de préservation ou de restauration des richesses écologiques, tout en sensibilisant le public et en développant l'économie locale. Il peut travailler dans l'animation nature ou dans la gestion des espaces naturels. Sur le terrain, les deux métiers sont rarement séparés. Généralement polyvalent, il cumule un grand nombre de tâches et de rôles.

Préconisation actuelle

NE PAS DEVELOPPER

Ne plus développer l'offre de ce BTS compte tenu du peu d'emplois à pourvoir au regard du nombre de sortants

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

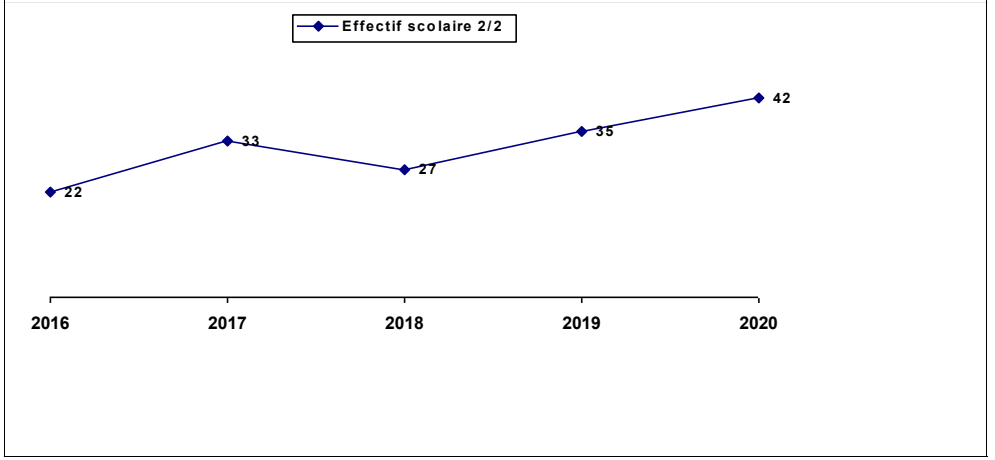

IVA : Insertion des lycéens

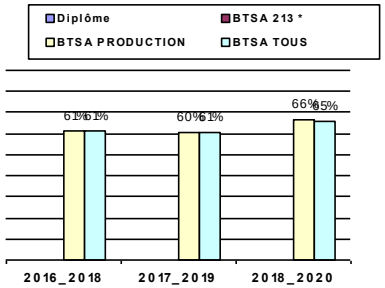

IPA : Insertion des apprentis

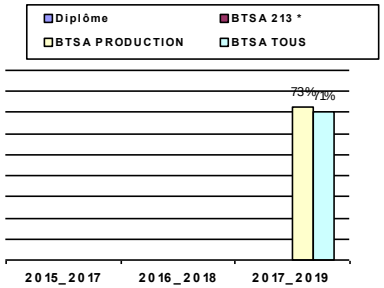

FORETS, ESPACES NATURELS, FAUNE, PECHE

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
BTSA : TOUS	116	114	138	140	150	70%	72%	60%	64%	73%
SCOLAIRE										
Diplôme	15	22	21	31	51	73%	64%	81%	71%	65%
BTSA : TOUS	299	289	277	270	263	78%	71%	65%	72%	72%

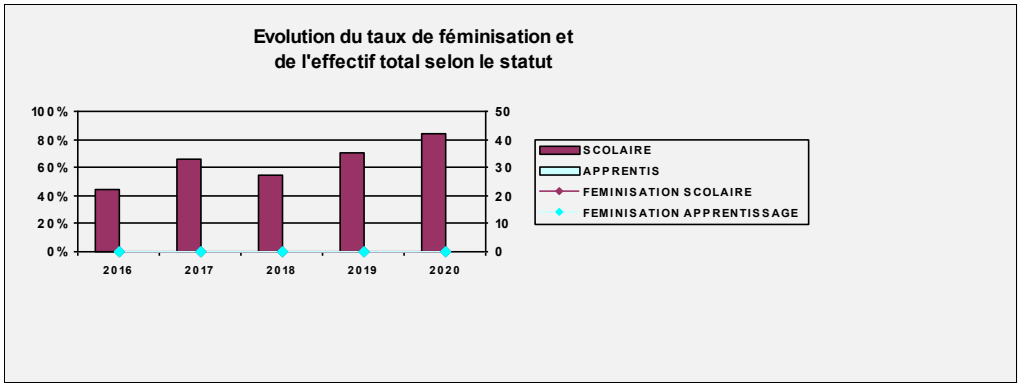

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BTSA : Tous	Diplôme	BTSA : Tous
Apprentissage	**102**	20%	23%	39%	65%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Site d'implantation du diplôme

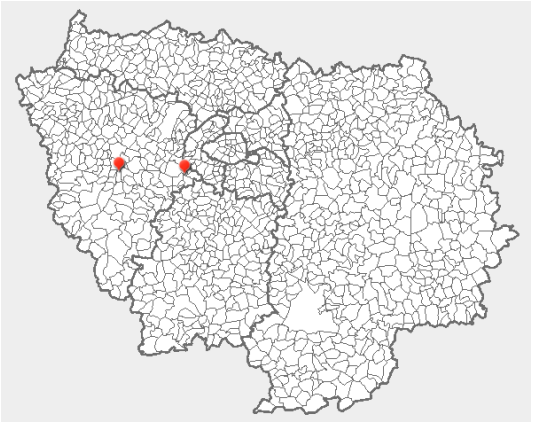

32321401

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce BTSA est polyvalent : il sait concevoir, créer et aménager des espaces paysagers, planifier et organiser le travail de l'équipe qu'il encadre, et gérer de façon rentable toutes ces activités. Il est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale. Il occupe des fonctions de conducteur de travaux, responsable gestion des espaces verts ou concepteur de paysage selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie.

Préconisation actuelle

NE PAS REDUIRE

Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	94	84	72	63	75
Scolaire Public : Capacités	48	35	35	24	48

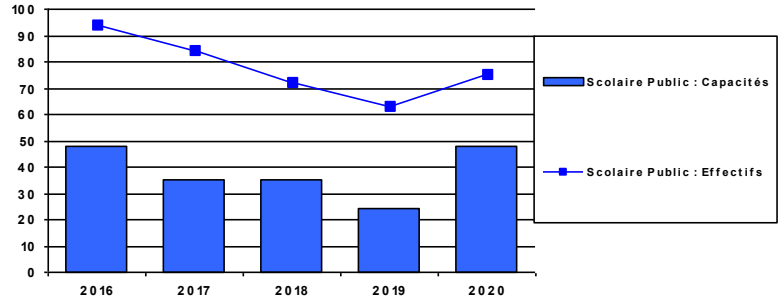

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

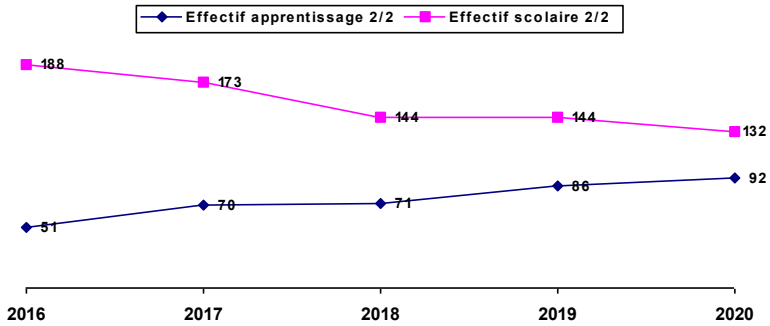

IVA : Insertion des lycéens

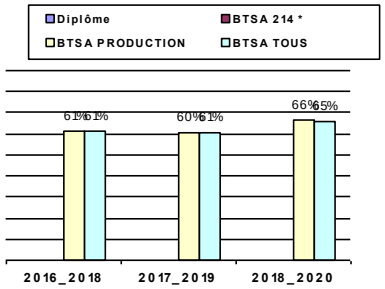

IPA : Insertion des apprentis

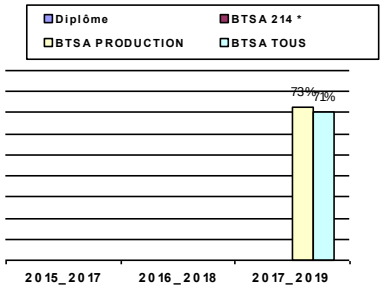

AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme	67	48	68	68	83	72%	81%	62%	69%	70%
BTSA : TOUS	116	114	138	140	150	70%	72%	60%	64%	73%
SCOLAIRE										
Diplôme	198	193	179	162	125	74%	69%	59%	66%	72%
BTSA : TOUS	299	289	277	270	263	78%	71%	65%	72%	72%

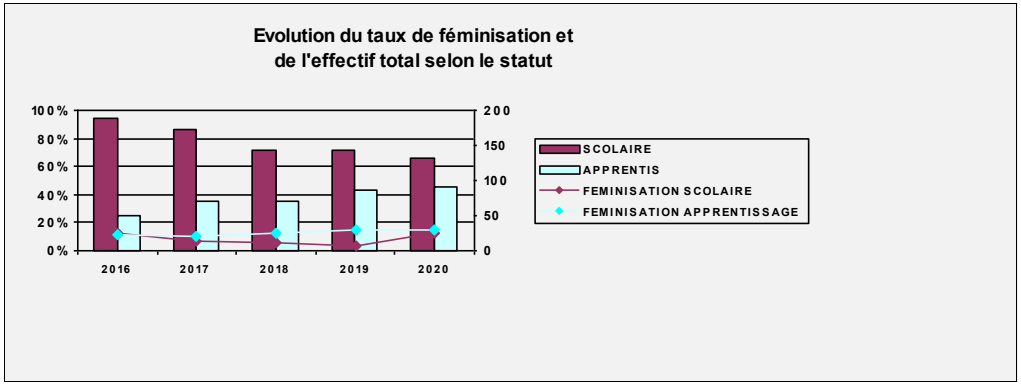

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
AUTRES	5	10%	10%
Redoublant	3	6%	6%
TERM G	**14**	**27%**	27%
TERM T	9	17%	17%
TLEPRO	**17**	**33%**	33%
UNIV	4	8%	8%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

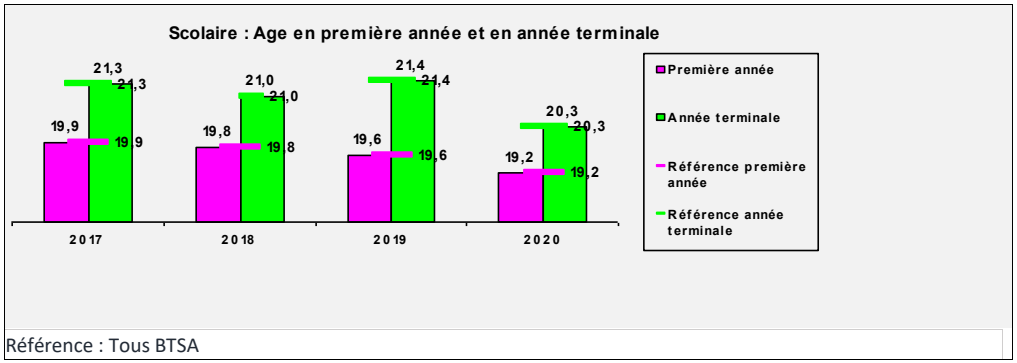

Référence : Tous BTSA

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 24 12

BTSA	**3**
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	3
CPGE ATS	**9**
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS INGENIERIE INDUSTRIELLE	9

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BTS : Tous	Diplôme	BTS : Tous
Scolaire	**34**	32%	36%	43%	54%
Apprentissage	**1013**	25%	23%	64%	65%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2017

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	127	128	99%	24%

Site d'implantation du diplôme

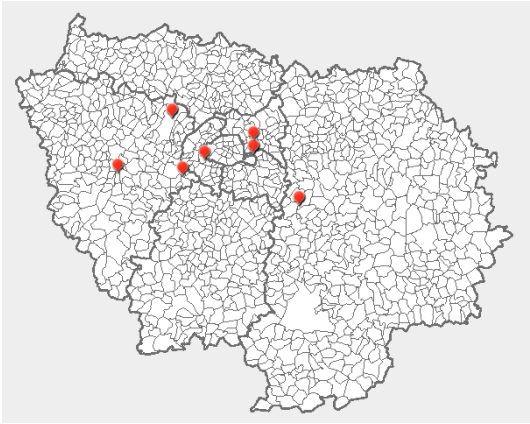

32334302

GESTION ET MAITRISE DE L EAU (BTSA)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire est employé par des structures de statut, de taille et d'activités diverses. Dans tous les cas, il fait appel à des compétences spécifiques au domaine de l'eau. On peut classer les emplois en trois catégories :- ceux qui concernent les installations pour l'utilisation de l'eau par les humains ; - ceux qui concernent l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des cultures ; - et enfin ceux qui sont liés à la gestion du milieu naturel. 0

Préconisation actuelle

NE PAS REDUIRE

Ne pas réduire l'offre de cette formation rare pour répondre aux besoins potentiels d'emplois

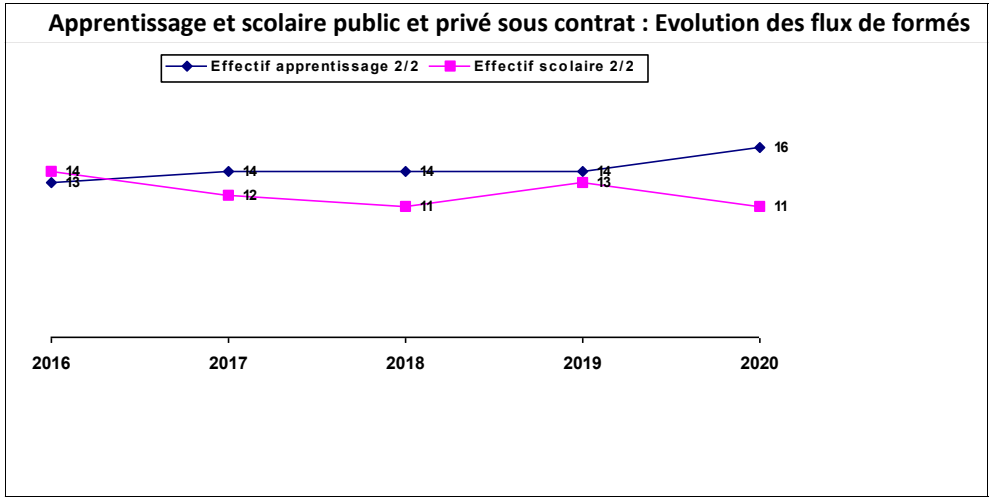

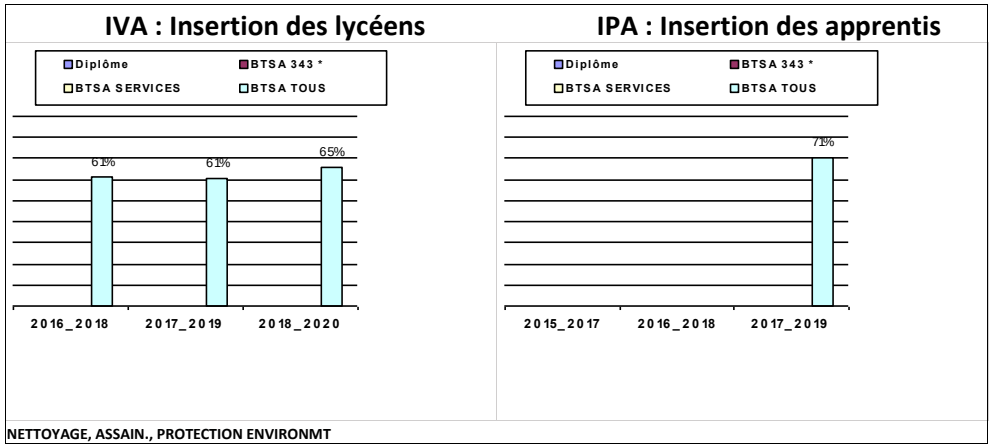

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme	9	13	13	14	14	67%	54%	38%	57%	57%
BTSA : TOUS	116	114	138	140	150	70%	72%	60%	64%	73%
SCOLAIRE										
Diplôme	16	11	14	12	10	94%	55%	71%	83%	80%
BTSA : TOUS	299	289	277	270	263	78%	71%	65%	72%	72%

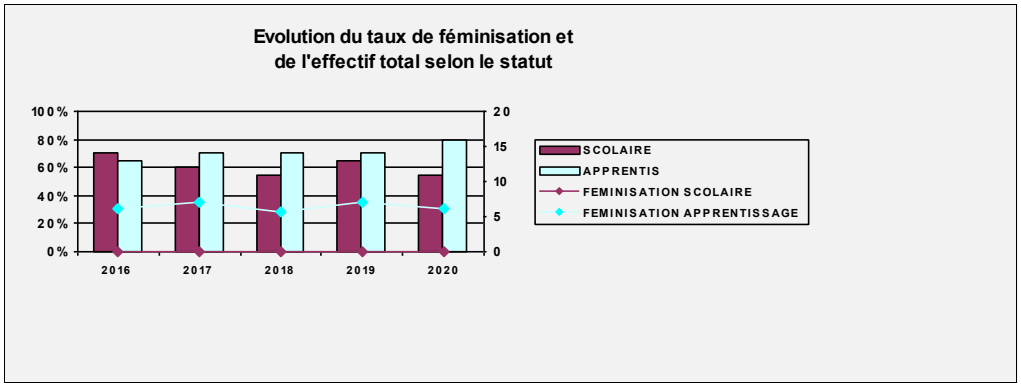

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

	1
CPGE ATS	**1**
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS BIOLOGIE	1

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BTSA : Tous	Diplôme	BTSA : Tous
Apprentissage	**120**	33%	23%	49%	65%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Site d'implantation du diplôme

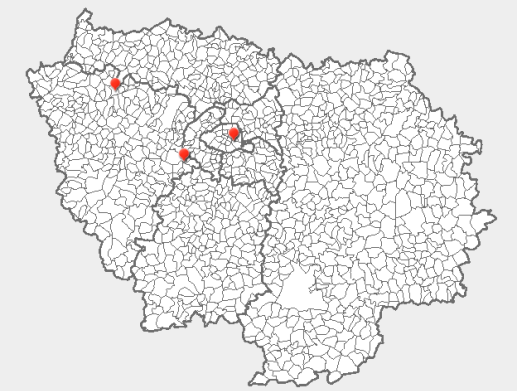

GESTION DES ARBRES D ORNEMENT (CSA)

Niveau III (5 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

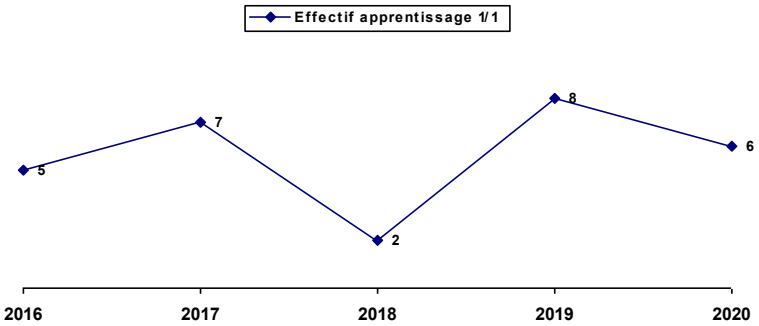

IVA : Insertion des lycéens

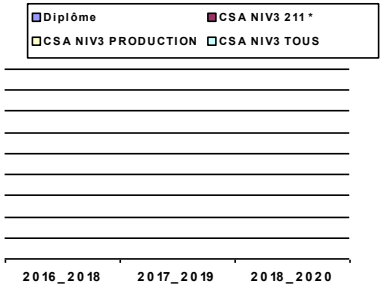

IPA : Insertion des apprentis

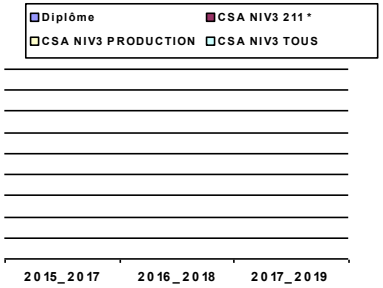

PRODUCTIONS VEGETALES, CULTUR.SPECIALIS.

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

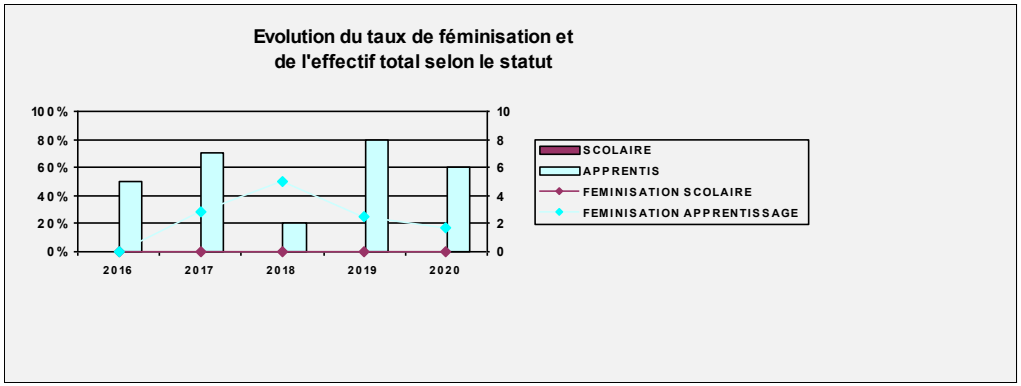

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**8**	0%	8%	25%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

36321401

COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)

Niveau III (5 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

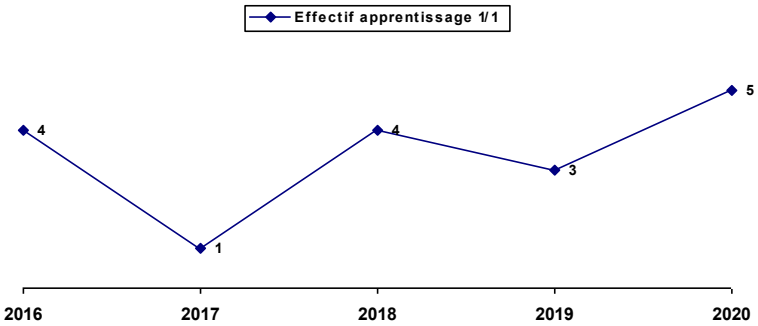

IVA : Insertion des lycéens

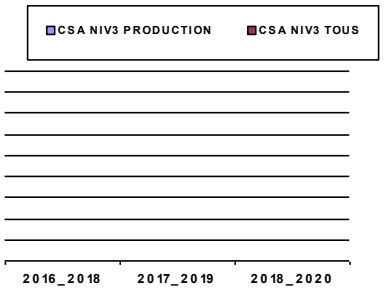

IPA : Insertion des apprentis

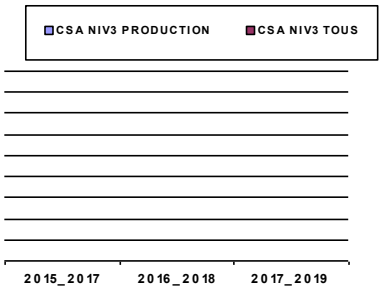

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

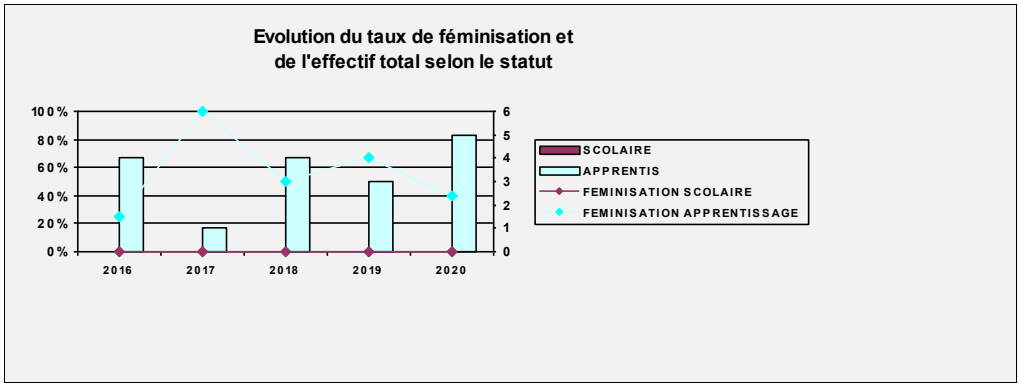

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CSA NIV : Tous	Diplôme	CSA NIV : Tou
Apprentissage	**10**	20%	8%	50%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

25034011

METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L ENVIRONNEMENT (LP)

Niveau II (6 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

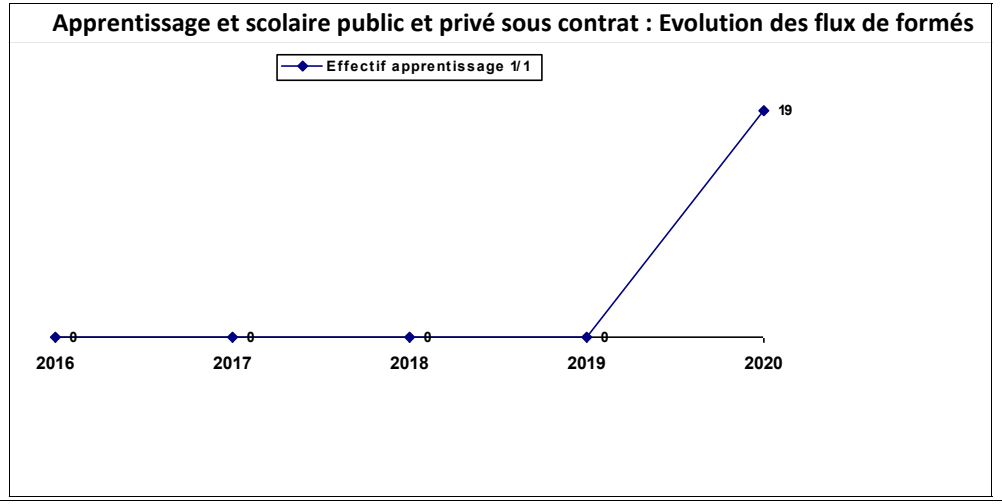

IVA : Insertion des lycéens

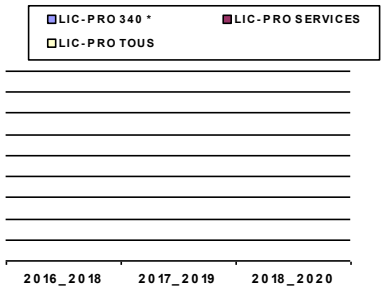

IPA : Insertion des apprentis

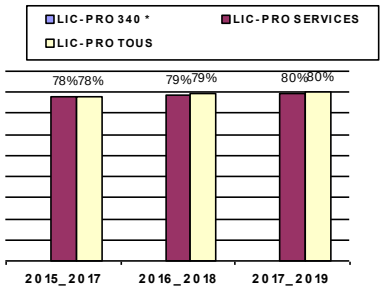

SPEC.PLURIVAL.DES SERVICES A LA COLLECT.

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

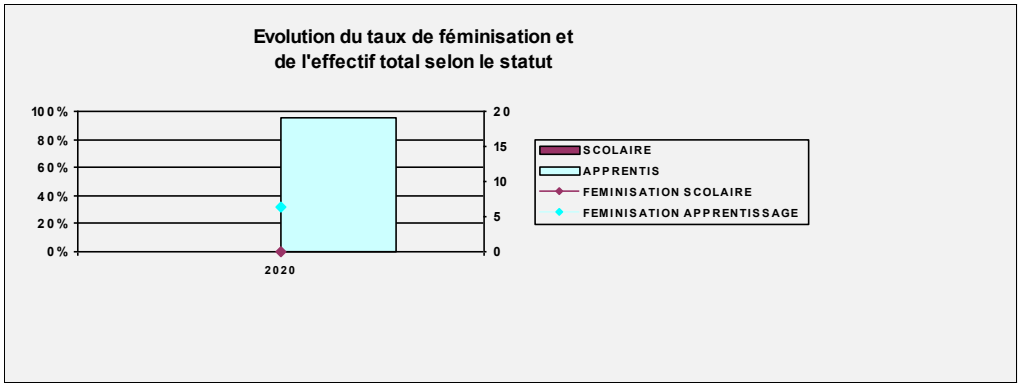
Evolution du taux de féminisation et de l'effectif total selon le statut
100 %
80 %
60 %
40 %
20 %
0 %
20
15
10
5
0
2020
SCOLAIRE
APPRENTIS
FEMINISATION SCOLAIRE
FEMINISATION APPRENTISSAGE

Sous ensemble : HYGIENE et PROPRETE

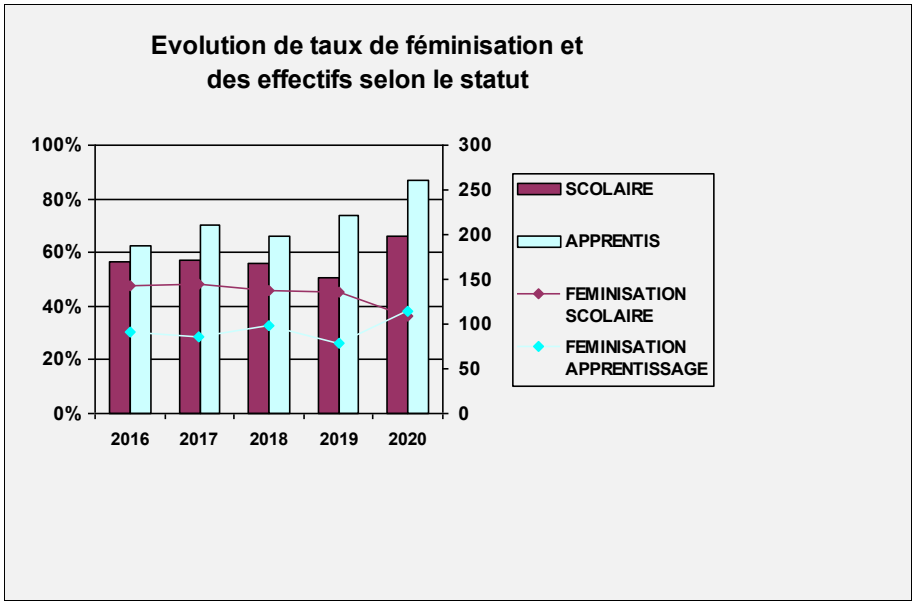

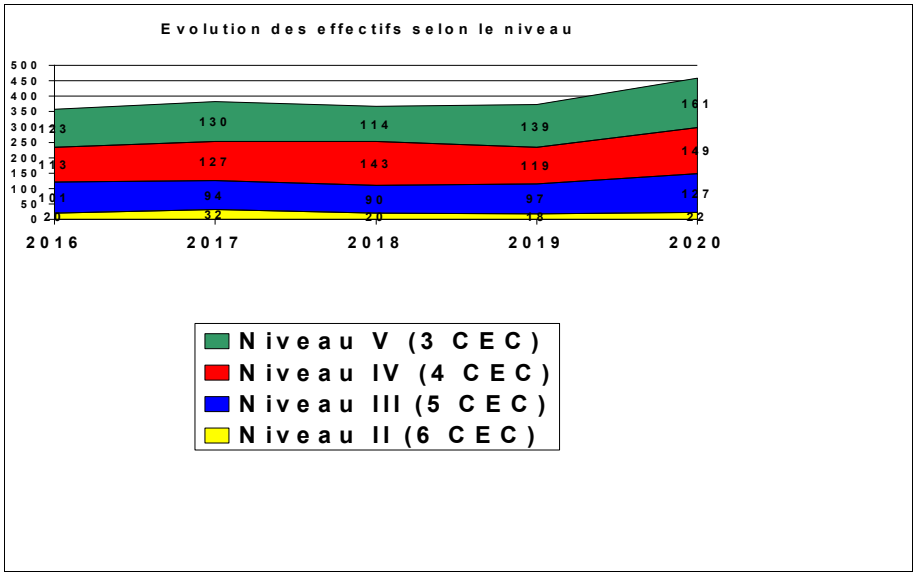

Evolution des effectifs selon le diplôme

	Effectifs					Part de l'apprentissage
	2016	2017	2018	2019	2020	2020
CAP	**123**	**130**	**114**	**139**	**161**	**76%**
PROPRETE DE L ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)	23	19	25	27	12	33%
AGENT DE LA QUALITE DE L EAU (CAP)	12	10	9	6	7	0%
AGENT D ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)	10	10	8	9	7	100%
AGENT DE PROPRETE ET D HYGIENE (CAP)	78	91	72	97	135	82%
BAC PRO	**113**	**127**	**143**	**119**	**149**	**42%**
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	15	14	12	11	15	0%
HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO)	98	113	131	108	134	47%
BTS	**101**	**94**	**90**	**97**	**127**	**43%**
METIERS DE L EAU (BTS)	45	42	32	37	44	48%
METIERS DES SERVICES A L ENVIRONNEMENT (BTS)	56	52	58	60	83	40%
TH2-R	**20**	**32**	**20**	**18**	**22**	**100%**
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)	20	32	20	18	22	100%

Répartition selon le niveau

	2016	2017	2018	2019	2020
HYGIENE et PROPRETE	**357**	**383**	**367**	**373**	**459**
Niveau V (3 CEC)	123	130	114	139	161
Niveau IV (4 CEC)	113	127	143	119	149
Niveau III (5 CEC)	101	94	90	97	127
Niveau II (6 CEC)	20	32	20	18	22

Répartition par niveau

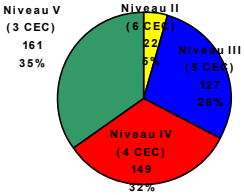

Répartition statut

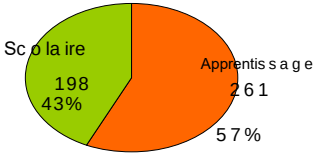

50022005

PROPRETE DE L ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié,salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé qui exerce dans le secteur du nettoiement, dans le secteur de la collecte des déchets et dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets. Les emplois occupés pourront s'accompagner d'un rôle de conseil, d'accueil et de suivi.

Préconisation actuelle

Préconisation en attente de définition

Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	10	9	10	12	8
Scolaire Public : Capacités	10	10	10	10	10

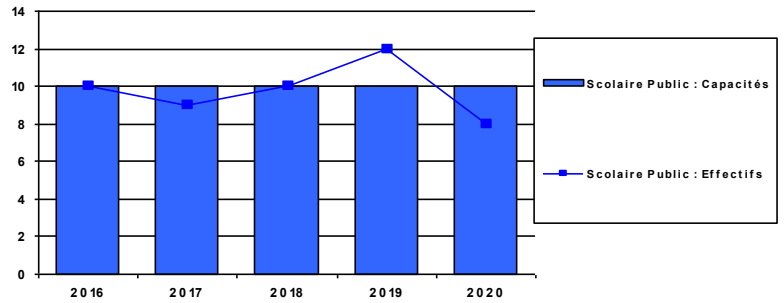

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

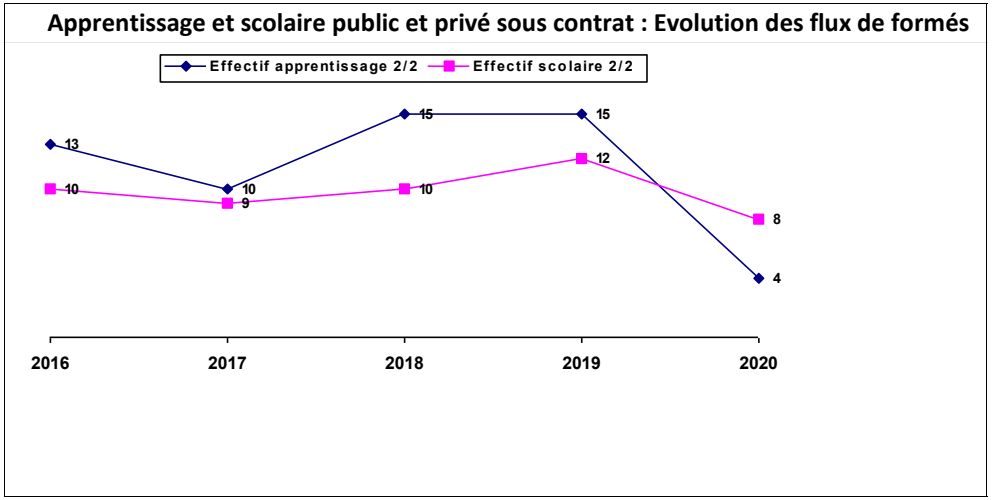

IVA : Insertion des lycéens

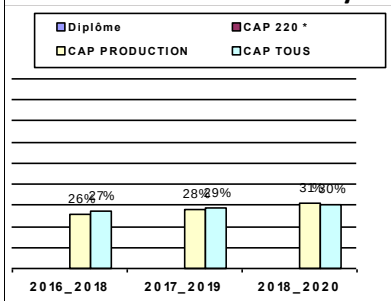

IPA : Insertion des apprentis

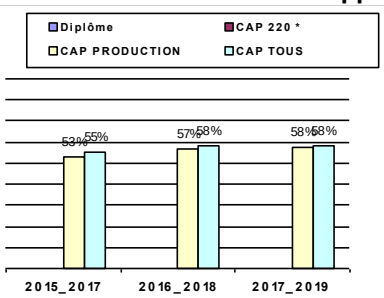

SPEC.PLURITECHNO DES TRANSFORMATIONS

Résultats aux examens

*Possibilité de candidats pour certification intermédiaire

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme			6	8	10			83%	88%	70%
CAP : TOUS	8 225	8 078	7 921	7 997	7784	85%	86%	85%	86%	87%
SCOLAIRE										
Diplôme			9	6	8			67%	67%	75%
CAP : TOUS	10 612	10 786	10 815	10 475	10227	83%	84%	83%	83%	85%

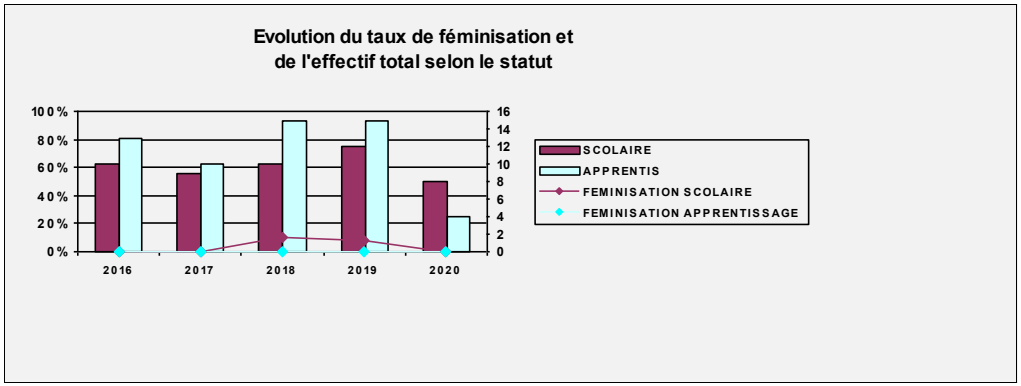

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
3E SEGPA	**2**	**22%**	22%
3EME	**6**	**67%**	56%
Réorientation	1	11%	12%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

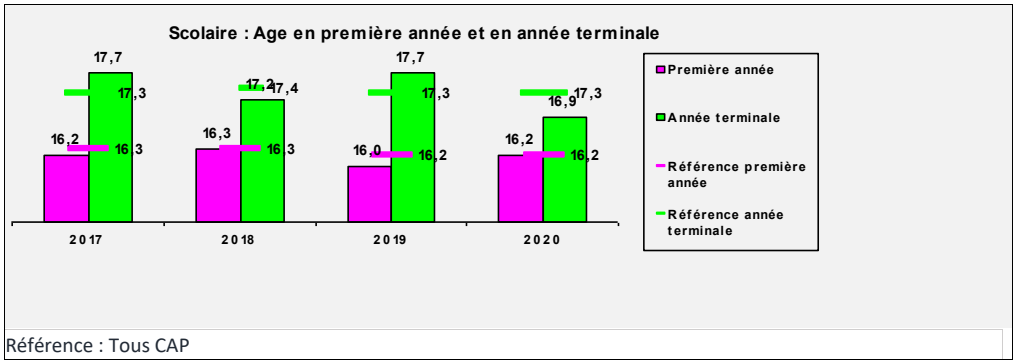

Référence : Tous CAP

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 12 **4**

BAC PRO	**4**
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	4

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CAP : Tous	Diplôme	CAP : Tous
Scolaire	**20**	40%	50%	17%	24%
Apprentissage	**29**	17%	44%	54%	54%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	4	15	27%	0%
CAP TOUS	9106	7988	114%	28%

Site d'implantation du diplôme

50034301

AGENT DE LA QUALITE DE L EAU (CAP)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier qualifié qui travaille dans les services de collecte, de traitement et de distribution des eaux potables, usées et industrielles. L'agent de station d'épuration intervent dans les domaines du traitement de l'eau, distribution et protection de l'environnement. Il possède les techniques et les connaissances lui permettant de conduire les mécanismes de production en suivant une procédure établie, de contrôler le niveau de qualité de l'eau, de surveiller le bon déroulement des opérations, d'effectuer les contrôles en fonction des objectifs fixés, de repérer et d'analyser les anomalies (fuites, pannes électromécaniques) pour en détecter les causes.

Préconisation actuelle

NE PAS REDUIRE

Ne pas réduire l'offre de ce diplôme très rare en privilégiant l'utilisation des places vacantes.

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	12	10	9	6	7
Scolaire Public : Capacités	12	12	12	12	7

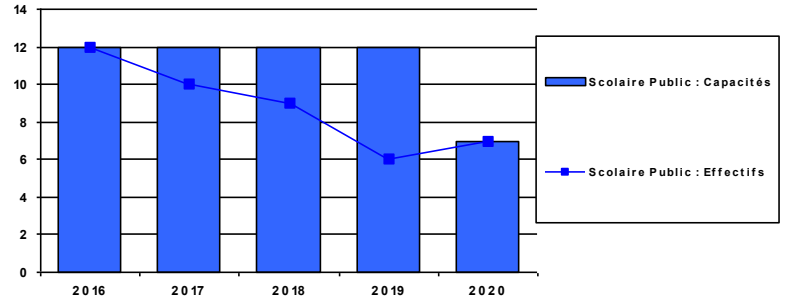

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

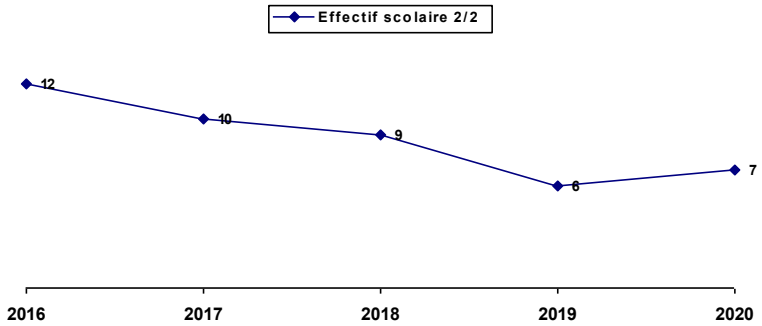

IVA : Insertion des lycéens

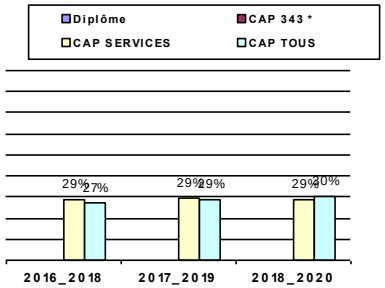

IPA : Insertion des apprentis

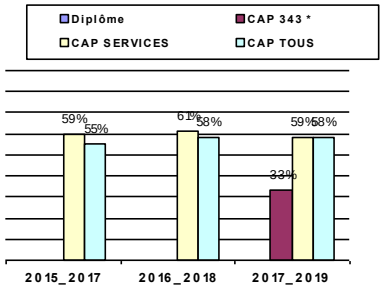

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

*Possibilité de candidats pour certification intermédiaire

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
CAP : TOUS	8 225	8 078	7 921	7 997	7784	85%	86%	85%	86%	87%
SCOLAIRE										
Diplôme	11	10	11	9	9	82%	60%	64%	78%	100%
CAP : TOUS	10 612	10 786	10 815	10 475	10227	83%	84%	83%	83%	85%

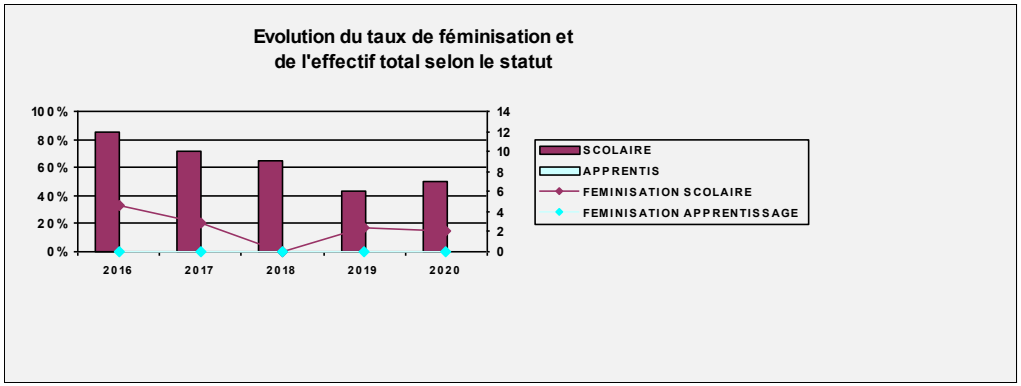

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
3EME	**8**	**89%**	**56%**
Réorientation	1	11%	**12%**

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

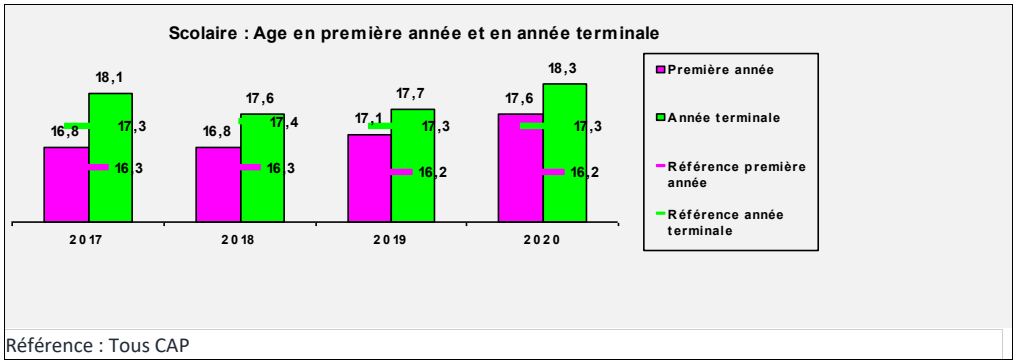

Référence : Tous CAP

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019	6	9
BAC PRO		**9**
PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS (BAC PRO)		9

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CAP : Tous	Diplôme	CAP : Tous
Scolaire	**51**	53%	50%	13%	24%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	10	9	111%	30%
CAP TOUS	9106	7988	114%	28%

Site d'implantation du diplôme

50034303

AGENT D ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié chargé du traitement des déchets industriels liquides : hydrocarbures, produits explosifs, mélanges dangereux, produits toxiques, etc. Les connaissances acquises au cours du CAP lui permettent d'effectuer des travaux de nettoyage de dispositifs d'assainissement et/ou d'installations industrielles, de collecte des déchets pompables, d'exploitation des réseaux d'assainissement.

Préconisation actuelle

Préconisation en attente de définition

Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

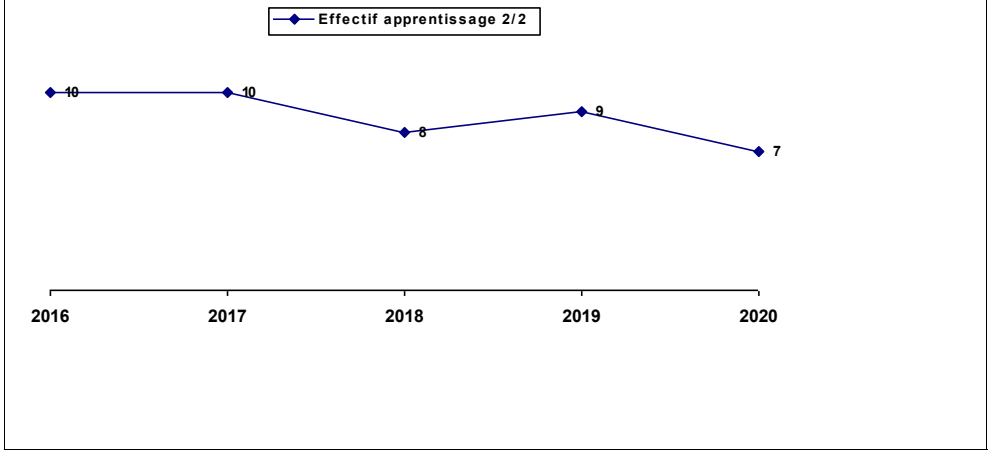

IVA : Insertion des lycéens

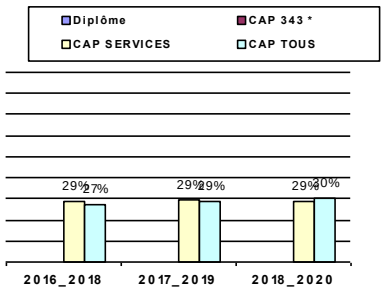

IPA : Insertion des apprentis

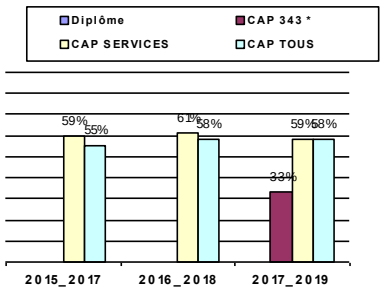

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

*Possibilité de candidats pour certification intermédiaire

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme	7	10	10	12	10	100%	100%	100%	100%	100%
CAP : TOUS	8 225	8 078	7 921	7 997	7784	85%	86%	85%	86%	87%
SCOLAIRE										
Diplôme										
CAP : TOUS	10 612	10 786	10 815	10 475	10227	83%	84%	83%	83%	85%

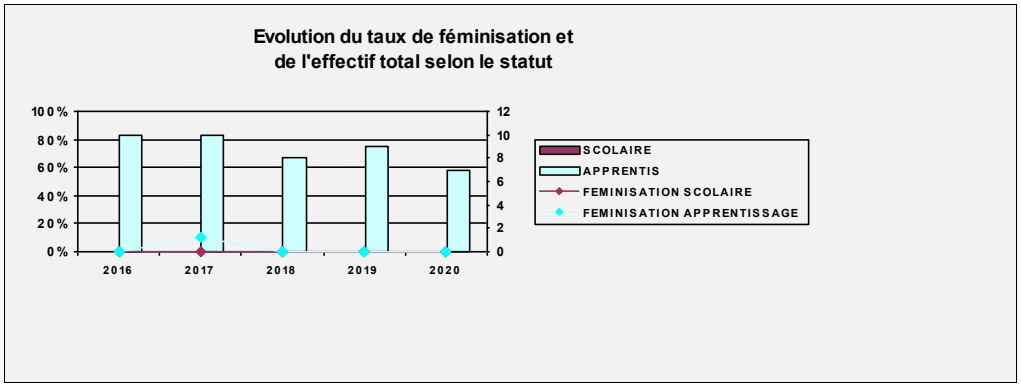

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CAP : Tous	Diplôme	CAP : Tous
Apprentissage	9	0%	44%	44%	54%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
CAP TOUS	9106	7988	114%	28%

Site d'implantation du diplôme

50034307

AGENT DE PROPRETE ET D HYGIENE (CAP)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire du CAP agent de propreté et d'hygiène est un professionnel qualifié qui exerce des opérations de propreté d'hygiène des locaux et des équipements pour le compte d'entreprises de propreté, de services techniques des structures collectives publiques ou privées. L'activité s'exerce principalement à l'intérieur, éventuellement sur plusieurs sites différents. Elle nécessite une condition physique permettant l'utilisation de matériels mécanisés. Elle exige une station debout prolongée avec un rythme de travail parfois soutenu.

Préconisation actuelle

NE PAS DEVELOPPER

Ne pas augmenter les capacités d'accueil de ce CAP sauf s'il permettait d'alimenter un bacpro HPS implanté

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	19	13	18	14	24
Scolaire Public : Capacités	27	24	24	24	39

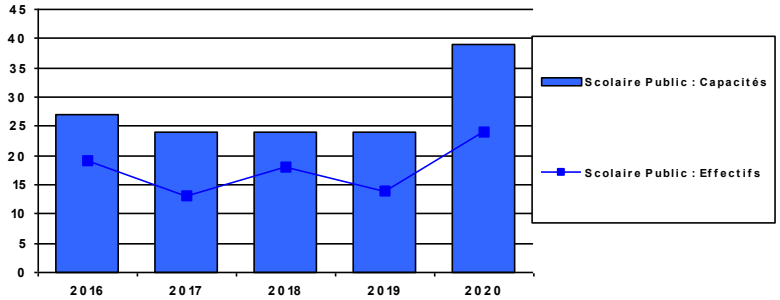

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

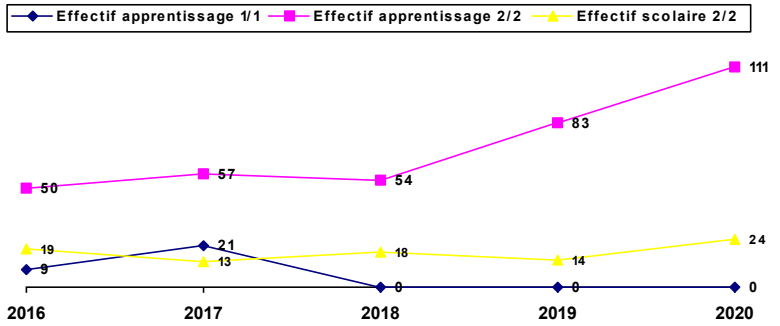

IVA : Insertion des lycéens

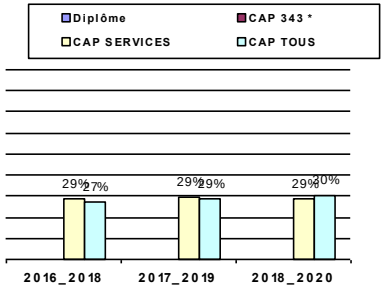

IPA : Insertion des apprentis

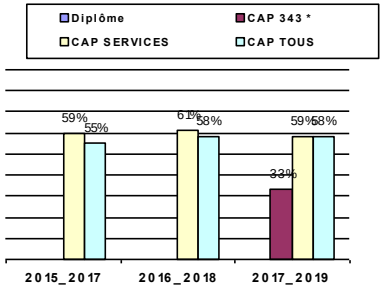

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

*Possibilité de candidats pour certification intermédiaire

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme		58	62	64	75		86%	87%	84%	91%
CAP : TOUS	8 225	8 078	7 921	7 997	7784	85%	86%	85%	86%	87%
SCOLAIRE										
Diplôme		20	18	13	19		100%	94%	92%	95%
CAP : TOUS	10 612	10 786	10 815	10 475	10227	83%	84%	83%	83%	85%

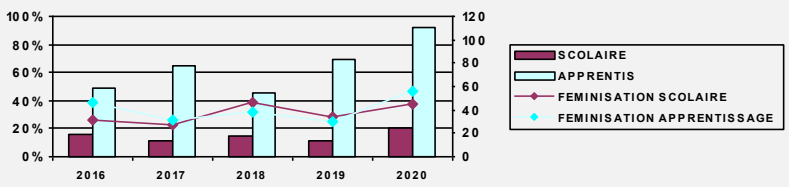

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
3E SEGPA	2	7%	22%
3EME	**17**	**61%**	56%
AUTRES	1	4%	4%
MLDS	**6**	**21%**	3%
Réorientation	2	7%	12%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

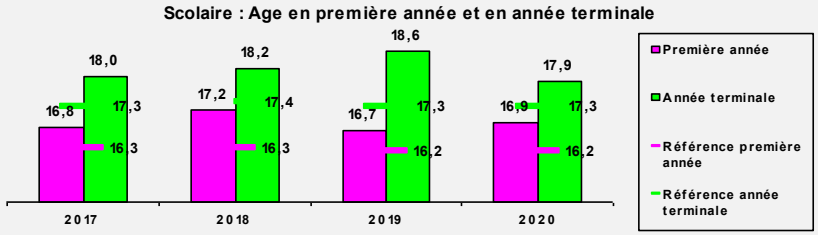

Référence : Tous CAP

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 14 7

BAC PRO	**5**
TECHNICIEN OUTILLEUR (BAC PRO)	1
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	4
CAP	**2**
ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (CAP)	1
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION (CAP)	1

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	CAP : Tous	Diplôme	CAP : Tous
Scolaire	**490**	34%	50%	13%	24%
Apprentissage	**297**	35%	44%	38%	54%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	23	43	53%	35%
CAP TOUS	9106	7988	114%	28%

Site d'implantation du diplôme

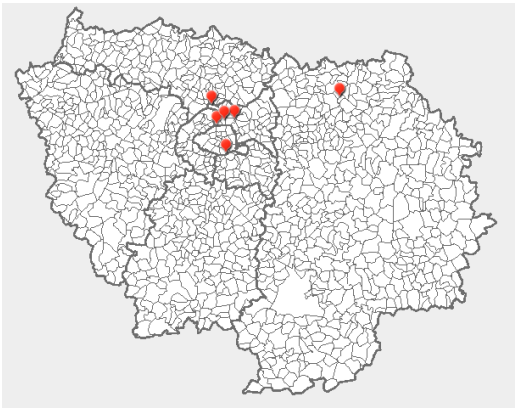

40034303

GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT (BAC PRO)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel qualifié capable de prendre en charge des chantiers dans les secteurs de l'assainissement, du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués. Il organise des chantiers (durée, méthode, matériels, matériaux, personnel), les met en place et en assure le suivi. Le diplômé occupe des postes de conducteur de travaux ou de chef de chantiers dans des PME ou TPE. Il peut travailler au sein d'installations industrielles et pétrolières, de réseaux de collecte, de stockage et d'évacuation des eaux et des déchets industriels.

Préconisation actuelle

MAINTENIR

Ce diplôme rare peut être maintenu en Ile-de-France sans être développé en formation initiale car il est plus adapté à la formation continue, compte tenu de la nécessité de conduire des engins spécialisés.

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	15	14	12	11	15
Scolaire Public : Capacités	15	15	15	15	15

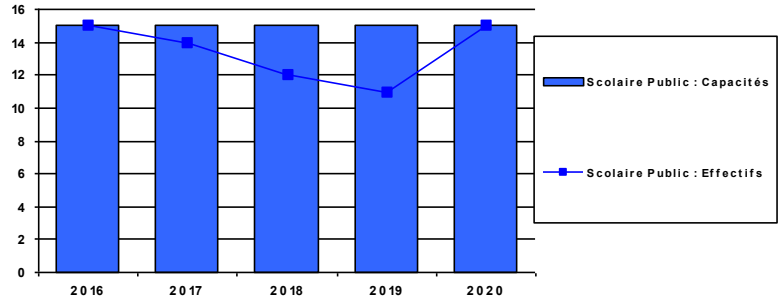

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

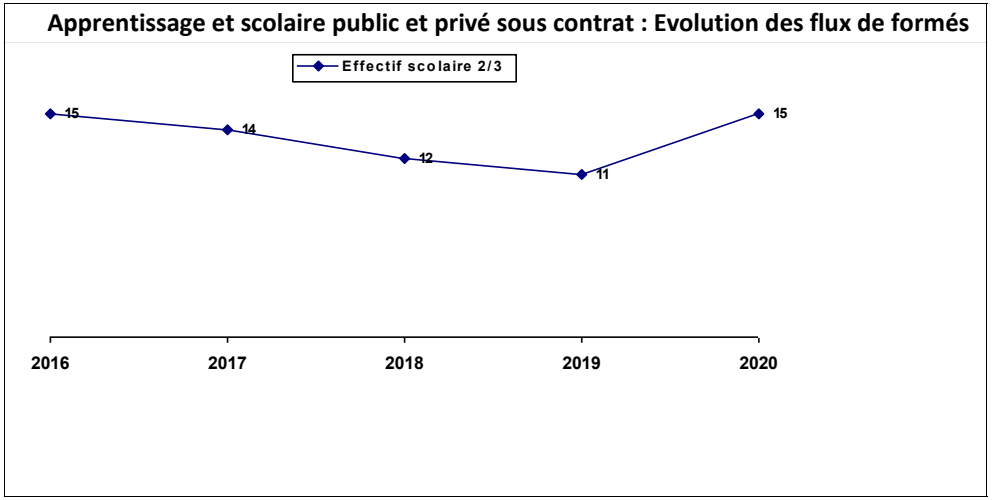

IVA : Insertion des lycéens

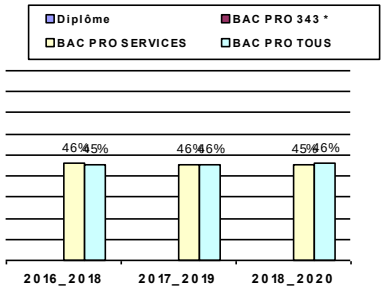

IPA : Insertion des apprentis

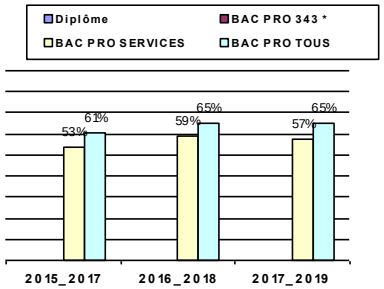

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
BAC PRO : TOUS	4 077	3 888	3 803	3 788	3531	80%	82%	83%	82%	84%
SCOLAIRE										
Diplôme				14	15				86%	100%
BAC PRO : TOUS	29 617	29 681	30 358	30 289	29733	76%	78%	78%	78%	78%

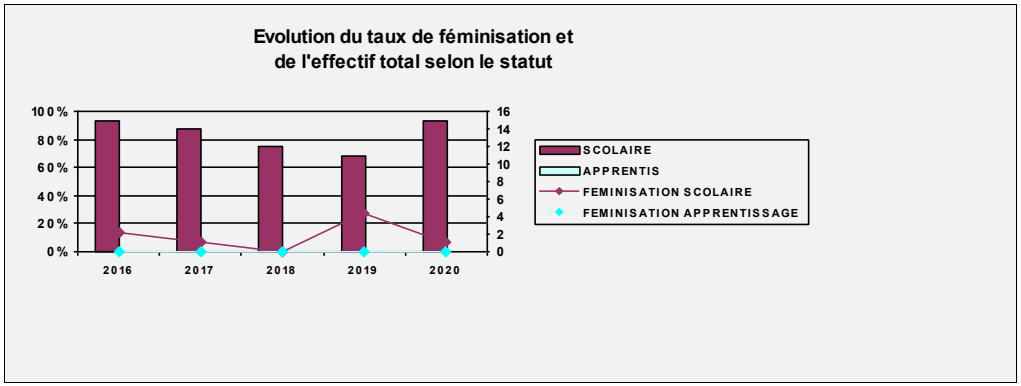

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
2CAP2	**3**	**38%**	1%
3E SEGPA	1	13%	2%
3EME	**4**	**50%**	92%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

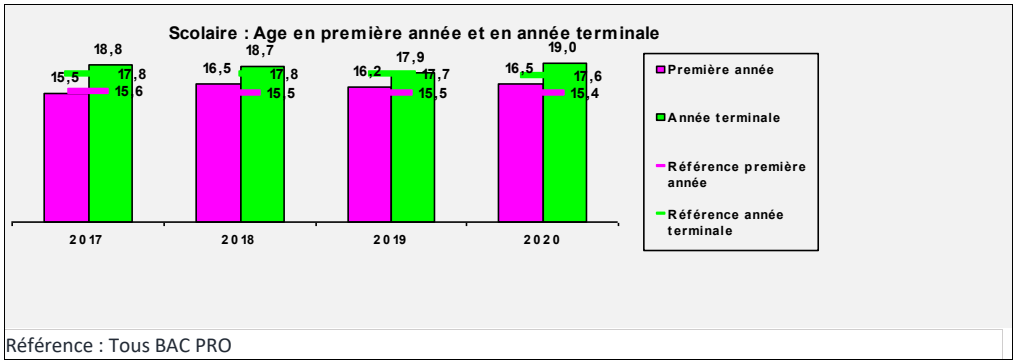

Référence : Tous BAC PRO

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 8 2

BTS	2
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	1
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE LA PRODUCTION (BTS)	1

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BAC PRO : Tous	Diplôme	BAC PRO : Tous
Scolaire	**61**	39%	51%	14%	37%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	2	23	9%	0%
BAC PRO TOUS	29324	28809	102%	38%

Site d'implantation du diplôme

40034304

HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO)

Résumé du référentiel d'emploi

Le diplômé occupe des postes d'agent qualifié, chef de chantier, chef de site dans des PME ou TPE relevant des secteurs de la propreté, de l'hygiène et de la stérilisation. Il peut travailler dans des organisations (entreprises, collectivités) dont les activités sont liés à la stérilisation des dispositifs médicaux (hôpitaux, cliniques, etc.) ainsi qu'à l'entretien des locaux hors zones à risques (locaux commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels) et des locaux en zone à risques (établissements de soins, médico-sociaux, laboratoires).

Préconisation actuelle

NE PAS DEVELOPPER

Donner la priorité à l'utilisation des capacités d'accueil existantes et relancer la demande sociale par une campagne d'information auprès des jeunes.

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	62	73	70	57	71
Scolaire Public : Capacités	93	96	73	73	84

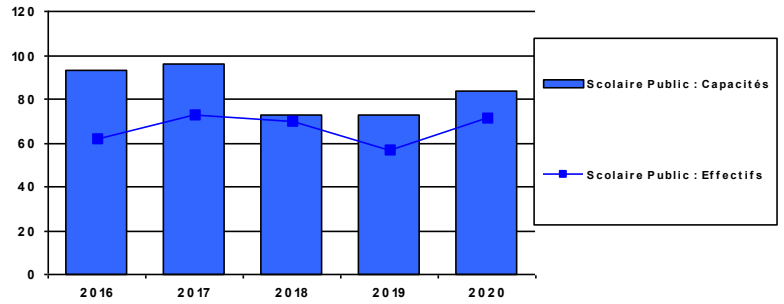

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

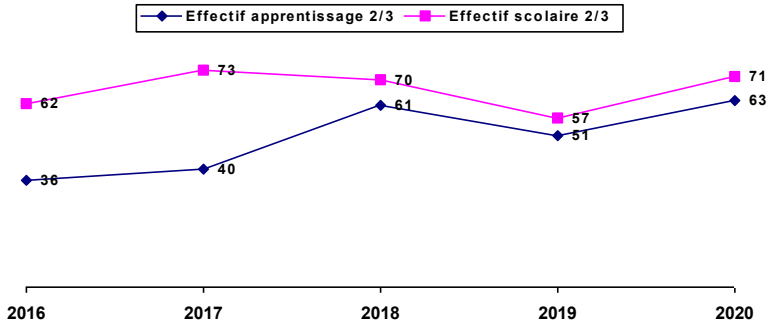

IVA : Insertion des lycéens

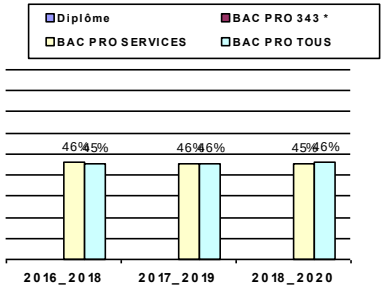

IPA : Insertion des apprentis

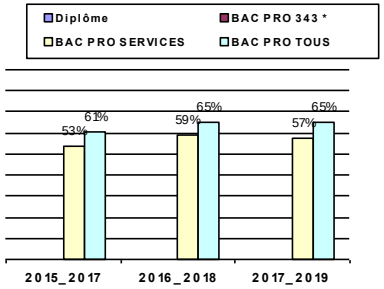

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme		27	24	37	54		63%	79%	65%	65%
BAC PRO : TOUS	4 077	3 888	3 803	3 788	3531	80%	82%	83%	82%	84%
SCOLAIRE										
Diplôme		52	53	52	66		87%	85%	85%	89%
BAC PRO : TOUS	29 617	29 681	30 358	30 289	29733	76%	78%	78%	78%	78%

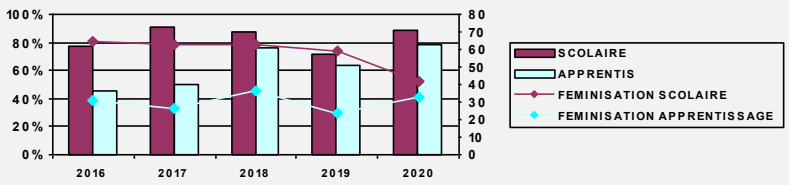

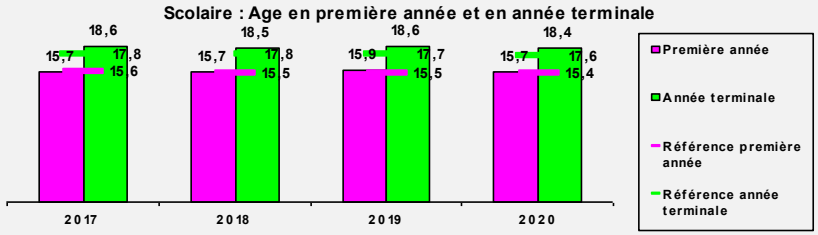

Référence : Tous BAC PRO

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
2CAP2	3	6%	1%
3E SEGPA	1	2%	2%
3EME	**43**	**86%**	**92%**
DISPO RELAI	1	2%	0%
Redoublant	1	2%	1%
Réorientation	1	2%	4%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 62 — 22

BAC PRO	**1**
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	1
BTS	**21**
ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (BTS)	1
METIERS DE L'EAU (BTS)	1
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	19

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BAC PRO : Tous	Diplôme	BAC PRO : Tous
Scolaire	**697**	33%	51%	32%	37%
Apprentissage	**206**	26%	33%	47%	63%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2020

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	17	64	27%	65%
BAC PRO TOUS	29324	28809	102%	38%

Site d'implantation du diplôme

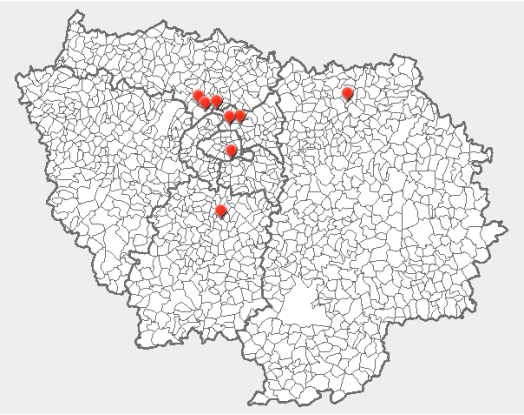

32020114

METIERS DE L EAU (BTS)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce BTS travaille dans l'assainissement, le traitement des eaux pluviales et la distribution de l'eau. Collaborateur de l'ingénieur, il possède les compétences nécessaires pour encadrer une équipe, assurer la gestion technique des installations, prendre en charge l'exploitation du réseau et organiser les opérations de maintenance. Le diplômé peut exercer sa profession dans le cadre des collectivités territoriales, des sociétés distributrices ou utilisatrices d'eau, des bureaux d'études et des équipes de recherche, des fournisseurs de matériel et des administrations et agences spécialisées.

Préconisation actuelle

MAINTENIR

Les capacités actuelles de ce BTS rénové à la rentrée 2018, implanté en pôles, doivent être maintenues, voire développées si la demande sociale le justifie.
L'information des jeunes doit se poursuivre.

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	19	20	16	18	23
Scolaire Public : Capacités	24	24	24	24	24

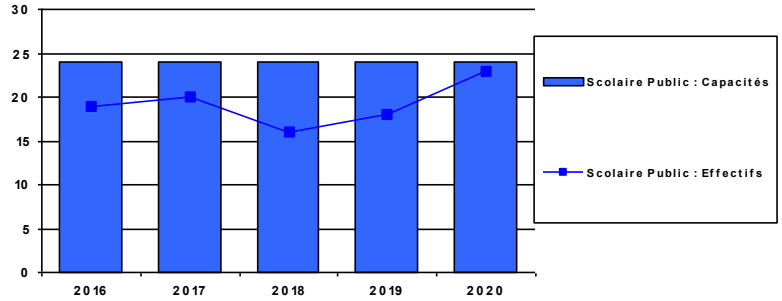

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

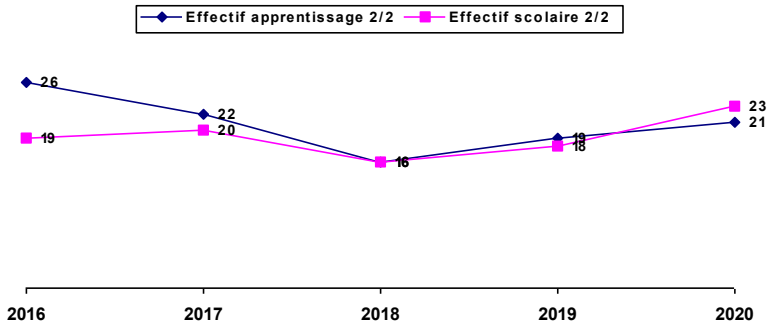

IVA : Insertion des lycéens

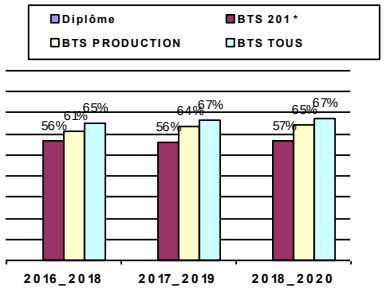

IPA : Insertion des apprentis

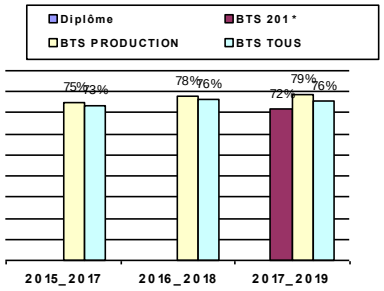

TECHNO DE COMMANDE DES TRANSFO.INDUST.

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
BTS : TOUS	6 587	6 660	6 646	6 915	7587	68%	70%	73%	71%	71%
SCOLAIRE										
Diplôme										
BTS : TOUS	19 439	19 435	19 548	18 952	19269	75%	75%	76%	76%	75%

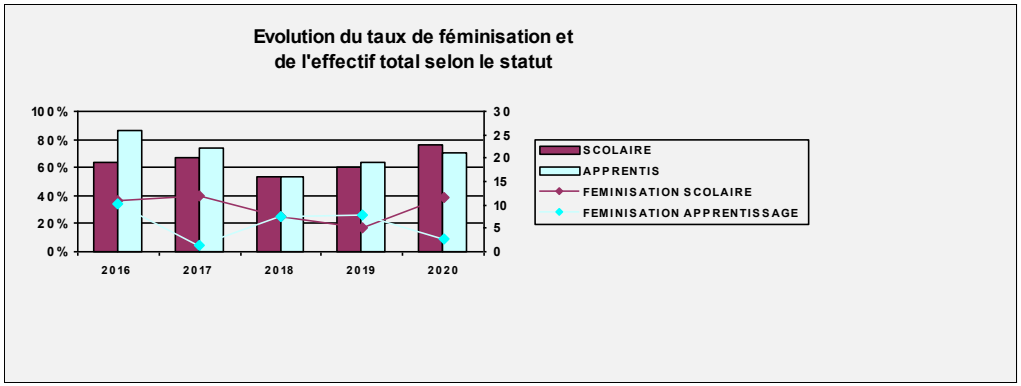

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
AUTRES	1	3%	6%
CPGE-1	1	3%	0%
Réorientation	1	3%	3%
TERM G	**9**	**29%**	14%
TERM T	**13**	**42%**	35%
TLEPRO	4	13%	30%
UNIV	2	6%	5%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

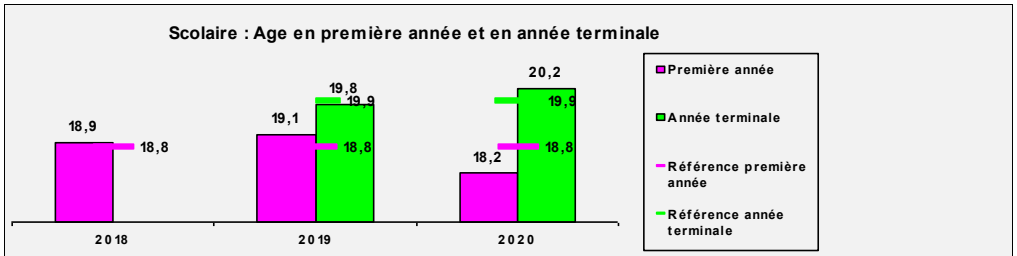

Référence : Tous BTS

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BTS : Tous	Diplôme	BTS : Tous
Scolaire	**231**	45%	36%	40%	54%
Apprentissage	**83**	30%	26%	60%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2017

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	32	30	107%	31%
BTS TOUS	46187	19019	243%	51%

Site d'implantation du diplôme

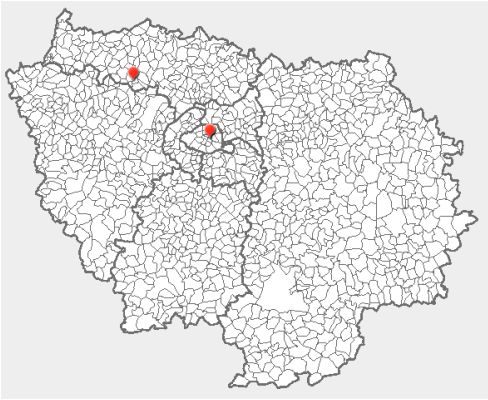

32034304

METIERS DES SERVICES A L ENVIRONNEMENT (BTS)

Résumé du référentiel d'emploi

Le titulaire de ce BTS réalise des prestations de services dans les domaines de la propreté, de l'hygiène des locaux et des équipements, de la propreté urbaine, de la gestion des déchets et de l'assainissement. Outre la recherche et la négociation de marchés, il peut concevoir un produit adapté aux besoins d'un client, organiser le travail sur site et contrôler la qualité du service. Le diplômé occupe des postes à responsabilités dans des entreprises de services, des services généraux d'entreprises (tous secteurs d'activités), des collectivités territoriales, des établissements publics ou des administrations.0

Préconisation actuelle

NE PAS REDUIRE

Préserver l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises

Lycées publics : Evolution capacités et effectifs

	2016	2017	2018	2019	2020
Scolaire Public : Effectifs	33	33	33	34	50
Scolaire Public : Capacités	45	45	38	36	45

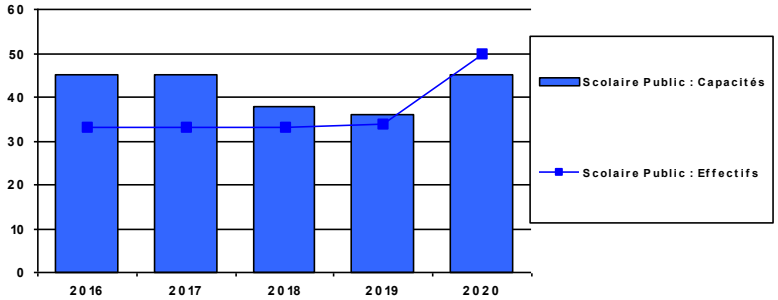

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

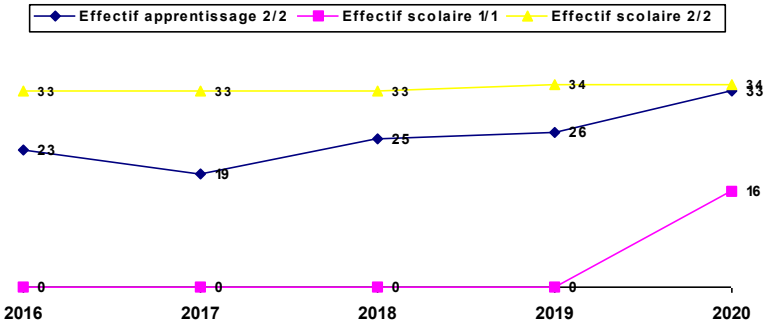

IVA : Insertion des lycéens

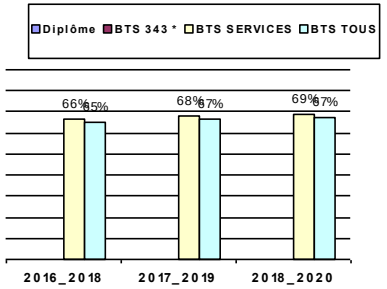

IPA : Insertion des apprentis

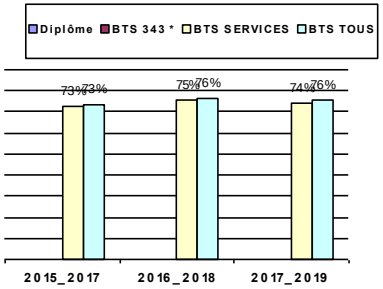

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme	16	22	14	24	26	81%	73%	64%	63%	65%
BTS : TOUS	6 587	6 660	6 646	6 915	7587	68%	70%	73%	71%	71%
SCOLAIRE										
Diplôme	27	26	32	31	33	67%	77%	66%	68%	70%
BTS : TOUS	19 439	19 435	19 548	18 952	19269	75%	75%	76%	76%	75%

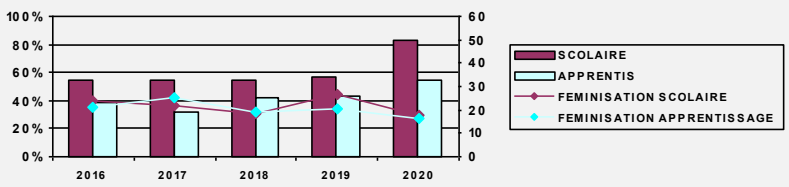

Origine des élèves scolaires à la rentrée 2020

	Effectifs	Part	Référence
1BTS2	1	2%	0%
AUTRES	**19**	**29%**	6%
Redoublant	5	8%	3%
Réorientation	3	5%	3%
TERM G	4	6%	14%
TERM T	**14**	**22%**	35%
TLEPRO	**19**	**29%**	30%

La somme de "Référence" peut être inférieure à 100%

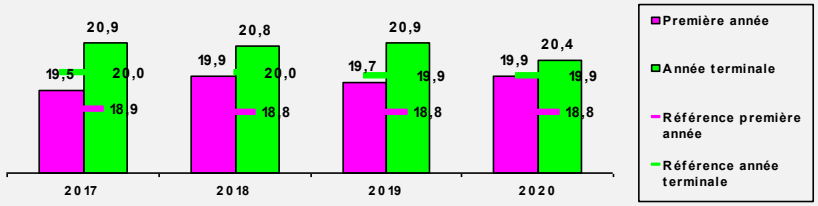

Référence : Tous BTS

Devenir des élèves de l'année terminale de 2019 en 2020 en scolaire

Nombre d'élèves en année terminale en 2019 34 | 3

BTS	3
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	3

Données nationales d'Inserjeunes 2018 -2019

	Nombre de jeunes en années terminales du diplôme	Taux de poursuite d'étude		Taux d'emploi salarié privé	
		Diplôme	BTS : Tous	Diplôme	BTS : Tous
Scolaire	**207**	34%	36%	36%	54%
Apprentissage	**174**	36%	26%	59%	70%

Pour en savoir plus sur Inserjeunes, merci de se reporter à la dernière page du diagnostic

Attractivité en 2017

	Total vœux1	Capacité d'accueil	Taux d'attraction	Part des filles dans voeux1
Diplôme	40	54	74%	33%
BTS TOUS	46187	19019	243%	51%

Site d'implantation du diplôme

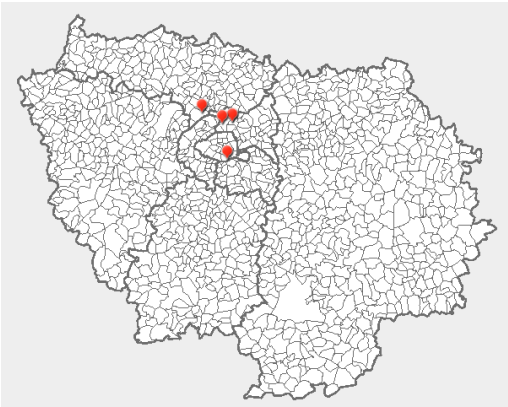

26R3430A

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)

Niveau II (6 CEC)

Ce diplôme ne fait pas l'objet de préconisations

Fermé ou à fermer

Date fermeture : 31/08/2025

Apprentissage et scolaire public et privé sous contrat : Evolution des flux de formés

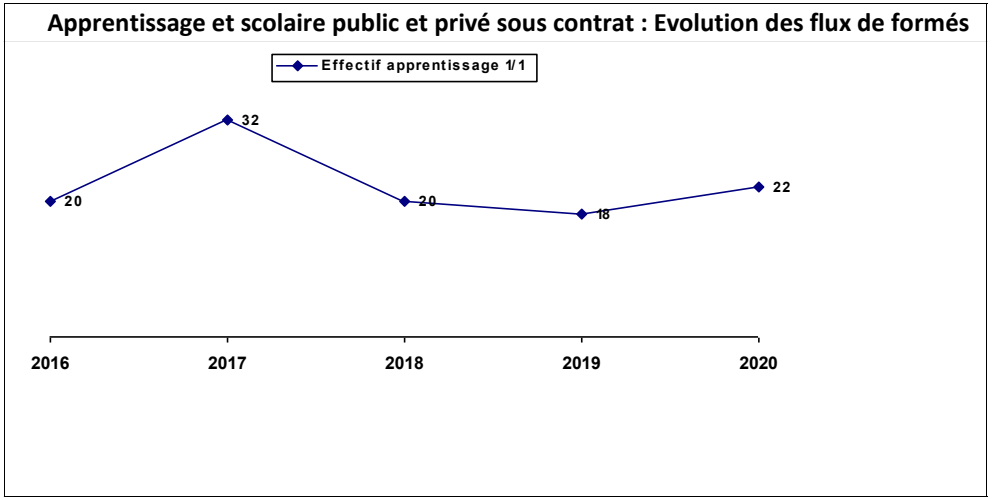

IVA : Insertion des lycéens

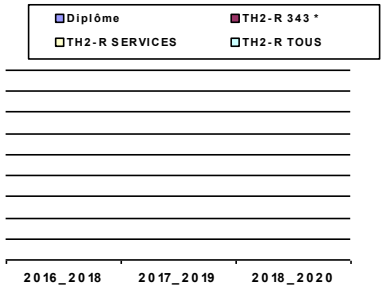

IPA : Insertion des apprentis

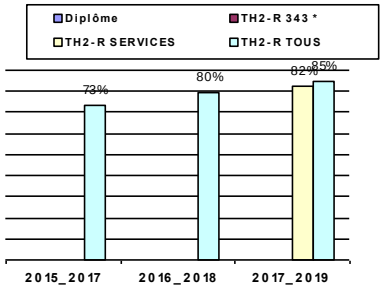

NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONMT

Résultats aux examens

	Nombre de présents					Taux de réussite				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
APPRENTIS										
Diplôme										
SCOLAIRE										
Diplôme										

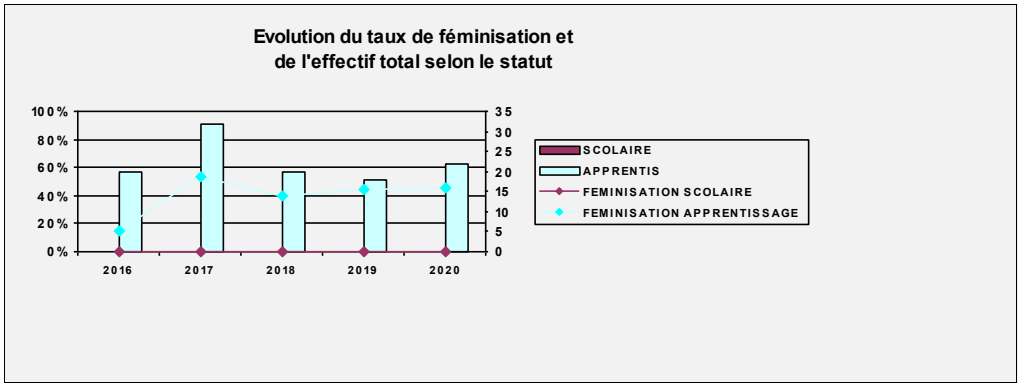
Evolution du taux de féminisation et de l'effectif total selon le statut
100%
80%
60%
40%
20%
0%
35
30
25
20
15
10
5
0
2016
2017
2018
2019
2020
SCOLAIRE
APPRENTIS
FEMINISATION SCOLAIRE
FEMINISATION APPRENTISSAGE

Note de synthèse

19 mars 2021

Les métiers de l'environnement

Auteure : Sophie Gonnard

Cette note s'inscrit dans le cadre d'un diagnostic métier qui a pour finalité de renseigner sur les principaux débouchés des formations initiales relevant d'une part d'un premier sous-ensemble correspondant à « nature et paysage » et, d'autre part, d'un second sous-ensemble lié à l'« hygiène et propreté » (comprenant les formations aux métiers de l'eau). Ces formations correspondent aux groupes de spécialités 213 « Forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche », 214 « Aménagement paysager » et 343 « Nettoyage, assainissement et protection de l'environnement » de la NSF.

Huit familles professionnelles[1] sont ainsi présentées dans cette synthèse, correspondant aux principales familles d'insertion des formations identifiées[2] :

Pour « nature et paysage » :

- **A1Z41** - Jardiniers salariés
- **A2Z70** - Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
- **B6Z71** - Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics

Pour « hygiène et propreté » :

- **E2Z70** - Techniciens des industries de process
- **T4Z60** - Agents d'entretien de locaux
- **T4Z62** - Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Un dernier groupe composé de deux familles professionnelles, plus transversales aux deux sous-ensembles mais aussi à d'autres filières, a été mis à part :

- **G1Z70** - Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement
- **G1Z71** – Techniciens experts

Nous présenterons dans un premier temps l'ensemble de ces familles de métiers, puis nous détaillerons, pour chacun de ces sous-ensembles, les principaux secteurs-employeurs, les principales caractéristiques des familles professionnelles et les perspectives d'emplois.

[1] Les familles professionnelles (FAP) sont issues d'une nomenclature visant à rapprocher les « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'INSEE et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par le Pôle emploi. Les FAP regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches.

[2] Ces familles ont été identifiées « a posteriori », sur la base des familles professionnelles d'insertion des jeunes lycéens et des jeunes actifs mais aussi « a priori », à partir des familles auxquelles préparent les formations.

1. Présentation générale des métiers de l'environnement

L'ensemble des familles professionnelles étudiées dans le cadre de la filière « Environnement » compte près de 327 000 emplois en Ile-de-France (soit 6% des emplois franciliens). Une partie des professions de la filière relève des **« professions vertes »**, qui « contribuent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages sur l'environnement » (Camors C. et Lopez C., 2015). Il s'agit des professions de l'assainissement et du traitement des déchets et celles de la production et distribution d'énergie et d'eau. Pour les jardiniers salariés, seuls ceux qui participent à l'entretien des espaces naturels sont rattachés à l'économie verte tandis que l'entretien des espaces verts est considéré comme une activité « verdissante », périphérique à l'économie verte[3]. Par ailleurs, la plupart des familles professionnelles identifiées font partie des **métiers considérés comme porteurs en Ile-de-France**, à l'exception des jardiniers et des techniciens agricoles. Il s'agit de métiers vers lesquels les salariés en reconversion professionnelle pourront être orientés dans le cadre du dispositif « Transitions collectives »[4].

Trois grands types de familles professionnelles d'insertion dans la filière

- la nature et le paysage
- l'hygiène et la propreté (comprenant la production et la distribution d'eau)
- les professions transversales de techniciens

Ces professions sont d'une manière générale légèrement sous-représentées en Ile-de-France.

Une FAP regroupe à elle seule la moitié des emplois de la filière. Il s'agit de la FAP Agents d'entretien de locaux (161 000 emplois), deuxième famille professionnelle la plus importante en volume d'emplois en Ile-de-France derrière les cadres administratifs, comptables et financiers. Les autres emplois concernent en grande partie des emplois de techniciens (44% des emplois de la filière).

Graphique 1 : Effectifs franciliens des professionnels de la filière « Environnement »

		Nbre emplois 2017
Hygiène et propreté	Agents d'entretien de locaux	160 662
	Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	8 414
	Techniciens des industries de process	14 647
Nature et paysage	Jardiniers salariés	14 499
	Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	4 287
	Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	29 323
Familles transversales	Techniciens expert	57 064
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	38 345
	Ensemble	327 241

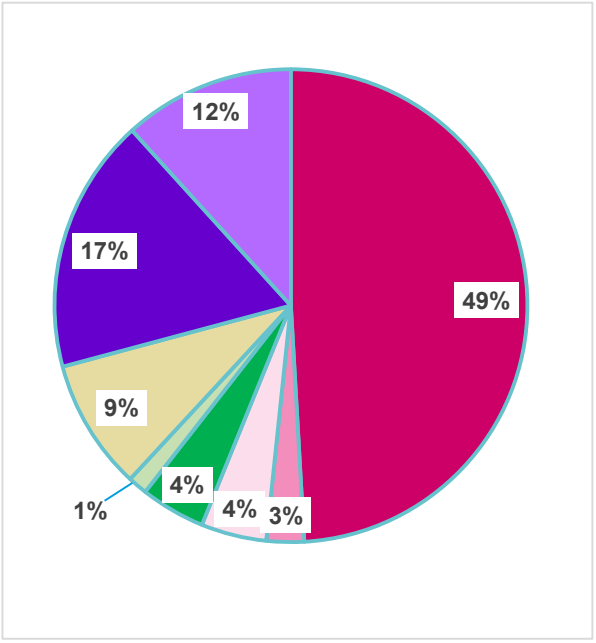

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

[3] Dans l'étude sur les emplois et professions de l'économie verte réalisée en partenariat avec Défi métiers (Camors C. et Lopez C., 2015), l'Institut Paris Région différencie parmi les activités agissant en faveur de l'environnement celles dédiées à l'environnement et regroupant la plupart des métiers verts et celles qui sont périphériques à l'économie verte.

[4] Ce dispositif s'adresse aux salariés dont l'emploi est menacé et qui souhaitent s'orienter vers un métier porteur localement, après avoir suivi une formation certifiante ou une démarche de validation des acquise de l'expérience. La Direccte Ile-de-France a ainsi fait la liste des métiers considérés comme porteurs dans la région.

La nature et le paysage (15% des actifs franciliens de la filière)

Cette sous-filière comprend la famille professionnelle **des « jardiniers salariés »**. Elle concerne 14 500 actifs en Ile-de-France. Les jardiniers entretiennent et aménagent les espaces verts et les espaces naturels. Cette famille comprend également les salariés qui encadrent les jardiniers.

> Les jardiniers des espaces verts aménagent et entretiennent des espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, ...) mais aussi des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur (bureaux, commerces, halls d'accueil, murs végétaux, ...). Ils peuvent également aménager des ouvrages paysagers, des ouvrages maçonnés et installer du mobilier urbain[5].
>
> Les agents d'entretien des espaces naturels aménagent et entretiennent des espaces naturels (bordures de cours d'eau, dunes, talus, ...). Ils peuvent intervenir dans divers lieux (parc naturel, espace rural, rivière, ...) [6].
>
> Dans les deux cas, ces activités s'exercent selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale.

Les actifs peuvent également être à leur propre compte comme entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes. Toutefois ces derniers sont inclus dans une FAP plus large, celle des **« techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics »**. Ces entrepreneurs ne représentent que 8% des 29 300 emplois de la FAP (soit 2 500 emplois). La plupart des actifs de cette famille sont métreurs-techniciens du BTP (59%).

Enfin, une dernière famille peut être rattachée à cette sous-filière. Il s'agit de la famille « **techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles** ». Cette famille ne compte que 4 300 emplois. Elle est très nettement sous-représentée dans la région, l'Ile-de-France ne regroupant que 8% des effectifs au niveau national, soit un poids très en-dessous du poids moyen de la région dans l'emploi national (21%). Les métiers de cette famille se rapportent plutôt au domaine agricole. Toutefois, ils comprennent également l'ingénierie en agriculture et environnement naturel avec des métiers comme chargés d'études environnement ou ingénieur agronome. Il s'agit de professionnels qui conduisent des études ou des projets scientifiques et technico-économiques dans l'aménagement et gestion de l'eau par exemple ou encore pour la mise en valeur du patrimoine. La moitié des emplois de cette famille professionnelle est composée de techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt, un quart de techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt et un quart de contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture.

L'hygiène et la propreté[7] (56% des actifs franciliens de la filière)

Avec 160 700 emplois, les « **agents d'entretien de locaux** » constitue une famille majeure en termes d'emplois en Ile-de-France comme cela a été déjà souligné. Cette famille est composée des nettoyeurs (36% des emplois), des agents de service de la fonction publique hors écoles et hôpitaux (36%) et des agents de services des établissements d'enseignement (18% dans les établissements primaires et 9% dans les autres établissements).

> Les nettoyeurs sont des salariés du secteur privé. Ils sont chargés de nettoyer seuls ou au sein d'une petite équipe des locaux industriels ou collectifs (bureaux, ...), en général à l'aide d'un matériel simple.
>
> Les agents de service des établissements d'enseignement peuvent travailler dans un établissement public ou privé. Ils assurent des travaux de nettoyage et d'entretien mais aussi de service hôtelier. Dans les établissements primaires, ils assurent parfois la garderie ou la surveillance des repas. Dans la fonction publique (hors écoles et hôpitaux), ils sont plutôt chargés de surveillance ou d'accueil et éventuellement de nettoyage ou de service hôtelier.

[5] https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=A1203
[6] https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=A1202
[7] La description des familles de cette sous-filière repose en grande partie sur la nomenclature des PCS de l'INSEE.

Les « **ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets** » dénombre 8 400 emplois en Ile-de-France. S'ils représentent seulement 3% des emplois de la filière, ces emplois sont néanmoins assez bien représentés dans la région. Cette dernière regroupe 21% des emplois au niveau national, soit un poids équivalent à celui de l'ensemble des métiers.

Cette famille est composée très majoritairement d'ouvriers non qualifiés (85%), les autres emplois étant des ouvriers qualifiés.

> Ces ouvriers, du secteur public ou du secteur privé, sont chargés du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ou industrielles, ou de l'assainissement des eaux usées. Ils peuvent être agent d'assainissement, agent d'entretien environnement, agent de station d'épuration, agent technique de traitement des eaux usées, balayeur ou encore éboueur[8]. Leur activité peut varier selon les lieux et le matériel à entretenir : mobilier urbain, réseau routier, espaces urbains, réseau d'assainissement. Elle peut s'exercer parfois en milieux ou avec des produits nocifs.

Les métiers de la production et de la distribution d'eau ont été rattachés à cette sous-filière au travers de la famille des **« techniciens des industries de process » qui compte près de 14 700 actifs** dans la région. Parmi ces techniciens, seule une partie travaille dans la **production et la distribution d'énergie, eau et chauffage** (37% des emplois de la FAP). Les autres travaillent dans les industries de transformation[9] : dans la production ou le contrôle qualité (39%) ou dans la recherche-développement et les méthodes de production (24%).

Les agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage sont des personnels non cadres assurant des fonctions d'encadrement de la production ou des fonctions techniques ou technico-commerciales dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du chauffage. Ces actifs travaillent notamment en tant qu'agent d'exploitation des services des eaux ou encore agent de maîtrise ou technicien de production et de distribution d'eau.

Les familles transversales à la filière environnement (29% des actifs franciliens de la filière)

Deux autres familles sont transverses à la filière mais aussi à d'autres filières.

Les « **techniciens experts** » constituent la famille professionnelle la plus spécifique à l'Ile-de-France de toute la filière (la région regroupe 23% des emplois de la famille). Il s'agit de la deuxième plus importante famille en termes d'emplois avec 57 100 emplois. Toutefois, elle ne se rapporte pas spécifiquement au domaine de l'environnement, ces techniciens pouvant être experts dans des domaines très variés. Ils peuvent être salariés ou indépendants.

Les « **techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement** » regroupe également un nombre élevé d'emplois (38 300 emplois). Toutefois, une minorité travaille dans l'environnement et le traitement des pollutions (5%). Les autres interviennent plutôt dans l'installation et la maintenance des équipements non industriels (44%) ou industriels (15%), dans l'installation et la maintenance en mécanique (24%) ou encore en électricité, électromécanique et électronique (12%).

> Les techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions sont chargés de l'assainissement, du traitement des déchets, et plus généralement de la protection de l'environnement.

[8] Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE.
[9] Les industries de transformation concernent l'agroalimentaire, la chimie, la métallurgie et les matériaux lourds (selon la nomenclature des PCS de l'INSEE).

2. Les métiers de la nature et du paysage

a) Les principaux secteurs employeurs pour ces familles de métiers

Les activités de services administratifs et de soutien et l'administration publique, deux secteurs employeurs communs aux métiers de la nature et du paysage

Le secteur des activités de services administratifs et de soutien, un des principaux secteurs employeurs en Ile-de-France, intègre notamment les services d'aménagement paysager. Les entreprises du paysage ont pour clients en Ile-de-France les particuliers (44 % de leur chiffre d'affaires) et les entreprises privées (30 %) et travaillent aussi pour les marchés publics (26 %) selon les chiffres clés 2019 de l'Unep (Union nationale des entreprises du paysage). Elles interviennent principalement dans l'aménagement et l'entretien d'espaces paysagers. Il peut s'agir de parcs et jardins mais aussi de terrains de sport, de toitures végétalisées, … Ce sont plutôt les grandes entreprises qui réalisent les activités de création et d'aménagement des espaces paysagers et qui répondent aux marchés publics tandis que les plus petites s'orientent davantage vers les travaux d'entretien chez les particuliers.

L'administration publique, que ce soit **l**es collectivités territoriales ou l'Etat, est également un employeur important dans les métiers de la nature et du paysage.

Graphique 2 – Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi des FAP)

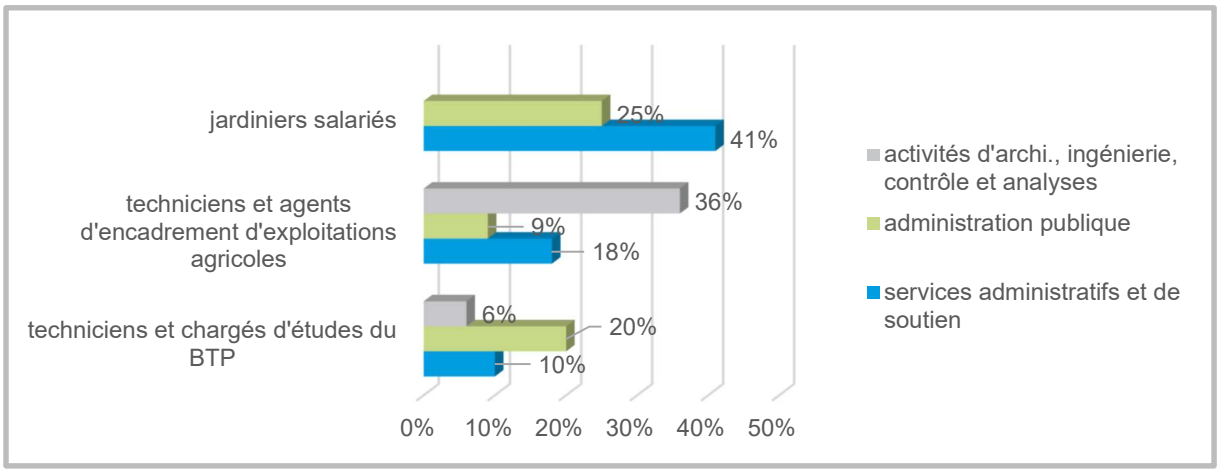

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

C'est pour les **jardiniers salariés** que ces deux secteurs sont les plus importants puisqu'ils représentent les deux tiers des emplois (41% pour les activités de services administratifs et de soutien et 26% pour l'administration publique). En effet, les jardiniers exercent leur activité notamment pour le compte de collectivités territoriales, dans des parcs naturels ou des entreprises du paysage. Pour les techniciens dans les exploitations agricoles et ceux dans le BTP, il ne s'agit pas des principaux secteurs employeurs. Ils représentent néanmoins une part conséquente de l'emploi (près de 30% de l'emploi).

Les activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, des activités transversales plus spécifiques aux techniciens[10]

Il s'agit du principal secteur employeur pour les **Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles** (36% des emplois). Ce secteur comprend les activités d'ingénierie et d'architecture, dont peuvent relever les activités d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Pour les **Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics,** ce secteur ne regroupe que 6% des emplois. La plupart de ces techniciens sont métreurs et travaillent en premier lieu dans le secteur de la construction (38%). Les paysagistes, minoritaires dans cette famille de métiers, peuvent quant

[10] Plus précisément, il s'agit du secteur 'Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques' mais seules ces dernières concernent particulièrement les métiers étudiés.

à eux travailler dans les activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques. Ces métiers s'exercent notamment au sein d'entreprises du paysage et de bureaux d'études et ingénierie.

b) Les principales caractéristiques de ces métiers

Jardiniers, des métiers largement ouverts aux peu diplômés

Le métier de jardiniers est exercé par des actifs très peu diplômés : 70% des emplois sont occupés par des actifs diplômés au plus d'un CAP (contre 30% pour l'ensemble des emplois en Ile-de-France). Le métier est toujours aujourd'hui accessible sans diplôme. On observe toutefois une élévation du niveau de diplôme chez les jeunes de moins de 30 ans, avec moins de non diplômés (25%) et davantage de diplômés de niveau bac (30%). L'élévation du niveau de diplôme s'observe notamment dans les entreprises du paysage avec seulement 10% de salariés sans diplôme, une part divisée par trois en 10 ans selon l'Unep. Toutefois, pour ces dernières, le profil de formation importe moins que la motivation et l'assiduité des candidats pour le travail sur chantier (CEP, 2017).

Exercer en tant que techniciens requiert davantage de diplôme. La moitié des techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles sont diplômés du supérieur (une proportion proche de celle observée pour l'ensemble des actifs). Cela concerne un tiers des techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics. C'est encore plus marqué chez les jeunes actifs, où cette part est respectivement de 69% et 47%.

Graphique 3 – Niveau de diplôme des actifs des FAP étudiées en Ile-de-France

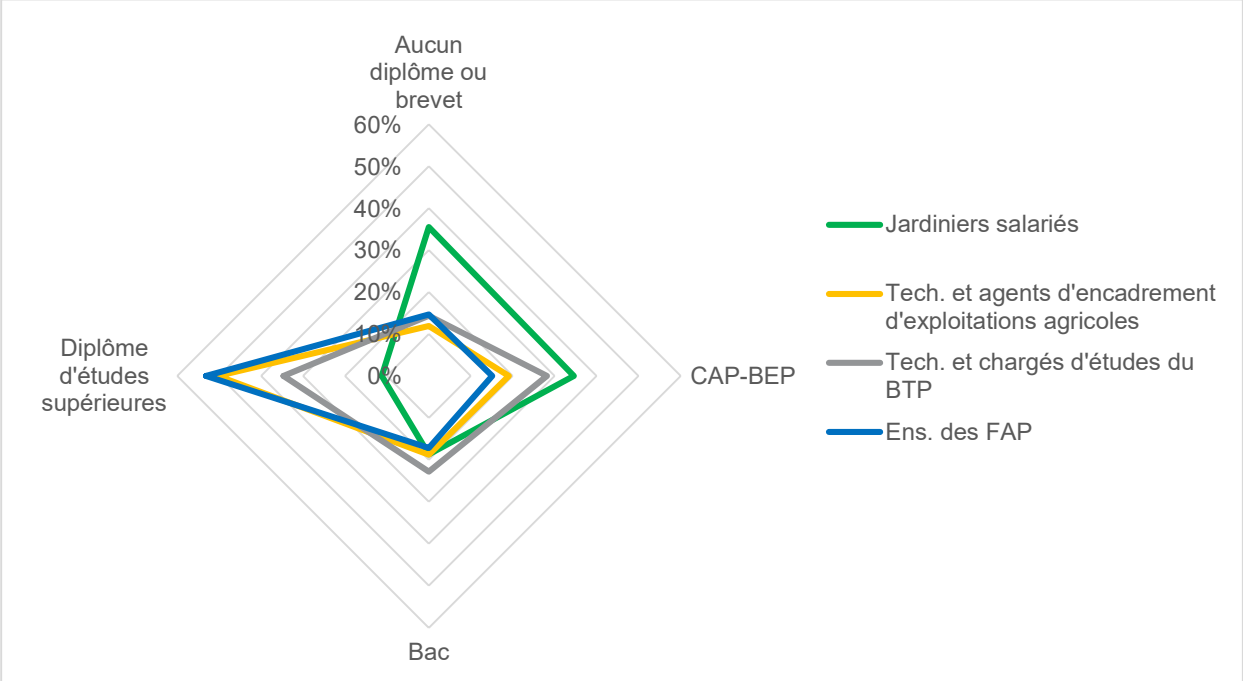

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Un lien emploi-formation fort pour les jardiniers

Les jardiniers sont en grande majorité diplômés de la **spécialité de formation Aménagement paysager** (72%). Un CAP/BEP peut suffire. Les emplois sont également accessibles seulement avec une expérience professionnelle dans le domaine sans être diplômés de cette spécialité. Un Bac professionnel ou un BTS peut être demandé pour les fonctions d'encadrement. Des certifications de spécialisation permettent de se spécialiser comme dans l'élagage, la maintenance de terrains de sport et de loisirs. Pour ceux souhaitant travailler dans la fonction publique, le passage d'un concours de la filière technique (catégorie C) peut être nécessaire.

Près de la moitié des techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles sont également diplômés de cette spécialité (48%), bien plus que ce qu'on observe au niveau national (21%). Ce résultat peut tenir à la nature des métiers qui sont exercés en Ile-de-France, présentant un caractère moins

agricole. L'ingénierie en agriculture et environnement naturel peut nécessiter un master en agriculture, agronomie, environnement, aménagement et même un doctorat pour les chercheurs. A un niveau inférieur, certains emplois sont accessibles avec un BTS.

Les techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics sont issus d'une plus grande diversité de spécialités de formation, notamment dans l'énergie, génie climatique, le génie civil et la construction.

Des métiers qui recourent aux jeunes, notamment chez les jardiniers et les techniciens agricoles

Près d'un tiers des jardiniers salariés et des techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles ont moins de 30 ans (respectivement 31 % et 30 % contre 20 % tous métiers confondus). Ce résultat s'explique notamment par le fait qu'il s'agit de métiers faisant davantage appel que les autres aux contrats aidés et à l'apprentissage pour les jardiniers salariés (3,1 % de contrats aidés contre 0,4 % en moyenne en Ile-de-France et 6 % d'apprentissage contre 2 %). Chez les techniciens agricoles, c'est la part de l'apprentissage qui est plus élevée (5 %).

Le profil par âge des techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics est proche de celui observé pour l'ensemble des actifs franciliens (avec 20% de moins de 30 ans).

Des métiers plutôt masculins, en particulier chez les jardiniers

Dans ces familles de métiers, les emplois sont en grande majorité occupés par des hommes en particulier chez les jardiniers salariés (93 %). Les métiers de techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles sont ceux où la part des femmes est la plus forte (30 %) et en progression (elle est de 42 % chez les jeunes de moins de 30 ans).

Graphique 4 : Part des femmes selon les familles professionnelles et l'âge des actifs

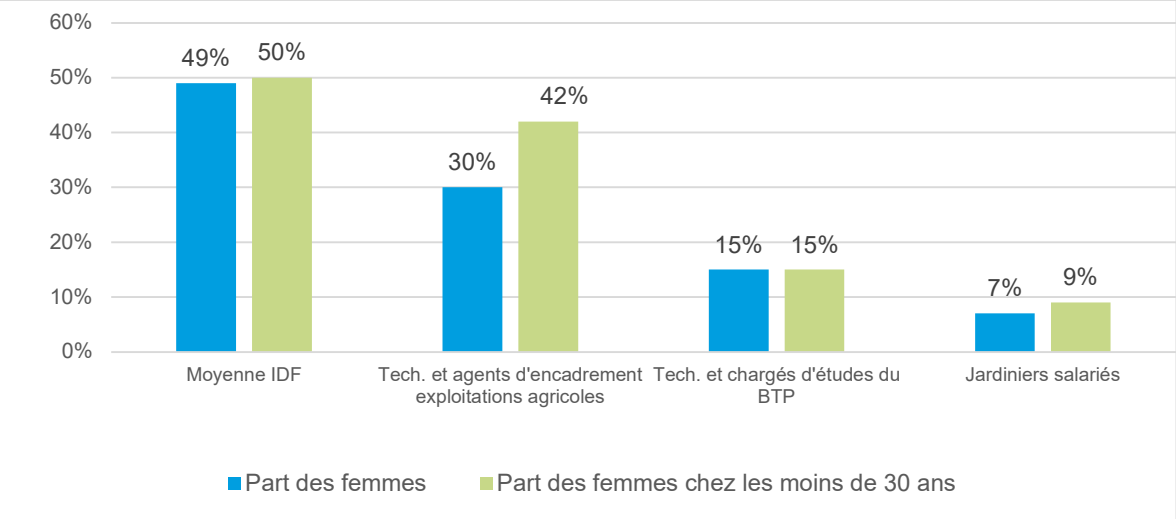

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Des conditions d'emploi plutôt favorables

Les emplois à temps complet et de longue durée sont la norme pour ces métiers, pour les techniciens comme pour les jardiniers salariés.

Les conditions d'emploi des jardiniers franciliens sont plus avantageuses qu'au niveau national avec davantage de temps complet (88 % contre 80 %) et de longue durée (79 % contre 68 %). Toutefois, les conditions d'exercice peuvent être difficiles. L'entretien d'espaces verts et naturels est une activité qui s'exerce à l'extérieur, par temps froids comme en cas de forte chaleur ou d'intempéries. Il s'agit d'un métier physique qui peut impliquer la manipulation de charges lourdes ainsi que le port d'équipements de protection même si le recours à des machines et outils facilite aujourd'hui le travail.

Graphique 5 - Conditions d'emploi des FAP étudiées

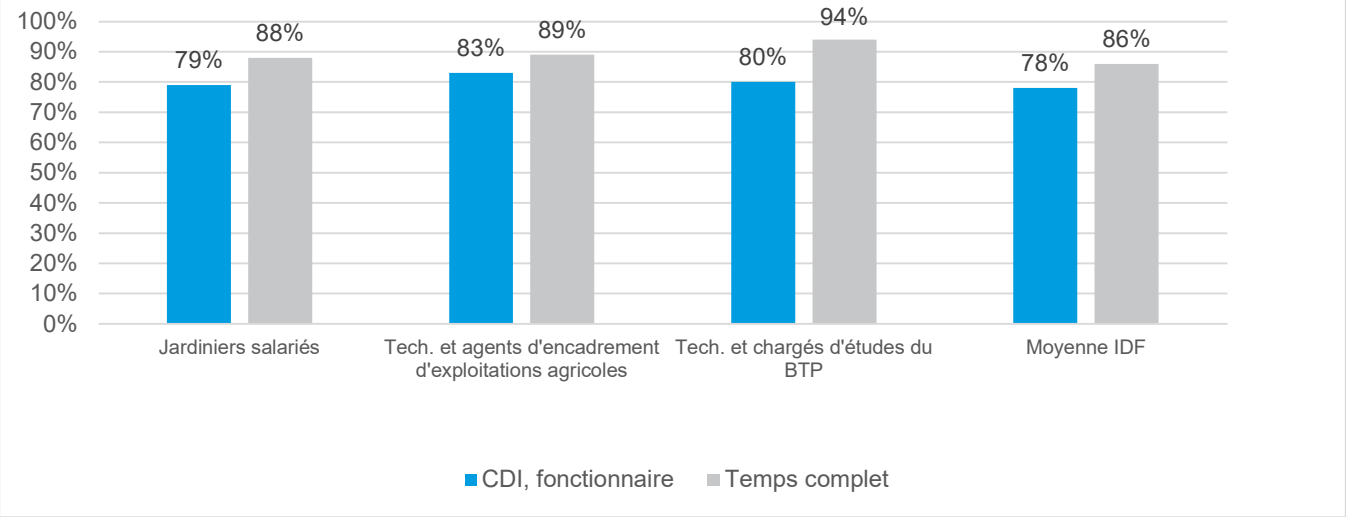

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

c) Dynamiques influençant ces métiers et perspectives d'emplois

Un emploi en croissance chez les techniciens d'encadrement d'exploitations agricoles

Les dynamiques d'emploi entre 2012 et 2017 sont contrastées selon les familles de métiers, avec un emploi en légère baisse chez les jardiniers salariés (-3 %), un emploi en croissance chez les techniciens d'encadrement d'exploitations agricoles (+7,5 %), qui représente toutefois la plus petite famille professionnelle du jardin et paysage en nombre d'emplois, et un emploi stable pour les techniciens et chargés d'études du BTP.

Dans les différents métiers du jardin et du paysage, l'emploi est en baisse dans l'administration publique. Pour les autres secteurs employeurs, les dynamiques d'emploi ne sont pas toujours les mêmes. Pour les techniciens d'encadrement d'exploitations agricoles, l'emploi est en forte croissance dans le secteur des activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (+16 %) et également à la hausse dans les services administratifs et de soutien (11 %). La baisse de l'emploi dans l'administration publique est de 16 %.

Pour les techniciens et chargés d'études du BTP, l'emploi est en hausse dans la construction (3 %), les activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (9 %) et de services administratifs et de soutien (3 %) et en forte baisse dans l'administration publique (-13 %).

Pour les jardiniers salariés, l'emploi est en baisse dans les deux principaux secteurs employeurs : -5 % dans les activités de services administratifs et de soutien (alors qu'il s'agit plutôt d'un secteur en croissance d'emplois) et –11 % dans l'administration publique.

L'activité des entreprises du paysage en croissance jusqu'en 2019

Les entreprises du paysage sont en grande majorité des petites structures selon l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) : 94 % des entreprises emploient moins de 10 salariés et 64% sont des structures sans salarié au niveau national. Elles sont composées essentiellement de jardiniers paysagistes.

L'Ile-de-France est largement sous-représentée avec 2 420 entreprises du paysage en 2018 (soit 8 % de ces entreprises). Ces dernières représentent une part un peu plus importante du chiffre d'affaires de ces entreprises (13,5 %) et du nombre d'actifs (12,5 %). Ces derniers s'élèvent à 12 100 en Ile-de-France[11].

Selon les chiffres clés 2019 de l'Unep, les entreprises du paysage ont connu une forte croissance entre 2008 et 2018, portées notamment par le développement du service à la personne. Sur cette période, leur nombre a augmenté de près de 50 % au niveau national et leurs salariés de 21 %. C'est surtout sur la période 2008 et 2012 que la croissance du nombre d'entreprises a été la plus marquée (+ 41 %). L'activité a connu un léger repli entre 2012 et 2016 mais a ensuite rebondit entre 2016 et 2018 (avec une hausse de 15% de leur chiffre d'affaires). En 2019, leur activité a été également en croissance avec notamment l'approche des élections municipales et la mise en œuvre de projets de création et d'entretien d'espaces verts en fin de mandat pour répondre aux attentes en matière environnementale des citoyens (Unep, Baromètre du 2nd semestre 2019). Selon Laurent Bizot, président de l'Unep : « Nous le voyons bien, cette campagne pour les Municipales est placée sous le signe du vert : les programmes et les discours des candidats répondent aux attentes exprimées par leurs administrés.». Ainsi, jusqu'en 2019, le paysage était un secteur en essor avec près de la moitié des salariés ayant été embauchée il y a moins de 5 ans au niveau national.

Cette croissance de l'activité a été stoppée en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire (confinement, report de travaux de construction et d'aménagement, baisse de la commande publique…). Ainsi, au 1er semestre 2020, le chiffre d'affaires de ces entreprises a baissé de 6% au niveau national (selon le Baromètre du 1er semestre 2020).

Des préoccupations environnementales et des grands projets favorables au développement de l'activité

Si la crise sanitaire a stoppé la croissance de l'activité, les préoccupations environnementales actuelles ainsi que le projet du Grand Paris laissent penser que l'activité pourrait de nouveau se développer dans les prochaines années avec notamment de nouveaux marchés potentiels pour les entreprises du paysage.

La préservation de la biodiversité et le développement des espaces verts constituent des objectifs de politiques publiques, au niveau national mais aussi local. La **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016** porte obligation aux constructions neuves de magasins de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés de disposer « sur tout ou partie de leurs toitures, et de façon non exclusive » d'un système de végétalisation et de procédés de production d'énergies renouvelables ou d'autres dispositifs aboutissant au même résultat.

En Ile-de-France, une dynamique de création d'espaces verts est portée par la Région Ile-de-France dans le cadre de son **Plan Vert** (2017)[12] visant à combler les carences en espaces verts des communes d'ici 2021 (avec la création de près de 500 ha d'espaces verts et boisé) mais aussi de préserver et entretenir ces espaces. Cette dynamique est soutenue aussi notamment par la **Ville de Paris** avec une **stratégie de végétalisation** devant conduire au développement d'ici 2020 de toitures et murs végétalisés, le développement d'espaces verts et la plantation d'arbres. Plus récemment, pour faire face aux enjeux climatiques et aux besoins de nature des citadins, l'Apur[13] (2020) a identifié avec les services de la Ville de Paris un potentiel de plantation de 20 000 arbres et de végétalisation de 145 ha. Les orientations portent aussi sur l'amélioration de la qualité paysagère des trottoirs.

En parallèle des marchés traditionnels, de nouveaux marchés se développent liés à l'importance grandissante accordée aux végétaux et aux espaces paysagers (développement de continuité écologique, lutte contre les îlots de chaleur, développement de l'agriculture urbaine et des toits végétalisés…).

[11] Au niveau national, 72 % des actifs de ces entreprises sont salariés et 38% non salariés (chefs d'entreprise pour la plupart).
[12] *Plan vert de l'Ile-de-France : la nature pour tous et partout*.
[13] Atelier Parisien d'Urbanisme.

L**es travaux du Grand Paris Express** sont également amenés à solliciter les activités de création et d'entretien d'espaces verts, les nouvelles gares devant intégrer du végétal.

Ainsi, avant la crise sanitaire, les perspectives d'évolution d'emploi étaient en augmentation en Ile-de-France pour les entreprises du paysage. Selon les travaux du CEP Ile-de-France (Direccte Ile-de-France, 2017), les travaux du Grand Paris devaient induire une hausse du chiffre d'affaire des entreprises du paysage (par rapport à une trajectoire au fil de l'eau) : de 12 % entre 2018 et 2022 et de 14 % entre 2023 et 2027. Pour répondre à la fois au développement tendanciel de l'activité de ces entreprises et au Grand Paris ainsi que faire face aux départs anticipés à la retraite, les entreprises devaient être amenées à embaucher 5 600 paysagistes et chefs d'équipe entre 2018 et 2022 et 5 800 entre 2023 et 2027.

Des métiers en pleine mutation sous l'effet des évolutions réglementaires et des enjeux environnementaux

Les préoccupations environnementales ont également pour conséquences de modifier les pratiques des jardiniers paysagers sous l'effet notamment des réglementations environnementales (comme celle encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par exemple) et des objectifs de protection de la biodiversité ou encore de lutte contre le réchauffement climatique. Les donneurs d'ordre publics font également évoluer les pratiques en prônant de plus en plus un mode de gestion plus durable des espaces verts et une diminution de la consommation de ressources naturelles.

Selon l'Onemev[14] (2019), le secteur de l'entretien des espaces verts évolue progressivement vers une approche écologique portée par une grande partie des communes. « Elle se traduit en premier lieu par la mise en œuvre d'une politique d'écolabel co-construite entre les mairies et les organismes certificateurs. D'autre part, les emplois verdissent via l'utilisation de produits éco-phyto, les techniques de dépollution par les plantes, une implication dans la gestion raisonnée de l'eau, des déchets (compostage) ainsi que de nouvelles approches des activités liées à l'aménagement des espaces verts (matériau, intégration des eaux de pluie, murs et toitures végétalisés, corridors écologique, biotopes...) ».

Un besoin de professionnels davantage qualifiés

Ces nouvelles problématiques nécessitent des connaissances plus pointues et des professionnels davantage formés pour prendre en compte ces objectifs de développement durable dans la gestion des paysages et des espaces verts urbains. Plusieurs axes de formations prioritaires ont ainsi été identifiés dans le cadre du CEP dédié au secteur du paysage comme le renforcement des fondamentaux tels que la connaissance des végétaux et des sols, le développement des éco-pratiques pouvant demander des compétences organisationnelles, l'entretien de créations spécialisées comme les murs végétalisés.

Plus largement, l'enjeu est de verdir l'ensemble de ces métiers pour répondre aux besoins de la transition écologique, ce qui nécessite une adaptation des formations initiales et professionnelles pour y introduire les gestes techniques, connaissances et compétences rendus nécessaires par cette transition (Camors, Lopez, 2015).

Des difficultés de recrutement en partie liées à un manque de candidats

C'est pour les techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles que les employeurs estimaient avant la crise sanitaire avoir le plus de difficultés à recruter en Ile-de-France (pour près de 6 projets sur 10). Toutefois, dans ce métier, les opportunités d'emplois sont peu nombreuses avec près de 400 projets de recrutement anticipés pour 2020 et 250 offres enregistrées à Pôle emploi en 2017, soit près de dix fois moins que pour les jardiniers.

[14] Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

Selon les professionnels du secteur, le développement des espaces verts et les travaux du Grand Paris ont accru les besoins en professionnels qualifiés ces dernières années (le Parisien, 2019). Dans les entreprises du paysage, en 2018, 65% des entreprises en Ile-de-France déclaraient avoir des difficultés de recrutement de personnel. Cette proportion est en augmentation selon l'Unep.

Les difficultés de recrutement dans ces métiers viennent d'abord d'un manque de candidats. Pour l'Unep Ile-de-France, elles tiennent « aux difficultés à identifier les candidats disposant des compétences requises pour le métier proposé » et à la rareté des candidats (CEP 2017). Il s'agit de métiers souffrant d'un manque d'attractivité auprès des jeunes. Chez les jardiniers salariés, le nombre de demandeurs d'emploi, deux fois plus élevé que celui des offres, interpelle par rapport à ces difficultés[15]. On peut se demander si les difficultés à recruter tiennent aux conditions d'emploi proposées. En effet, on observe une part importante d'emplois saisonniers parmi les projets envisagés pour 2020 (16%). Par ailleurs, les demandeurs d'emploi sont davantage qualifiés que les actifs en poste (22% des demandeurs d'emploi sont diplômés du supérieur contre 11 % chez ceux qui sont en emploi) notamment les jeunes (31% de diplômés du supérieur). Ce manque d'attractivité pourrait tenir à des conditions salariales. Le salaire net médian des jardiniers salariés de moins de 30 ans était de 1 300 euros en 2015[16]. Selon l'Unep, le niveau de salaire est inférieur à celui observé dans le BTP alors que les niveaux de compétences et les conditions de travail en extérieur sont comparables. La présidente de l'Unep estime toutefois que les métiers du paysage offrent des carrières stables avec des possibilités d'évolution vers des responsabilités managériales de chef d'équipe ou de responsable de service espaces verts ou encore créer leur propre entreprise.

Le renouvellement rapide des effectifs dans les entreprises du paysage constitue également un problème auquel doivent faire face ces entreprises (CEP 2017).

Tableau 1 - Résultats de l'enquête BMO 2020*

	Nombre de projets 2020	% de projets jugés difficiles	% d'emplois saisonniers
Jardiniers salariés	3 035	51 %	16 %
Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	421	59 %	0 %
Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	3 177	45 %	1 %
moyenne IDF toutes FAP confondues		44 %	15 %

Source : Pôle emploi, traitements Défi métiers.

** Attention, les résultats de l'enquête BMO 2020 reposent sur les réponses des employeurs interrogés fin 2019 quant à leurs intentions d'embauche et leurs difficultés de recrutement anticipées pour 2020.Ces résultats ne prennent pas en compte les effets non anticipés de la crise du coronavirus. Ils donnent à voir de ce fait les perspectives des employeurs avant la crise.*

Tableau 2 - Nombre d'offres et de demandes d'emploi enregistrées en 2017

	Nombre d'offres d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi
Jardiniers salariés	2 249	5 168
Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	251	396
Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	4 744	1 442

Source : Dares, traitement Direccte Ile-de-France, 2017

[15] Ce résultat peut tenir aussi au fait qu'une partie se tourne vers l'emploi public et donc vers d'autres canaux de recrutement.
[16] Selon l'Observatoire des salaires de Défi métiers.

3. Les métiers de l'hygiène et de la propreté

a) Les principaux secteurs employeurs pour ces familles de métiers

Les activités de services administratifs et de soutien et l'administration publique, des secteurs également importants pour les métiers de l'hygiène et de la propreté, en particulier pour les agents d'entretien de locaux

Ces deux secteurs représentent près de 60 % de l'emploi chez les agents d'entretien de locaux en Ile-de-France**.** Ils ne constituent pas les principaux secteurs employeurs pour les ouvriers de l'assainissement et traitement des déchets même s'ils représentent à eux deux plus d'un tiers des emplois.

Pour les agents d'entretien de locaux, les activités de services administratifs et de soutien sont le premier secteur employeur. Ce dernier propose notamment aux entreprises des services relatifs aux bâtiments. Il s'agit de services généraux d'appui dans les locaux du client tels que les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments. Selon la Fédération des Entreprises de Propreté et services associés (FEP) Ile-de-France, dans la région, le nettoyage de bureaux représente 40 % du chiffre d'affaires des entreprises de nettoyage, le nettoyage dans les industries 11%. Il s'agit d'un secteur qui a bénéficié d'un mouvement d'externalisation de la fonction de nettoyage depuis les années 1970 (Insee, 2018).

L'enseignement est un secteur qui représente une part importante également des emplois d'agents d'entretien de locaux (21 %), correspondant à peu près au pourcentage d'agents de services des établissements d'enseignement dans la famille professionnelle.

Graphique 6 - Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi de la FAP)

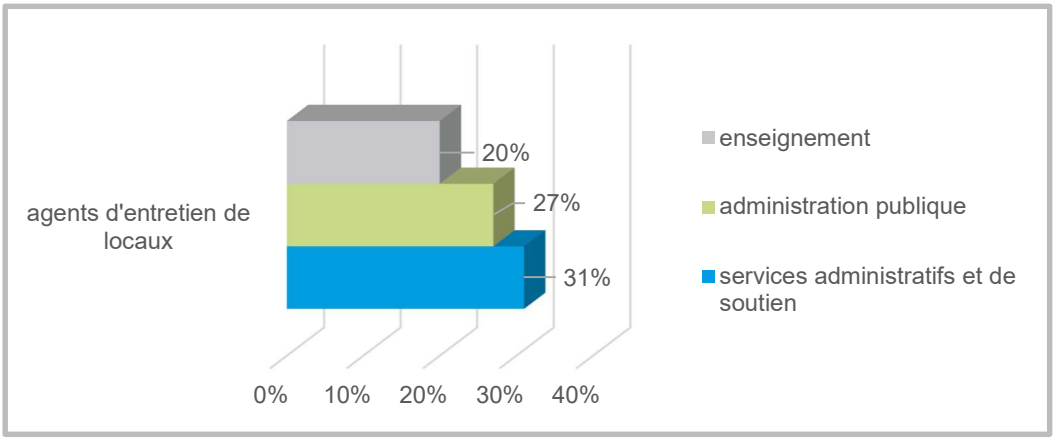

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Pour les **ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets,** le premier secteur employeur est spécifique aux activités d'assainissement et de traitement de différents types de déchets, le secteur **production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution** (la moitié des emplois de la FAP). Ce secteur regroupe des activités diverses telles que celles de captage, traitement et distribution d'eau, de collecte et traitement des eaux usées, de collecte, traitement et élimination des déchets ou encore de récupération, dépollution et services de gestion des déchets.

Graphique 7 - Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi de la FAP)

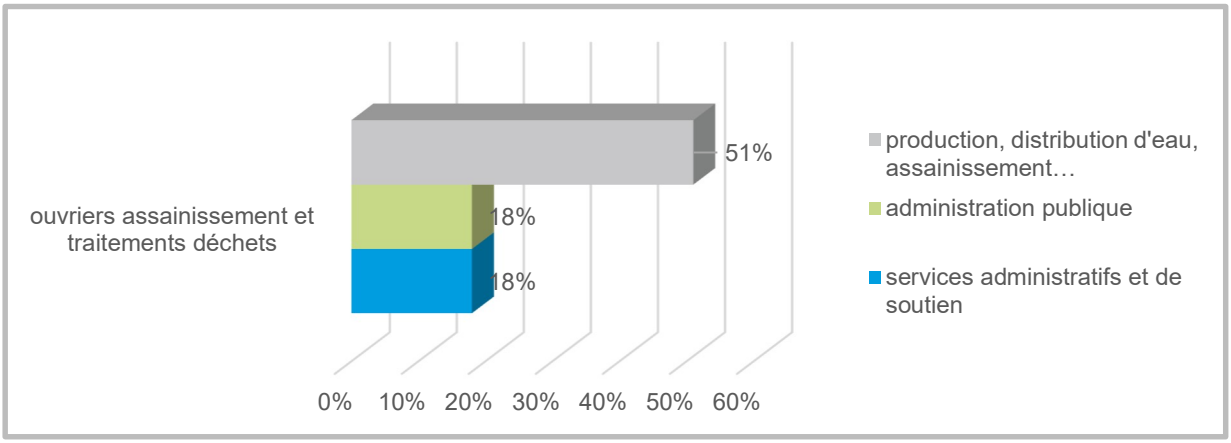

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Pour les **techniciens des industries de process**, les emplois sont moins concentrés que pour les autres familles de métiers, en raison notamment de la diversité des industries de process concernées. Les deux premiers secteurs sont la Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (29%) et l'Industrie chimique (13%). Le premier comprend la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de vapeur et d'eau chaude via une structure permanente de lignes, canalisations et conduites.

Graphique 8 - Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi de la FAP)

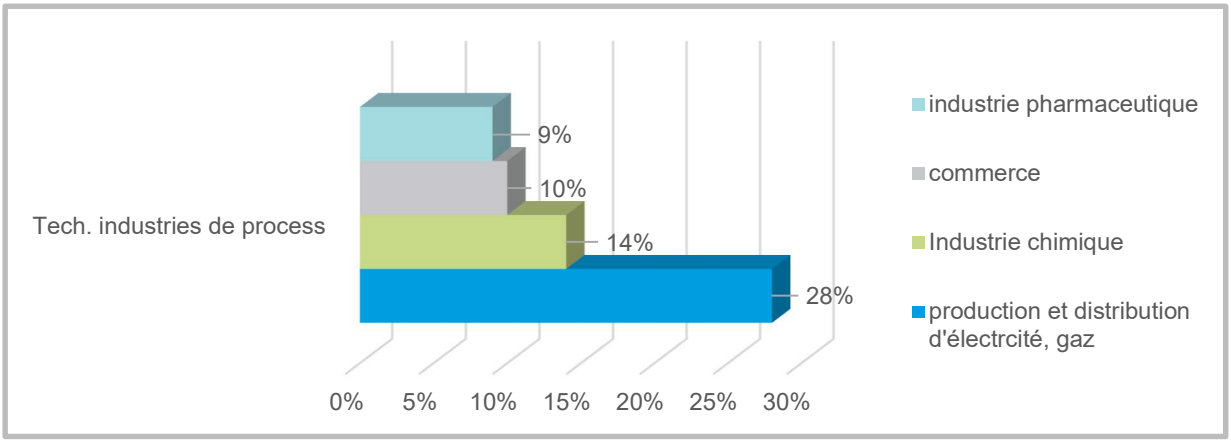

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

b) Les principales caractéristiques de ces métiers

Des métiers largement ouverts aux peu diplômés, à l'exception des techniciens

Les métiers du nettoyage de locaux et d'ouvriers d'assainissement et traitement des déchets sont exercés par des actifs très peu diplômés. Ce sont des métiers qui recourent beaucoup à la main d'œuvre étrangère en Ile-de-France.

Les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets sont ceux qui requièrent le moins de diplôme pour être exercé. Ce résultat tient au fait que la famille est composée principalement d'ouvriers non qualifiés et qu'une faible importance est accordée généralement aux diplômes par les employeurs qui privilégient la formation « sur le tas ». Ainsi, 81% des actifs de la famille sont diplômés au plus d'un CAP-BEP et la moitié n'ont pas de diplôme, une part plus élevée qu'au niveau national (41 % de sans diplôme). Ce sont des métiers qui mobilisent une part importante d'actifs de nationalité étrangère (25 % contre 13 % en moyenne en Ile-de-France), bien plus qu'au niveau national (9 %).

Les agents d'entretien de locaux comptent également pour près de la moitié de non diplômés et 73 % ont au plus le niveau CAP. Le recours à la population de nationalité étrangère est encore plus important dans cette famille de métiers (31 % contre seulement 12 % au niveau national). Il s'agit d'une des familles de métiers qui recourent le plus à la main d'œuvre étrangère en Ile-de-France avec les ouvriers du bâtiment (Omont L., Gonnard S. et Ben Mezian M., 2016). Il s'agit d'une main d'œuvre qui accepte les conditions de travail difficiles et qui peut acquérir les gestes techniques en situation de travail.

Dans le nettoyage de locaux, l'assainissement et le traitement des déchets, certaines activités spécialisées requièrent un diplôme (de niveau CAP, bac voire BTS) lorsque les agents interviennent en environnement spécialisé (nettoyage industriel des sites de production, entretien et surveillance du tracé routier, intervention en milieux et produits nocifs…)[17]. Dans la 'Distribution et assainissement d'eau' (K2301), un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac professionnel dans un secteur technique (Bâtiments et Travaux Publics, assainissement, plomberie, ...) est également demandé.

Graphique 9 - Deux familles de métiers avec une part très élevée de peu diplômés (sans diplôme ou niveau CAP-BEP)

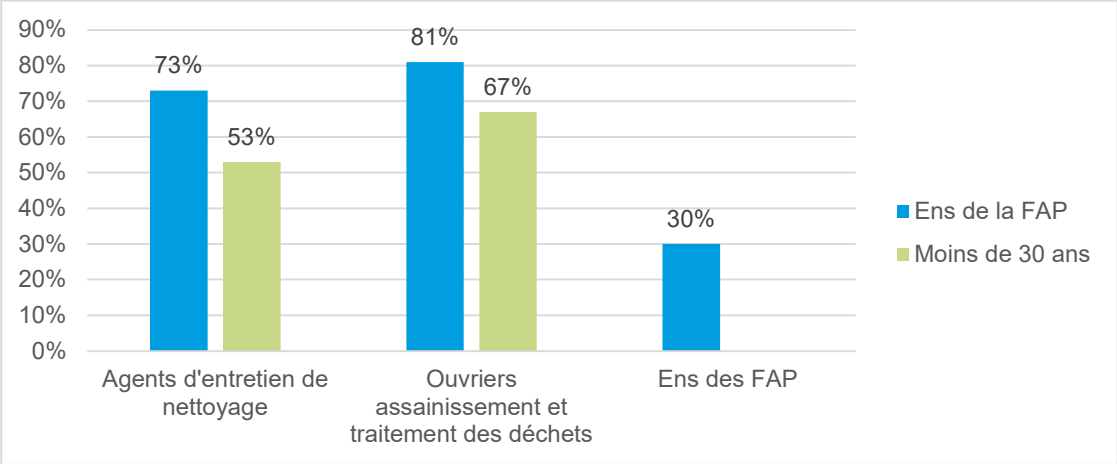

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

L'élévation du niveau de diplôme est marquée dans ces métiers avec moins de non diplômés chez les moins de 30 ans même si cette part demeure élevée : 37% pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets et 26% de sans diplôme chez les agents d'entretien de nettoyage. Ainsi, chez ces derniers, on compte désormais autant de diplômés du bac que d'un CAP-BEP ou de sans diplôme parmi les moins de 30 ans. Selon la FEP, la profession tend vers une montée en qualification des salariés en poste mais aussi des candidats souhaitant travailler dans le secteur, particulièrement pour les activités de nettoyage spécialisé.

Pour les techniciens des industries de process, un diplôme du supérieur est requis. Plus de la moitié des actifs sont diplômés du supérieur (52%) comme pour l'ensemble des emplois au niveau régional. Chez les plus jeunes, cette part est encore plus forte (71% chez les moins de 30 ans).

Un faible lien emploi-formation pour les agents d'entretien, que ce soit dans le nettoyage de locaux ou l'assainissement et déchets

Pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets comme pour les agents d'entretien de locaux, le lien emploi-formation est assez faible. Les actifs de ces métiers n'ont pas de diplôme ou sont issus plutôt de formations générales ou de cursus variés. Peu proviennent de la spécialité en lien avec ces métiers « Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement ». Selon le rapport du Réseau Emploi Compétences (ABOUBADRA-PAULY et al., 2018), la filière transformation et valorisation des déchets est très peu outillée en formation initiale et devrait peu évoluer sur ce point-là compte tenu du faible intérêt des

[17] Selon les fiches métiers de Pôle emploi.

employeurs pour les diplômes. Toutefois, ces derniers seront amenés à faire évoluer leurs pratiques de recrutement pour intégrer de nouvelles recrues qui seront amenées à être davantage diplômées.

Dans le nettoyage de locaux, la diversité de formations est aussi le reflet de la diversité d'origine des professionnels en poste, que ce soient des personnes venant d'autres domaines professionnels (bâtiment, entretien d'espaces verts, etc.), des personnes d'origine étrangère titulaires de diplômes étrangers partiellement ou non reconnus, ou de personnes éloignées de l'emploi.

Les techniciens des industries de process sont plutôt diplômés des spécialités « Electricité, électronique », « Transformations chimiques » ou encore de spécialités relevant du domaine disciplinaire des mathématiques et sciences (« Chimie » et « Spécialités pluri-scientifiques »).

Des métiers qui se professionnalisent via la formation continue, notamment pour répondre aux enjeux environnementaux

Dans ces métiers, les employeurs ont plutôt tendance à privilégier la formation continue pour professionnaliser leurs salariés en mobilisant les certifications des branches. Cette professionnalisation vise notamment à répondre à des enjeux de sécurité mais aussi de transition écologique.

Ainsi, dans l'assainissement et le traitement des déchets, la sécurité constitue un enjeu important dans les activités exercées. Il est souvent demandé d'être titulaire d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour le maniement d'engins de manutention et de chantier ou de détenir des habilitations électriques. Une habilitation ou une certification liée à la nature du contaminant (rayon ionisant, amiante, élément chimique, bactériologique, ...) est obligatoire pour ceux intervenant en milieux ou sur des produits nocifs.

Avec les enjeux de transition écologique et les évolutions règlementaires et technologiques, on observe un mouvement récent de professionnalisation des salariés. Dans les activités de transformation et de valorisation des déchets, celui-ci vise à répondre au besoin de montée en niveau de qualification des salariés et de disposer aussi de niveaux d'encadrement intermédiaires. Les salariés sont amenés à traiter des flux de déchets de plus en plus variés et à utiliser des technologies nouvelles. Ainsi, les métiers se technicisent et les employeurs ont besoin de davantage de profils polyvalents, capables de s'adapter aux évolutions technologiques. Pour les conducteurs d'engins, on leur demande désormais de savoir aussi assurer l'entretien et la maintenance des outils de travail, ainsi qu'une meilleure connaissance des produits manipulés. Dans cette optique, l'obtention du CACES ne suffit plus. De nombreux CQP ont été mis en place, notamment dans le secteur du recyclage.

Les entreprises de l'eau et d'assainissement recourent elles aussi à la professionnalisation de leurs salariés. La branche a créé de nouvelles qualifications en 2015/2016 pour accompagner le développement des compétences des salariés et aussi pour reconnaître leurs compétences et valoriser leur expérience : avec le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'ordonnanceur et les Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI) d'opérateur et de technicien de maintenance industrielle. L'ordonnanceur a pour mission de planifier des ordres d'intervention, avec une mobilisation optimale des ressources terrain sur une zone géographique donnée, en complémentarité avec le management d'unité, dans un objectif d'efficacité, de productivité et de satisfaction client.

Dans le nettoyage de locaux, le contenu de l'offre de formation initiale et en apprentissage en lien avec le contenu de la profession d'agent d'entretien de locaux a été rénové ces dix dernières années notamment en lien avec les préoccupations environnementales. En parallèle, la branche de la propreté et des services a mis en place en 2007 huit Certificats de qualification professionnelle (CQP) plus diversifiés et plus spécialisés, en complément de l'offre de formation diplômante déjà existante.

Des actifs âgés dans le nettoyage, l'assainissement et le traitement des déchets

Le nettoyage, l'assainissement et le traitement des déchets sont des activités qui peinent à attirer les jeunes**.** La part des moins de 30 ans est deux fois moins importante que ce qu'on observe au niveau régional dans ces métiers : 10 % dans le nettoyage et 12 % dans l'assainissement et le traitement des déchets (20 % en moyenne en Ile-de-France pour l'ensemble des actifs occupés).

L'entrée dans ces métiers se fait de façon plus tardive, en particulier pour le nettoyage de locaux. Ainsi, pour les agents d'entretien de locaux, la part des plus de 50 ans est extrêmement élevée (41 % des agents contre 28 % en moyenne dans les autres métiers). Elle l'est aussi pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets mais dans une moindre mesure (33 %). Ainsi, ces métiers vont être confrontés à une problématique forte de renouvellement de leurs effectifs.

Les métiers du nettoyage sont rarement des métiers choisis. Ils représentent pour les actifs une solution d'accès au marché du travail souvent après un épisode de non-emploi pour les personnes inactives ou immigrées, nombreuses en Ile-de-France. Très peu de jeunes s'orientent vers ces métiers à la fin de leurs études (Dares, 2019). Selon la FEP, en dépit des débouchés qu'il offre, le secteur de la Propreté attire encore peu les jeunes.

Concernant le traitement des déchets, alors que les activités sont en pleine recomposition sous l'effet des enjeux écologiques, les métiers souffrent d'un déficit d'image, notamment pour ceux en interaction directe avec le déchet. Ce manque d'attractivité pourrait pénaliser leur développement. Le rapport du Réseau Emploi Compétences (ABOUBADRA-PAULY et al., 2018) souligne l'importance non seulement de faire découvrir les métiers mais aussi de les valoriser en mettant en évidence leur utilité écologique et la contribution concrète des activités. Il s'agit ainsi de donner du sens à ces métiers.

A l'inverse, chez les techniciens des industries de process, les actifs en poste sont plus jeunes que la moyenne francilienne (25 % de moins de 30 ans).

Des métiers très genrés

Les emplois d'agents d'entretien de locaux sont majoritairement occupés par des femmes (70 %) tandis que ceux d'ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets le sont essentiellement par des hommes (92 %). On observe toutefois des évolutions chez les agents d'entretiens de locaux avec un peu moins de femmes parmi les moins de 30 ans (64 %).

Les métiers de techniciens des industries de process sont également largement masculins même si on compte près d'un tiers de femmes. Ces métiers se féminisent avec aujourd'hui 45 % de femmes chez les moins de 30 ans.

Graphique 10 : Part des femmes selon les familles professionnelles et l'âge des actifs

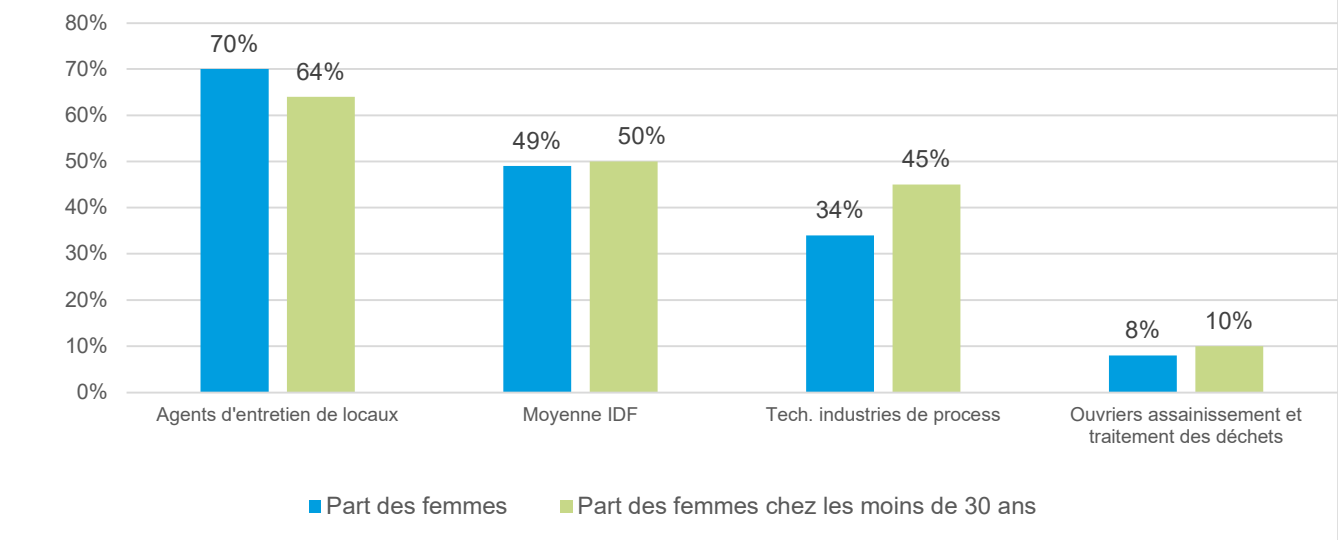

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Des conditions d'emploi difficiles dans le nettoyage mais stables dans les autres professions

De toutes les familles étudiées, les agents d'entretien de locaux sont ceux ayant les conditions de travail les plus difficiles avec deux fois plus de CDD et de temps partiel qu'en moyenne en Ile-de-France, des plages horaires de travail plus morcelées et décalées et un travail avec davantage de risques physiques

que les autres (travail répétitif, postures pénibles avec parfois un risque chimique selon les lieux ils travaillent). Ces actifs expriment en outre un sentiment d'invisibilité et de manque de reconnaissance (Dares, 2019). En revanche, il s'agit d'un métier dans lequel les salariés bénéficient d'une relative autonomie. Les personnes doivent être mobiles dans la mesure où elles peuvent intervenir sur plusieurs sites, nécessitant dès lors des déplacements.

La nature de la prestation d'entretien qui s'effectue généralement tôt le matin ou tard le soir, en horaires fractionnés, en fin de semaine, les jours fériés ou encore la multiplicité des lieux de prestation expliquent en partie l'importance du temps partiel. Ce plus faible temps de travail entraîne de plus faibles rémunérations, ce qui conduit certains salariés à rechercher des revenus complémentaires, dans le même secteur ou non. A défaut, une partie d'entre eux se trouve en position de travailleur pauvre. Le phénomène du multi-employeur, selon une étude du Fare Propreté (2015), concernerait un quart des salariés de la branche propreté.

Toutefois, pour faire face à ce problème, depuis une dizaine d'années, la profession tend de plus en plus vers le travail continu en journée. Cette configuration change les conditions de réalisation de la prestation (travail dans des locaux occupés et non plus vides), des évolutions pouvant nécessiter une formation aux enjeux du travail continu en journée ainsi qu'une responsabilisation du comportement de l'agent vis-à-vis du client (faire preuve de bienveillance, qualité relationnelle, etc.).

Du côté des ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets, ces derniers bénéficient généralement de la sécurité de l'emploi avec plutôt des CDI et des temps complets. Ces conditions d'emploi avantageuses font que malgré des conditions de travail parfois difficiles, les salariés, très peu ou pas diplômés, s'engagent généralement durablement dans ces emplois et sont motivés pour rester dans leur entreprise (ADEME, 2013). Par ailleurs, dans ces métiers, le salaire médian est bien supérieur au smic. En 2015, plus de la moitié des ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets franciliens de moins de 30 ans ont un salaire net supérieur à 1460 € par mois, contre 1136 € pour le smic (selon l'observatoire des salaires de Défi métiers). On observe aussi pour ces métiers un recours plus marqué à l'intérim (5 % contre 1 %).

Durant la crise sanitaire actuelle et les périodes de confinement associées, les agents d'entretien font partie des actifs qui ont continué à exercer leurs activités et à être davantage exposés que les autres au risque sanitaire dans le cadre de l'exercice de leur profession. Ils font partie des actifs considérés comme des travailleurs-clés selon l'Insee et l'Observatoire régional de santé (ORS) Ile-de-France (2021).

Les techniciens des industries de process bénéficient également de conditions d'emploi très favorables avec très peu de contrats courts et un emploi qui s'exerce essentiellement à temps complet.

Graphique 11 - Conditions d'emploi des agents d'entretien de locaux

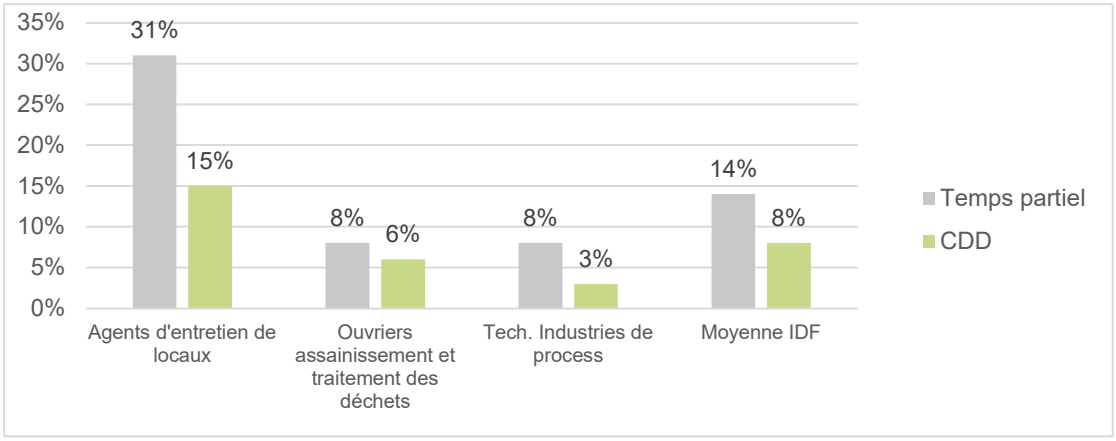

Source : RP 2016, INSEE, Traitements Défi métiers.

Une part importante des agents d'entretien résident en Seine-Saint-Denis

Que ce soit les agents d'entretien de locaux ou les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets, une part très importante d'entre eux résident en Seine-Saint-Denis (respectivement 20 % et 25 % contre seulement 12 % pour l'ensemble des actifs occupés). Cette forte concentration des lieux de résidence de ces actifs au nord de la capitale a été soulignée dans une étude récente de l'Insee et de l'ORS (2021) portant plus généralement sur les travailleurs-clés, eux aussi surreprésentés en Seine-Saint-Denis.

c) Dynamiques influençant ces métiers et perspectives d'emplois

Un emploi en croissance ces dernières années, sauf pour les techniciens des industries de process

Entre 2012 et 2017, l'emploi s'est accru pour les agents d'entretien de locaux (+ 10 %) et les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets (+ 6 %). Il a baissé en revanche de 6 % pour les techniciens des industries de process.

La hausse de l'emploi des agents d'entretien de locaux s'observe dans les principaux secteurs employeurs (8 % dans les services administratifs et de soutien, 14% dans l'administration publique, 9% dans l'enseignement). Selon la FEP Ile-de-France, le secteur de la propreté connaît une croissance soutenue dans la région, sous l'effet notamment de l'externalisation des activités de propreté dans les entreprises (un phénomène qui s'observe de longue date, depuis les années 1970) et la croissance des surfaces de bureaux construits. Pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets, l'emploi est en croissance dans les secteurs de la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (15 %). Il est également en hausse dans les services administratifs et de soutien (20 %) mais en baisse dans l'administration publique (- 11 %).

De forts besoins en recrutement chez les agents d'entretien en raison des départs en retraite

Comme cela a été déjà souligné, les emplois d'agents d'entretien sont occupés par des actifs relativement âgés, en particulier dans le nettoyage de locaux. Selon les données de prospective de la Dares sur la période 2018-2022, la famille des agents d'entretien (FAP87) est une de celles où le nombre anticipé de postes à pourvoir est parmi le plus élevé en Ile-de-France en raison essentiellement des départs à la retraite (30 600, soit 15% des emplois).

Les agents d'entretien de locaux sont une des familles professionnelles pour lesquelles les besoins en recrutement estimés par les entreprises pour 2020 sont les plus nombreux en Ile-de-France (juste derrière les ingénieurs en informatique et les artistes). Cette importance des recrutements ne transparaît pas dans le volume des offres d'emplois qui apparaît très faible au regard de l'importance de la famille professionnelle en termes d'emploi. Ce résultat tiendrait au fait qu'une part importante des offres d'emploi ne transite pas par Pôle emploi. Selon la branche de la propreté (FARE, 2015), les entreprises du secteur recrutent plus souvent dans l'urgence et privilégient le bouche-à-oreille pour pourvoir à ces emplois. Les employeurs estimaient par ailleurs selon l'enquête BMO 2020 avoir assez peu de difficultés à recruter. En effet, le nombre de demandeurs recherchant un emploi dans ces métiers en 2017 était supérieur à celui des projets de recrutement. La part des emplois saisonniers parmi les projets de recrutement est relativement importante (21%) et est à rattacher aux pratiques de recrutement des employeurs et aux caractéristiques des emplois dans ces métiers. Concernant le profil des demandeurs d'emploi, il est assez proche de celui des actifs en poste : majoritairement des femmes, plutôt âgées.

Ces besoins dans le nettoyage de locaux pourraient être renforcés dans le contexte actuel avec un besoin accru de nettoyage du fait de l'épidémie de covid-19. Selon un article du *Journal du dimanche*[18], la protection contre le virus a créé un nouveau marché et a contribué à valoriser les métiers du nettoyage et mettre en lumière le travail des agents d'entretien. D'une prestation de commodité, l'hygiène pourrait devenir une prestation stratégique dans les entreprises.

[18] *Journal du dimanche* du 3 mai 2020 « La pandémie fait le printemps des nettoyeurs ».

Pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets et les techniciens des industries de process, le volume des offres et des projets de recrutement est bien moindre mais représente une part conséquente de l'emploi (les offres représentant un quart de l'emploi des ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets et 17 % des techniciens et des industries de process). Près de la moitié des employeurs estimaient en 2020 avoir des difficultés à recruter pour ces deux familles de métiers. Pour les techniciens des industries de process, le nombre d'offres est supérieur à celui des demandeurs recherchant un emploi dans ce métier. Le profil de ces derniers est proche de celui des actifs en emploi : plutôt des hommes sans diplôme dans l'assainissement et le traitement des déchets et des jeunes diplômés chez les techniciens.

Tableau 3 - Résultats de l'enquête BMO 2020

	Nombre de projets 2020	% de projets jugés difficiles	% d'emplois saisonniers
Agents d'entretien de locaux	22 874	25%	21%
Ouvriers assainissement et traitement des déchets	1 918	55%	4%
Techniciens des industries de process	1 123	50%	0%
moyenne IDF toutes FAP confondues		44%	15%

Source : Pôle emploi, traitements Défi métiers.

Tableau 4- Nombre d'offres et de demandes d'emploi enregistrées en 2017

	Nombre d'offres d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi
Agents d'entretien de locaux	6 943	28 482
Ouvriers assainissement et traitement des déchets	2 142	2 828
Techniciens des industries de process	2 430	1 210

Source : Dares, traitement Direccte Ile-de-France, 2017

Des métiers en mutation sous l'effet des enjeux environnementaux, des évolutions règlementaires et des paramètres technologiques

Concernant les enjeux de la transition écologique, ces derniers impactent les différents métiers de l'hygiène et de la propreté.

- La place du déchet a évolué dans la société avec notamment le recyclage des déchets et le développement d'une économie plus circulaire. Les règlementations ont fait évoluer l'activité de gestion et de transformation des déchets. Ainsi, la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 et les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) fixent des objectifs en matière de réduction des déchets et de développement de la collecte sélective. On observe en effet depuis plusieurs années un recul de la production de déchets en France. L'essor et la complexification des normes demandent également des niveaux intermédiaires de responsabilité qui peuvent constituer des opportunités d'évolution pour les opérateurs à condition qu'ils acquièrent des connaissances managériales.

- Les activités d'assainissement doivent de leur côté faire face à un enjeu de préservation de la qualité du milieu et de la ressource en eau. Le Plan d'action « pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques » pour la période 2012-2018 visait ainsi à soutenir la mise en conformité des stations de traitement des eaux.

- Dans le nettoyage, les prestations doivent de plus en plus répondre à la montée des préoccupations écologiques à travers le choix des produits d'entretien. Un écolabel européen a été créé en 2018. De plus, cette tendance s'accompagne d'une montée des préoccupations vis-à-vis de la santé des usagers

des locaux comme des professionnels grâce à l'usage de détergents issus de biotechnologies. Cette mise en avant de l'écologie répond à la fois à la prise en compte d'une préoccupation contemporaine des usagers/bénéficiaires mais aussi à une stratégie de démarcation de la concurrence.

Des paramètres technologiques conduisent également à faire évoluer ces activités.

- Dans les activités de transformation et de gestion des déchets, la mécanisation et l'automatisation sont amenées à se développer dans les activités de tri des déchets. Ces évolutions auront des conséquences sur les métiers exercés. Les professionnels sont habitués à travailler plutôt en équipe sur des tâches parcellisées. Ils seront amenés à assurer seul et en sécurité ces activités de collecte ou de tri des déchets, ce qui demande une plus grande polyvalence et autonomie.

- Dans les métiers de l'eau, les systèmes de production, d'assainissement, de surveillance sont également de plus en plus utilisateurs de technologies. L'intégration du numérique dans les services d'eau et d'assainissement induit une mutation de certaines fonctions et même l'émergence de nouveaux métiers comme 'ordonnanceur'. Sur la base des données numériques transmises en temps réel par les réseaux désormais équipés d'installations intelligentes, l'ordonnanceur assure la gestion et l'optimisation des interventions de maintenance des équipes techniques sur le terrain.

- Dans le secteur de la propreté, la digitalisation des activités répond à l'évolution des attentes des clients (Fare propreté, 2018), notamment en matière de traçabilité et transparence, de réactivité (ruptures de consommables) et d'optimisation des plannings. Il s'agit surtout de garantir la qualité de service en la donnant à voir au client. La mobilité connectée (smartphones et tablettes) est aujourd'hui la technologie la plus utilisée par les entreprises du secteur du nettoyage (télépointage, contrôles qualité en ligne, géolocalisation des salariés et des équipements). Cependant, la généralisation de cet outil peut placer l'agent d'entretien sous un contrôle continu dans son activité.

  Par ailleurs, des plateformes en ligne et des progiciels qui mettent en relation le prestataire et le client émergent. Le développement du numérique peut également modifier la façon de réaliser les prestations de nettoyage et ouvre la possibilité d'une gestion de la propreté à distance. Le recueil de données sur l'usage, la fréquentation d'une salle/espace peut permettre d'optimiser l'intervention des agents d'entretien. Ces dynamiques, même si elles sont encore émergentes, rendent possibles les prestations au besoin. Elles concernent davantage les entreprises de taille intermédiaire et les grands groupes que les TPE/PME. Elles nécessitent une montée en compétence sur l'utilisation d'outils numériques à des fins professionnelles.

  La robotique de la propreté se développe également (ex. E.ZICOM, ROBOSOFT) avec des coûts d'accès en baisse. A plus ou moins long terme, on peut s'attendre à une introduction plus généralisée. Différentes expérimentations (RATP, SNCF, etc.) ont été menées en positionnant des robots sur des tâches simples et répétitives (laveurs de sol et de vitres, etc.). La robotique pourrait contribuer également à réduire la pénibilité au travail et à développer l'attractivité de la profession. Certains gestes professionnels pourraient évoluer avec le nettoyage robotisé qui nécessiterait de nouvelles qualifications (notamment la maintenance de premier niveau et la programmation du robot, etc.).

4. Les familles de métiers plus transversales

a) Les principaux secteurs employeurs pour ces familles de métiers

Pour les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement intervenant principalement dans l'installation et la maintenance des équipements industriels et non industriels, ainsi qu'en mécanique ou encore en électricité, électromécanique et électronique, les secteurs employeurs sont variés et peu en lien direct avec l'environnement.

Graphique 12 - Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi de la FAP)

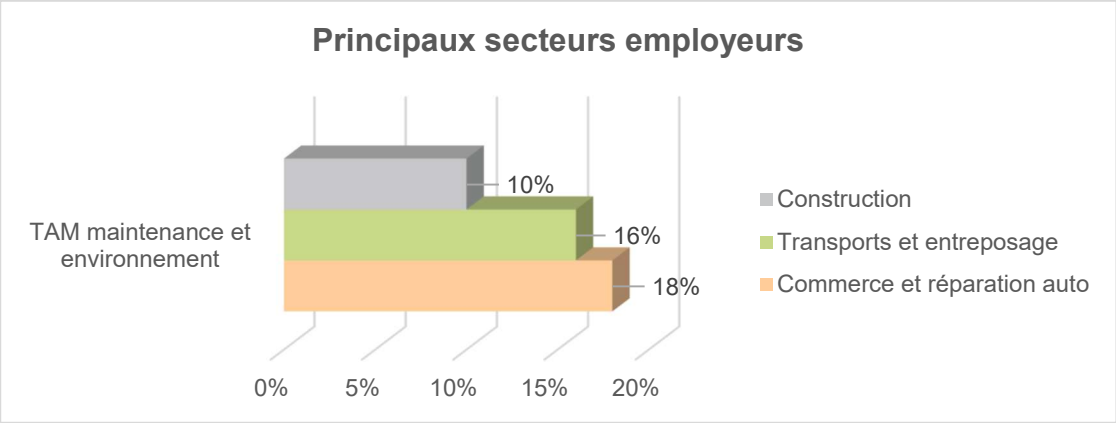

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Pour les techniciens experts, les secteurs employeurs sont également variés. Le principal est celui des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques. Ce secteur comprend notamment les activités d'ingénierie (comme projets les d'alimentation en eau et d'assainissement mais aussi les services d'ingénierie relatifs aux systèmes de collecte, de distribution, de traitement et d'élimination des eaux) et celles de contrôle et d'analyses techniques (concernant notamment la mesure de la pollution de l'eau).

Graphique 13 - Les principaux secteurs employeurs en Ile-de-France (part dans l'emploi de la FAP)

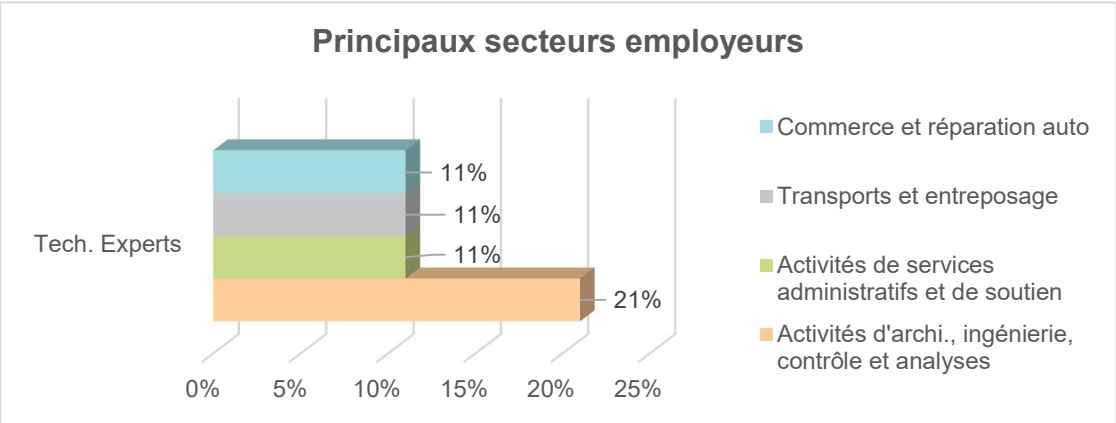

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

b) Les principales caractéristiques de ces métiers

Des actifs diplômés du supérieur

Les actifs occupant ces familles de métiers sont plutôt diplômés du supérieur. C'est particulièrement le cas des techniciens experts (55 %). Cette part est moindre pour la maintenance et l'environnement (35 %) qui comprend à la fois les techniciens et les agents de maîtrise. La part des diplômés de niveau CAP-BEP et bac est également importante (respectivement 27 % et 29 %). Toutefois, chez les jeunes, près de la moitié est désormais diplômée du supérieur. Plus globalement, on observe une augmentation en qualification de l'ensemble des actifs ici étudiés.

Graphique 14– Des techniciens plutôt diplômés du supérieur

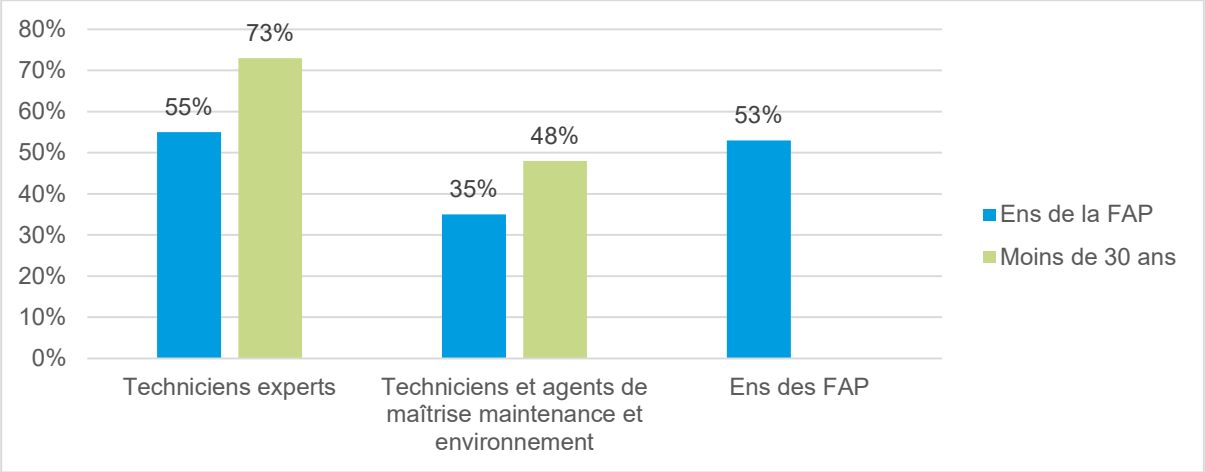

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Des actifs en premier lieu diplômés de la spécialité « Electricité, électronique »

Pour les deux familles de métiers, la première spécialité de formation dont sont issus les jeunes actifs en poste est l'électricité, électronique : 30 % pour les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement et 17 % pour les techniciens experts. Une petite proportion est toutefois issue de la spécialité « Nettoyage, assainissement et protection de l'environnement (respectivement 11 % et 6 %).

Des métiers de techniciens expert occupés davantage par des jeunes

Les métiers de techniciens experts comptent davantage de jeunes que les autres métiers : 26 % ont de moins de 30 ans. Il s'agit également d'une FAP où la part de l'apprentissage est deux fois plus élevée qu'en moyenne en Ile-de-France (4 %). Pour les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement et les techniciens et chargés d'études du BTP, la part des jeunes de moins de 30 ans est proche de la moitié observée en Ile-de-France (21 %).

Des métiers plutôt masculins

Comme la plupart des familles de métiers analysées dans le cadre de cette filière, les emplois sont en majorité occupés par des hommes en particulier pour les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement où les femmes sont présentes dans seulement 6 % des emplois. Les métiers de techniciens experts sont également largement masculins même si on compte près d'un tiers de femmes (30 % et même 38 % chez les jeunes de moins de 30 ans).

Graphique 15 : Part des femmes selon les familles professionnelles et l'âge des actifs

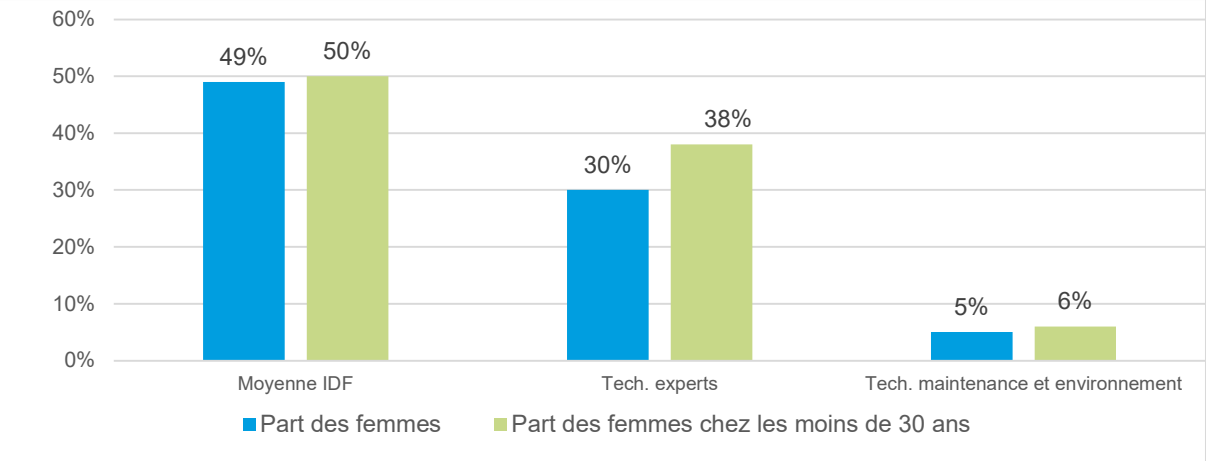

Source : RP 2017, INSEE, Traitements Défi métiers.

Des conditions d'emploi favorables

Les conditions d'emploi dans ces métiers sont plutôt favorables avec généralement des CDI et des temps complets, en particulier pour les techniciens de la maintenance et de l'environnement avec 93% de CDI et seulement 4% de temps partiel.

Graphique 16 : Conditions d'emploi des techniciens

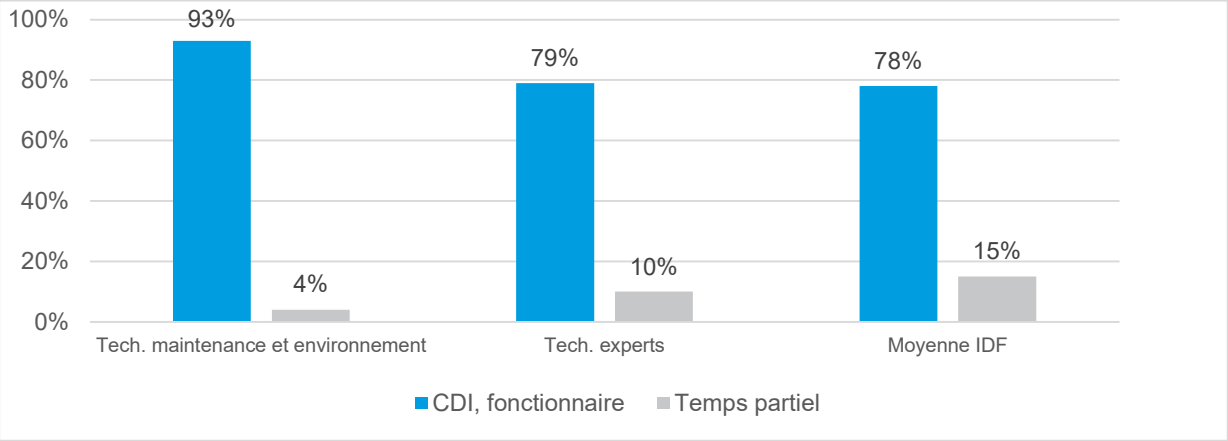

Source : RP 2016, INSEE, Traitements Défi métiers.

Des actifs qui résident plutôt en grande couronne qu'à Paris

Par rapport à la répartition de l'ensemble des actifs en Ile-de-France, ceux qui exercent les métiers ici étudiés résident moins à Paris et davantage dans les départements de grande couronne, surtout les techniciens et agents de maintenance et environnement. Seuls 6 % de ces derniers résident à Paris (contre 16 % pour les techniciens experts et 20 % pour l'ensemble des actifs) et ils sont 20 % à résider en Seine-et-Marne, 17 % en Essonne et 14 % dans les Yvelines mais aussi le Val d'Oise (chacun de ces départements représentant 10 à 11 % de l'ensemble des actifs).

c) Dynamiques influençant ces métiers et perspectives d'emplois

Une dynamique d'emploi à deux vitesses

Techniciens experts : entre 2012 et 2017, l'emploi a fortement augmenté (+ 19 %) et est en croissance dans tous les principaux secteurs employeurs.

Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement : entre 2012 et 2017, l'emploi a été nettement moins dynamique (hausse de 2 %). L'emploi de ces techniciens et agents de maîtrise augmente peu voire diminue dans les deux principaux secteurs employeurs (Commerce et Transports et entreposage). Il est en revanche plus dynamique dans la construction, les activités informatiques et celles de services administratifs et de soutien.

Des métiers en tension du fait d'un manque de main d'œuvre disponible

Les deux familles de métiers sont en tension, avec près de trois fois plus d'offres que de demandeurs d'emploi. Selon les données de la Dares[19], cette tension s'explique notamment par une main d'œuvre disponible insuffisante pour répondre aux besoins.

Toutefois, ces deux familles sont dans des dynamiques de recrutement différentes. Pour les **techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement,** les offres représentent une part conséquente de l'emploi (63 %). La FAP se caractérise par **une intensité d'embauche forte** ces dernières années.

Au contraire, chez **les techniciens experts, l'intensité d'embauche est faible**. Que ce soit le volume des offres ou celui des projets de recrutement, ils représentent une part très faible du nombre d'emplois (les offres représentent 3 % des emplois). Ces résultats conduisent à se demander si les offres ne transitent pas par un autre canal que Pôle emploi.

Tableau 5 - Résultats de l'enquête BMO 2020

	Nombre de projets 2020	% de projets jugés difficiles	% d'emplois saisonniers
TAM de la maintenance et de l'environnement	5411	63%	2%
Tech. experts	367	74%	8%
moyenne IDF toutes FAP confondues		44%	15%

Source : Pôle emploi, traitements Défi métiers.

Tableau 6 - Nombre d'offres et de demandes d'emploi enregistrées en 2017

	Nombre d'offres d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi
TAM de la maintenance et de l'environnement	24 048	6 924
Tech. experts	1 476	528

Source : Dares, traitement Direccte Ile-de-France, 2017

[19] Données sur les tensions sur le marché du travail en 2019 : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-tensions-sur-le-marche-du-travail-en-2019

Bibliographie et sitographie

Bibliographie

ABOUBADRA-PAULY, S., DIAGNE, M., BROCHIER, D., SEGON, M. (Rapporteurs), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences. La filière transformation et valorisation des déchets*, Rapport du Réseau Emploi Compétences (REC), France Stratégie et Céreq, décembre 2018.

ADEME, *Le travail dans les industries de traitement de déchets*, 2013.

APUR, *Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris*, décembre 2020.

DESJONQUERES, A., « Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail ? », *Dares analyses*, 2019, n°043.

CAMORS, C., LOPEZ, C., « Emplois et professions de l'économie verte : une réalité multiple en Ile-de-France », *Note Rapide*, réalisée dans le cadre d'un partenariat IAU Ile-de-France, DRIEE et Défi métiers, 2015, n°691.

Direccte Ile-de-France, *Contrat d'étude prospective Ile-de-France, Impact des travaux du Grand Paris sur le Paysage en Ile-de-France*, étude menée par les cabinets Nomadéis et Menway Carrières pour le compte de la Direccte et l'UNEP Ile-de-France, Août 2017.

Fare Propreté, *La transition numérique dans le secteur de la propreté*, 2018.

Fare Propreté, *Le recrutement dans le secteur de la propreté*, mars 2015.

FAUCON, F., PANCARTE, K., SARRON, C., GREMY, I., SAUNAL, A., TELLE-LAMBERTON, M., « 765 000 travailleurs-clés franciliens répondent aux besoins fondamentaux de la population », *Insee Analyses Ile-de-France*, Insee et Observatoire régional de santé Ile-de-France, 2021, n°128.

OMONT, L., GONNARD, S., BEN MEZIAN, M., « En Ile-de-France, un lien plus faible entre la formation suivie et l'emploi exercé pour les jeunes dans les métiers peu qualifiés », *Insee Analyses Ile-de-France*, 2016, n°49.

Onemev, « Rapport d'activité 2018 », *Document de travail n°44*, juillet 2019.

SOUQUET, C., GEAY, M., « Le secteur du nettoyage », *Insee première*, 2018, n°1690.

Unep, Agrica, Baromètre Valhor/I+C, *Suivi d'activité semestriel des entrepreneurs du paysage*, 1er semestre 2020.

Unep, Agrica, Baromètre Valhor/I+C, *Suivi d'activité semestriel des entrepreneurs du paysage,* 2ème semestre 2019.

Unep, *Chiffres clés 2019 des entreprises du paysage,* 2019.

Défi métiers
Groupement d'intérêt public ■ 16, avenue Jean Moulin ■ 75014 PARIS

Sitographie

http://www.anefa.org/metiers/vegetaux/paysage-jardins-et-espaces-verts (consulté le 1er mars 2021)

https://www.leparisien.fr/economie/emploi/ile-de-france-les-metiers-du-paysage-offrent-des-perspectives-florissantes-30-09-2019-8163084.php (consulté le 1er mars 2021)

https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/montreuil-au-lycee-horticole-il-manque-une-centaine-d-eleves-24-03-2019-8038539.php (consulté le 1er mars 2021)

							NIV V (3 CEC)						NIV IV (4 CEC)									NIV III (5 CEC)						NIV II (6 CEC)				
							CAP				CAPA	BPAS	BAC PRO		BAC PRO AG				BPA4	CSA NIV4		BTS		BTSA				CSA NIV3	LIC PRO	THZ-R		
Statut	staut secteur	REGIME_JURIDI	CODE_UAI	SIGLE_UAI	NATURE_UAI	PATRONYME	AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP)	AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP)	PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPAS)	GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SER PRO AG)	TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	ARROSAGE INTEGRE (CSA)	CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA)	METIERS DE L'EAU (BTS)	METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA)	GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE (CSA)	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (LP)	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT HYGIENE PROPRETE ET SERVICES (OC PROPRETE)	Total général de la filière
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0931779D	LPO LYC METIER	LYC POLYV	HORTICULTURE-ET-DU-PAYSAGE-JEANN					36				29		14	11													181
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0780004F	LEGTPA	LEGTPA	AGRICOLE									41		20														104
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0771436T	LEGTPA	LEGTPA	BOUGAINVILLE									35		13														86
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0921229L	LPO LYC METIER	LYC POLYV	ANATOLE-FRANCE								34									47								81
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0931024H	LP	LYC PROF	JEAN-PIERRE-TIMBAUD				17			33										16								66
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0941294W	LPO LYC METIER	LYC POLYV	ADOLPHE-CHERIOUX					20			28		7															55
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0750685M	LGT	LYC GT	PIERRE-GILLES-DE-GENNES-ENCPB															54										54
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0770931U	LPO	LYC POLYV	PIERRE-DE-COUBERTIN			17					32																	49
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0750800M	LP	LYC PROF	EDMOND-ROSTAND			18					25																	43
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0911946W	LPO	LYC POLYV	LÉONARD-DE-VINCI								39																	39
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0750688R	LGT	LYC GT	RABELAIS																	36								36
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0932117W	LPO	LYC POLYV	LUCIE-AUBRAC			17					18																	35
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0951811C	LPO LYC METIER	LYC POLYV	FERNAND-ET-NADIA-LÉGER								31																	31
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0910429X	EREA	EREA	CHÂTEAU-DU-LAC (LE)					27																				27
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0751710B	LP LYC METIER	LYC PROF	NICOLAS-LOUIS-VAUQUELIN		16																							16
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0770342D	EREA	EREA	LEOPOLD-BELLAN					15																				15
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0940171A	EREA	EREA	STENDHAL					15																				15
SCOLAIRE	SCOLAIRE PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0950983C	EREA	EREA	TOUR-DU-MAIL (LA)					15																				15
		Total SCOLAIRE PUBLIC					**16**	**52**	**17**	**128**			**33**	**179**	**133**		**54**	**11**				**54**	**99**	**172**								**948**
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0781023N	LEAP	LYC PROF	TECOMAH - JOUY EN JOSAS									6	40	20							67	20	49					202
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0783455G	LEAP	LYC PROF	DE TREMBLAY SUR MAULDRE					16				12	34	26									43					131
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0752426E	LEAP	LYC PROF	DU BREUIL - PARIS									20		20							50							128
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0911551S	LEAP	LYC PROF	SAINT-ANTOINE (APPRENTIS D'AUTEUIL					23				17		15														55
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0922688X	LEAP	LYC PROF	ST PHILIPPE - MEUDON					20				14		8														42
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0912126S	MFREO	D'ETAMPES						27				3		3														33
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0952157D	LEAP	LYC PROF	DE SANNOIS					23																				23
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0910831J	LEAP	LYC PROF	SAINT-NICOLAS (AGRICOLE)									9		8														17
SCOLAIRE	SCOLAIRE PRIVE	privé sous contrat hor	0781071R	LEAP	LYC PROF	DE SONCHAMP					15																				15
		Total SCOLAIRE PRIVE									**124**				**119**	**74**	**100**							**117**	**20**	**92**					**646**
		Total SCOLAIRE					**16**	**52**	**17**	**252**			**33**	**179**	**252**	**74**	**154**	**11**				**54**	**99**	**289**	**20**	**92**					**1 594**
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0780004F	LEGTPA	LEGTPA	AGRICOLE					41				35				20	15	8	7		56			5				187
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0771357G	LEGTPA	LEGTPA	BRETONNIERE (LA)					64	0			61				24												149
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0931779D	LPO LYC METIER	LYC POLYV	HORTICULTURE-ET-DU-PAYSAGE-JEANN					33				43																76
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0771436T	LEGTPA	LEGTPA	BOUGAINVILLE													10					36							46
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0751710B	LP LYC METIER	LYC PROF	NICOLAS-LOUIS-VAUQUELIN																0				29					29
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0750685M	LGT	LYC GT	PIERRE-GILLES-DE-GENNES-ENCPB																13									13
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	Lycée, EREA, ERPD	0931024H	LP	LYC PROF	JEAN-PIERRE-TIMBAUD																		11							11
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	autres établissements	0752363L	LAUDI	DEFIC.AUDI	INJS					10																				10
APPRENTI	APPRENTI PUBLIC	autres établissements	0751723R	U PARIS DIDERO	UNIVERSITE	UNIVERSITE PARIS DIDEROT																									3
		Total APPRENTI PUBLIC									**148**	**0**			**139**				**44**	**25**	**8**	**7**	**13**	**11**	**92**	**29**		**5**	**3**		**524**
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0941925G	CFA	CFA REG	ENVIRONNEMENT ET HYGIENE DES L				131				88									54						22	295
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	lycée privé sous contr	0920981S	LP PR	LYC PROF	SAINT-PHILIPPE (APPRENTIS AUTEUIL					33				55							4		36							128
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0783455G	LEAP	LYC PROF	DE TREMBLAY SUR MAULDRE					30	27							33	3				32							125
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	autres établissements	0922664W	ANT CFA	ANNEXE CFA	METIERS DE LA PROPRETE INHNI				59				59																	118
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0752426E	LEAP	LYC PROF	DU BREUIL - PARIS						26							23	11				32							92
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0951938R	CFA	CFA REG	INSTITUT ENVIRONNEMENT URBAIN		16				0											32								48
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0952157D	LEAP	LYC PROF	DE SANNOIS						21							14												35
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0931654T	LEAP	LYC PROF	FÉNELON (AGRICOLE)					16	3							15												34
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0911551S	LEAP	LYC PROF	SAINT-ANTOINE (APPRENTIS D'AUTEUIL					23								9												32
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0754679D	CFA	CFA REG	SACEF				25																					25
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0754697F	CFA	CFA REG	UPAC																							16		16
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	privé sous contrat hor	0910831J	LEAP	LYC PROF	SAINT-NICOLAS (AGRICOLE)					11								4												15
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0931618D	CFA	CFA REG	CAMPUS DES METIERS ET DE L'ENT						9																			9
APPRENTI	APPRENTI PRIVE	CFA	0781897N	CFA	CFA REG	L'EA, LES ECOLES DES ECO-ACTIV																				5					5
		Total APPRENTI PRIVE					**16**		**215**	**9**	**113**	**77**			**147**	**55**			**98**	**14**		**4**	**32**	**54**	**100**	**5**			**16**	**22**	**977**
		Total APPRENTI					**16**		**215**	**9**	**261**	**77**			**147**	**194**			**142**	**39**	**8**	**11**	**45**	**65**	**192**	**34**		**5**	**19**	**22**	**1 501**
		Total général					16	16	267	26	513	77	33	326	446	74	154	11	142	39	8	11	99	164	481	54	92	5	19	22	3095

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adaptation de l'offre de formation professionnelle initiale en Ile-de-France

RÉUNION DE CONCERTATION
26 MARS 2021
FILIÈRE ENVIRONNEMENT

Région îledeFrance

Adapter l'offre de FPI

- Une formation professionnelle initiale en constante évolution

- Des préconisations par diplômes, conjointes Etat-région :
  - un outil pour adapter la carte des formations initiales (développer, réduire, maintenir)
  - couvrant la quasi-totalité des formations de niveaux V à III (3 à 5 ***CEC****), dispensées en lycées et CFA
  - disponible en ligne : http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/lycee/pid/6155

- Chaque année :
  - certaines « filières » font l'objet d'une « simple » actualisation
  - d'autres sont examinées de façon approfondie et concertée

  En 2021: Bois dans la construction, Environnement.

****Cadre européen des certifications***

Adapter l'offre de FPI

Les préconisations s'appuient sur un diagnostic construits à partir d'éléments :

- Quantitatifs : BDD « appareil de formation » et BDD « débouchés » ; analyse des métiers d'insertion
- Qualitatifs : veille documentaire et concertation la plus large possible pour enrichir les diagnostics

La réunion de concertation

=> aboutir un diagnostic partagé

=> 4 axes de questionnement :

- *Quelle prospective de l'emploi et des métiers en IDF ?*
- *Quels conséquences pour l'information sur l'orientation ?*
- *Quel fonctionnement actuel et quelles évolutions souhaitables de l'appareil de formation initiale ?*
- *Quelle répartition territoriale de l'offre de formation ?*

La filière « Environnement »

De quoi parle-t-on?

2 sous-ensembles

- ***Hygiène et Propreté***
- ***Nature et Paysage***

La filière « Environnement »

Les groupes de spécialités NSF utilisés pour définir la filière

Les sous-ensembles de la filière

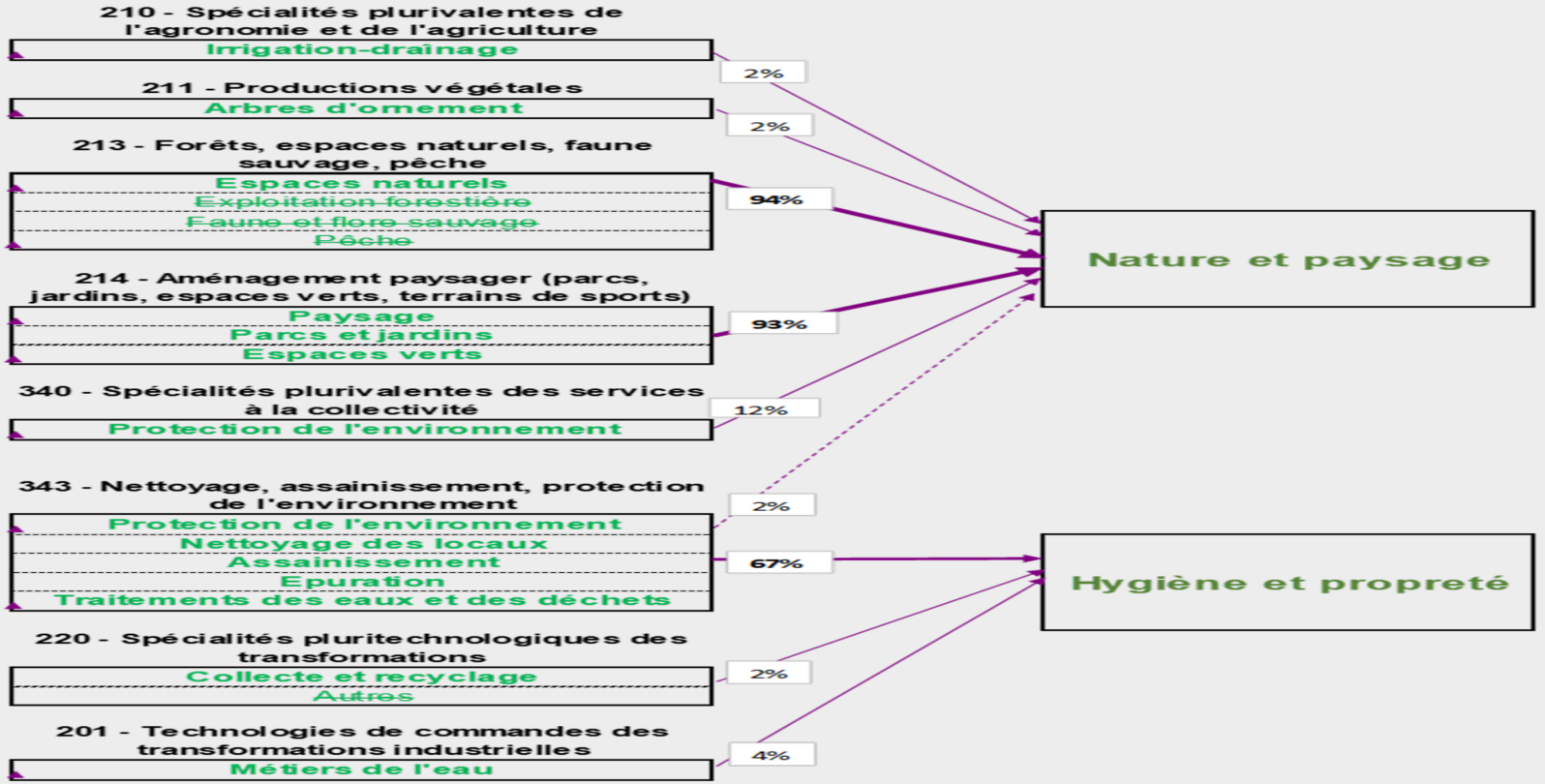

La filière « Environnement »

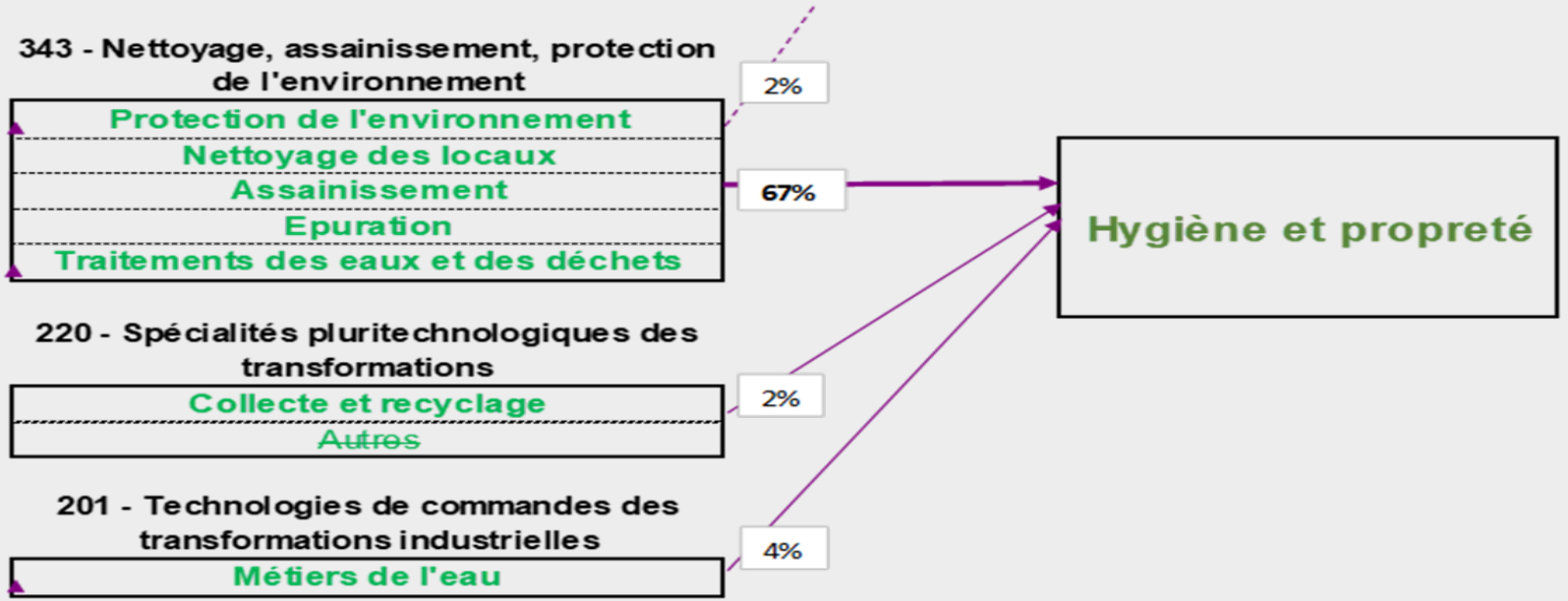

La filière « Environnement »

Les groupes de spécialités NSF utilisés pour définir la filière

Les sous-ensembles de la filière

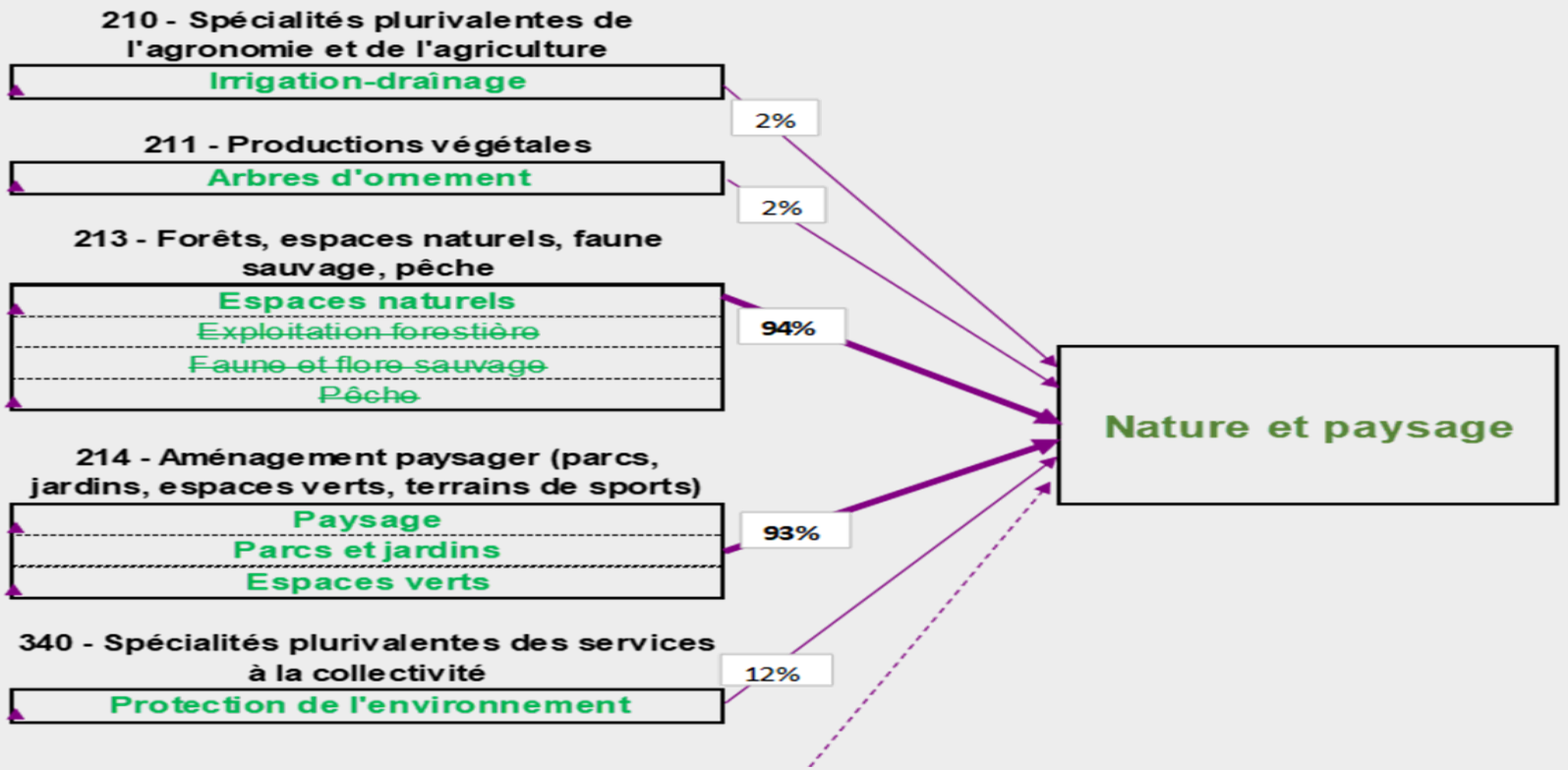

La filière « Environnement »

Diagnostic appareil de formation

La filière « Environnement »

De quoi parle-t-on ?

1 423 en flux de formés du niveau V (3 CEC) au niveau III (5 CEC) +41 au niveau II (6 CEC)

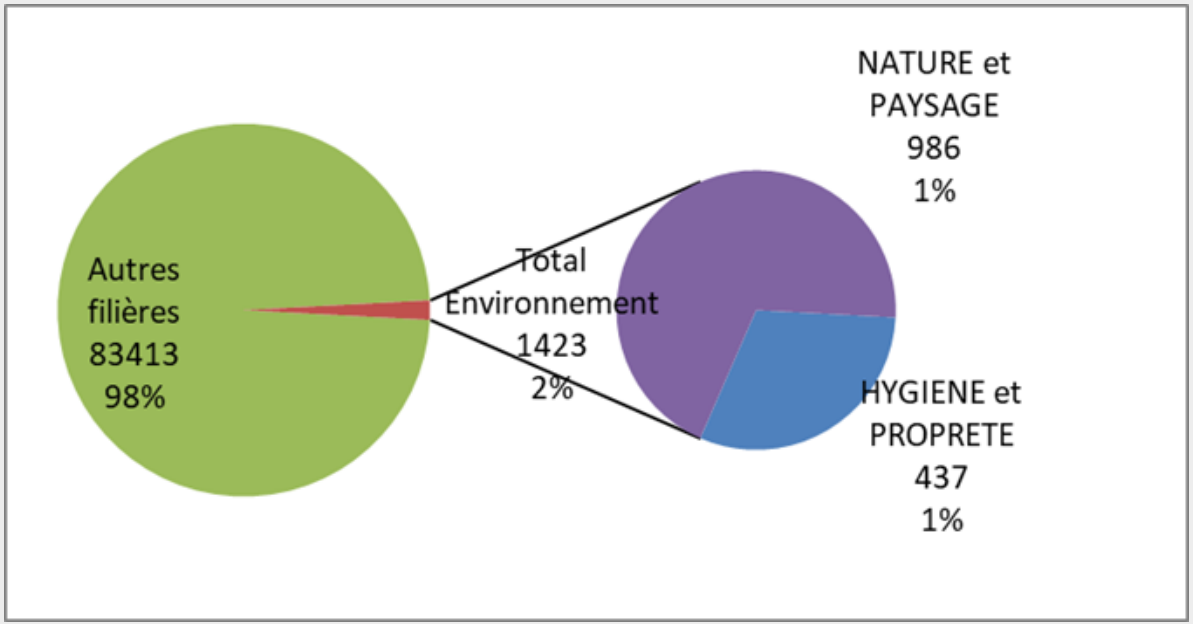

Les jeunes entrants en FPI (V à III)

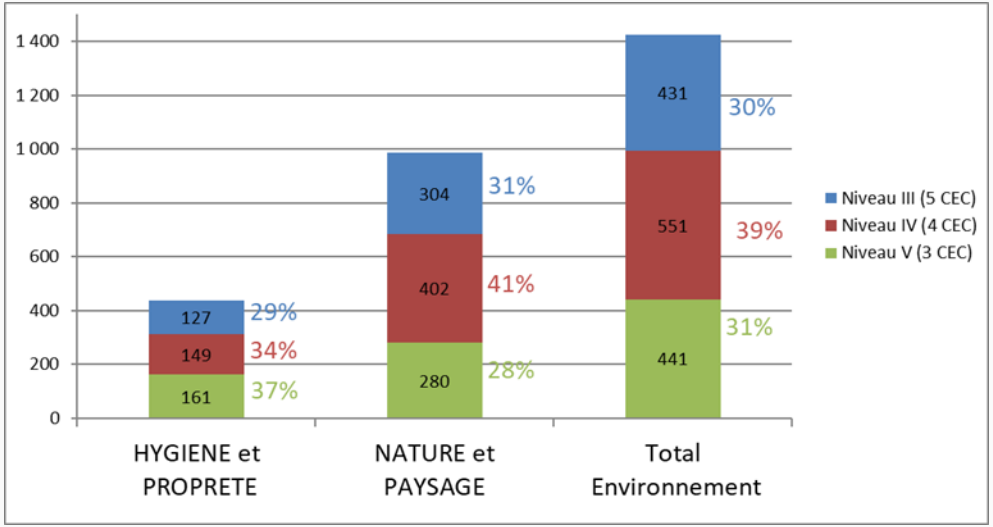

- Quelle que soit la strate: 3 jeunes sur 10 sont au niveau III (5 CEC)

La place de l'apprentissage (V à III (3 à 5 CEC))

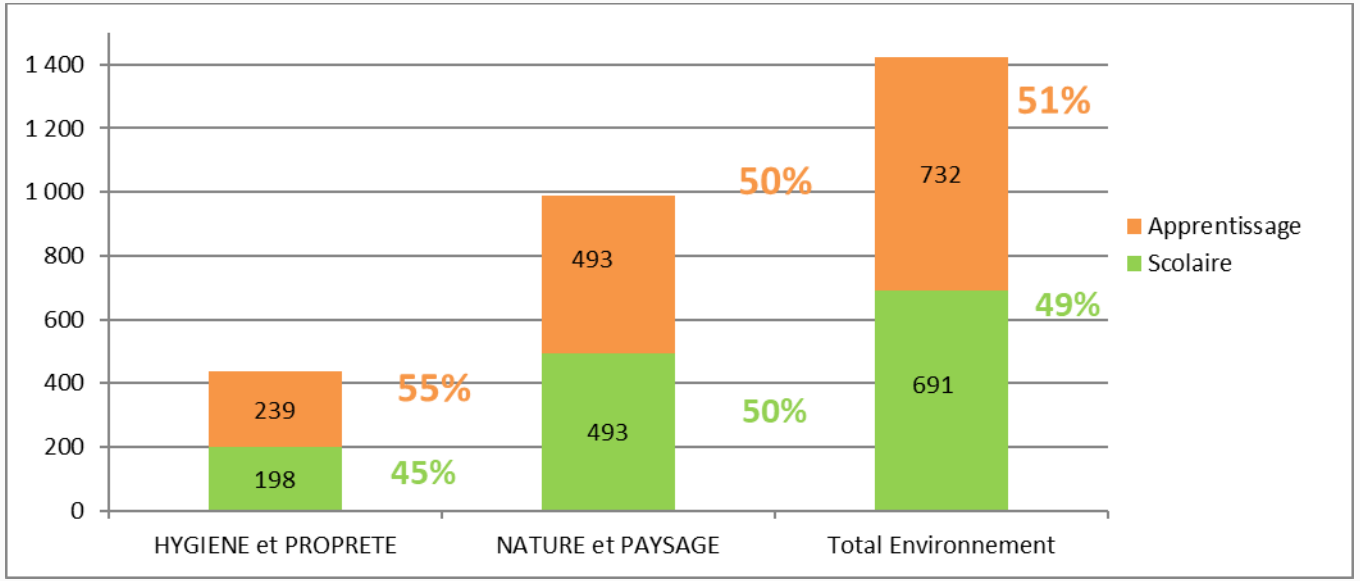

- 1 jeune sur 2 de la filière est apprenti comme dans le sous ensemble Nature et paysage
- Hygiène et propreté : 55 % des jeunes sont en apprentissage

La filière « Environnement» : Evolutions des effectifs V à III entre 2016 et 2020

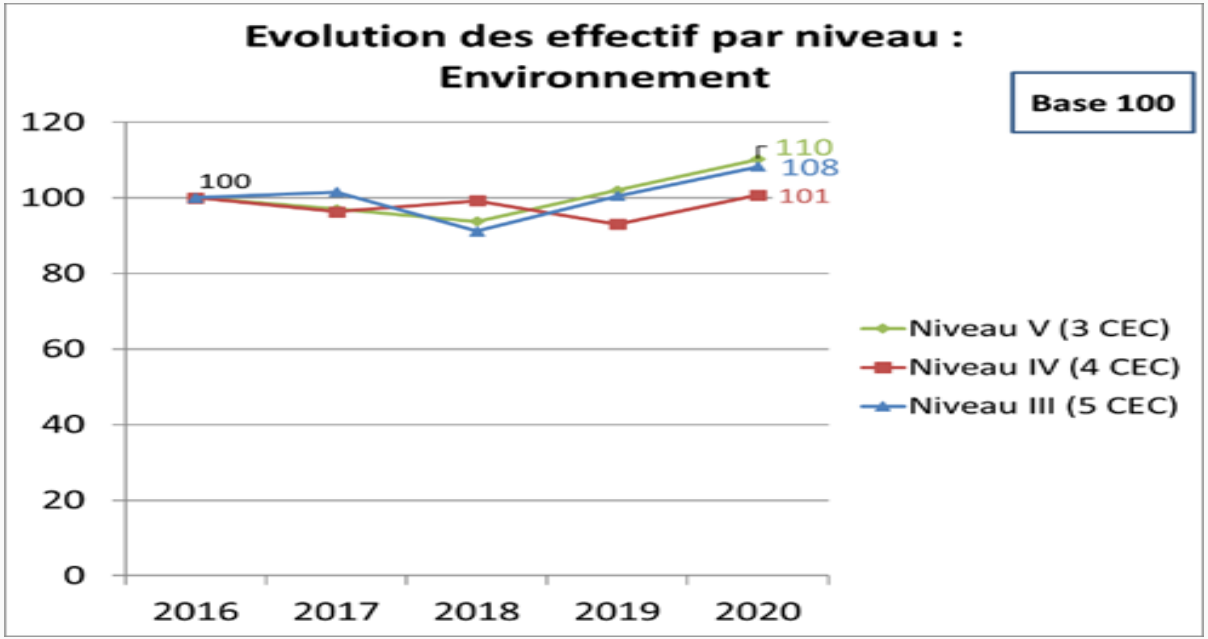

La filière « Environnement »

Cartographie de l'offre de formation

Un seul site offrant les 2 sous-ensembles

Hygiène et propreté

Des pôles importants en apprentissage, une offre plus diffuse en scolaire

- 11 sites scolaires (près de 500 lycéens)
  - dont seulement 1 privé sous contrat (78)
  - 2 des sites publics offrent 3 niveaux de formation
- 9 sites apprentissage (plus de 500 apprentis)
  - 3 sites en lycées
  - 2 sites de CFA qui regroupent beaucoup d'apprentis : à Villejuif (près de 300 apprentis, tous niveaux) et Gennevilliers (plus de 100 apprentis)

Nature et paysage

De nombreux sites offrent le scolaire et l'apprentissage, de nombreux sites très spécialisés

- 17 sites scolaires (plus de 1 100 lycéens)
  - dont 9 privés sous contrat (78), 2 EPLEFA, 4 EREA
  - 5 sites accueillent plus de 100 lycéens : 2 sites publics (Montreuil (MEN) et St Germain (MAA)) et 3 sites privés (Jouy en Josas, Tremblay/M, Paris)
- 14 sites apprentissage (près de1 000 apprentis)
  - 3 EPLEFA, dont 2 accueillent plus de 150 apprentis
  - 2 sites de CFA qui accueillent plus de 100 apprentis (Meudon et Le Tremblay)

La filière « Environnement »

Diagnostic débouchés

Niveau V (uniquement CAP)

Insertion de court terme des lycéens et des apprentis

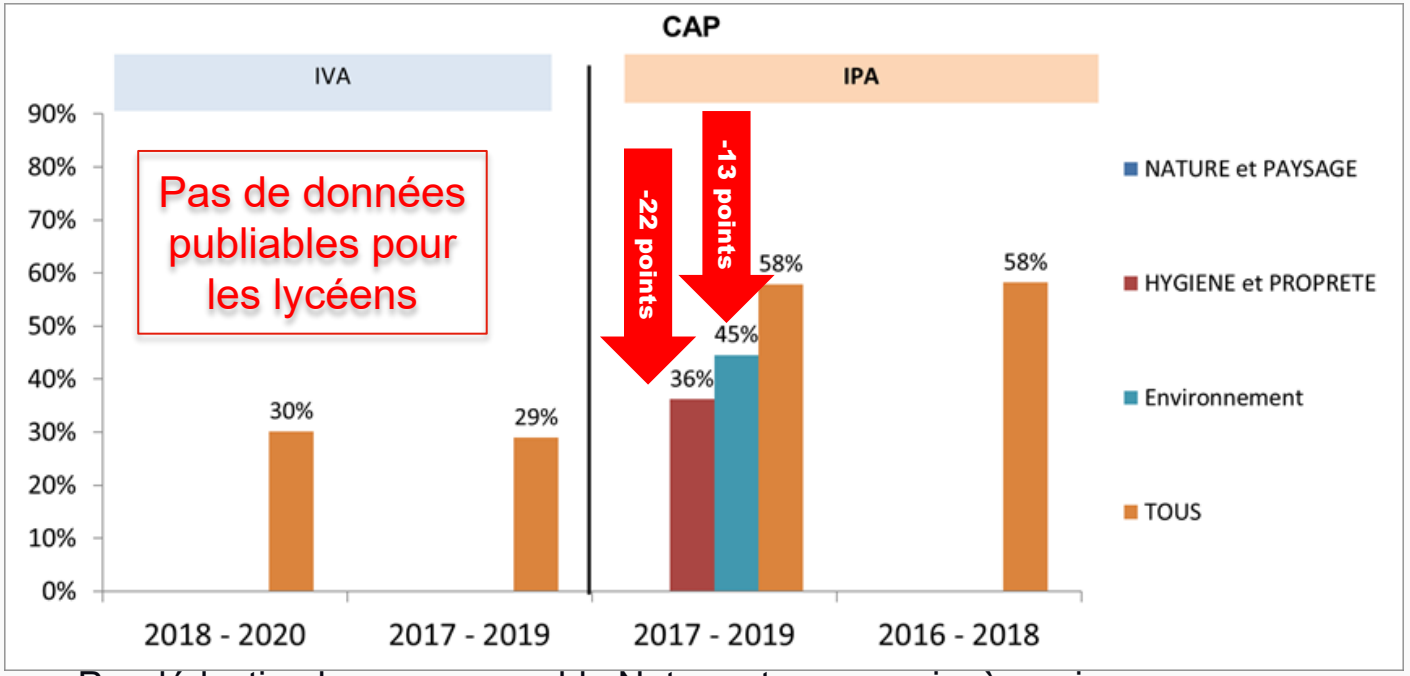

Par déduction le sous ensemble Nature et paysage insère mieux que la moyenne de la filière

Niveau IV (uniquement BAC PRO)

Insertion de court terme des lycéens et des apprentis

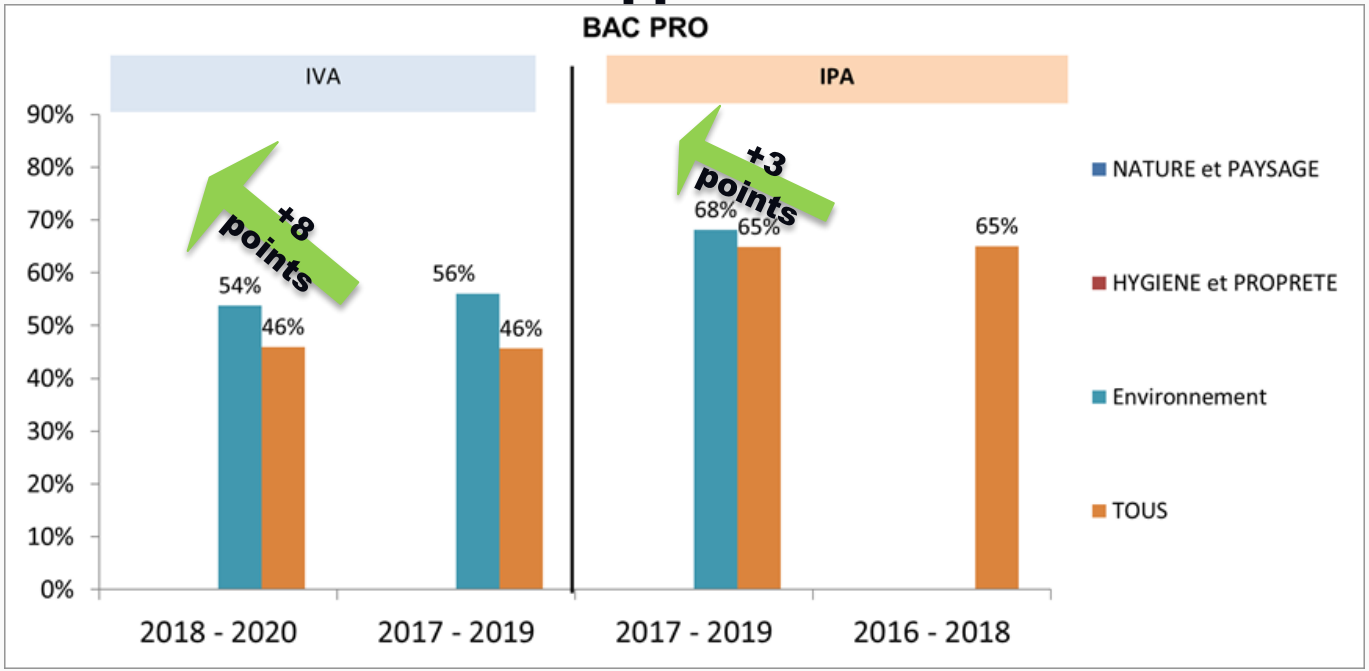

Niveau III (uniquement BTS)

Insertion de court terme des lycéens et des apprentis

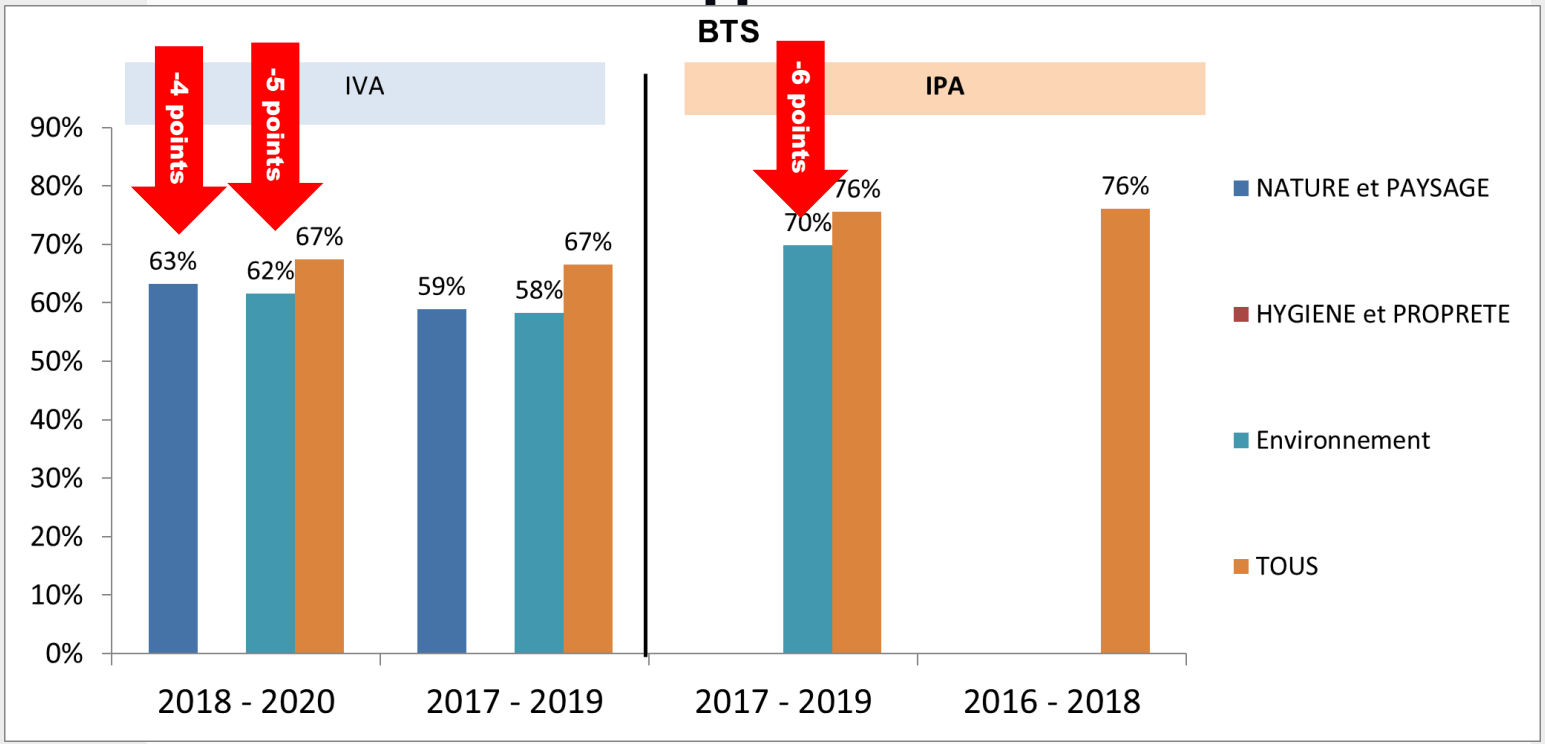

Hygiène et Propreté

Le sous-ensemble correspond pour une large part (67%) à la spécialité de formation :

- 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.

Nature et Paysage

Le sous-ensemble correspond pour une très large part aux spécialités de formation :

- 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (94%)
- 214 - Aménagement paysager (93%).

L'insertion de moyen terme en France et en Ile de France (diplômés scolaires et apprentis)

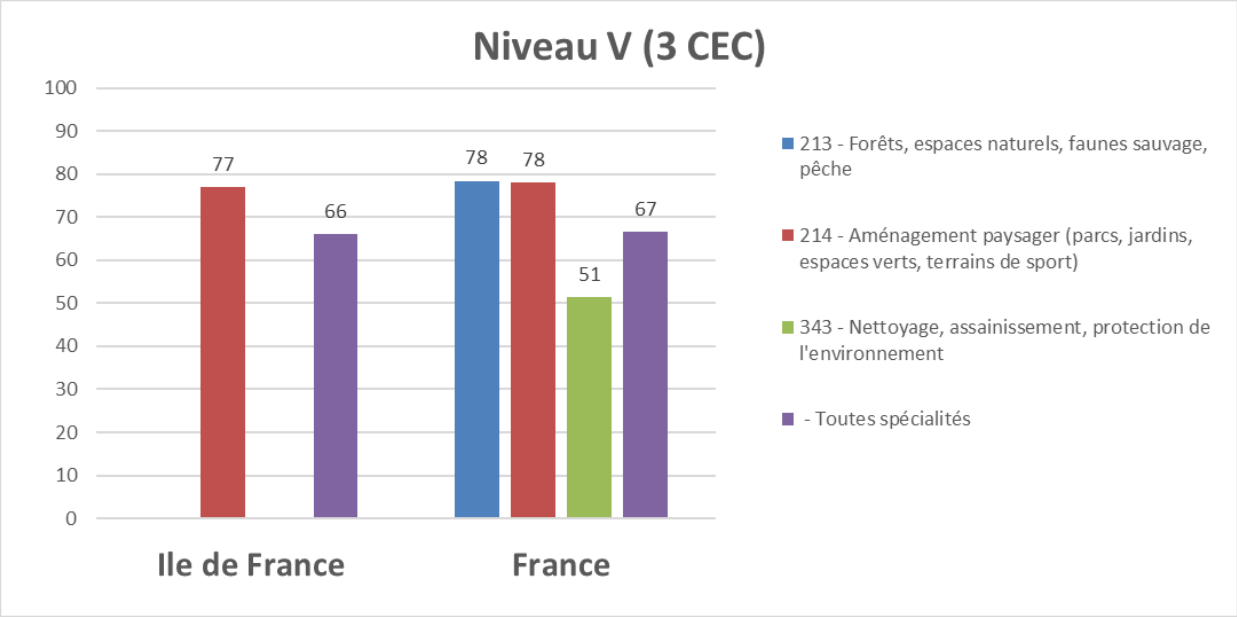

En Ile-de-France et en France, les diplômés de niveau V (3 CEC) en aménagement paysager s'insèrent très bien à moyen terme

L'insertion de moyen terme en France et en Ile de France (diplômés scolaires et apprentis)

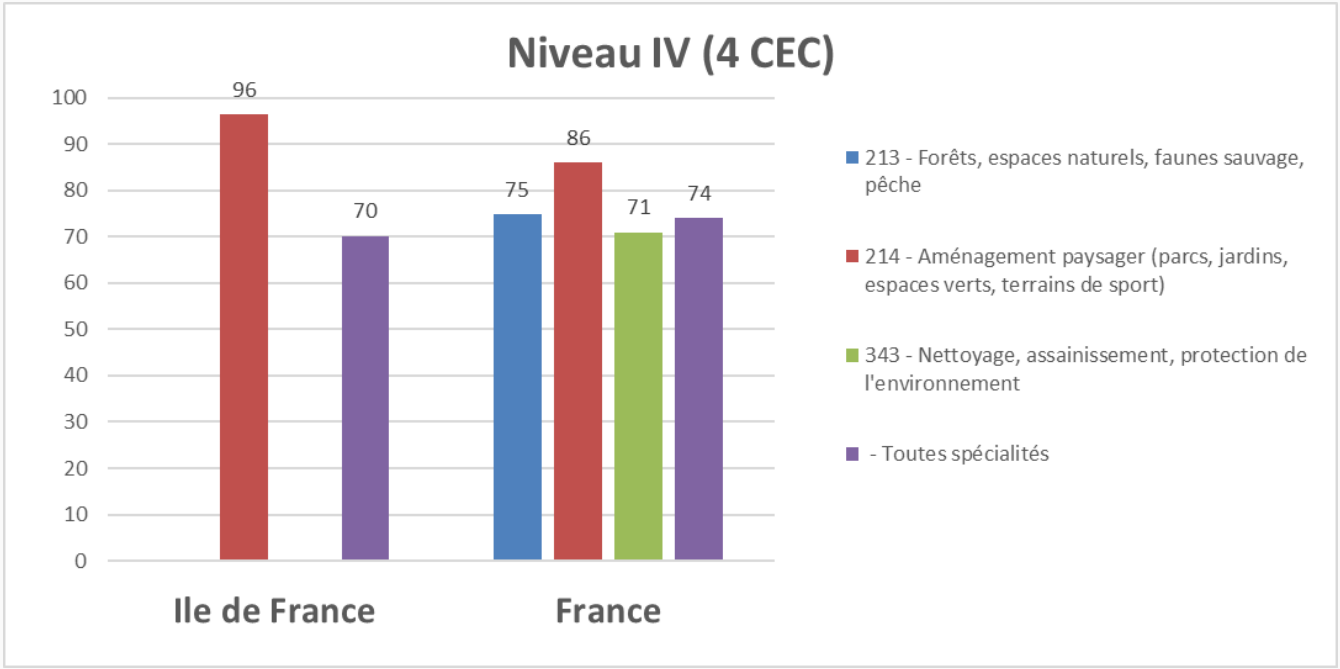

en Aménagement paysager une excellente insertion à moyen terme en Ile-de-France.

Les diplômés franciliens de cette spécialité ont 10 points d'avance sur leurs homologues dans toute la France

L'insertion de moyen terme en France et en Ile de France (diplômés scolaires et apprentis)

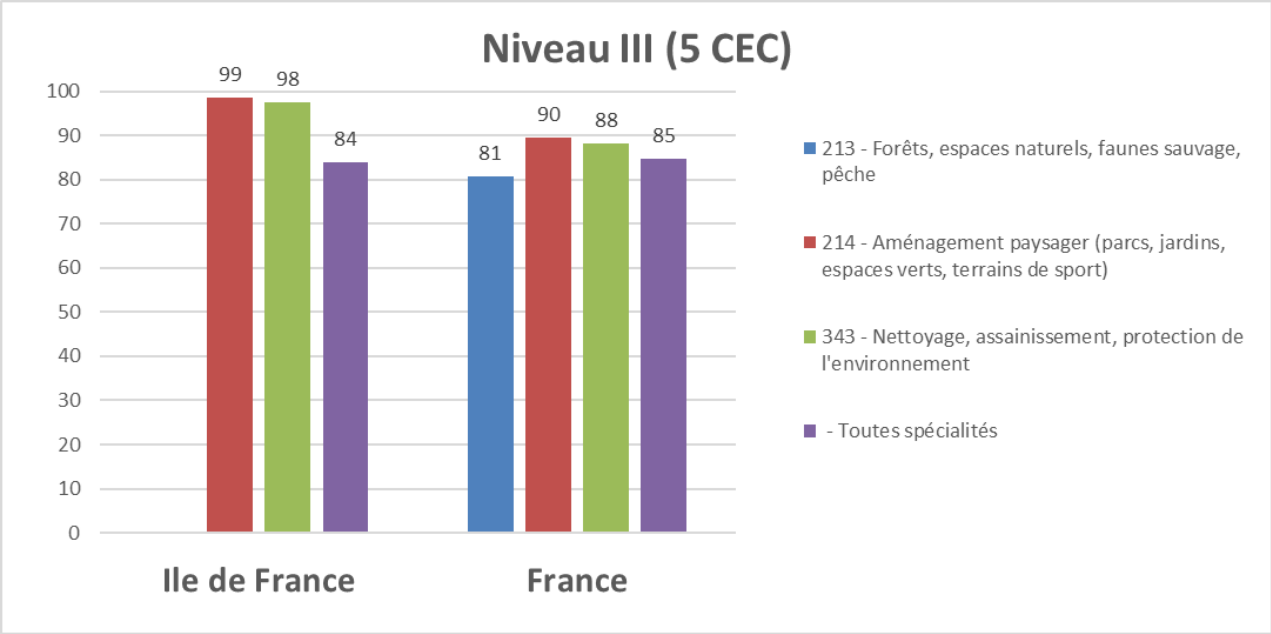

En Ile-de-France et en France, les diplômés de niveau III (5 CEC) en aménagement paysager s'insèrent très bien à moyen terme

En France, les diplômés de niveau III (5 CEC) en Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche s'insèrent très bien à moyen terme,

Hygiène et Propreté

Les principaux secteurs et métiers d'insertion :

- A moyen terme (France) : *Agents d'entretiens* comme principal métier d'insertion, en lien avec les secteurs d'insertion *Santé humaine et action sociale* et *Services administratifs*

Nature et Paysage

Les principaux secteurs et métiers d'insertion :

- A moyen terme (France) : diplômés très fortement concentrés dans le domaine professionnel *Agriculture, marine, pêche* à tous les niveaux

Un lien formation/métier plus fort en Nature et paysage

Intervention de Défi-Métiers sur les métiers de l'« Environnement »

Environnement

- Questionnement transversal selon 4 axes
- Présentation pour Hygiène et propreté puis pour Nature et paysage :
  - *Descriptif*
  - *Tendances*
  - *Préconisations actuelles*
  - *Interrogations*

Questionnement transversal selon 4 axes

- **Emplois/Compétences**

1) Perspectives d'emploi en Ile-de-France : PME ? artisanat ? la commande publique en Environnement ?
2) Quelles places respectives de la formation continue et de la formation initiale (scolaire/apprentissage) pour alimenter les besoins en compétences ?
3) Des innovations techniques, numériques ou écologiques auront-elles une influence sur les compétences ? sur l'emploi ? sur l'équipement nécessaire en formation ? sur l'IO ?
4) A quelles difficultés particulières en termes de compétences les rénovations de diplômes en cours visent remédier?
5) Y a-t-il une spécificité francilienne des besoins en compétences ? qui nécessiterait adaptation ?

- **Orientation/promotion**

1) Manque d'attractivité globale : problème de visibilité des métiers ? rejet par les jeunes de ces métiers ? contraintes d'accessibilité ? autre ?
2) Faut-il promouvoir les formations ou spécifiquement certaines formations de l'Environnement auprès des jeunes (et des enseignants ou adultes qui accompagnent les jeunes) ? Distinguer les sous-ensemble Hygiène et propreté et Nature et paysage ? ou au contraire promouvoir l'ensemble des métiers de l'Environnement ? et sur quels thèmes :
   a. Les parcours possibles du niveau V à IV, III ?
   b. Le développement durable ?
   c. La mixité de parcours ? de genre ?
   d. Les parcours possibles entre différents diplômes de l'Environnement ?

Constats et interrogations sur les formations

- **Diplômes/parcours**

1) Quels diplômes/compétences en FPI sont-ils nécessaires ? et selon quel volume (les capacités actuelles remplies ? au-delà de ces capacités ? Les mêmes capacités mais réparties différemment ?)
2) Comment s'articulent les parcours de formation et y a-t-il un niveau de sortie « adéquat » ?
3) Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des scolaires et l'embauche d'apprentis rencontrent-elles des difficultés ?
4) Des colorations ou FCIL sont -elles souhaitables ?
5) Quels liens avec l'enseignement supérieur ?

- **Territoires**

1) Les besoins d'offre sur le territoire francilien :
   a. Des pôles ? du diffus ?
   b. Intérêt de certains diplômes sur un même site (pédagogique ? équipements ? …) ? Quels apports mutuels ?
   c. Tous les niveaux ensemble ?
   d. Un fonctionnement en réseau ?
2) Quels besoins d'accompagnement des sites ?

Des questions plus spécifiques par sous-ensemble

Hygiène et Propreté

Nature et Paysage

Sous-ensemble Hygiène et propreté

(Les effectifs sont des flux de formés)

8 diplômes (437 élèves et apprentis)

AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP) (135 élèves et apprentis)
PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP) (12 élèves et apprentis)
AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP) (7 apprentis)
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP) (7 élèves)

HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO) (134 élèves et apprentis)
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO) (15 élèves)

METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS) (83 élèves et apprentis)
METIERS DE L'EAU (BTS) (44 élèves et apprentis)

Sous-ensemble Hygiène et propreté

Tendances :

- **Une filière *Propreté* bien structurée** :
  - CAP Agent de propreté et d'hygiène (APH) surtout en apprentissage, effectifs en hausse, pas attractif en scolaire, avec des difficultés d'insertion à court et moyen terme et des contrats précaires
  - BAC PRO Hygiène propreté stérilisation (HPS), effectifs en hausse pour les apprentis et les scolaires, pas attractif en scolaire, avec une insertion qui semble être dans la moyenne des Bac pro (pour Inserjeunes l'insertion dans l'emploi salarié privé est faible)
  - BTS Métiers des services à l'environnement (MSE), effectifs en hausse pour les apprentis et les scolaires avec une insertion qui semble difficile à court terme et bonne à moyen terme
- **Une offre assez rare en Métiers de l'eau** (avec un CAP en rénovation)
  - CAP AQE rare (1 site en IdF) uniquement scolaire avec des flux de formés en baisse
  - BTS Métiers de l'eau proposés en apprentissage et en scolaire, stable, qui accueille surtout des bacheliers GT
- **Une offre très rare en Assainissement et traitement des déchets**
  - 2 CAP rares (sur pôles uniques) avec des flux de formés en baisse
  - BAC PRO GPPE rare (sur 1 pôle) avec un flux de formés scolaires stable
- *Agents d'entretien* comme principal métier d'insertion ; en lien avec les secteurs d'insertion : *Santé humaine et action sociale* et *Services administratifs*

Sous-ensemble Hygiène et propreté

Préconisations actuelles :

Libellé diplôme	Code grandes catégori	Grandes catégories de préconisations	Commentaire
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme très rare en privilégiant l'utilisation des places vacantes.
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS)	3	NE PAS REDUIRE	Préserver l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO)	4	MAINTENIR	Ce diplôme rare peut être maintenu en Ile-de-France sans être développé en formation initiale car il est plus adapté à la formation continue, compte tenu de la nécessité de conduire des engins spécialisés.
METIERS DE L'EAU (BTS)	4	MAINTENIR	Les capacités actuelles de ce BTS rénové à la rentrée 2018, implanté en pôles, doivent être maintenues, voire développées si la demande sociale le justifie. L'information des jeunes doit se poursuivre.
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP)	5	NE PAS DEVELOPPER	Ne pas augmenter les capacités d'accueil de ce CAP sauf s'il permettait d'alimenter un bacpro HPS implanté
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION (BAC PRO)	5	NE PAS DEVELOPPER	Donner la priorité à l'utilisation des capacités d'accueil existantes et relancer la demande sociale par une campagne d'information auprès des jeunes.
AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP)		Préconisation en attente de définition	Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels
PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP)		Préconisation en attente de définition	Diplôme n'ayant jamais fait l'objet d'une concertation avec les professionnels

Sous-ensemble Hygiène et propreté

Interrogations :

1) Comment expliquer la mauvaise insertion des CAP alors que les besoins sont avérés dans le nettoyage des locaux, l'assainissement, le traitement des déchets et le recyclage ? recours aux sans qualification ? aux adultes en reprise de vie active ? à la FC dont contrats de professionnalisation, CQP ?
2) Pourquoi autant de contrats précaires ? cela concerne-t-il tous les métiers ?
3) Quels niveaux de qualification sont attendus pour répondre aux enjeux de sécurité environnementale notamment pour les agents de collecte et recyclage ? Les 2 CAP rares en FPI doivent-ils être maintenus ou pas ?
4) Quels positionnement et complémentarité entre les 2 Bac pro ? entre le Bac pro HPS et le BTS MSE ?
5) Pourquoi si peu de formés en FPI en Assainissement/déchets et Métiers de l'eau ? Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre de la rénovation du CAP Agent de la qualité de l'eau ? Y a-t-il une logique de filière ? (1 CAP et 1 BTS des Métiers de l'eau)
6) Comment expliquer le manque d'attractivité à tous les niveaux ? défaut de visibilité d'un parcours de poursuite d'études ? la mixité des parcours (scolaire puis apprentissage) serait-elle un plus ?
7) Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre de formation ?
8) Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient-elles utiles ?
9) La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? pose-t-elle des problèmes d'accessibilité ? Les PFMP sont-elles faciles à mettre en œuvre (hors pandémie) ?

Sous-ensemble Nature et paysage

(Les effectifs sont des flux de formés)

9 diplômes agricoles (986 élèves et apprentis)

JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA) (247 élèves et apprentis)
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5) (30 apprentis)

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG) (216 élèves et apprentis)
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BPA4) (81 apprentis)
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG) (36 élèves)
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG) (11 élèves)

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA) (224 élèves et apprentis)
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA) (42 élèves)
GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA) (27 élèves et apprentis)

Sous-ensemble Nature et paysage

Tendances:

- **Une filière Paysage bien structurée** avec 5 diplômes agricoles peu attractifs en moyenne (attractifs dans les lycées agricoles, nettement moins dans les lycées EN), peu de filles et une forte part d'apprentis :
  - Au niveau V (3 CEC) une bonne insertion à moyen terme, pas à court terme : CAPA Jardinier paysagiste effectifs stables en apprentissage et en scolaire ; BPA5 Travaux d'aménagements paysagers avec de moins en moins d'appentis
  - Au niveau IV (4 CEC) une excellente insertion notamment en IdF : BAC PRO AG Aménagements paysagers effectifs en baisse en scolaire, stables en apprentissage ; BPA4 Aménagements paysagers plutôt en hausse
  - Au niveau III (5 CEC) une assez bonne insertion à moyen terme, pas à court terme : BTSA Aménagements paysagers effectifs en forte hausse en apprentissage et en forte baisse en scolaire, en rénovation
- Un Bac pro agricole Technicien conseil vente Univers jardinerie, rénové à la rentrée 2020, rare (1 implantation) proposé uniquement en scolaire
- **Une offre plutôt rare en Protection de la Nature**
  - BAC PRO AG Gestion des milieux naturels et de la faune avec des flux de formés uniquement scolaires en forte baisse (2 implantations)
  - 2 BTSA en rénovation dont l'insertion de moyen terme semble assez faible : BTSA Gestion et protection de la nature, scolaire, en forte hausse et BTSA Gestion et maitrise de l'eau, effectifs assez stables en apprentissage et scolaire
- Des métiers d'insertion en lien avec les formations

Sous-ensemble Nature et paysage

Préconisations actuelles :

Libellé diplôme	Code grandes catégori	Grandes catégories de préconisations	Commentaire
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	Quelques places peuvnet être crées par la voie scolaire pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte et assurer une complétude de formation dans ce secteur pour certains établissements.
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	2	DEVELOPPEMENT ENVISAGEABLE	L'offre du diplôme rénové à la rentrée 2021 peut être développée en formation initiale pour répondre aux besoins des professionnels de la jardinerie
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de ce diplôme pour répondre aux besoins d'emplois selon l'étude prospective de 2017 UNEP/direccte
GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA)	3	NE PAS REDUIRE	Ne pas réduire l'offre de cette formation rare pour répondre aux besoins potentiels d'emplois
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	4	MAINTENIR	Les capacités d'accueil de ce diplôme, stables, semblent suffisantes pour répondre aux besoins des professionnels.
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	5	NE PAS DEVELOPPER	Ne plus développer l'offre de ce BTS compte tenu du peu d'emplois à pourvoir au regard du nombre de sortants
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5)		Attendre les préconisations de la branche professionnelle	BP dispensé exclusivement en apprentissage
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)		Attendre les préconisations de la branche professionnelle	BP dispensé exclusivement en apprentissage

Sous-ensemble Nature et paysage

Interrogations :

1) Pourquoi les diplômes sont-ils globalement si peu attractifs en *Nature et paysage* alors que les conditions d'emploi semblent plutôt favorables d'après l'analyse de DM ? est-ce lié aux conditions d'exercice difficiles ? est-ce lié à un manque de visibilité ou d'une image déformée par rapport à la réalité ? Place de la FC ?
2) Comment expliquer les difficultés d'insertion relatives de court terme en IdF (notamment en apprentissage) aux niveaux V (3 CEC) et III (5 CEC) alors que les besoins sont avérés pour répondre aux préoccupations environnementales et grands projets franciliens (et que l'insertion est meilleure à moyen terme) ?
3) En *Paysage*, pourquoi les effectifs scolaires sont-ils en baisse, notamment en Bac pro AP alors que les débouchés de la filière semblent assurés d'après les bons taux d'insertion au niveau IV (4 CEC) ?
4) Dans les collectivités territoriales, y a-t-il de plus en plus de besoins ? et sont-ils satisfaits par des recrutements de fonctionnaires (concours à passer pour les jeunes) ou sont-ils satisfaits par le recours à des prestataires ?
5) Quels besoins en emploi pour les grands projets d'aménagement franciliens ? y a-t-il des exigences spécifiques ?
6) Quel positionnement des 2 BP en *Paysage* ? Pourquoi sont-ils si peu insérants ? Y a-t-il des facilités de poursuites d'études du Bac pro en BTS ?

Sous-ensemble Nature et paysage

Interrogations :

7) Pourquoi l'insertion n'est-elle pas meilleure en *Protection de la Nature* ? Pourquoi si peu de formés dans un secteur qui semble offrir des perspectives ? Comment expliquer la forte baisse des effectifs en Bac pro AG GMNF ?
8) Y a-t-il une complémentarité entre les 2 BTSA ? entre le BTSA GMA et le BTS ME ?
9) Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre des rénovations (Bac pro TCV jardinerie et 3 BTSA AP, GPN, GME) ? Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre ?
10) Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient-elles utiles ? besoins de spécialisation ? recours aux CSA (élagage, maintenance de terrains de sport…) en apprentissage ?
11) La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? Les PFMP sont-elles faciles à mettre en œuvre (hors pandémie) ?

Merci pour votre participation

Vos contacts

julie.tiburce@iledefrance.fr
martine.freedman@iledefrance.fr
boubaker.ikij@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

Région îledeFrance

Les métiers de la filière Environnement

Réunion de concertation

Vendredi 26 mars 2021

Sophie Gonnard

Les métiers d'insertion en Ile-de-France

- **Un sous-ensemble « nature et paysage »**
  - A1Z41 - Jardiniers salariés
  - A2Z70 - Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
  - B6Z71 - Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics
- **Un sous-ensemble « hygiène et propreté »**
  - E2Z70 - Techniciens des industries de process
  - T4Z60 - Agents d'entretien de locaux
  - T4Z62 - Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets
- **Des familles de métiers plus transversales**
  - G1Z70 - Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement
  - G1Z71 – Techniciens experts

Près de 330 000 emplois concernés

- Les familles professionnelles (FAP) étudiées dans le cadre de la filière « Environnement » comptent près de 330 000 emplois.
- La moitié sont dans la FAP des Agents d'entretien de locaux. Il s'agit de la 2ème FAP la plus importante en termes d'emplois en Ile-de-France.

		Nbre emplois 2017
Hygiène et propreté	Agents d'entretien de locaux	160 662
	Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	8 414
	Techniciens des industries de process	14 647
Nature et paysage	Jardiniers salariés	14 499
	Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	4 287
	Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	29 323
Familles transversales	Techniciens expert	57 064
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	38 345
	Ensemble	327 241

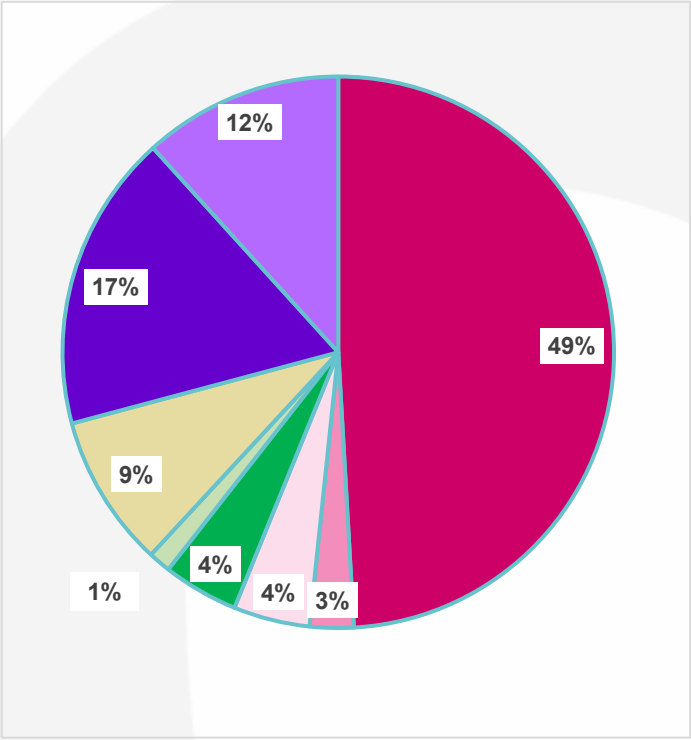

Source : Insee - Recensement de la population 2017

Profil des actifs en poste en Ile-de-France

	Jardiniers	Agents d'entretien de locaux	Ouvriers assainissement et traitement des déchets	Techniciens des différents sous - ensembles
Des métiers très genrés				Davantage mixte
Age	jeunes	Actifs âgés		Plutôt proche de la moyenne
Diplôme	Peu diplômés *Un accès au marché du travail pour les non diplômés, notamment pour les personnes de nationalité étrangère*			Plutôt diplômés du supérieur
Conditions d'emploi	CDI et temps complet Activité en extérieur / poids de charge	Davantage de temps partiel et un temps de travail plus morcelé	CDI et temps complet	CDI et temps complet

Evolution du profil des actifs

- Une **féminisation des emplois**, plutôt chez les techniciens où la part des femmes était déjà relativement importante

  Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles

  Techniciens des industries de process

  Techniciens experts

- Une **élévation du niveau de diplôme** qui concerne également les jardiniers, les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets et les agents d'entretien de locaux

avec moins de sans diplôme et davantage de diplômés du bac

Des métiers en pleine mutation sous l'effet des enjeux environnementaux et des évolutions règlementaires

Nécessitant davantage de professionnels qualifiés

Les dynamiques récentes et à venir

Nature et paysage

Des dynamiques d'emploi contrastées sur la période récente (2012-2017):

- Un emploi en baisse chez les jardiniers salariés (-3%)
- En hausse chez les techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles (7,5%)
- Stable pour les techniciens et chargés d'études du BTP

Une activité en croissance pour les entreprises du paysage jusqu'en 2019

Une activité avec des perspectives de développement en Ile-de-France: sous l'effet des préoccupations environnementales (création d'espaces verts, préservation de la biodiversité, nouveaux marchés…) et de grands projets (Grand Paris Express)

Prévisions d'embauches de paysagistes et chefs d'équipe (CEP, 2017):

5 600 entre 2018-2022

5 800 entre 2023-2027

Une croissance de l'activité stoppée en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire

Hygiène et propreté:

Un emploi en croissance sur la période récente (2012-2017) à l'exception des techniciens des industries de process:

- + 10 % pour les agents d'entretien
- + 6 % pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets
- - 6% pour les techniciens des industries de process

De forts besoins en recrutement chez les agents d'entretien liés aux départs en retraite

- Prévision de 31 000 postes à pourvoir entre 2018 et 2022 (Dares)
- Une des FAP pour lesquelles les estimations de besoins en recrutement sont les plus élevées (BMO 2020)
- Une part importante des offres d'emploi qui ne transite pas par Pôle emploi
- Un renforcement des besoins en nettoyage de locaux du fait de la crise sanitaire?

Identifié comme des « métiers porteurs » en Ile-de-France dans le cadre du dispositif Transitions collectives

Marché du travail

Les métiers de techniciens sont ceux qui sont le plus en tension avec un manque de main d'œuvre disponible, notamment pour les techniciens experts et dans la maintenance / environnement

Nature et paysage:

- Des difficultés de recrutement, en particulier pour les techniciens et agents d'entretien d'exploitations agricoles en raison d'un manque de candidats
- Pour les jardiniers salariés, des difficultés en raison notamment d'une forte intensité d'embauche en 2019 mais aussi en lien avec les conditions d'emploi
- Un renouvellement rapide des effectifs dans les entreprises du paysage
- Un déficit d'attractivité auprès des jeunes

Hygiène et propreté:

- Un problème d'attractivité pour les agents d'entretien, lié en partie à la non durabilité de l'emploi
- Une intensité d'embauche relativement importante pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

chaque jardin compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Ermont, 07 avril 2021

Affaire suivie par : Valérie GELARD, Unep (chargée de projet attractivité)

Juliette ALLENET, Unep Ile-de-France (déléguée régionale)

Attention : certains chiffres communiqués dans l'étude (présentée le 26 mars) ne sont pas à jour, notamment ceux sur les chiffres clés du secteur.

Retour profession nature et paysage :

1. Pourquoi les diplômes sont-ils globalement si peu attractifs en Nature et paysage alors que les conditions d'emploi semblent plutôt favorables d'après l'analyse de Défi Métiers ? Est-ce lié aux conditions d'exercice difficiles ? Est-ce lié à un manque de visibilité ou d'une image déformée par rapport à la réalité ? Place de la formation continue ?

Les établissements de formation rencontrent des difficultés pour remplir leurs sections paysage et il n'y a pas assez de candidatures de demandeurs d'emploi avec le bon profil.

L'image des métiers :

Il ressort que l'environnement est à la « mode », ce qui sans doute va de pair avec une dimension positive de l'activité, et demeure négatif pour la dimension manuelle (à hauteur de la moyenne de la société) et restrictive (tonte).

Les paysagistes ont un positionnement de la prestation de service, dans un univers de production (agricole) ce qui ne facilite pas leur lisibilité. Ne faut-il pas envisager de changer le terme « lycée ou établissement agricole » ?

Problème de connaissance des métiers du paysage, image galvaudée.

La place de la formation continue :

L'accès à la qualification via la formation professionnelle continue (VAE et alternance) est resté à un niveau marginal, sans croissance depuis 1998 et même une décroissance marquée depuis 2014, passant ainsi de 9% à 3% des effectifs des diplômés en 20 ans.

- C'est un projet à développer

Unep
Union Nationale
des Entreprises
du Paysage

80 rue du Gros Noyer – 95120 Ermont
Tél. : 01 30 72 62 50
jallenet@unep-fr.org
www.lesentreprisesdupaysage.fr

Les engagements de service de l'Unep sont certifiés depuis 2006 selon le référentiel Quali'OP.

Depuis 2014, l'Unep est évaluée au niveau confirmé de l'Afaq 26000.

Formation continue : difficile de former les salariés dans des entreprises de taille réduite (lié au travail en équipe sur chantier)

Source : étude sur l'attractivité des métiers pour expliquer les freins au recrutement et les perspectives potentielles pour valoriser la filière du paysage (novembre 2020).

2. Comment expliquer les difficultés d'insertion relatives de court terme en IdF (notamment en apprentissage) aux niveaux V (3 CEC) et III (5 CEC) alors que les besoins sont avérés pour répondre aux préoccupations environnementales et grands projets franciliens (et que l'insertion est meilleure à moyen terme) ?

a. Premier constat – données nationales

Source : Rapport sur l'attractivité des métiers

- La formation initiale (voie scolaire) fournit un peu plus des deux tiers des effectifs de diplômés au niveau national (68% des admis),
- L'apprentissage près de 30%
- Les autres voies (VAE principalement et professionnalisation) 3% à 4%.

En ile de France :

- L'apprentissage francilien **représente 18%** au nombre total des contrats passés avec Ocapiat – (cf. Source données 2020)

b. Deuxième constat :

- Analyse régionale des difficultés de recrutement et des sorties de diplômés en Ile de France :

Total admis	Dont apprentis	Actifs	Difficultés de recrutement	**Actifs/Admis**
854	253	12 100	65%	14

- L'augmentation de la part de l'apprentissage dans le dispositif de formation doit permettre de réduire les difficultés de recrutement de la branche. L'apprentissage est une voie de progression/excellence.

c. Troisième constat :

Aussi en comparaison des projets de recrutement en CDI en 2018 de 16 000 personnes, et de presque 20 000 personnes en 2019, les filières de formation ne fournissent pas assez de diplômés, d'autant que la proportion de diplômés qui ne vont pas exercer dans les entreprises

du paysage est très importante pour la grande majorité des jeunes qui se forment par la voie scolaire.

Ce décalage entre les besoins de recrutement s'est singulièrement accentué ces dernières années.

3. En Paysage, pourquoi les effectifs scolaires sont-ils en baisse, notamment en Bac pro AP alors que les débouchés de la filière semblent assurés d'après les bons taux d'insertion au niveau IV (4 CEC) ?

- Si l'Éducation nationale commence à évoluer, elle a une propension naturelle à orienter vers les filières ou les métiers de bureau, notamment les meilleurs élèves.
- Orientation des jeunes en situation d'échec, qui n'ont pas envie de travailler vers une filière technique, renvoie une image dégradée de la filière.
- Les scolaires apparaissent moins bien formés (variable selon les établissements) au regard des professionnels et à la sortie d'étude, ils n'intègrent pas la profession. On suppose une orientation vers des filières connexes.
- La démotivation des jeunes qui se sont engagés dans une formation paysagère est une réponse potentielle à la baisse des effectifs.
- La transition entre statut scolaire et contrat de travail peut être vécue comme violente pour les jeunes car la variation du rythme peut s'avérer déstabilisant.
- L'âge et la maturité sont des facteurs de poursuite d'études.

La connaissance du diplôme et les opportunités professionnelles à l'issue de l'obtention du diplôme devront bénéficier d'une communication accentuée sur le contenu de la formation en direction des futurs étudiants/ des futurs talents.

L'enseignement de la formation en bac pro est moins axé sur l'acquisition de techniques professionnelles (2-3h par semaine) alors que l'impact technologique et numérique bouleverse les pratiques des professionnelles par l'augmentation d'acquisition de compétences. Une information, à ce sujet se partage peut-être, sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la valeur ajoutée des enseignements de la filière agricole et notamment du paysage se situe dans la qualité de l'enseignement dispensée et la taille des effectifs. Les parcours d'accompagnement proposés (effectifs réduits) permettent un suivi personnalisé des élèves formés et, par conséquent, cela génère un bon taux de réussite aux examens.

4. Dans les collectivités territoriales, y a-t-il de plus en plus de besoins ? Et sont-ils satisfaits par des recrutements de fonctionnaires (concours à passer pour les jeunes) ou sont-ils satisfaits par le recours à des prestataires ?

Nous vous invitons à vous rapprocher d'Hortis pour recenser leurs besoins de compétence dans le cadre de recrutements des fonctionnaires.

5. Quels sont les besoins en emploi pour les grands projets d'aménagements franciliens ? Y a-t-il des exigences spécifiques ?

À prendre en compte : les travaux du Grand Paris/JO 2024 concernent essentiellement les grandes entreprises du secteur ou entreprises spécialisées (arrosage, éclairage)

Les exigences spécifiques concernent la totalité des métiers du secteurs : création, entretien, maçonnerie, arrosage, éclairage, élagage, paysagisme d'intérieur…)

6. Quel positionnement des 2 BP en Paysage ? Pourquoi sont-ils si peu insérant ? Y a-t-il des facilités de poursuites d'études du Bac pro en BTS ?

Attention, il y a confusion en le BPA (ex-niveau 5) qui disparaît et le BP travaux paysagers (niveau 4) en apprentissage qui fonctionne bien et qui offre des possibilités d'insertion en entreprise. Formation dont les enseignements des techniques professionnelles et très développé, en 2 ans (même niveau que le bac pro) avec moins d'enseignements théoriques.

Entre le bac pro et BTS il est possible de poursuivre ses études mais essentiellement pour les élèves ayant de bonnes capacités pour les enseignements plus généraux.

7. Pourquoi l'insertion n'est-elle pas meilleure en Protection de la Nature ? Pourquoi si peu de formés dans un secteur qui semble offrir des perspectives ? Comment expliquer la forte baisse des effectifs en Bac pro AG GMNF ?

La formation en paysage alimente cette filière et assoit des opportunités professionnelles.

Par ailleurs, les entreprises du paysage participent à la préservation de l'environnement et la construction d'espaces naturels.

8. Y a-t-il une complémentarité entre les 2 BTSA ? Entre le BTSA GMA et le BTS ME ?

Pas de réponse apportée

9. Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre des rénovations (Bac pro TCV jardinerie et 3 BTSA AP, GNP, GME) ? Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre ?

Les innovations techniques, numériques ou écologiques transforment l'offre de formation et doivent y être intégrées.

10. Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient utiles ? Besoin de spécialisation ? Recours au CSA (élagage, maintenance de terrains de sport…) en apprentissage ?

Par exemple, CS arrosage (difficile à remplir), maintenance du matériel horticole (mécanique), maçonnerie paysagère sont des spécialisations en voie de développement.

Possibilité d'une coloration innovations technologiques (robots de tonte, drones…)

11. La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? Les PFMP (période de formation en milieu professionnel) sont-elles faciles à mettre en œuvre (hors pandémie) ?

Difficulté rencontrée avec la mobilité des jeunes qui restent dans un périmètre restreint autour de chez eux. Peut poser des problèmes pour trouver un stage en entreprise (se dirige souvent vers la collectivité d'habitation).

L'outil proposé pour permettre aux étudiants de trouver une PFMP pour l'Unep est l'annuaire en ligne

Les entreprises du paysage notent un manque de formation dans les départements Essonne et Val d'Oise. Il y a une disparité dans l'offre de formation.

La présence d'un établissement de formation créé du dynamisme territorial, notamment en lien avec pôle emploi qui permet de créer une inertie dans l'emploi et la reconversion professionnelle (exemple du lycée de St-Germain-en-Laye et Bougainville).

Serait-il possible d'envisager que des établissements de formation agricole qui ne le proposent pas déjà envisagent d'ouvrir des formations dans le secteur du paysage afin de mieux quadriller le territoire francilien. Attention, malgré tout, à la concurrence entre établissements de formation.

Fabrice ARMAND
Président de la commission emploi formation de l'Unep

Claude RAUX
Représentant CREF IdF

Contributions de la FSU Ile de France

Filière ENVIRONNEMENT - Métiers NATURE et PAYSAGE
Préconisations à l'attention du CREFOP IdF
avril 2021

1, Attractivité de la filière Paysage

➔ **Plusieurs constats :**

– une méconnaissance des lycées agricoles de la part des collèges de l'Éducation nationale et des formations qui y sont développées (des idées reçues qui sont fausses : un lycée agricole est un lycée privé donc payant, un lycée agricole forme uniquement aux métiers de la production agricole,) d'autre part, le métier de jardinier a une représentation encore très marquée – orientation pour des élèves en difficultés, avec peu d'exigence intellectuelle, … _ donc une image peu valorisante ;
– une communication des lycées agricoles sur leur formation surtout locale et sur leur district ;
– la dénomination des lycées dits « agricoles », sous-entend peu la dimension environnement et paysage ;
– une multiplicité d'organismes gèrent des établissements, de l'enseignement agricole public, de l'éducation nationale, de différentes fédérations de l'enseignement privé.

➔ **Insertion :**

– un métier très varié en pleine évolution, avec une vraie professionnalisation et des travaux spécifiques liés à la connaissance du végétal, mais aussi à une forte mécanisation (de la tondeuse à la mini-pelle), et à des approches de métiers connexes : maçonnerie paysagère, topographie, conception, vente...) ;
– des métiers souvent faiblement rémunérateurs, avec pénibilité physique, et avec une diversité d'entreprises plus ou moins qualifiées.
– une insertion dans les entreprises difficile pour les mineurs et jeunes salariés (dérogation pour utilisation de machines dangereuses par les mineurs), avec le souhait d'accueillir des salariés « prêts à l'emploi ». On retrouve cette difficulté pour les PFMP des élèves.

➔ **Des effectifs scolaires en baisse**

- dans les établissements publics agricoles :

Sur 5 ans	BTSA AP	BAC PRO AP	CAPa JP
Moyenne des effectifs	93	118	0
Évolution	- 26 %	- 16%	0

Source DRIAAF

	BTSA AP	BAC PRO AP	CAPa JP
Effectifs 2020	81	109	0
% de la formation idf	30 %	30 %	0
Nbr d'établissement	2	2	0

Source DRIAAF

- dans les établissements privés agricoles :

Sur 5 ans	BTSA AP	BAC PRO AP	CAPa JP
Moyenne des effectifs	157	267	119
Évolution	- 38 %	- 47 %	+ 17 %

Source DRIAAF

	BTSA AP	BAC PRO AP	CAPa JP
Effectifs 2020	117	177	135
% de la formation idf	43 %	48 %	70 %
Nbr d'établissement	2	7	7

Source DRIAAF

- dans les lycées EN :

	BTSA AP	BAC PRO AP	CAPa JP
Effectifs 2020	72	79	59
% de la formation idf	27 %	22 %	30 %
Nbr d'établissement	1	2	2

Il est possible que les chiffres EN soient minorés.

On constate une atomisation importante des formations de la filière Paysage : un territoire francilien assez bien couvert, mais avec de nombreuses structures. Des ouvertures de formations par la voie de l'apprentissage ont eu lieu depuis plusieurs années, avec entre autres, la mise en œuvre de BP et BPA, augmentant la concurrence entre établissement. Certains établissements accueillent un effectif qui a du mal à permettre un fonctionnement pédagogique et financier équilibré. *Pour rappel : fermeture du lycée horticole privé de Forges (77) en 2016, fermeture en cours du lycée privé du paysage de Fénelon (93).*

Malgré nos alertes, en 2017 des ouvertures de nouvelles classes de BTSA Aménagements Paysagers par la voie de l'apprentissage dans les établissements privés des Apprentis d'Auteuil à Meudon (94) et du CHEP à Tremblay sur Mauldre (78), ont eu lieu, allant jusqu'à concentrer quatre formations concurrentielles à moins de 30 km de distance les unes des autres. La FSU Ile de France, et son syndicat le SNETAP-FSU, alertent depuis de nombreuses années sur le danger de la saturation des formations en filière d'aménagement paysager.

Ainsi, sur les 18 établissements franciliens dépendant du ministère de l'agriculture (3 EPLEFPA, 2 lycées EN et 13 établissements privés) : seuls 4 n'ont pas une seule offre de formation en Aménagements Paysagers (CAPa, BAC PRO, BTSA).

➔ **Poursuite d'études BAC PRO vers BTS**

La poursuite d'études BAC vers BTSA de la même spécialité est assez facile du fait de l'offre de formation généreuse (généralement 1/3 des BTSA sont issus de bac pro). La question du décrochage et de l'obtention du diplôme BTSA est cependant à étudier, que ce soit pour une poursuite d'études en voie scolaire ou apprentissage.

Une offre importante de spécialisation professionnelle est aussi présente sur le territoire avec des certifications de spécialisation, tels que CS Arboriste élagueur, Gestion des arbres d'ornement, Jardinier de golf et sols sportifs, Arrosage intégré, Collaborateur du concepteur paysagiste, accessible après une formation de niveau 5 ou 4.

2, Problématique de l'insertion des diplômés BTSA GPN et Bac pro GMNF

Depuis leur création, ces formations attirent un public nombreux. Elles offrent un double avantage pour les établissements : peu d'investissement pour assurer la formation, mais surtout un intitulé particulièrement attractif pour les élèves et étudiants. Le recrutement se fait en partie avec des sortants de filière générale qui se réorientent et cherchent un sens à leurs études.

Les emplois sont principalement de 2 types :
- animation dans le secteur associatif, des parcs naturels, quelques structures privées ;
- gestion des espaces naturels dans des collectivités territoriales, ou des bureaux d'études privés, avec des emplois plus stables, mais souvent très qualifiés dans des domaines très précis (botanique, ornithologie, entomologie, …).

Concrètement, des emplois précaires, avec une faible rémunération, soumis généralement à subventionnement par des collectivités territoriales et peu d'évolution dans le poste. 70 % des diplômés quittent ce secteur professionnel après quelques années d'emploi (source APECITA). Ces conditions d'emploi sont très dégradées par rapport à celles des autres filières de l'environnement, et ne répondent pas aux ambitions des étudiants.

Concrètement, des études attractives, mais qui offrent une insertion professionnelle très limitée. Une étude approfondie serait la bienvenue.

Les recommandations du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont assez claires :
La vigilance est de mise sur certains diplômes qui peuvent être très attractifs pour les élèves et étudiants, mais peuvent voir les débouchés professionnels plus limités. ***Pour exemple, une récente étude préalable à la rénovation du BTSA Gestion et Protection de la Nature a montré que ce BTSA est déjà très présent sur le territoire national par la voie scolaire, très peu par apprentissage, et qu'il présente le taux d'insertion le plus faible de tous les BTSA.***
Cf. Note de service DGER/SDEDC/2020-781 du 17/12/2020, dîte Note de rentrée 2021

3, BTSA Gemeau et BTS métiers de l'eau

Ces 2 formations nécessitent des connaissances scientifiques importantes. Elles ont un tronc commun d'enseignement sur le traitement de l'eau, l'eau potable, l'assainissement et l'irrigation.

Le BTS Métiers de l'eau, de l'Education Nationale, approfondit les propriétés physico-chimiques de l'eau, l'électrotechnique, et le travail en laboratoire.
Le BTSA Gemeau -Gestion et Maîtrise de l'Eau-, de l'Agriculture, doit son originalité du fait de son orientation vers la conception de réseau, les problématiques environnementales telles que la prévention des inondations, la gestion agricole en lien avec l'agronomie, et surtout de la notion de maîtrise d'œuvre.

Les 2 formations ont donc bien leur identité propre.

Le recrutement des étudiants est quasi identique, du fait du peu de formations offertes. En formation scolaire, un investissement financier très important est nécessaire (halle hydraulique). Attention au lobby de certains grands groupes de l'eau qui cherchent à influer pour un diplôme « maison ».

Pour les 2 diplômes, l'insertion professionnelle est assurée, avec éventuellement une possibilité de poursuite en licence professionnelle.
Le BTSA Gemeau correspond à des métiers à la fois d'exécution sur le terrain (technicien d'exploitation, avec des notions de topographie, d'entretien d'ouvrage), mais aussi d'assistance ingénieur (DAO, étude de faisabilité, …). Les emplois sont nombreux et situés principalement dans les bureaux d'étude, les collectivités (depuis qu'elles ont obtenues la compétence de la gestion de l'eau).
Le BTS Métiers de l'eau oriente plus sur des emplois de laboratoire.

Ces formations sont des formations d'avenir, elles répondent aux besoins de la société, tant d'un point de vue environnemental, que d'un point de vue économique, avec entre autres les régies de l'eau indépendantes des collectivités. Elles souffrent cependant d'un déficit de communication vers les familles et les collèges.

Réflexions Filière Environnement Ac VersaillesED.docx

Interrogations et Pistes de réflexion :

1°) Comment expliquer la mauvaise insertion des CAP alors que les besoins sont avérés dans le nettoyage des locaux, l'assainissement, le traitement des déchets et le recyclage ? Recours aux sans qualification ? Aux adultes en reprise de vie active ? A la FC dont contrats de professionnalisation, CQP ?

Hypothèses : Les entreprises recrutent une main d'œuvre peu qualifiée, par souci d'économie, avec un fort turn-over. Le diplôme n'est pas un critère de recrutement.

L'agent est souvent recruté pour exécuter une tâche (exemple : laveur de vitres) pour lequel il est formé sur le terrain ou au mieux avec un CQP ou alors que le titulaire d'un CAP sera compétent sur un champ plus large.

Les CQP concurrencent directement les CAP sans permettre de développer les compétences liées à l'enseignement général (maîtrise de la langue, compétences numériques et linguistiques...).

De nombreuses entreprises sont dans une culture des formations "maison" très adaptées à leurs besoins.

Les jeunes issus de CAP, ont moins de 18 à la fin du cursus. Problème d'employabilité au regard de l'autonomie dans la mobilité

2°) Pourquoi autant de contrats précaires ? Cela concerne-t-il tous les métiers ?

Hypothèses : Le recours aux contrats précaires permet une flexibilité de la gestion de la masse salariale. Le marché est très fluctuant et très concurrentiel.

Cette stratégie ne peut s'appliquer qu'aux emplois peu qualifiés. A contrario le métier d'agent de stérilisation requiert une formation imposée par la loi. A l'issue de la formation, y compris bac, on considère qu'il faut 2 à 3 ans d'expérience à l'agent pour être pleinement compétent et polyvalent. La polyvalence nécessite une capacité d'adaptation aux postes de travail faisant appel à des compétences transversales développées notamment en bac pro.

On note également que les élèves de bac pro peinent à s'intégrer sur des postes à responsabilité, sans doute en raison de leur jeune âge et de leur manque d'expérience (voir proposition en question 9 et point 4).

3°) Quels niveaux de qualification sont attendus pour répondre aux enjeux de sécurité environnementale notamment pour les agents de collecte et recyclage ? Les 2 CAP rares en FPI doivent-ils être maintenus ou pas ?

Le CAP Agent d'Assainissement et de Collecte des Déchets Liquides Spéciaux existe exclusivement en FPI au CFA Véolia de Jouy le Moutier. Cette formation recrute des apprentis relativement âgés (conduite camion d'assainissement) avec promesse d'embauche à l'issue. Il peut être maintenu dans ce cadre, en apprentissage.

Le CAP PEUCR est dispensé dans l'académie de Créteil (voir IEN pilote)

Pour le bac pro HPS, le diplôme est devenu une exigence pour le recrutement dans la plupart des établissements. Aujourd'hui l'offre d'emploi étant très supérieure au nombre de personnes formées cette exigence ne peut pas toujours être remplie, ce qui s'explique en Ile de France par le grand nombre d'établissements de stérilisation (entre 3 et 40 agents de

stérilisation par site, 186 sites), avec une problématique de population vieillissante et de montée en compétences.

4°) Quels positionnement et complémentarité entre les 2 bac pro ? Entre le bac pro HPS et le BTS MSE ?

Le bac pro HPS et la bac pro GPPE sont tous deux issus d'un bac Hygiène Environnement qui couvrait à la fois le secteur de l'assainissement à l'hygiène hospitalière, en passant par les déchets et la propreté.

Ce diplôme, trop large, a été abrogé pour créer deux diplômes :

- Le bac pro GPPE : il couvre toutes les activités de l'environnement extérieur (assainissement, déchets, propreté urbaine)
- Le bac Hygiène Propreté Stérilisation : il couvre le volet environnement intérieur (propreté et hygiène des locaux – pour les établissements de santé, les établissements médico-sociaux comme les EHPAD, les salles propres industrielles, blocs opératoires) et un volet médico-technique complémentaire (stérilisation du matériel chirurgical).

Aujourd'hui le bac pro HPS est le seul diplôme qui forme des agents de stérilisation et c'est également la seule formation initiale pour l'entretien des blocs opératoires et des salles propres industrielles.

Selon une enquête menée auprès des établissements franciliens (EPLE) sur les promotions 2019/2020 (120 élèves concernés) 20 % des élèves sont recrutés en stérilisation immédiatement après le bac et constituent le premier débouché professionnel de ce diplôme.

Globalement, tout élève qui souhaite aujourd'hui travailler en hygiène ou en propreté sur des postes à responsabilité continuera en BTS MSE (14 %, première poursuite d'études post bac).

45 % des élèves de bac pro s'insèrent professionnellement à l'issue du diplôme, 45 % poursuivent des études. Aujourd'hui uniquement 1 élève sur 20 reste sans emploi à l'issue de la formation.

5°) Pourquoi si peu de formés en FPI en Assainissement/déchets et métiers de l'eau ? Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre de la rénovation du CAP Agent de la qualité de l'eau ? Y a-t-il une logique de filière ? (1 CAP et 1 BTS des métiers de l'eau)

Voir Question 3

6°) Comment expliquer le manque d'attractivité à tous les niveaux ? Défaut de visibilité d'un parcours de poursuite d'études ? La mixité des parcours serait-elle un plus ?

Les métiers sont méconnus et victimes d'une image sociale négative. Le public accueilli ne se projette pas dans ces filières. Les parcours de poursuite d'études sont récents et peinent à se faire connaître.

Développer la mixité des parcours peut permettre plus de souplesse dans la formation, de créer des relations pérennes avec les entreprises. L'apprenti, de par son vécu en entreprise peut aider les élèves scolaires à se projeter, à les rassurer.

Et parallèlement les entreprises peuvent être rassurées par la qualité de l'enseignement dispensé en établissement et créer de nouveaux axes de partenariat.

7°) Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre de formations ?

Les formations intègrent les innovations techniques, numériques et écologiques au même titre que les entreprises. Les innovations techniques peuvent valoriser des tâches par la robotisation, l'informatisation...Elles contribuent à donner une image positive de la filière et une évolution des représentations.

L'évolution de la stérilisation et sa réglementation depuis 2001 ont amené un véritable changement des pratiques (automatisation de nombreuses tâches manuelles sans réduction de personnel) et une professionnalisation par augmentation des compétences (responsabilisation des personnels, polyvalence, traçabilité numérique et conduite d'équipements techniques de plus en plus complexes -stérilisateurs vapeur, basse température...). S'est ajouté depuis 2014 un glissement des compétences des aides-soignants puis des infirmiers de blocs opératoires sur les agents de stérilisation sur la connaissance et la préparation complète de matériel chirurgical.

Agent de stérilisation est aujourd'hui un métier à part entière qui répond à de réels besoins des établissements de santé. Le bac pro HPS est le seul diplôme à former ces agents (principal débouché).

8°) Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient-elles utiles ?

Une coloration en stérilisation des bac pro HPS visant à certifier l'acquisition de certaines compétences et le renforcement d'autres (conduite de stérilisateur, matériel chirurgical et recomposition des plateaux, stérilisation basse température, traitement du matériel d'endoscopie) serait porteuse pour les apprenants et utiles pour les établissements de santé.

Un complément de formation visant à renforcer la compétence de management d'équipe en post-bac faciliterait l'accès à des postes d'encadrement d'équipe aux titulaires du bac pro HPS.

9°) La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? Les PFMP sont-elles faciles à mettre en œuvre ?

La filière n'est pas représentée en formation scolaire sur l'ensemble de l'académie, pour la partie hygiène propreté (pas de CAP APH).

Trois établissements dispensant le bac pro HPS sont situés à proximité (Argenteuil, Colombes, Gennevilliers – CFA) et se partagent les mêmes terrains de PFMP.

L'établissement de Colombes est très bien implanté au niveau des établissements hospitaliers et reconnus par les professionnels pour les compétences développées par les élèves en stérilisation. La formation y est professionnalisante et insérante particulièrement en stérilisation (tout en proposant le BTS MSE en interne).

Réunion d'enrichissement du projet de diagnostic de la filière de formation Environnement du 26 mars 2021

Au-delà des documents diffusés par mail le 22 mars 2021[1], la réunion s'est basée sur un diaporama[2] mettant en valeur les principaux points de constat du diagnostic et les questionnements principaux qui en découlaient. Vous trouverez donc ci-dessous, suite aux débats, des éléments rassemblés sur la base des échanges : ils enrichissent le diagnostic (mais ne s'y substituent pas).

Avant d'aborder ces constats et questionnements, une présentation avait permis de :

- Rappeler la démarche pour l'élaboration des préconisations par diplômes pour l'adaptation de l'offre de formation professionnelle initiale (cf. diapositives 2 et 3 du déroulé de la réunion).

- Préciser le champ retenu pour les formations de l'Environnement, organisé autour de 2 sous-ensembles :
  - Hygiène et propreté
  - Nature et paysage

- Présenter des éléments d'analyse des flux de formés en formation professionnelle initiale en Ile-de-France (cf. diapositives 9 à 12 du déroulé de la réunion) précisant les caractéristiques de chaque sous-ensemble représentant au total 1423 entrants soit 2% de l'ensemble des filières de formations professionnelles initiales.

- Décrire l'offre francilienne de formations professionnelles initiales (cf. diapositive 14 du déroulé de la réunion). La région rappelle que la liste détaillée par diplôme des lycées et CFA accueillant les jeunes formés de la filière de formation Environnement a été envoyée le 22 mars 2021 avec l'invitation.

- Présenter des éléments d'analyse sur les débouchés des jeunes issus des formations de l'Environnement aux niveaux V (3 CEC[3]) à III (5 CEC) (cf. diapositives 16 à 23 du déroulé de la réunion)

- Dresser un tableau des principaux enjeux et caractéristiques des métiers de l'Environnement (cf. diaporama de Défi métiers[4])

[1] Documents envoyés le 22 mars 2021 :
- ✓ *Un diagnostic sur les débouchés et l'appareil de formation initiale de la filière Environnement*
- ✓ *Des fiches-diplômes Environnement*
- ✓ *Un tableau formations/établissements*
- ✓ *Une note d'analyse sur les métiers du bois de Défi Métiers*
- ✓ *Accès aux dernières préconisations par diplôme* : http://lycees.iledefrance.fr

[2] Diaporama du déroulé de la réunion joint

[3] CEC : Cadre européen des certifications

[4] Diaporama de Défi métiers joint

De nombreuses remarques ont été faites par les participants[5] à la suite de cette présentation :

- A propos du champ des formations retenues

Pour la région, le thème porteur de l'environnement justifie le choix de la filière de formation définie selon les diplômes présents en lycées et CFA correspondant à deux sous-ensembles qui ne se ressemblent pas : Hygiène et propreté et Nature et paysage.
Si le champ des formations semble judicieux, les participants s'accordent à dire que les activités sont parfois plus larges, le secteur étant complexe et en évolution. C'est le cas pour l'économie circulaire et le développement durable (métiers verts plus que verdissants), la production agricole, l'agriculture urbaine, le bois, l'industrie, le bâtiment, la chimie. D'ailleurs, la CCI gère des CFA proposant des formations en Aménagements paysagers avec celles du bâtiment et de l'énergie, regroupées sur un même site.
Les enjeux environnementaux sont intégrés dans les référentiels depuis plusieurs années, parfois de façon transversale.
La région a donc fait le choix d'analyser les secteurs les plus impactés, d'autres filières de formations comme l'agriculture pourront faire l'objet d'une prochaine concertation.

- A propos des données sur l'insertion

La FEP souhaite avoir des précisions sur les enquêtes d'insertion dont les résultats sont utilisés par la région pour le diagnostic sur les débouchés.
La région précise que les données d'insertion de court terme sont issues des enquêtes IVA (pour les scolaires) ou IPA (pour les appentis), réalisées 7 mois après la sortie de formation. Le système d'enquête fait l'objet de relances téléphoniques dans la plupart des régions pour obtenir des taux fiables. En Ile-de-France, le taux de réponse est au final d'environ 60%, les chiffres sont pondérés par le MEN et ensuite analysés dans le cadre d'un partenariat entre autorités académiques et région.
Ces enquêtes disparaissent au bénéfice du dispositif Inserjeunes qui est beaucoup plus fiable et plus riche, avec une codification précise des variables. Les premières données régionales ont été transmises par les autorités académiques en février 2021 et sont en cours d'exploration. Seules les données nationales figurent dans les fiches diplômes du diagnostic.
Dès que les données régionales seront disponibles, les poursuites d'études en Ile-de-France seront connues, ce qui permettra de relativiser les taux d'insertion calculés sur les sortants des années terminales.
La région rappelle qu'il y a une annexe méthodologique dans le diagnostic qui précise les différentes sources utilisées permettant de rassembler un maximum de données permettant d'échanger sur l'analyse par diplôme.

- A propos de la cartographie de l'offre de formation

L'OCAPIAT indique que deux établissements semblent manquer : ADAFA et CHEP qui représentent une part non négligeable de formés.
La région précise que ce sont les sites de formations qui sont mentionnés et pas les CFA : plusieurs sites de l'ADAFA (qui a fermé en 2020) apparaissent, quant au CHEP, il apparait au Tremblay/Mauldre.

[5] -Ont participé les représentants : des **organisations professionnelles** (AEV IDF, FEP, OCAPIAT, AFITE, UNEP) ; de **partenaires sociaux régionaux interprofessionnels membres du CREFOP** (Medef IDF, FSU, CFTC, CGT,) ; **des chambres consulaires** (CCI Région Paris IDF) ; **l'Education Nationale** (région académique, académies de Créteil, Paris et Versailles, ministère de l'éducation), **la Driaaf**, de **Défi Métiers** et de la **Région** (pôle lycées, pôle formation professionnelle et apprentissage, Mission développement économique territorial et des compétences).
-N'ont pas pu être représentés à la réunion : certaines organisations professionnelles (AFIE, Val'Hor, Copalme, ARB Ile-de-France, APECITAASTEE, CIEAU, Agences de l'eau, OIEau, OPCO AKTO, CPC Industrie, FNADE, INERIS, ORDIF, CPC Services aux entreprises, CNFPT), certains membres du CREFOP (partenaires sociaux régionaux interprofessionnels).

- A propos des données sur l'apprentissage

L'OCAPIAT indique que la DGEFP dispose d'une plate-forme source dont les données sont à explorer. Le représentant de la CGT précise qu'un travail avec les OPCO a été évoqué en commission FPI du CREFOP pour le recueil des données apprentissage.
Les données sur l'apprentissage utilisées par la région viennent des enquêtes du ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019/2020. En effet, suite à la réforme de l'apprentissage, la région n'a plus la compétence sur la carte de l'apprentissage. En conséquence, la région ne négocie plus des conventions avec les CFA où était notée la capacité d'accueil par diplômes, ce qui permettait de connaitre l'offre, l'effectif, le taux remplissage.

- A propos de l'analyse de Défi Métiers

Plusieurs remarques méthodologiques ont été faites par les participants.

L'UNEP demande la définition du Technicien chargé d'étude et travaux publics car les travaux publics sont éloignés des espaces verts. Comment repérer ce qui est propre aux entreprises du paysage ? Une analyse des données des professionnels semble nécessaire.
DM explique que les Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des TP forment un sous-ensemble rattaché à une FAP (famille professionnelle). Les métiers des espaces verts ne représentent qu'une faible part (environ 8% pour les paysagistes) dans la FAP mais cette nomenclature est la seule qui permette de disposer d'informations soumises à débat.

De même, pour le représentant de la CGT, le libellé « Jardiniers salariés » peut être trompeur car si 50% des jardiniers travaillent dans des entreprises du paysage, ils ne se sentent pas salariés. Il faudrait plus de précisions. Pour les salariés embauchés dans les collectivités locales ou à la ville de Paris ça ne pose pas de problème. Les salariés sont souvent peu diplômés mais peuvent aussi être titulaires d'un Bac pro sans être technicien agricole. Dans ce cas, la nomenclature n'est pas adaptée.
DM rappelle qu'on ne peut maitriser des nomenclatures nationales.

En ce qui concerne les tranches d'âge pour distinguer les jeunes actifs, DM précise que le seuil est à 30 ans. Par exemple, pour les jardiniers, les moins de 30 ans sont 31% contre 20% en moyenne dans les autres métiers. Les actifs plutôt âgés concernent les métiers de l'hygiène et de la propreté, les moins de 30 ans sont 10 % pour le nettoyage et 12% pour l'assainissement traitement des déchets ; 41% des agents d'entretiens des locaux ont 50 ans et plus contre 28% en moyenne dans les autres métiers.

Au sujet des données disponibles et actualisées, la FEP souhaite savoir si un travail a été réalisé avec AKTO, l'OPCO des services et l'UNEP souhaite être interrogé sur les chiffres. Une étude à été faite sur les métiers en tension notamment avec des données sur la recherche de personnel, par exemple les créations de poste représentent 52% des offres d'emploi dans les entreprises du paysage qui ne sont pas en régression.
DM précise que son analyse s'appuie sur les données du recensement de 2012 à 2017, complétées par des données se trouvant sur le site de l'UNEP, notamment sur la croissance des métiers en paysage bien mentionnée dans la note d'analyse. Pour autant, certains chiffres restent inexpliqués comme le nombre de demandeurs d'emploi plus élevé que le nombre d'offres alors que des difficultés de recrutement sont constatées. L'UNEP estime que le recensement des offres par Pôle Emploi est concurrencé par les réseaux sociaux.

Les participants s'accordent sur le constat du déficit d'attractivité et ce malgré les actions de communication des professionnels. Le représentant de la CGT précise que les conditions d'exercice des métiers du paysage n'attirent pas les candidats potentiels en raison de la

faiblesse des salaires et de la convention collective moins avantageuse que dans le BTP (mutuelle, couverture santé par exemple).

L'UNEP précise que des actions de communication sont nombreuses (salon, camion, travail sur les représentations…) pour attirer les femmes, les personnes étrangères dans les entreprises qui ont besoin de main d'œuvre, par exemple, pour les travaux du Grand Paris.

La région rappelle l'appel à manifestation d'intérêt sur le site Oriane.info pour intégrer l'espace partenaires de la Région en vue d'intervenir dans les établissements scolaires, CFA et établissements d'enseignement supérieur au titre de l'information sur les métiers et les formations.

Eléments rassemblés sur la base des questionnements présentés en réunion par sous-ensemble de formations

➢ Hygiène et propreté

AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE (CAP) (135 élèves et apprentis)
PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE (CAP) (12 élèves et apprentis)
AGENT D'ASSAINISSEMENT ET DE COLLECTE DES DECHETS LIQUIDES SPECIAUX (CAP) (7 apprentis)
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU (CAP) (7 élèves)

HYGIENE PROPRETE STERILISATION (BAC PRO) (134 élèves et apprentis)
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (BAC PRO) (15 élèves)

METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT (BTS) (83 élèves et apprentis)
METIERS DE L'EAU (BTS) (44 élèves et apprentis)

Nos interrogations :

1. *Comment expliquer la mauvaise insertion des CAP alors que les besoins sont avérés dans le nettoyage des locaux, l'assainissement, le traitement des déchets et le recyclage ? recours aux sans qualification ? aux adultes en reprise de vie active ? à la FC dont contrats de professionnalisation, CQP ?*
2. *Pourquoi autant de contrats précaires ? cela concerne-t-il tous les métiers ?*
3. *Quels niveaux de qualification sont attendus pour répondre aux enjeux de sécurité environnementale notamment pour les agents de collecte et recyclage ? Les 2 CAP rares en FPI doivent-ils être maintenus ou pas ?*
4. *Quels positionnements et complémentarité entre les 2 Bac pro ? entre le Bac pro HPS et le BTS MSE ?*
5. *Pourquoi si peu de formés en FPI en Assainissement/déchets et Métiers de l'eau ? Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre de la rénovation du CAP Agent de la qualité de l'eau ? Y a-t-il une logique de filière ? (1 CAP et 1 BTS des Métiers de l'eau)*
6. *Comment expliquer le manque d'attractivité à tous les niveaux ? défaut de visibilité d'un parcours de poursuite d'études ? la mixité des parcours (scolaire puis apprentissage) serait-elle un plus ?*
7. *Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre de formation ?*
8. *Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient-elles utiles ?*
9. *La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? pose-t-elle des problèmes d'accessibilité ? Les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) sont-elles faciles à mettre en œuvre (hors pandémie) ?*

Suite à une erreur dans le tableau qui croise formations/établissements dont la synthèse figure dans la diapo 14, il est confirmé que le BTSA Gestion et maitrise de l'eau (GEMEAU) fait bien partie du sous-ensemble Nature et paysage.

Les participants s'accordent à dire que les formations du sous-ensemble Hygiène et Propreté manquent d'attractivité et souffrent d'une mauvaise image auprès des jeunes, notamment des collégiens orientés vers la voie professionnelle après la 3ème. C'est pourquoi, d'après le MEN, les diplômes ont été rénovés ou sont en cours de rénovation avec les professionnels, dans le cadre des nouvelles CPC, pour une meilleure adaptation à l'emploi. L'ensemble de la filière propreté a déjà été rénovée alors que la filière de l'eau est en réflexion.

En ce qui concerne la communication et promotion des métiers, la FEP va signer une convention avec l'EN, portée par AKTO, en 2021 après une année 2020 blanche en raison de la crise sanitaire.
Le représentant de la CGT précise que le manque d'attractivité est dû aux conditions de travail difficiles et aux salaires trop faibles. La FEP ajoute qu'il faut rendre les métiers plus visibles par des actions de communication.

En ce qui concerne les contrats précaires, la FEP indique que le secteur est contraint par les donneurs d'ordre. La volonté des sociétés et représentants des salariés est de développer le travail en journée. Actuellement, il y a beaucoup de CDI à temps partiel, de salariés multi-employeurs dans le secteur d'activité.

Pour la FEP, la priorité de la CPNE est le développement de l'apprentissage dont les effectifs ont été maintenus malgré la crise. D'ailleurs, en France, plus de 30 000 CQP ont été transformés en titres professionnels pour être proposés en apprentissage. Cinq métiers porteurs ont été identifiés dont Agents de services, laveurs de vitres, chefs de secteur.
Les besoins portent sur l'ensemble de la filière, ils vont de l'agent de service jusqu'au chef de site et responsable de secteur. Le maintien des diplômes de la propreté, du CAP au BTS, semble donc indispensable. Par exemple le Bac pro Hygiène propreté stérilisation (HPS) permet d'être chef de site et le BTS Métiers des services à l'environnement (MSE) responsable de secteur.

Au sujet du CAP Agent de propreté et d'hygiène, le représentant de la CGT indique qu'un développement est souhaitable en cohérence et complémentarité entre la formation professionnelle initiale (50-50 entre l'apprentissage et la voie scolaire) et la formation professionnelle continue.
Pour la FEP, la politique des CQP va dans le sens d'un développement de la formation professionnelle continue, notamment pour former les nombreux adultes éloignés de l'emploi (public entre 30/40 et 55 ans). En formation initiale, l'essentiel des places de CAP Agent de propreté et d'hygiène sont proposées en CFA privés, les flux sont beaucoup moins nombreux en scolaire dont les enjeux se posent surtout en termes de répartition sur le territoire.

Au regard de l'inquiétude des professionnels sur les préconisations anciennes « ne pas développer » (CAP et Bac pro), la région précise que ce sont les capacités d'accueil qui sont plutôt à ne pas développer même si cela peut paraitre contradictoire avec les besoins en entreprises. Si les capacités sont remplies elles peuvent accueillir plus de formés. Des données de remplissage sont disponible dans les fiches diplômes dans les lycées publics.

En ce qui concerne le Bac pro Hygiène propreté stérilisation (HPS), les académies précisent que si l'attractivité est faible, les besoins dans la stérilisation sont forts notamment dans les hôpitaux, ce qui est confirmé par un accès au titre d'Agent de stérilisation. Le volet stérilisation du Bac pro HPS est donc un atout majeur pour développer les compétences des élèves dans ce domaine et le rendre plus attractif.

Si les données précises ne sont pas disponibles actuellement sur le secteur de la stérilisation, la région académique indique que les données sur l'insertion vont s'affiner dans les deux ans qui viennent avec Inserjeunes, outil en cours de développement (ex : ajout de la déclaration sociale nominative des particuliers employeurs, les exploitants agricoles…). Un fichier a déjà été publié en février 2021 pour un travail étroit avec la région Ile-de-France permettant de fournir des données de synthèse par diplôme ou par filière.

Nature et paysage

JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA) (247 élèves et apprentis)
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTRETIEN (BPA5) (30 apprentis)

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG) (216 élèves et apprentis)
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BPA4) (81 apprentis)
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG) (36 élèves)
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG) (11 élèves)

AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA) (224 élèves et apprentis)
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA) (42 élèves)
GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA) (27 élèves et apprentis

Nos interrogations :

1. *Pourquoi les diplômes sont-ils globalement si peu attractifs en Nature et paysage alors que les conditions d'emploi semblent plutôt favorables d'après l'analyse de DM ? est-ce lié aux conditions d'exercice difficiles ? est-ce lié à un manque de visibilité ou d'une image déformée par rapport à la réalité ? Place de la FC ?*
2. *Comment expliquer les difficultés d'insertion relatives de court terme en IdF (notamment en apprentissage) aux niveaux V (3 CEC) et III (5 CEC) alors que les besoins sont avérés pour répondre aux préoccupations environnementales et grands projets franciliens (et que l'insertion est meilleure à moyen terme) ?*
3. *En Paysage, pourquoi les effectifs scolaires sont-ils en baisse, notamment en Bac pro AP alors que les débouchés de la filière semblent assurés d'après les bons taux d'insertion au niveau IV (4 CEC) ?*
4. *Dans les collectivités territoriales, y a-t-il de plus en plus de besoins ? et sont-ils satisfaits par des recrutements de fonctionnaires (concours à passer pour les jeunes) ou sont-ils satisfaits par le recours à des prestataires ?*
5. *Quels besoins en emploi pour les grands projets d'aménagement franciliens ? y a-t-il des exigences spécifiques ?*
6. *Quel positionnement des 2 BP en Paysage ? Pourquoi sont-ils si peu insérants ? Y a-t-il des facilités de poursuites d'études du Bac pro en BTS ?*
7. *Pourquoi l'insertion n'est-elle pas meilleure en Protection de la Nature ? Pourquoi si peu de formés dans un secteur qui semble offrir des perspectives ? Comment expliquer la forte baisse des effectifs en Bac pro AG GMNF ?*
8. *Y a-t-il une complémentarité entre les 2 BTSA ? entre le BTSA GMA et le BTS ME ?*
9. *Quelles adaptations au marché du travail prévues dans le cadre des rénovations (Bac pro TCV jardinerie et 3 BTSA AP, GPN, GME) ? Quelles conséquences ont les innovations techniques, numériques ou écologiques sur la transformation de l'offre ?*
10. *Des colorations ou compléments de formations adaptés au contexte francilien seraient-elles utiles ? besoins de spécialisation ? recours aux CSA (élagage, maintenance de terrains de sport…) en apprentissage ?*
11. *La répartition de l'offre sur le territoire francilien est-elle adéquate ? Les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) sont-elles faciles à mettre en œuvre (hors pandémie) ?*

En ce qui concerne le décalage constaté entre les données de Pôle emploi sur certains métiers du paysage (plus de demandes que d'offres) et les besoins des entreprises, la région indique que cela peut s'expliquer par l'inscription d'un certain nombre de demandeurs d'emplois non qualifiés en jardinage ou environnement.

Pour le représentant de la CGT, les besoins des entreprises du paysage ne concernent pas seulement les jardiniers peu qualifiés, ils concernent aussi les ouvriers et techniciens en aménagement du paysage très qualifiés en terrassement, maçonnerie paysagère, sols

spéciaux, piscine, agroécologie... C'est le cas notamment pour les grands projets d'aménagement franciliens. Ces qualifications sont peu présentes dans les programmes des diplômes actuels mais seront demandées dans les années à venir.

Les participants s'accordent à dire que les certificats de spécialisation agricole (CSA) peuvent répondre à ces besoins, par exemple pour l'élagage et la maintenance de terrains de sport comme les golfs.
L'UNEP confirme qu'il y a une forte demande de spécialisation et que les entreprises ont du mal à recruter, notamment des élagueurs.

La DRIAAF précise que le CSA est une certification du ministère de l'agriculture adossé à d'autres diplômes. Par exemple, le CSA Elagage est adossé au Bac pro Aménagements paysagers. Les jeunes qui veulent intégrer cette formation doivent être titulaire du Bac pro. L'élagage est un domaine sur lequel il y a une forte tension.
Certains CSA sont appréciés par les professionnels, pour l'entretien des stades ou l'arrosage par exemple. Les CSA ne peuvent se préparer qu'en apprentissage et en formation continue. Pour les adultes, une personne qui a de l'expérience peut la faire valoir pour accéder à la certification.

Les participants s'accordent sur l'impact du contexte réglementaire sur les formations du paysage, pour les établissements et les entreprises qui accueillent les jeunes en stage. Pour la représentante de la FSU, les métiers de l'aménagement paysager sont fortement outillés en termes de machines et les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent pas utiliser ces machines en raison de la règlementation qui s'applique pour limiter les risques d'accident de travail. Des difficultés d'accueil en entreprise se posent donc pour les CAP Jardinier paysagiste et les Bac pro Aménagements paysagers.

La DRIAAF indique que la question de l'âge se pose surtout pour le CAPA et cela peut expliquer les difficultés d'insertion de court terme car les élèves de 14-15 ans qui vont sortir à 16-17 ans vont se retrouver dans des situations où ils ne pourront pas avoir accès aux travaux réglementés. Elle se pose aussi pour les Bac pro qui démarrent leur formation au même âge que les CAPA alors qu'ils ont un taux d'insertion bien meilleur.
La région précise que d'après les indicateurs, les jeunes de Bac pro aménagements paysagers sortent à 18 ans en moyenne mais s'accorde avec la DRIAAF pour envisager un échange global de données plus complètes sur les jeunes formés dans les lycées agricoles (comme il en existe un pour l'EN).

La DRIAAF précise qu'en ce qui concerne la mise en situation professionnelle réglementée, il peut y avoir des dérogations en fonction de l'âge. S'il n'y a pas de dérogation le jeune ne peut pas pratiquer. Il faut que les formations puissent rester accessibles en post 3ème.
C'est une question d'optimisation de la réglementation du droit du travail pour que ces jeunes puissent suivre la formation et s'insérer. La remise en cause de ces formations en post 3ème ne peut s'envisager.

L'UNEP confirme que les employeurs ne veulent pas prendre de risque au niveau de la loi avec des mineurs ou des majeurs qui n'ont pas encore la compétence. La question se pose aussi sur la possibilité d'accéder à des machines plus simples.

A propos du BPA Aménagements paysagers de niveau IV (4 CEC), l'UNEP précise qu'il est très apprécié par les entreprises et plus adapté à la sortie d'études que les autres diplômes de même niveau, le Bac pro permettant une poursuite en BTSA. Pour autant, la région constate que le BPA Travaux d'aménagements paysagers spécialité travaux de création et

d'entretien de niveau V (3 CEC) a des effectifs en baisse. Ce dernier, centré sur la pratique, semble pourtant répondre aux besoins des professionnels.
Pour la DRIAAF, les conditions d'âge en raison de la règlementation s'appliquent aussi pour les BP qui accueillent souvent des personnes ou des jeunes qui ont eu un parcours complexe.

En ce qui concerne le Bac pro Aménagements paysagers, la représentante de la FSU indique que les poursuites d'études en BTS Aménagements paysagers sont possibles. En BTSA, un tiers des étudiants sont issus du Bac pro et les poursuites d'études se font souvent en apprentissage.
La DRIAAF confirme que l'apprentissage est très attractif en BTSA car à ce niveau, les jeunes peuvent utiliser l'ensemble du matériel et les entreprises des travaux paysagers sont demandeuses même si les effectifs à ce niveau restent restreints.

En ce qui concerne le Bac pro Technicien conseil vente univers jardinerie rare en Ile-de-France, la représentante de la FSU rappelle qu'une ouverture en scolaire est prévue à la rentrée 2021 à Saint-Germain-en-Laye, ce qui va permettre d'étoffer l'offre francilienne.

Une préoccupation commune des participants porte sur le manque de connaissance par le grand public des filières de formation du paysage et de la nature. La représentante de la FSU précise que la communication du ministère de l'agriculture vise les métiers de l'agriculture dans leur globalité, ce qui ne permet pas de les relayer facilement dans les établissements qui proposent des formations de l'environnement.
La DRIAAF confirme sa volonté de travailler sur la communication autour des métiers, notamment avec l'UNEP sur les travaux paysagers.

Des précisions méthodologiques sont données par la région à propos d'inserjeunes : le taux d'emploi est limité aux salariés du privé, il n'inclut pas encore les jeunes qui s'insèrent dans les entreprises agricoles ce qui peut expliquer les chiffres pour certains diplômes agricoles indiquant une mauvaise insertion.

En ce qui concerne les formations de la nature, le champ professionnel est différent de celui du paysage même si les deux sont liés à l'environnement. Pour la représentante de la FSU les diplômes sont complémentaires, les référentiels des bacs pros et BTS aménagements paysagers ne sont pas développés sur la gestion de l'eau par exemple. Il semble pourtant y avoir un décalage entre les enjeux sociétaux de protection de la nature et le manque d'attractivité des formations.

A propos du BTSA Gestion et maitrise de l'eau (GEMEAU), le représentant de la CCI indique que le manque de candidat est problématique, sans doute en raison du manque de visibilité du diplôme. Il semblerait, pour la représentante de la FSU, que ce soit un diplôme d'avenir au regard de l'importance grandissante des problématiques de l'eau. Il est précisé que la mise en œuvre de ce BTSA demande beaucoup d'investissements pour la structure qui l'accueille et que les étudiants peuvent rencontrer des difficultés pour trouver des stages.
La région précise que le taux de poursuite d'études est important pour les apprentis : 33% contre 23% tout BTSA confondus, d'après Inserjeunes.
Les participants s'accordent sur la particularité du BTSA GEMEAU, très scientifique, qui accueille des jeunes issus de formations générales voire technologiques qui vont plus facilement sur des parcours de formation plus longs comme les licences professionnelles ou des diplômes d'ingénieurs. Cependant, il est constaté que les types d'emplois occupés par ces BTSA ne sont pas connus précisément.
Ce BTSA se distingue du BTS Métiers de l'eau de l'Education nationale qui est dans le sous-ensemble Hygiène et propreté et qui est rattaché à la CPC Industrie. Pour la DRIAAF, le BTSA GEMEAU est le seul à travailler sur la circulation de l'eau en milieu naturel, la gestion de la ressource et son stockage, en amont du secteur de l'assainissement.

Les trois BTSA du sous-ensemble Nature et paysage sont en rénovation. Pour la DRIAAF, ils vont tous être rénovés dans un temps court pour permettre aux établissements de travailler en blocs de compétences et mettre en œuvre la semestrialisation,
En ce qui concerne le calendrier et l'esprit de la réforme piloté par la DGER, les informations sont disponibles sur le site Chlorofil.fr.

Pour la représentante de la FSU, il est louable que l'agroécologie soit entrée dans les référentiels des diplômes rénovés. La DRIAAF précise que les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les rénovations en cours même si les emplois sont peu nombreux :

- BTSA Aménagements paysagers : prévisions de mise en œuvre en 2023
- BTSA Gestion et protection de la nature : prévisions de mise en œuvre en 2023
- BTSA Gestion et maitrise de l'eau : prévisions de mise en œuvre en 2024

Certains participants ont souhaité compléter les interventions par des contributions écrites. La région précise qu'elles sont à envoyer à Julie Tiburce par mail en transférant à tout le monde pour information.